L'aménagement linguistique et terminologique au Rwanda : bilan et perspectives

L'aménagement linguistique et terminologique au Rwanda: bilan et perspectives

PUBLICATIONS CIRELFA
Conseil international de recherche et d'étude en linguistique fondamentale et appliquée

ACTES DU COLLOQUE

L'aménagement linguistique et terminologique au Rwanda: bilan et perspectives

KIGALI
13 au 27 février 1984

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

PUBLICATIONS CIRELFA

La publication de cette brochure
a été réalisée avec la collaboration
du service des communications du
Conseil de la langue française du
Québec

Dépôt légal - 1er trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-16114-9

TABLE DES MATIÈRES

Programme préliminaire du colloque / 7

Présentation du colloque / 13

Allocutions d'ouverture / 13

Bilan de l'aménagement linguistique au Rwanda / 37
Boniface NGULINZIRA

Perspective de l'aménagement terminologique au Rwanda / 67
Léon MUGESERA

Stratégie d'aménagement linguistique au Québec / 93
Jean-Claude CORBEIL

Bilan des travaux lexicographiques et terminologiques au Rwanda / 99
Laurent NKUSI

Création lexicale et néologie en kinyarwanda / 123
Jean Bosco KARANI

La normalisation terminologique au Québec et la problématique de la définition de la norme / 152
Pierre AUGER

Lexique national de la terminologie grammaticale / 167
S. BIZIMANA

L'expérience de traduction du français au kinyarwanda au niveau de l'enseignement primaire / 181
Thomas KABERA

Une expérience de traduction du français au kinyarwanda: la traduction du 3e plan de développement économique, social et culturel 1982-1986 / 192
Tharcisse MUTAKE

Bilinguisme et traduction: le cas du kinyarwanda et du français / 221
Anastase GASANA

Les problèmes de bilinguisme au Rwanda: situation actuelle / 247
François Xavier BANGAMWABO

La terminologie juridique en kinyarwanda: une hiérarchie des procédés? / 268
Chrysogone TWILINGIYIMANA

English Loan words in kinyarwanda / 280
Védaste NOAGIJIMANA

Exposés de synthèse / 295

Thèmes 1 et 3 Boniface NGULINZIRA / 297
Thèmes 2 et 4 Guy RONDEAU / 303

Allocutions de clôture / 307
Remerciements / 317
Recommandations/ 319
Abréviations / 323
Liste alphabétique des participants/ 325

PROGRAMME PRÉLIMINAIRE DU COLLOQUE

Kigali, 13 - 27 février 1984

Centre National de Pastorale

Lundi 13 février 1984

16h00 : Séance d'ouverture
: Élection du Bureau

Mardi 14 février 1984 (Thème n° 1) : AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

8h00 : L'aménagement linguistique du Rwanda : bilan

Boniface NGULINZIRA
Directeur-Adjoint du Bureau Pédagogique
de l'Enseignement Secondaire

9h00 : L'aménagement linguistique du Rwanda : perspectives

Léon MUGESERA
Professeur à l'U.N.R. et Candidat Ph.D. (terminologie) à l'Université Laval (Québec, Canada).

10h00 : Pause

11h30 : Débat

12h00 : Déjeuner

14h30 : L'expérience du Québec en matière d'aménagement linguistique

Jean-Claude CORBEIL
Secrétaire Général du Conseil International de Recherche et d'Étude en Linguistique Fondamentale et Appliquée (CIRELFA)

15h30 : Débat

16h00 : Pause

16h15 : Suite du débat

17h00 : Ajournement

Mercredi 15 février 1984 (Thème n° 2) : TERMINOLOGIE

8h00 : Les travaux terminologiques au Rwanda : bilan

Laurent NKUSI
Professeur à l'U.N.R. et Vice-Doyen de la Faculté des Lettres

9h00 : Création Lexicale et Néologie en kinyarwanda
Jean-Bosco KARANI
Chef de la Section de Kinyarwanda du Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire

10h00 : Pause

10h30 : Débat

12h00 : Déjeuner

14h30 : L'expérience du Québec en matière de normalisation terminologique

Pierre AUGER
Directeur de la terminologie, Office de la Langue Française, Québec

15h30 : Débat

16h00 : Pause

16h15 : Planification de la recherche terminologique au Rwanda

Léon MUGESERA

16h45 : Débat

17h30 : Ajournement

Jeudi 16 février 1984 (Thème n° 2) : TERMINOLOGIE (suite)

8h00 : Problèmes et méthodes du travail terminologique

Guy RONDEAU
Professeur titulaire de terminologie à l'Université Laval,
Directeur du GIRSTERM et Secrétaire Général de TERMIA

9h00 : Débat

10h00 : Pause

10h30 (Thème n° 3) : LEXICOGRAPHIE

Problèmes et méthodes de présentation du dictionnaire de kinyarwanda de l'I.N.R.S.

André COUPEZ
Professeur à l'Université Libre de Bruxelles
Chef de la Section de Linguistique (Institut National de Recherche Scientifique (Butare) - Musée Royal d'Afrique Centrale (Tervuren)

11h15 : Débat

12h00 : Déjeuner

14h30 (Thème n° 4) : BILINGUISME ET TRADUCTION

Le bilinguisme dans la Fonction Publique au Canada

Alain LANDRY
Sous-Secrétaire d'État Adjoint
Langues Officielles et Traduction
Secrétaire d'État du Canada, Ottawa

15h30 : Débat

16h00 : Pause

16h15 : Deux expériences de traduction du français au kinyarwanda

Tharcisse MUTAKE
Membre de la Section de Kinyarwanda du Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire

- la traduction du IIIe Plan de Développement Économique, Social et Culturel 1982-1986
- l'enseignement de la traduction à l'école secondaire

17h00 : Débat

17h30 : Ajournement

Vendredi 17 février 1984 (Thème n° 4) : BILINGUISME ET TRADUCTION (suite)

8h00 : Rapports entre terminologie et traduction dans l'optique de la DGTD
Alain LANDRY

9h00 : Débat

9h30 : La traduction au Rwanda (titre provisoire)

Anastase GASANA
Professeur à l'Université Nationale du Rwanda

10h00 : Débat

10h30 : Pause

11h00 : Exposés de synthèses

- B. NGULINZIRA : Thèmes 1 et 3
- G. RONDEAU : Thèmes 2 et 4

12h00 : Déjeuner

14h30 : Rédaction du rapport final et des recommandations

16h00 : Séance de clôture.

PRÉSENTATION DU COLLOQUE

I. ORGANISATION

Organisé par le Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire, l'Université Nationale du Rwanda et l'Institut National de la Recherche Scientifique, sous les auspices de l'Association Internationale de Terminologie, avec la collaboration du Centre International de Recherche et d'Etudes en Linguistique Fondamentale et Appliquée et la participation de l'Office de la langue française, le colloque sur l'Aménagement Linguistique et Terminologique au Rwanda : bilan et perspectives s'est tenu à Kigali du 13 au 17 février 1984 à l'invitation du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire.

Ce colloque a été ouvert par Monsieur Romuald MUGEMA, Secrétaire Général au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, qui représentait le Ministre aux cérémonies d'ouverture du colloque.

Après les cérémonies d'ouverture, les participants ont élu le Bureau du colloque qui a été constitué comme suit :

Président : Monsieur Boniface NGULINZIRA, Directeur-adjoint du Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire.

Vice-Président : Monsieur Guy RONDEAU, Professeur titulaire de terminologie à l'Université Laval, Secrétaire Général de l'Association Internationale de Terminologie et Directeur du Groupe Interdisciplinaire de Recherche Scientifique et Appliquée en Terminologie.

Rapporteur Général : Monsieur Léon MUGESERA, Professeur à l'Université Nationale du Rwanda et Candidat Ph.D. en terminologie à l'Université Laval.

Rapporteur Général Adjoint : Monsieur Jean Bosco KARANI, Chef de la Section de Kinyarwanda du Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire.

Secrétariat :

- Monsieur Thomas KABERA, Membre de la Section de Lexique-Traduction du Bureau Pédagogique de l'Enseignement Primaire et de l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré.
- Monsieur Tharcisse MUTAKE, Membre de la Section de Kinyarwanda du Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire.

Monsieur Pierre AUGER, Directeur de la Terminologie à l'Office de la langue française s'est joint à cette équipe, dans la rédaction du rapport final.

La présidence des séances a été assurée respectivement par Messieurs Boniface NGULINZIRA, Laurent NKUSI, et par Monsieur Léon MUGESERA.

II. PARTICIPATION

Ce colloque a réuni 76 personnes : des spécialistes canado-québécois de l'aménagement linguistique et de la terminologie, des professeurs de l'Université Nationale du Rwanda, des chercheurs de l'Institut National de la Recherche Scientifique et des deux Bureaux Pédagogiques, des professeurs de l'Enseignement Secondaire, des correspondants de l'Urutonde venus des différents services publics et privés, ainsi que des chercheurs indépendants.

III. OBJECTIFS ET INTÉRÊT DU COLLOQUE

Ce colloque avait pour objectifs de :

a) Permettre un échange d'expériences entre chercheurs rwandais et spécialistes canado-québécois dans le domaine de l'aménagement linguistique et de la terminologie.

b) Évaluer le travail terminologique réalisé au Rwanda et proposer une stratégie de développement des activités terminologiques au Rwanda.

c) Permettre aux responsables des comités de terminologie des Ministères et établissements publics de se familiariser avec les méthodes du travail terminologique.

d) Identifier les besoins scientifiques du Rwanda en matière de formation en terminologie.

e) aider à trouver des solutions aux problèmes ayant trait :
   - à l'explicitation des rapports entre le français et le kinyarwanda utilisés comme langues officielles;
   - à l'élaboration d'un plan et à la mise sur pied d'une infrastructure adéquate en vue du développement des activités terminologiques.

Le colloque était structuré autour de quatre thèmes, à savoir :

1. L'aménagement linguistique
2. La terminologie
3. La lexicographie
4. Le bilinguisme et la traduction.

Ces thèmes ont donné lieu aux communications suivantes :

Thème 1

- L'aménagement linguistique au Rwanda : bilan par M. Boniface NGULINZIRA.
- L'aménagement linguistique au Rwanda : perspectives par M. Léon MUGESERA.
- L'expérience du Québec en matière d'aménagement linguistique par M.J.C. CORBEIL.

Thème 2

- Les travaux terminologiques au Rwanda : bilan par M. Laurent NKUSI.
- Création lexicale et néologie en kinyarwanda par M. J.Bosco KARANI.
- L'expérience du Québec en matière d'aménagement du corpus de la langue par M. Pierre AUGER.
- Planification de la recherche terminologique au Rwanda par M. Léon MUGESERA.
- Problèmes et méthodes du travail terminologique par M. Guy RONDEAU.
- Lexique national de la terminologie grammaticale par M. Simon BIZIMANA.

Thème 3

- Problèmes et méthodes de présentation du dictionnaire de Kinyarwanda de l'Institut National de la Recherche Scientifique par M. André COUPEZ.

Thème 4

- L'expérience de traduction du français en kinyarwanda au niveau de l'enseignement primaire par M. Thomas KABERA.
- Une expérience de traduction du français au kinyarwanda : la traduction du IIIe Plan de Développement Économique, Social et Culturel 1982-1986 par M. Tharcisse MUTAKE.
- Bilinguisme et traduction : le cas du kinyarwanda et du français par M. Anastase GASANA.

Par ailleurs, trois communications préparées dans le cadre de ce colloque ont été distribuées aux participants, mais n'ont pas pu faire l'objet d'un exposé.

Il s'agit de :

1. Problèmes de bilinguisme au Rwanda:situation actuelle par M. François BANGAMWABO.
2. La terminologie juridique en kinyarwanda : une hiérarchie des procédés ? par M.Chrysogone TWILINGIYIMANA.
3. English loan words in kinyarwanda par M. Védaste NDAGIJIMANA.

Les communications ont amené les participants à des échanges multiples et fructueux durant tout le colloque. Les sujets suivants ont particulièrement fait l'objet de discussions très animées :

- stratégie de l'aménagement linguistique;
- clarification du statut du kinyarwanda par rapport aux langues étrangères et aux dialectes en usage au Rwanda;
- expérience du Rwanda et du Québec en matière de législation linguistique;
- méthodologie du travail terminologique;
- méthodologie de l'implantation terminologique;
- rapport et différences entre traduction et terminologie;
- mise sur pied au niveau national des structures administratives permettant la coordination des travaux nécessaires à la kinyarwandisation.

Les débats en séance plénière auront permis la formulation de solutions à des problèmes théoriques et techniques reliés à la pratique de la terminologie au Rwanda.

Dans le même ordre d'idées, à l'issue de ce colloque se tiendra à Kigali du 23 au 25 février un recyclage sur "les méthodes du travail terminologique " à l'intention des agents du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, notamment ceux oeuvrant dans les Bureaux Pédagogiques. Ce recyclage sera animé par le professeur Guy RONDEAU et Monsieur J.C. CORBEIL, assistés par Monsieur Léon MUGESERA.

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

ALLOCUTION D'OUVERTURE PRONONCÉE PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Monsieur Romuald MUGEMA

Monsieur le Professeur et Secrétaire Général de l'Association Internationale de Terminologie,

Monsieur le Secrétaire Général du Conseil International de Recherche et d'Etudes en Linguistique Fondamentale et Appliquée,

Monsieur le Directeur,

Messieurs les Professeurs,

Distingués invités,

Mesdames,

Mesdemoiselles,

Messieurs,

Permettez-moi de souhaiter, au nom du Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire, la bienvenue à l'ensemble des participants à ce colloque consacré à l'aménagement linguistique et terminologique au Rwanda, et tout spécialement à nos hôtes québécois qui ont accepté de faire un long déplacement afin de venir prendre part à cette rencontre. Je voudrais, avant tout, remercier le Professeur Guy RONDEAU, des paroles combien aimables qu'il vient de prononcer à l'endroit du Rwanda.

Distingués invités,
Mesdames,
Messieurs,

L'ouverture du colloque, "L'aménagement linguistique et terminologique au Rwanda", est pour moi l'occasion d'en situer le cadre et l'importance. Ce colloque répond bien à une des options fondamentales de notre politique de développement, qui met un accent particulier sur la promotion de notre langue nationale, le kinyarwanda, véhicule de notre culture et expression de l'état d'âme de la population rwandaise.

Le 4e Congrès Ordinaire du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, réuni à Kigali du 27 au 29 juin 1983, a, à ce sujet, encore une fois souligné la nécessité pour notre pays, d'élargir l'utilisation du Kinyarwanda, langue nationale et langue officielle à tous les secteurs d'activités de la vie nationale. L'objectif premier de ce colloque est donc d'aider le Gouvernement Rwandais à réaliser cette politique en tenant compte tant des ressources humaines et matérielles disponibles que de divers avantages et contraintes linguistiques et socio-culturels.

Ce colloque s'inscrit ensuite dans le cadre de la collaboration qui, depuis quelques années, existe entre notre pays et le Canada-Québec, dans le domaine de la formation en terminologie et qui s'est concrétisée par l'octroi à notre pays d'une bourse de doctorat en linguistique en 1981 ainsi que de deux bourses de stage en terminologie en 1983.

C'est ici l'occasion d'en remercier le Canada-Québec et de souhaiter que cette collaboration soit poursuivie et renforcée.

Qu'il me soit, en outre, permis de remercier monsieur Guy RONDEAU, Professeur Titulaire de Terminologie à l'Université Laval et Secrétaire Général de l'Association Internationale de Terminologie qui a bien accepté, non seulement d'assurer la formation scientifique de nos compatriotes, tant au niveau de doctorat que des stages, mais également d'effectuer dans notre pays une mission d'évaluation des activités terminologiques réalisées dans le cadre d'élaboration des lexiques des branches scolaires.

Je voudrais en outre remercier l'Office de la Langue Française du Québec qui a participé à l'encadrement scientifique de nos stagiaires en terminologie, et qui a accepté de déléguer à ce colloque son Directeur de la Terminologie, en la personne de Monsieur Pierre AUGER.

Le Conseil International de Recherche et d'Étude en Linguistique Fondamentale et Appliquée, un organe de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, créé en 1980, n'est pas lui non plus inconnu de notre pays, car depuis sa création, il collabore avec notre Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à la mise en oeuvre d'un projet de linguistique comparative bantu, initié par des linguistes rwandais et consistant notamment à l'organisation dans notre pays des missions internationales de linguistique africaine, dont les premières se sont tenues en 1981 à Kigali et en 1982 à Butare.

Ce colloque témoigne de la collaboration qui existe entre les institutions rwandaises relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, à savoir l'Université Nationale du Rwanda et l'Institut National de Recherche Scientifique, et celles relevant du Département de l'Enseignement Primaire et Secondaire, à savoir les Bureaux Pédagogiques dont l'expérience pratique en matière d'élaboration des lexiques des branches scolaires n'a cessé de s'accompagner d'un désir de trouver une base solide à ces travaux de terminologie.

Je remercie donc, au nom du Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire, l'Université Nationale du Rwanda et l'Institut National de Recherche Scientifique dont la participation à ce colloque en fait ainsi un lieu d'échange entre spécialistes rwandais et experts québécois en terminologie et en aménagement linguistique.

Distingués invités,
Mesdames,
Messieurs,

Il y a exactement 7 ans, le Gouvernement Rwandais a décidé une réforme de son système d'enseignement au plan de son orientation générale, de ses contenus et de ses méthodes. Les mesures générales d'application de

cette réforme,adoptées par le Gouvernement en mars 1977, ont confirmé l'utilisation du kinyarwanda comme langue d'enseignement à tous les niveaux,voire au niveau secondaire et supérieur. "À long terme, il convient d'arriver à enseigner les enfants rwandais en langue maternelle, le Kinyarwanda." Une telle volonté politique reposait d'abord sur le fait qu'il est universellement prouvé qu'un enseignement en langue maternelle est plus efficace qu'un enseignement en langue étrangère, puisqu'il facilite l'assimilation des connaissances et le transfert de celles-ci dans le milieu socio-culturel des élèves.

Cette volonté reposait en outre et fondamentalement sur le fait que le kinyarwanda représente pour notre pays le vecteur le plus important, facteur de notre intégration nationale.

Ceci m'amène à souligner une caractéristique extraordinaire à ce colloque où sont réunis les intellects de nos deux peuples, résolus à conserver leur identité culturelle, c'est-à-dire être soi, les Québécois d'une part par l'utilisation du français, les Rwandais d'autre part par l'utilisation du kinyarwanda. Ceci me paraît un exemple éclatant et rare d'un véritable dialogue des cultures.

L'enseignement en kinyarwanda exige du Gouvernement Rwandais de mettre en place des structures susceptibles de rendre possible la réalisation d'une entreprise aussi importante que difficile. Afin de permettre l'élaboration des manuels scolaires en kinyarwanda, une section chargée du lexique a été créée au sein du Bureau Pédagogique de l'Enseignement Primaire et de l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré. Cette section avait pour tâche primordiale de recueillir les différents termes proposés par les différentes sections du Bureau Pédagogique et procéder à leur classement par discipline. Elle devait surtout inventorier les besoins terminologiques ressentis par les différentes sections dans la confection des programmes et des cours en kinyarwanda. Ces termes et besoins devaient en outre être soumis à la Commission Nationale du Lexique, instituée en 1979 et qui a déjà

tenu 4 séances annuelles. Nous lui devons aujourd'hui plus de 9000 termes nécessaires à l'enseignement en kinyarwanda, au niveau de l'enseignement primaire, de l'enseignement rural et artisanal intégré et même au niveau du secondaire.

Il est important de le souligner, ce n'est pas seulement l'enseignement qui a bénéficié des travaux de cette Commission Nationale, les autres services publics, parapublics et même privés, se sont vite intéressés aux termes élaborés par la Commission Nationale du Lexique.
C'est en bonne conscience que le Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire a invité les autres départements ministériels, intéressés à mettre sur pied des équipes permanentes de correspondants, à relever les termes techniques relatifs aux activités de leurs services respectifs et à faire des propositions de termes équivalents en kinyarwanda, termes soumis aux services concernés du Ministère, ensuite à la Commission Nationale du Lexique pour normalisation. Cette collaboration élargie des Ministères et établissements publics aux travaux terminologiques entraîne deux conséquences pratiques :

1. Il s'avère nécessaire d'assurer un minimum de formation linguistique et terminologique à l'ensemble des correspondants du Lexique. C'est à cette fin qu'une première réunion de concertation a été organisée à leur intention du 28 au 31 août 1983 et que, de nouveau, les différents ministères et établissements publics ont été invités à déléguer un de leurs correspondants au présent colloque.
2. Il a été senti nécessaire de donner à la Commission Nationale du Lexique un statut lui permettant d'élargir ses activités à tous les domaines modernes de la vie nationale et de collaborer efficacement à l'ensemble des ministères et établissements publics.

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs;

Un des résultats attendus à ce colloque doit être donc de permettre non seulement de jeter un regard critique sur les travaux terminologiques

déjà réalisés, mais aussi de préparer l'avenir en familiarisant les correspondants du Lexique avec les méthodes de travail en terminologie et en proposant d'une manière générale la stratégie la plus appropriée en vue de l'enrichissement lexical du kinyarwanda et de son utilisation la plus accrue dans tous les domaines de la vie nationale.

J'ai souligné tout à l'heure une certaine homologie des situations linguistiques du Québec et du Rwanda. Durant ce colloque, des situations seront décrites afin de vous permettre de mieux mesurer les enrichissements qu'elles peuvent s'apporter l'une à l'autre.

J'aimerais cependant souligner qu'en matière de terminologie et d'aménagement linguistique, le Canada en général et le Québec en particulier occupent actuellement une place d'avant-garde sur le plan scientifique et sur le plan méthodologique.

Nous avons le privilège d'avoir parmi nous certains des artisans de cette renommée du Québec. Nul doute que ce colloque sera l'occasion pour notre pays de tirer parti de la riche et vaste expérience du Québec afin d'améliorer les structures et d'affiner les techniques déjà mises en oeuvre en matière de terminologie et d'aménagement linguistique au Rwanda.
Je nourris donc l'espoir que le sérieux de ce colloque,dont augure la qualité des participants,donnera à notre pays des bases théoriques et méthodologiques plus sûres, plus solides dans sa longue marche vers la promotion de la culture rwandaise.

J'invite donc les participants à viser l'efficacité, en tenant compte de nos réalités et de nos besoins tant dans les communications, dans les débats, dans les résolutions que dans les recommandations qui seront soumises au Ministère.

Le Ministère quant à lui, mettra tout en oeuvre pour que ces recommandations retiennent toute l'attention voulue. J'ai également la conviction que ce colloque va jeter des bases solides et tangibles d'une coopération concrète en matière d'aménagement linguistique et terminologique entre le Rwanda et le Canada-Québec et entre les institutions rwandaises et les institutions québécoises.

Il en va de soi, Mesdames, Messieurs, que ce colloque apportera les supports scientifiques en terminologie dans l'intérêt des deux peuples.

C'est sur ces souhaits, Excellences, Mesdames, Messieurs,que je déclare ouvert le présent colloque sur l'aménagement linguistique et terminologique au Rwanda.

Je vous remercie.

Allocution de Monsieur Guy RONDEAU, Professeur à l'Université Laval, Secrétaire Général de l'Association Internationale de Terminologie lors de l'ouverture du Colloque sur l'Aménagement Linguistique et Terminologique au Rwanda

Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Directeur Général,
Distingués invités,
Chers Collègues,
Mesdames,
Messieurs,

C'est pour mes collègues et moi-même un vif plaisir et un grand honneur de participer, dans les jours qui suivent, au colloque qui s'ouvre aujourd'hui sur l'aménagement linguistique et terminologique au Rwanda.

L'idée de ce colloque est née, il y a moins d'un an à Montréal, en avril 1983, au cours d'une mission de Monsieur NGULINZIRA, mission qui l'avait amené à participer à un colloque sur la lexicographie terminologique.

Je suis très heureux de constater que, grâce à la détermination de tous, bien des difficultés ont été vaincues, et que cette idée se concrétise aujourd'hui dans les faits. Les collègues, Pierre AUGER, Directeur de l'Office de la langue française, Jean-Claude CORBEIL, Secrétaire Général du Conseil International de Recherche et d'Etude en Linguistique Fondamentale et

Appliquée, se joignent à moi pour vous assurer de notre collaboration la plus entière dans la poursuite des objectifs de ce colloque.

Je dois malheureusement vous transmettre les excuses de monsieur Alain LANDRY, Sous Ministre-Adjoint au Secrétariat d'État du Canada, empêché pour des raisons administratives, de se joindre à nous. Il me charge de transmettre à tous ses salutations et ses meilleurs voeux.

En qualité de Secrétaire Général de l'Association Internationale de Terminologie, je vous apporte également les meilleurs voeux des membres du Conseil International de TERMIA qui, par cet événement, en assurera la publication des actes au cours de la présente année.

Le colloque qui débute aujourd'hui s'inscrit dans le cadre d'une mission exploratoire qui a pour but d'étudier les moyens d'action les plus efficaces pour assurer entre nos deux pays une coopération institutionnelle en matière d'aménagement terminologique, coopération adaptée à des objectifs précis réalistes et correspondant à des besoins clairement identifiés. C'est à cette tâche que nous nous employerons au cours des deux prochaines semaines.

Le Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université Laval ainsi que les autorités du Ministère des Affaires Intergouvernementales du Québec et de l'Association Canadienne pour le Développement International m'ont prié de vous assurer qu'ils mettront tout en oeuvre dans la mesure où les ressources le permettent pour établir des mécanismes de coopération fructueux.

Le Colloque qui s'ouvre aujourd'hui se présente à un moment on ne peut mieux choisi. En effet, d'une part, comme on peut s'en rendre compte par les documents qui vous ont été remis, le Rwanda a une politique linguistique dont les objectifs sont clairement exprimés et ont été mûris à la suite d'une réflexion profonde et éclairée. Vos spécialistes des Ministères et de l'Université ont admirablement cerné et traduit dans les textes à la fois le problème dans toute sa complexité ainsi que les principes directeurs qui devront guider les moyens d'action à mettre en place dans la pratique quotidienne.

Nous savons donc d'où nous partons et quelle est notre destination. Cela constitue un avantage considérable. De plus, les descriptions linguistiques du kinyarwanda, outil indispensable à la planification linguistique

et à la création néologique, ces descriptions sont diponibles. De même, l'on trouve chez vous des spécialistes de la langue. En y joignant des spécialistes des différents domaines spécialisés, notre tâche ne consistera plus qu'à former des formateurs qui, à leur tour, formeront vos praticiens.

Enfin, le colloque qui débute aujourd'hui s'inscrit dans la continuité d'une série d'événements qui ont débuté en janvier 1982 par l'arrivée au GIRSTERM (Groupe Interdisciplinaire de Recherche Scientifique et Appliquée en Terminologie) de monsieur MUGESERA, Professeur à l'Université Nationale du Rwanda, étudiant au doctorat en linguistique terminologique, puis, par les missions de monsieur NGULINZIRA et, plus récemment, par un stage au Québec de deux de vos collaborateurs qui ont manifesté un désir d'apprendre et une capacité de travail peu commune.

J'ai fait allusion, il y a quelques minutes, à la question de formation de formateurs. Qu'on me permette de revenir sur cet aspect de coopération qui me paraît, à mon avis, sous-tendre les activités du colloque. Je considère en effet d'une extrême importance que notre rôle soit perçu et identifié comme celui de guides ou de conseillers techniques et non de maîtres d'oeuvres. C'est à vous, en effet, qu'il appartient d'effectuer la kinyarwandisation que vous projettez. Il arrive que, historiquement, le Québec possède une tradition qui remonte à près de 15 années dans la mise en place, après bien de tâtonnements, d'une politique d'aménagement linguistique que nous avons rôdée au cours des ans. Notre rôle ici, et j'insiste la-dessus, ne consiste pas à transférer purement et simplement à votre pays les mécanismes qui ont été mis en place au Québec. Ce que nous pouvons et devons plutôt vous apporter, ce sont des thèmes de réflexions ainsi qu'une expertise fondée sur l'expérience qui vous permettront, avec toute l'assistance que nous serons en mesure de vous fournir, de mettre au point une strétégie de kinyarwandisation adaptée à vos besoins et à la situation particulière de votre pays dans son entourage géo-politique.

L'une des grandes leçons que nous avons retirées de notre expérience des dernières années, et qu'il faut constamment garder à l'esprit, est que toute forme d'intervention linguistique doit nécessairement tenir compte de facteurs psychologiques et sociologiques et doit se faire dans une optique sociolinguistique.

Nous sommes ici, mes collègues et moi maintenant – et dans les années à venir j'espère, nos successeurs – pour vous fournir une assistance éclairée et discrète. L'objectif que nous devons tous viser est de former votre personnel cadre, qui pourra ensuite assurer la continuité, en formant vos propres spécialistes. On peut même voir plus loin; en effet, qu'y a-t-il d'impossible à ce que le modèle d'aménagement linguistique que vous mettrez au point pour votre pays ne devienne modèle exportable en d'autres environnements africains comparables ?

Pour le moment, le colloque sera suivi d'un stage de courte durée s'adressant à un petit nombre de participants, et nous espérons mettre au point, par la suite, un programme d'échange à moyen terme.

Le Colloque qui débute aujourd'hui à Kigali n'est pas le premier à se dérouler en terre africaine. Il n'en constitue pas moins une première en ce sens qu'il est orienté spécifiquement vers les besoins linguistiques et terminologiques d'un pays en particulier. C'est là un fait nouveau qu'il importe de souligner et qui démontre, encore une fois, que le développement s'accompagne nécessairement d'une action linguistique et terminologique.

Mes collègues et moi, nous sommes très désireux de bien comprendre vos problèmes et vos objectifs, et au cours de toute la semaine, nous serons à votre disposition pour discuter de tous les aspects qui pourraient vous intéresser. Les organisateurs du colloque ont choisi quatre thèmes qui se complètent admirablement :

- Aménagement linguistique
- Terminologie
- Lexicographie
- Bilinguisme et Traduction

L'étude de ces thèmes permettra de préciser les notions propres à chacune de ces activités, notamment dans les secteurs où ils risquent d'y avoir certaines ambiguïtés d'interprétation, comme par exemple entre terminologie et lexicologie, ou entre terminologie traductionnelle et traduction.
La terminologie est une discipline récente qui comporte un aspect pragmatique par ses méthodes et son objet, mais qui s'appuie également sur des fondements théoriques.

C'est à la découverte de cette discipline, dans une athmosphère de sérénité et de détente, et dans une attitude d'échange mutuel que nous vous convions.

Puissent les quelques jours que nous aurons le plaisir de passer parmi vous marquer le début d'une collaboration durable, amicale et fructueuse.

Je vous remercie.

EXPOSÉS

BILAN DE L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE AU RWANDA

par Boniface NGULINZIRA
Directeur-Adjoint du Bureau
Pédagogique de l'Enseignement
Secondaire

0. INTRODUCTION

0.1. Question de terminologie

J'aborderai mon exposé par une question de terminologie que, sans doute, chacun se pose au sujet du titre de l'exposé qui m'a été attribué, à savoir "bilan de l'aménagement linguistique au Rwanda".

Le terme bilan désigne au sens premier la situation de l'inventaire ou de la comptabilité d'une entreprise. Au sens second celui qui est employé ici et avec lequel nous sommes familiarisés, il désigne l'état, le résultat global d'une situation soumise à examen.

Plus curieuse est l'expression "aménagement linguistique" car le terme aménagement est d'ordinaire utilisé avec des mots désignant des réalités concrètes : aménagement du territoire, aménagement du bassin de la rivière Akagera ...

"Aménagement linguistique" est une expression qui,me semble-t-il, vient du Québec où J.C. CORBEIL a publié en 1980 un ouvrage intitulé "l'aménagement linguistique du Québec" (1). J'ai donc lu cet ouvrage et j'ai essayé de comprendre pourquoi l'auteur n'utilisait pas le syntagme "planification linguistique" qui est synonyme de "aménagement linguistique".

Selon CORBEIL, l'expression "planification linguistique" peut avoir en français une connotation péjorative : elle "suggère une intervention dirigiste, de type bureaucratique, un peu à la manière des plans quinquennaux en économie où les experts ont le pas sur les citoyens et les hommes politiques".

Par contre l'expression "aménagement linguistique" évoque un effort à moyen et à long termes pour mieux tirer parti d'une ressource collective, la ou les langues, en fonction des besoins et des intérêts de la nation, selon un plan souple qui oriente l'évolution de la société sans le brusquer mais au contraire en réclamant son adhésion et sa participation".

Que l'on partage ou non les appréhensions de CORBEIL au sujet des connotations péjoratives des termes "planification linguistique", il faut retenir, avec lui,

- que la langue est une ressource collective d'un peuple;
- que l'intervention de l'État doit être plutôt souple et soutenu par le peuple car tout dirigisme en matière de langage serait d'avance voué à l'échec.

0.2. Objectifs de l'exposé

La préparation de l'exposé a été pour moi l'occasion de réflechir sur la manière dont notre pays intervient explicitement ou implicitement en matière de relationsentre les langues, d'usage des langues et de promotion de la langue nationale, le kinyarwanda. Ce sont ces réflexions que je vais vous livrer.

Dans un premier temps, je parlerai de l'aménagement linguistique ou de la planification linguistique en général. Il s'agira de voir :

1° ce qui pousse un État à intervenir en matière de langage;

2° les domaines d'intervention de l'État en matière de langage;

3° les moyens d'exécution d'une politique d'aménagement linguistique.

Dans un second temps, je tenterai de faire une évaluation sommaire des réalisations de notre pays en matière d'aménagement linguistique. Il s'agira en fait d'appliquer à notre pays le modèle théorique que nous aurons développé dans la première partie.

Dans un dernier temps, et en guise de conclusion, je parlerai, sous forme de recommandations, des perspectives de l'aménagement linguistique dans notre pays.

1. QU'EST-CE QUE L' "AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE" ?

1.1. Définition

Je proposerai la définition suivante : "l'aménagement linguistique consiste en une intervention planifiée de l'État en matière de langage".

Trois éléments sont à retenir dans cette définition :

1° le responsable de l'intervention

L'aménagement linguistique est du ressort du pouvoir politique. Seul l'État est compétent pour mettre en place une politique d'aménagement linguistique.

2° le domaine d'intervention

Il s'agit d'intervenir en matière de langage c'est-à-dire d'usage des langues et de relations entre les langues.

3° la planification

L'intervention de l'État en matière de langage doit être planifiée. Elle est donc non seulement consciente et réfléchie mais également inscrite dans le temps, dans une certaine durée. Elle se compose donc de trois étapes:

- d'une situation de départ qui n'est pas jugée satisfaisante;
- d'une situation-cible vers laquelle est orientée la politique d'aménagement linguistique;
- une série d'étapes successives devant mener de la situation de départ à la situation-cible, ces étapes successives étant proportionnelles aux moyens dont dispose le pays.

1.2. Composantes de la situation de départ

Selon J.C. CORBEIL (2), trois composantes se trouvent à l'origine de toute démarche d'aménagement linguistique :

- la diversité linguistique au sein d'un même pays;
- la concurrence entre les langues au sein des institutions;
- la conscience de cette concurrence et la volonté collective de l'ordonner, voire de l'apaiser.

1.2.1. Diversité linguistique

Il y a deux types de diversité linguistique.

Le premier type, le plus évident, c'est lorsque deux ou plusieurs langues coexistent sur un même territoire.

La presque-totalité des pays d'Afrique Noire illustrent ce type de diversité.

En Europe, des pays comme la Belgique, la Suisse et même la France connaissent également cette diversité linguistique.

Le second type de diversité linguistique est celui dû à l'existence, pour une même langue, de variétés dialectales ou socio-culturelles. Par variétés dialectales, il faut entendre les variétés localisées géographiquement. Par variétés socio-culturelles, il faut entendre les variétés localisées sociologiquement.
Dans ce second type de diversité, la variété linguistique qui agit ou tend à agir comme norme est celle du groupe dominant. Ceci est illustré en France par la "victoire" du dialecte de Paris, de l'Ile-de-France sur les autres dialectes français.

1.2.2. Le déséquilibre entre les langues au sein des institutions

Quatre groupes d'institutions se trouvent généralement concernées par les politiques d'aménagement linguistique :

- l'administration publique
- l'enseignement
- l'information
- le travail et le commerce.

L'État n'interviendra jamais pour vous indiquer dans quelle langue vous devez demander du feu à votre voisin. Mais il interviendra pour indiquer le moyen par lequel les institutions (état, école, médias, entreprise) doivent communiquer avec les individus.

Si, au sein de ces institutions et dans un même pays, l'usage de plusieurs languesest possible, le groupe dominé réclamera que sa langue soit utilisée comme langue d'administration, de l'enseignement, du travail et de l'information. Et s'il n'obtient pas satisfaction, ceci sera source de querelles linguistiques.

En Afrique, certaines politiques linguistiques évitent la concurrence entre les langues de colonisation et les langues africaines, celles-ci ayant été jugées indignes de pouvoir servir dans les institutions modernes, à l'exception peut-être du domaine de l'information.

C'est pour cette raison que,contrairement à J.C. CORBEIL, je préfère parler de "déséquilibre" et non de "concurrence" entre les langues car pour concourir il faut être présent.

1.2.3. La conscience que l'on a du déséquilibre

L'existence d'un déséquilibre dans l'usage des langues au sein des institutions ne suffit pas pour pousser un État à intervenir.
Si le déséquilibre est bien supporté et n'est pas vécu dramatiquement, la situation durera indéfiniment.

1.2.4. La fonction d'intégration de la langue

À ces trois premières composantes relevées par CORBEIL, et qui me semblent convenir à la situation des pays développés, j'ajouterai une quatrième, la fonction d'intégration de la langue et surtout de la langue maternelle.

En Tanzanie, la politique de swahilisation me semble moins due à des rapports conflictuels entre le swahili et l'anglais qu'à la nécessité de doter le pays d'une langue qui puisse servir d'instrument de cohésion sociale.

Dans notre pays, nous, les Rwandais, nous sentons que nous faisons partie d'une même nation non seulement parce que nous vivons sur un même territoire bien délimité, avec une population stable et que nous sommes mobilisés dans un même mouvement,mais aussi et surtout parce que nous parlons une même langue qui nous distingue des autres peuples et sert de traits d'union entre les ethnies et entre les régions.

C'est pourquoi, me semble-t-il, l'intervention de l'État en faveur du kinyarwanda s'inscrit dans son devoir de promotion de la culture.

Le bilan que je vais vous présenter dans la partie qui va suivre est donc non seulement un bilan d'aménagement linguistique mais aussi un bilan de politique linguistique tout simplement.

1.3. Domaines d'intervention de l'État

Lorsqu'un État décide d'intervenir en matière de langage, il peut le faire à deux niveaux soit au niveau du statut de la langue soit au niveau du système de la langue.

Au niveau du statut juridique, la langue peut être déclarée langue nationale, ce qui est une reconnaissance de son existence soit langue officielle ou les deux à la fois.

Au niveau du système de la langue, l'État peut intervenir

- pour décider l'orthographe officielle de la langue;
- pour enrichir le lexique de la langue au moyen de la néologie;
- pour organiser la recherche fondamentale et stimuler la recherche appliquée sur la langue.

1.4. Moyens d'intervention

Si l'État décide d'intervenir en matière de langage, il doit prévoir un budget en vue de la mise en place de sa politique linguistique.

Il doit en outre mettre en place des mécanismes d'exécution, de contrôle et de coordination.

2. BILAN DE L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE AU RWANDA.

2.1. Homogénéité linguistique

Un des traits qui caractérisent le Rwanda est sa grande homogénéité linguistique : le kinyarwanda, langue nationale, est parlé et compris par l'ensemble de la population rwandaise qui compte plus de cinq millions d'habitants. Contrastant avec la situation de la presque-totalité des pays d'Afrique Noire qui sont caractérisés par un multilinguisme foisonnant, l'unilinguisme de notre pays a été souligné par plus d'un observateur.

Ce trait se trouve encore renforcé par le fait que le kinyarwanda fait lui-même partie d'une zone d'intercompréhension qui déborde les frontières politiques du Rwanda.

Avec le kirundi du Burundi et le giha de Tanzanie, le kinyarwanda forme une aire linguistique d'intercompréhension qui compte environ 15 millions de locuteurs. Cette aire couvre les États du Rwanda et du Burundi, l'Est du Zaïre (Kivu), l'Ouest de la Tanzanie et le Sud de l'Uganda.

Sur base de critères politiques, culturels et sociaux et compte tenu du nombre de locuteurs, le kinyarwanda-kirundi figure parmi les 23 langues du continent africain qu'il faut apprendre en priorité n° 1 selon la liste établie en 1969 par les représentants des principaux centres d'études africaines aux États-Unis (Wiley Dwyer, ed. : African Language Instruction in United States : Directions and Priorities for the 1980 s, East Lansing, Michigan, Mishigan State University, African Studies Center, 1980).

Cette entité linguistique a la possibilité de survivre à l'hécatombe qui menace nombre de langues africaines à condition qu'une même politique linguistique soit développée en sa faveur dans la région et particulièrement au Rwanda et au Burundi, pays souverains entièrement couverts par cette zone d'intercompréhension.

À première vue donc la situation linguistique rwandaise est très simple et plus d'un sera étonné de voir que vingt-un ans après l'indépendance, le kinyarwanda n'est pas encore la langue normale et usuelle des communications tant orales qu'écrites des affaires publiques, de l'enseignement, du travail, du commerce et de l'information.

C'est que pour jouer pleinement son rôle dans le monde moderne, une langue doit remplir certaines conditions : être écrite, standardisée, modernisée et que ces conditions ne peuvent être remplies qu'à l'intérieur précisément d'une politique d'aménagement linguistique.

2.2. Diversité linguistique

Le Rwanda, malgré sa grande homogénéité linguistique, atteste les deux types de diversité linguistique. Il connaît un certain multilinguisme et notre langue nationale possède des variétés dialectales.

2.2.1. Un certain multilinguisme

L'existence d'une langue nationale parlée et comprise par l'ensemble de la population a contribué à voiler même aux yeux des Rwandais le multilinguisme de notre pays.

Cependant tout Rwandais cultivé,ou ayant quelque peu voyagé dans notre pays,est au courant de l'existence dans notre pays d'autres langues africaines surtout dans les zones frontalières. Le bilinguisme kinyarwanda-français s'inscrit lui aussi dans le multilinguisme de notre pays.

Les autres langues africaines parlées dans notre pays sont au nombre de six : l'oluciga (igihima), l'igihavu, l'amashi, l'ururasi (urunyambo), l'ikirundi et le kiswahili. Les données relatives à ces langues nous ont été fournies par l'équipe travaillant sur l'Atlas Linguistique du Rwanda.

1) L'Oluciga = Gihima

L'oluciga est parlé dans une zone habitée par ± 96 000 habitants qui comprend trois communes (MUVUMBA, KIYOMBE et KIVUYE) de la préfecture de Byumba et trois secteurs (Butandi, Musama et Kindoyi) de la Commune Butaro en Préfecture de Ruhengeri.
Dans deux secteurs de la Commune Muvumba à savoir Tabagwe et Bweya qui comptent ± 5 000 habitants, la dénomination locale du parler est le Gihima.

2) L'Igihavu = Amahavu

Parlé au bord du lac Kivu dans les Communes KAMEMBE, GISUMA, GAFUNZO et KAGANO dans la Préfecture de CYANGUGU. La zone du parler est habitée par environ 97 000 personnes.

3) Amashi

Parlé dans une zone frontalière avec le Zaïre, qui comprend une partie des Communes GISHOMA, CYIMPOCO et KAMEMBE de la Préfecture de Cyangugu. Le nombre d'habitants de cette zone est évalué à 35 000 personnes.

4) L'Ururasi = Ikirashi, Ikirasi, Urunyambo

Parlé en Préfecture de KIBUNGO dans deux secteurs de la Commune RUKIRA ainsi que dans plusieurs secteurs de la Commune RUSUMO.
Dans le Secteur KANKOMBWA (RUSUMO), la dénomination locale du parler est l'urunyambo.
Le nombre de locuteurs est estimé à plus de 25 000 personnes.

5) L'Ikirundi

Parlé principalement par des populations d'origine burundaise installées surtout dans deux secteurs de la Commune MUYUMBA (BYUMBA) et dans un secteur de la Commune SAKE (KIBUNGO). Bien que faisant partie d'une même zone d'intercompréhension que l'ikinyarwanda, l'ikirundi est classé ici comme langue à cause de son statut de langue nationale du Burundi.

6) Le Kiswahili

Il convient enfin de mentionner le kiswahili, qui prend de plus en plus de l'importance au Rwanda. Parlé par une population estimée à un demi million, le kiswahili se pratique dans les milieux de commerçants et d'étrangers (Hindous, Grecs, Arabes) et dans certains groupes religieux (musulmans, adventistes, pentecôtistes).

Les populations parlant ces langues sont bilingues puisqu'elles parlent et comprennent la langue nationale, le kinyarwanda, participant ainsi à la culture de la majorité.

7) Le français

Introduit sous le mandat et surtout sous la tutelle belge, le français s'est répandu dans notre pays grâce à la scolarisation. Ce moyen de propagation du français a eu deux effets principaux : la limitation du nombre de Rwandais connaissant le français et le maintien d'une certaine qualité du français.

L'expansion du français au Rwanda est, dès l'origine, liée à l'effort de scolarisation entrepris par notre pays. On pourrait donc calculer le nombre de Rwandais pratiquant le français rien qu'en consultant les statistiques de l'enseignement.
La tâche est rendu difficile par le fait qu'il est difficile d'indiquer à quel niveau de scolarisation un individu peut être déclaré pratiquer le français. Si vous dites "à la fin de la 6ème primaire", l'on vous dira que ce n'est plus le cas aujourd'hui. Si vous dites "à la fin du Tronc Commun ou du cycle inférieur des Humanités", l'on vous dira que ce n'est plus le cas aujourd'hui. Même en définissant un tel niveau, il faut ensuite que l'individu soit, dans sa vie professionnelle, placé dans des conditions qui lui permettent de maintenir sinon d'accroître sa connaissance pratique du français.

Introduit et propagé par l'école qui est une institution normative par excellence, le français parlé au Rwanda est peu entaché de la couleur locale.

L'administration publique et l'enseignement sont les deux domaines de prédilection du français.

La limitation,sinon l'inexistence de publications en kinyarwanda, fait aussi que l'activité de la lecture - du moins pour le livre - est liée au français.

En termes de nombre de locuteurs, les estimations les plus optimistes parlent de 15 %. Je pense que le chiffre de 7 % est plus réaliste.

2.2.2. Variétés géographiques du kinyarwanda

Le second type de diversité linguistique attesté dans notre pays consiste dans le fait que le kinyarwanda connaît des variantes géographiques. Celles-ci sont au nombre de quatre :

1) Le kinyarwanda central, le centre de sa zone est à situer dans la région historico-géographique du NDUGA;
2) Le kigoyi, dialecte parlé dans la Préfecture de Gisenyi, dans une grande partie de la région historique du BUGOYI;
3) Le kirera, dialecte parlé dans les Préfectures de Ruhengeri et de Gisenyi (Bushiru, Kingogo et Kanage).

Quelques dialectes sont en voie de disparition et ne sont plus parlés que par quelques vieilles personnes.
Il s'agit du Kiyaka en Commune Nyamyumba (Gisenyi), du Gishyoshyo en Commune Kanama (Gisenyi) et du Gisozo dans une partie des Communes Rugarama et Karengera (Cyangugu).

Nous avons vu que lorsqu'une langue a plusieurs dialectes, c'est le dialecte du groupe dominant qui tend à s'imposer comme norme. Dans notre pays,c'est le dialecte parlé dans l'entourage du mwami qui s'est imposé comme norme. Du reste,les dialectes les plus marqués sont identifiés dans les régions qui étaient récalcitrantes à la tutelle du mwami.

Actuellement, il y a une entente plus ou moins tacite concernant le dialecte standard. Celui-ci est transmis par la radio, la presse écrite et l'enseignement.

2.3. Concurrence entre les langues

Entre les langues autochtones du Rwanda, la concurrence est pour ainsi dire nulle. Les langues spécifiques autres que le kinyarwanda sont réservées à la communication au niveau local.
Le kinyarwanda sert de moyen de communication pour les échanges élargis.

À l'école, le kinyarwanda "standard" pose sans doute quelques problèmes d'apprentissage à un élève parlant oluciga ou kigoyi, mais ceci n'est qu'un problème de pédagogie.

Dans notre pays, il n'y a véritablement concurrence qu'entre le kinyarwanda et le kiswahili pour ce qui est des communications dans le domaine du commerce et surtout entre le kinyarwanda et le français du fait du bilinguisme officiel.

Cette concurrence entre le français et le kinyarwanda se manifeste dans les domaines suivants :

a) l'administration publique

Du fait du bilinguisme officiel, il se pose le problème du choix

- de la langue dans laquelle seront rédigés lois, décrets, formulaires, arrêtés ministériels, documents d'information à l'usage du public;
- de la langue de la relation individuelle du citoyen avec l'État;
- de la langue des relations de l'État avec ses fonctionnaires, langue des fiches de paye, des signalements, des sanctions, lettres de nomination, d'octroi de congés;
- de la langue des relations de l'État avec les autres États ou les organismes internationaux.

Il y a ici matière à intervention pour l'État c'est-à-dire besoin d'une législation linguistique qui clarifierait les modalités d'usage des langues officielles dans ces différents domaines.

b) l'enseignement

Selon la loi du 27 août 1966 sur l'Éducation Nationale de la République Rwandaise, la langue de l'enseignement primaire est le kinyarwanda (art. 69), les langues de l'enseignement secondaire sont les deux langues officielles (art. 80).

Il y a concurrence puisque, jusqu'en 1977, le bilinguisme de l'enseignement secondaire n'a pas été explicite et qu'en fait l'enseignement secondaire rwandais est et reste essentiellement unilingue français.

Il y a heurt en outre du fait d'une transition à faire de manière plus ou moins heureuse mais qui n'est pas sans faire de victimes lors du passage entre un enseignement primaire donné en kinyarwanda et un enseignement secondaire donné en français.

Ceci amènera le Gouvernement à intervenir en 1977 lorsqu'il a décidé qu'à long terme l'enseignement devra se faire en kinyarwanda.

c) les médias d'information

Au niveau des médias d'information (la presse écrite et la radio) il semble que le kinyarwanda occupe une place non-négligeable.

On raconte même qu'un Français ayant débarqué depuis peu au Rwanda et ouvrant son poste de radio à des heures où sont diffusées des émissions en kinyarwanda, a déclaré que notre pays ne doit pas être compté parmi les pays francophones.

C'est plutôt au niveau d'une analyse des contenus que devrait être orientée la recherche afin de voir, par exemple, si des émissions d'idées telles que "Mémoires d'un continent" ou "De la musique et des idées" ont des équivalents en kinyarwanda.

d) les entreprises et les sociétés

Nous n'avons pas pu faire de recherches approfondies au niveau des entreprises et des sociétés.
Il s'agit de voir ici comment s'opère le choix de la langue de
- la gestion quotidienne
- la publicité
- relation avec la clientèle (étiquetage des produits, notices d'emploi, etc..). Sur les savons Sulfo en poudre, les notices d'emploi sont par exemple en français et en kinyarwanda.
  Est-ce une exception ? Ou l'exemple est-il suivi par beaucoup de sociétés?

2.4. Conscience que l'on a de la concurrence entre les langues

Le problème est ici de voir si les Rwandais ont conscience des relations plus ou moins conflictuelles que le kinyarwanda d'une part et le kiswahili d'autre part entretiennent dans les communications institutionnalisées.

À ce sujet, deux courants peuvent se dégager.

Tout d'abord, il y en a qui pensent et déclarent que "le kinyarwanda ne mène pas loin".

Mais il en est d'autres qui pensent que le kinyarwanda, langue distinctive et moyen d'expression de la culture du peuple rwandais,doit être soutenu contre les envahissements des langues étrangères.

3. NIVEAUX D'INTERVENTION DE L'ÉTAT.

3.1. Statut des langues

3.1.1. Langue nationale

L'article 5 de la Constitution de 1962 et l'article 4 de la Constitution de 1978 stipulent que "la langue nationale est le kinyarwanda".

C'est donc la langue autochtone dont l'existence est reconnue par la constitution.

3.1.2. Langues officielles

Les mêmes articles des deux Constitutions stipulent que "les langues officielles sont le kinyarwanda et le français".

Le Rwanda fait ainsi partie d'une dizaine de pays, qui sont les seuls en Afrique Noire, à avoir élevé une de leurs langues maternelles au rang de :

- Langue officielle unique :
  - somali en Somalie
  - amharic en Ethiopie
  - swahili en Tanzanie

- Langue officielle parallèlement à l'anglais :

  - tswana au Botswana
  - sotho au Lesotho
  - swazi au Swaziland
  - swahili au Kenya

- Langue officielle parallèlement au français :

  - kinyarwanda au Rwanda
  - kirundi au Burundi
  - malagasy à Madagascar

Parmi les pays africains francophones, le Rwanda est ainsi un des pays à avoir accordé à sa langue nationale le statut de langue officielle. Si l'on sait que le kinyarwanda et le kirundi forment une même unité-langue, on comprendra l'intérêt qu'il y a, sur le plan africain, à promouvoir cette entité linguistique.

Dans les pays qui n'ont qu'une seule langue officielle, celle-ci est utilisée comme langue de communication pour les quatre principales institutions à savoir

- l'administration publique
- l'enseignement
- l'information
- le travail et le commerce.

Dans les pays qui ont deux ou plusieurs langues officielles, il y a deux situations possibles suivant que le pays est ou non divisé en zones linguistiques.

Si le pays est divisé en zones linguistiques, celles-ci pratiqueront l'unilinguisme et seule l'administration nationale ou fédérale pratiquera le multilinguisme (Suisse, Canada).

Si le pays n'est pas divisé en zones linguistiques c'est que l'une des langues officielles n'est pas autochtone et est langue de colonisation. Cette situation est illustrée par les pays africains que nous avons cités.

Dans de telles situations, la langue de colonisation sert généralement comme langue de l'enseignement et des échelons supérieurs de l'administration, la langue autochtone étant utilisée par les échelons inférieurs de l'administration, qui sont en contact quotidien avec le peuple.

L'utilisation de la langue de colonisation comme langue de l'enseignement et de la haute administration lui confère un statut de prestige de sorte qu'il semble qu'un tel bilinguisme est incompatible avec une promotion réelle de la langue nationale. En effet, en l'absence d'une législation linguistique qui déterminerait les rapports qui doivent exister entre les langues officielles, ce sont les facteurs de prestige qui orienteront le choix des locuteurs bilingues vers la langue de l'ancienne métropole.

Le Rwanda attend encore sa législation linguistique qui clarifierait le bilinguisme officiel inscrit depuis une vingtaine d'années dans sa constitution.

Dans le bilinguisme officiel de notre pays, rien n'indique actuellement quels documents doivent être unilingues (français ou kinyarwanda) et quels autres doivent être bilingues.

À titre d'exemple, la carte officielle d'identité est bilingue à l'exception de la rubrique "autres renseignements : police d'assurance n°, permis de conduire n°, caisse sociale n°, immatriculation, groupe sanguin", rédigée uniquement en français.

Le permis de conduire est unilingue (français) à l'exception des mentions "République Rwandaise et permis de conduire" qui sont traduites en kinyarwanda.

Le passeport est trilingue kinyarwanda-français-anglais, le texte kinyarwanda ayant les plus grands caractères. Les renseignements inscrits dans le passeport le sont toutefois en français.

Le journal officiel est bilingue. Cependant on y trouve beaucoup de textes rédigés dans la seule version française. Une étude de J.B. KARANI (3) concluait qu'en 1977, le journal officiel était français à 92 % et kinyarwanda à 21,3 %. Ceci indique qu'il y a une proportion de 8 % de textes kinya-

rwanda non traduits en français contre 79,7 % de textes français non traduits en kinyarwanda.

3.1.3. Place des langues dans l'enseignement

La place des langues dans l'enseignement est actuellement précisée par :

1° La loi du 27 août 1966 sur l'Éducation Nationale de la République Rwandaise, dite "loi scolaire".

2° Les Mesures générales d'application de la réforme de l'enseignement, adoptées par le Gouvernement en 1977 et diffusées par le Ministère de l'Éducation Nationale en mars 1978.

A. Langues d'enseignement

a) Niveau primaire

"La langue de l'enseignement primaire est le kinyarwanda. Le Ministère peut autoriser l'usage d'une autre langue" (Loi scolaire, art. 69).

"Pour valoriser la culture nationale d'une part, et pour faciliter l'assimilation des notions enseignées d'autre part, l'objectif à long terme est d'enseigner les enfants rwandais en leur langue maternelle, le kinyarwanda, et cela à tous les niveaux de l'enseignement.

Au niveau primaire, la langue d'enseignement est et reste le kinyarwanda. Ce principe vaut aussi pour les écoles privées et libres subsidiées". (Mesures générales ...).

b) Enseignement rural et artisanal intégré

"Référence faite au point (...) relatif à la langue d'enseignement au primaire et compte tenu des objectifs de l'Enseignement

Rural et Artisanal Intégré, celui-ci sera dispensé en kinyarwanda". (Mesures générales ...).

c) Enseignement secondaire

"Les langues de l'enseignement secondaire sont les 2 langues officielles. Pour motifs pratiques, le Ministre peut autoriser l'usage d'une autre langue" (Loi scolaire, (Loi scolaire, art. 80).

"Il faut rappeler qu'à long terme il convient d'arriver à enseigner aux Rwandais en leur langue maternelle.

Les élèves de la première promotion du primaire réformé suivront les disciplines énumérées ci-dessous en kinyarwanda à partir de septembre 1981 (étant entendu que les autres cours, les langues escomptées, seront dispensés en français).

Cours généraux :

- Kinyarwanda
- Éducation Civique et Culture
- Travaux Pratiques Ruraux
- Religion ou Morale
- Dessin
- Éducation Physique et Sportive

Cours professionnels :

Les cours professionnels, notamment ceux qui mènent aux activités directement centrées sur les populations rurales, seront enseignés en kinyarwanda, afin de permettre aux futurs lauréats de cet enseignement d'insérer leur métier dans le milieu de leur auditoire.

Exemple : alphabétisation, vulgarisation agricole, nutrition, puériculture.

Pour atteindre l'objectif d'instruire les enfants rwandais en leur langue maternelle, des mesures d'urgence sont prévues, notamment :

- donner une formation approfondie de la langue maternelle aussi bien aux niveaux primaire, secondaire que supérieur;
- fournir des outils d'enseignement de cette langue aux enseignants à tous les niveaux. À cet effet, les sections concernées des Bureaux Pédagogiques sont déjà opérationnelles;
- organiser des recyclages des professeurs rwandais du secondaire "pour l'enseignement du et en kinyarwanda". (Mesures générales ...).

B. Langues à enseigner

a) Enseignement primaire

- langue maternelle
- français (Loi scolaire, art. 70).

"En plus du kinyarwanda, le français sera enseigné à l'école primaire et son enseignement commencera en 4e année". (Mesures générales ...).

b) Enseignement rural et artisanal intégré

- kinyarwanda
- français (Mesures générales ...).

c) Enseignement secondaire

"Le kinyarwanda, le français et l'anglais sont branches obligatoires". (Loi scolaire, art. 80).

L'article 80 de la loi sur l'Éducation Nationale de la République Rwandaise stipule que le kinyarwanda, le français et l'anglais sont des branches obligatoires de l'enseignement secondaire.

En plus de ces disciplines, la langue swahili sera introduite dans certaines filières de l'Enseignement Secondaire "vu son importance dans nos relations avec les pays voisins". (Mesures générales ...).

3.2. Intervention au niveau du système de la langue

Dans un des ouvrages qui font autorité dans la sociolinguistique des pays en développement, Language Problems of Developing Nations (4), H. KLOSS propose trois critères qui permettent d'analyser le statut de développement d'une langue. Ce statut s'analyse selon les couples écrit/non écrit, standardisé /non standardisé, moderne/archaïque.

Ces trois critères constituent selon H. KLOSS et Ch.A. FERGUSON les trois dimensions qu'une langue doit avoir et peut toujours acquérir pour assurer sa valeur fonctionnelle dans le monde moderne.

Nous allons donc voir ce qui a été fait par notre pays pour doter notre langue d'une orthographe, de la standardiser et d'enrichir son lexique afin de lui permettre d'avoir accès aux domaines modernes de la communication.

3.2.1. Orthographe du kinyarwanda (5)

A. Période allemande (1898 - 1916)

C'est au début de ce siècle que l'écriture a été introduite au Rwanda.

Les autorités coloniales allemandes préféraient le swahili, langue officielle de leur colonie d'Afrique Orientale.

Ce sont les missionnaires qui ont prêté la plus grande attention au kinyarwanda car ils voulaient évangéliser efficacement.
Ils se sont donc mis à apprendre le kinyarwanda, à composer des abécédaires, à rédiger des livres d'instruction chrétienne en kinyarwanda et à traduire l'Écriture Sainte en kinyarwanda. Ils composèrent aussi des grammaires, des lexiques et des recueils de textes.

Le Chanoine de Lacger soulignera avec raison que la première littérature rwandaise écrite est toute religieuse (6).

À cette époque, le système orthographique du kinyarwanda n'est pas encore stabilisé car le système phonologique de la langue n'est pas encore bien décrit.

En matière de langue, aucune autorité institutionnelle n'existe. Cependant la voix des spécialistes, le P. HUREL (Manuel de la langue kinyarwanda, Berlin, 1911, 159 p.p et le P. Félix DUFAYS (Wörterbuch Deutch-Kinyarwanda, Mosella - Verlag, Trier, 1912, 390 p.) est écoutée.

B. Administration belge (1916 - 1962)

Depuis le débat de l'administration belge, le kinyarwanda sert de véhicule pour l'enseignement primaire.

En 1930, Mgr Classe diffuse une lettre circulaire sur l'"orthographe du runyarwanda". "Pour faciliter l'enseignement méthodique de la lecture, les Frères de la Charité désirent, comme nous, l'adoption d'une orthographe du runyarwanda, qui soit l'orthographe officielle pour nos écoles".

Il demande alors à ses missionnaires d'émettre leurs observations au sujet d'une note rédigée à cet effet par le Frère Secundien "proposant un système orthographique qui diffère peu de celui qui est employé dans nos livres de religion. Suivant les réponses, dit-il, sera fixée l'orthographe que nous suivrons dans tous nos livres".

En novembre 1935, le Gouvernement du Rwanda-Urundi adresse une lettre à Mgr Classe en l'informant de la volonté du Gouvernement d'unifier "les orthographes du kinyarwanda et du kirundi,même d'imposer une orthographe officielle".

En mars 1936, Mgr Classe publie une lettre circulaire exposant le projet du Gouvernement. Selon lui, la question doit être "étudiée et discutée dans chaque station" à la suite de quoi, une commission se réunira à Kabgayi pour établir le rapport définitif du Vicariat du Rwanda sur l'orthographe à adopter.

L'orthographe sortie de cette commission sera rendue officielle par la circulaire intitulée "orthographe nouvelle" diffusée par Mgr Classe en

décembre 1938. Concernant la date d'entrée en vigueur de cette circulaire, il est précisé que toutes les publications du Vicariat, à commencer par le Kinya-Mateka,doivent adopter l'orthographe nouvelle à partir du premier janvier 1939.

C. Après l'indépendance (1962 - 1983)

L'orthographe instituée par Mgr Classe reste en vigueur jusqu'à nos jours. En 1973, une instruction ministérielle relative à l'uniformisation de l'orthographe du kinyarwanda n'infirmera pratiquement aucune des dispositions de Mgr Classe.

Cette instruction a été nécessaire par "la controverse provenant de la diversité de l'orthographe de certains mots kinyarwanda et de l'utilisation des signes diacritiques". L'instruction reconnaît en outre "la nécessité d'uniformisation de l'orthographe de la langue pour l'enseignement comme pour l'usage populaire".

Il faut reconnaître que cette instruction ministérielle a été peu diffusée et peu appliquée tant dans l'enseignement que dans l'usage populaire.

En mars 1978, le Ministre de l'Éducation Nationale convoquera une commission sur l'orthographe officielle du kinyarwanda mais n'entérinera pas les conclusions de la Commission.

En août 1983, une autre commission sur l'orthographe officielle du kinyarwanda est constituée. Actuellement il est encore trop tôt pour préjuger de la suite qui sera donnée à ses recommandations.

3.2.2. La standardisation

Qu'est-ce que la standardisation d'une langue

"Une forme de langue est standard quand, dans un pays donné, au-delà des variations locales ou sociales, elle s'impose au point d'être employée couramment, comme le meilleur moyen de communication, par des gens susceptibles d'utiliser d'autres formes ou dialectes. C'est d'une manière générale

une langue écrite. Elle est diffusée par l'école, par la radio, et utilisée dans les relations officielles. Elle est généralement normalisée et soumise à des institutions qui la régentent (...). Dans la pratique, standardisé et normalisé ont des sens voisins, bien que ce dernier terme insiste davantage sur l'existence d'institutions régulatrices (Académie française, école, etc.)" (7).

Nous avons vu plus haut que le kinyarwanda connaît des variantes régionales. Ces variantes régionales sont utilisées dans les communications au niveau local.

Au niveau des institutions sociales (école, radio, presse écrite) ces variantes n'entretiennent pas de concurrence. Il en est de même dans les discours officiels.

Nous pouvons donc dire qu'il existe, pour le kinyarwanda, une forme de langue standard.

Les Rwandais susceptibles d'utiliser d'autres dialectes emploient cette forme standard du kinyarwanda lorsqu'ils s'adressent à des gens qui ne parlent pas le même dialecte qu'eux ou dans des communications publiques.

Cependant, aucune institution n'a reçu de l'État le mandat de standardisation de la langue.

3.2.3. Modernisation

Une langue est dite moderne, au sens technique du terme, lorsqu'elle est capable d'exprimer les réalités du monde contemporain.

Le Rwanda, comme l'ensemble des pays africains, est depuis le début de ce siècle constamment envahi par de nouvelles réalités, de nouveaux produits,de nouveaux concepts.

La langue a dû emprunter des termes étrangers (ex. ishuli) ou créer de nouveaux termes (ex. ipikipiki) pour nommer ces nouvelles réalités.

On a exagéré l'incapacité des langues africaines pour exprimer le monde moderne. L'on admet que rien ne peut remplacer la langue maternelle

pour exprimer les besoins de ceux qui la parlent. L'on admet également que le lexique d'une langue s'élargit dans la mesure où les besoins eux-mêmes des locuteurs s'élargissent.

L'enrichissement lexical du kinyarwanda est une entreprise qui doit être menée par l'État afin que le kinyarwanda puisse remplir pleinement ses fonctions de langue officielle et de langue d'enseignement et exprimer les réalités du monde moderne.

Comprenant cet enjeu, le Ministère de l'Éducation Nationale a mis sur pied en 1979 une Commission Nationale du Lexique chargée d'élaborer les termes techniques nécessaires à l'enseignement en kinyarwanda des branches scolaires inscrites au programme de l'Enseignement Primaire et de l'ERAI. Au total, 9 080 termes ont été produits jusqu'à présent.

L'enseignement n'est qu'un domaine et le souhait est que cette entreprise de néologie puisse gagner les autres secteurs de la vie nationale, en particulier l'administration publique, l'information, le travail et le commerce.

3.3. Institutions de formation et de recherche

L'intervention de l'État au niveau du système de la langue doit être soutenue par des recherches de linguistique fondamentale et appliquée.

Les chercheurs et les responsables de l'exécution du programme d'intervention de l'État doivent évidemment avoir une formation solide.

Il est donc du devoir de l'État de mettre en place des institutions de formation et de recherche tant fondamentale qu'appliquée.

Il est heureux de constater que ces institutions existent à savoir:

- l'Université Nationale du Rwanda
  dont la Faculté des lettres existe depuis 1964 et a ouvert en 1977 une licence en français-kinyarwanda. Une cinquantaine de licenciés ont déjà été promus.

- l'Institut National de Recherche Scientifique
  dont l'activité relative au kinyarwanda consiste en l'élaboration
  - . d'une grammaire (édition provisoire publiée en 1980);
  - . d'un dictionnaire fondamental (presque achevé);
  - . d'un dictionnaire étymologique du kinyarwanda (en cours d'élaboration).

- les Bureaux Pédagogiques, c'est-à-dire :
  - . le Bureau Pédagogique de l'Enseignement Primaire et de l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré et le Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire qui comprennent chacun une section de kinyarwanda chargée d'élaborer les curricula et manuels d'enseignement.

4. PERSPECTIVES DE L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE AU RWANDA.

4.1. Rappel au bilan

Nous venons de faire un bref bilan de l'aménagement linguistique au Rwanda.

Au niveau du statut juridique de la langue, la promotion du kinyarwanda est entièrement réalisée. Notre langue a, en effet, le statut de langue nationale, de langue officielle et de langue d'enseignement aux niveaux primaire, ERAI et secondaire. Pour le secondaire, il est à noter que, depuis 1977, le Gouvernement a décidé qu'à long terme la langue d'enseignement devra être le kinyarwanda.

Au niveau du système de la langue, nous avons distingué l'écriture, la standardisation et la modernisation de la langue.

Une orthographe officielle existe depuis 1938. Elle a été complétée en 1976 par le Ministre de l'Éducation Nationale.
Une commission nationale vient de se réunir du 8 au 13 août 1983 à Ruhengeri afin de réformer et compléter l'orthographe en vigueur.

Concernant la standardisation, nous avons vu qu'une forme de kinyarwanda standard existe mais qu'aucune institution officielle permanente n'a été créée afin de la normaliser.

Pour ce qui est de la modernisation de la langue, nous avons noté avec satisfaction la création en 1979 d'une Commission Nationale du Lexique.

Nous avons en outre vu que le pays a mis en place des institutions chargées de la promotion du kinyarwanda. Il s'agit d'institutions de recherche et de formation.

Le bilan me semble largement positif et peu de pays africains ont à leur compte les mêmes réalisations.

Cependant beaucoup reste à faire et j'aimerais émettre quelques propositions en ce sens.

4.2. Explication de la politique linguistique

Comme nous l'avons mentionné ci-haut, le Rwanda doit encore élaborer une politique explicite qui devrait clarifier les implications du bilinguisme officiel inscrit depuis une vingtaine d'années dans sa loi fondamentale.

Il faudrait faire tout d'abord une étude exhaustive de la distribution de l'utilisation des deux langues officielles dans les domaines suivants :

- enseignement
- économie et travail
- affaires publiques
- information

Ce travail devrait être confié à une commission.

Il faudrait ensuite que les autorités politiques compétentes précisent les orientations à donner à l'évolution linguistique du Rwanda.

Il s'agirait ici de faire une présentation de la situation souhaitée, qui devrait être officialisée dans une charte ou un texte de loi.

La situation souhaitable, à long terme, devrait, selon nous, faire du kinyarwanda la langue normale et usuelle des communications tant orales qu'écrites du travail, de l'enseignement, de l'information, du commerce et des affaires publiques aussi bien dans l'entreprise privée que dans l'Adminis-

tration, cette situation n'excluant pas des communications en langues étrangères suivant les besoins et les compétences linguistiques des usagers.

Il faudrait enfin établir une planification des étapes successives devant mener à la situation souhaitée.

L'exécution de la charte devrait être confiée à un service public, un office ou une académie, qui serait doté de tous les moyens techniques, financiers et intellectuels nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

4.3. Enrichissement lexical du kinyarwanda

L'enrichissement lexical du kinyarwanda en vue de son utilisation comme véhicule de l'enseignement n'est qu'un aspect d'un travail plus global qui devrait viser une meilleure insertion du kinyarwanda dans la vie moderne.

La Commission Nationale du Lexique doit donc dépasser le cadre de l'enseignement et être dôtée d'antennes permanentes oeuvrant dans les ministères, les services publics et, progressivement dans les entreprises privées.

4.4. Utilisation du kinyarwanda comme langue officielle

Il convient de clarifier les implications du bilinguisme officiel inscrit dans la Constitution.

Cette clarification doit conduire à une kinyarwandisation effective de l'administration des ministères et des services publics,en particulier pour les documents écrits,car le kinyarwanda semble actuellement confiné aux messages oraux.

Un des handicaps que rencontre le kinyarwanda dans son emploi effectif comme langue de l'administration est l'absence d'un lexique bilingue français-kinyarwanda, consacré au domaine administratif et juridique. C'est donc un projet de première priorité à réaliser.

Notes

(1) J.C. CORBEIL, L'aménagement linguistique du Québec, Guérin, Collection Langue et Société, Montréal, 1980, 154 p.

(2) J.C. CORBEIL, op. cit., p. 112 - 115.

(3) J.B. KARANI, Contribution à l'étude des langues en contact, Rwandisation et Langue Administrative, L'exemple du Journal Officiel, Mémoire, UNR, 1979.

(4) FISHMAN, J., FERGUSON, CH. A & DAS GUPTA, O. (éd.), Language Problems of Developing Nations, Nex York, J. Wiley & Sons, 1968, XV & 521 p.
Nous nous référons au compte-rendu critique de cet ouvrage, fait par DONEU, J.L., Une sociolinguistique des pays en développement, dans Cultures et développement, Revue internationale des sciences du développement, Vol. II - n° 1, 1969-1970, pp. 143 - 155.

(5) Les données ont été recueillies dans MUNYAKAZI, L., Histoire de l'orthographe de la langue rwandaise, 1900-1978, Mémoire, UNR, 1979, 178 p.

(6) De Lacger, L., Le Rwanda ancien et moderne, Kabgayi, 1959, 437 p.

(7) DUBOIS, J. et Coll., Dictionnaire de linguistique, Larousse, 1973, pp. 449-450.

PERSPECTIVES DE L'AMÉNAGEMENT TERMINOLOGIQUE AU RWANDA (1)

par Léon MUGESERA
Professeur à l'UNR et Candidat Ph.D. (terminologie) à l'Université Laval, Québec, Canada

"Un peuple ne s'est pratiquement jamais libéré d'une emprise coloniale en conservant la langue du colonisateur" (Louis-Jean Calvet).

INTRODUCTION

La législation rwandaise linguistique a toujours été de nature optative, jamais de caractère coercif. Aucune peine n'a été prévue pour des personnes, physiques ou morales, qui se rendent coupables d'une infraction à l'encontre d'une disposition des règlements "timides" relatifs à l'utilisation du kinyarwanda.

Aucune loi n'a été formulée jusqu'à présent. Aucune date limite de rwandisation n'a été prescrite à un quelconque service, officiel ou privé, au-delà de laquelle il serait passible d'une amende quotidienne déterminée. Aucune enquête, aucune poursuite judiciaire.

Le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, le Conseil National de Développement, le Gouvernement et les organismes paraétatiques utilisent dans les débats un kinyarwanda quasi inconnu des masses populaires. La traduction des documents officiels frôle le monolinguisme en faveur du français pour autant qu'on ne comprend le texte rwandais que quand on a lu son prétendu équivalent français qui en constitue souvent l'original.

Dans les relations de travail, un rapport d'une mission effectuée en kinyarwanda sur un terrain rwandais, par un agent rwandais pour son supérieur rwandais, est rédigé en langue française !

Souvent, l'employeur rédige en français les communications destinées à ses employés rwandais ainsi les fiches de signalement, les offres d'emploi et les promotions.

L'on voit dans le cadre de la voirie, des panneaux qui portent les inscriptions Avenue y'amahoro, Umuhanda wa nutrition et, même sans traduction rwandaise, Virage dangereux !

L'inscription sur un produit, sur son contenant ou son emballage, sur un document ou un objet accompagnant ce produit, y compris le mode d'emploi et les certificats de garantie, ainsi que les menus et les cartes des vins pour les hôtels de classe, et même pour les petits restaurants, demeurent la chasse gardée des langues étrangères où la langue nationale est encore exclue. Ainsi donc dans le commerce et les affaires, l'étiquetage, l'affichage, les catalogues, les dépliants, les brochures, les contrats et les autres documents similaires, de même que les raisons sociales devraient, à tout le moins et pour toutes fins utiles, être prioritairement rédigés en kinyarwanda.

Le domaine de l'enseignement a fait des progrès immenses en matière de promotion de la langue nationale. De ce côté, une erreur monumentale qui a été commise, imputable aux experts des

organismes internationaux et leurs homologues rwandais, réside dans le fait qu'un élève passe, sans transition, de l'enseignement primaire rwandisé à l'enseignement secondaire encore en français. Ce passage brusque et brutal d'un monde linguistique à l'autre est l'une des sources majeures des déperditions scolaires au niveau de la première année du secondaire. Des enseignants nous l'ont avoué au hasard de rencontres informelles.

Au grand maximum, un plan quinquennal est suffisant pour la rwandisation des entreprises. Celles-ci devraient utiliser le kinyarwanda comme langue de travail et des communications internes dans les documents de travail, les manuels, les catalogues, les communications avec la clientèle, les fournisseurs et le public de même que dans la publicité; l'adoption d'une politique d'embauche et de promotion devrait aussi tenir compte des connaissances du candidat en kinyarwanda.

Si l'on pense au gouvernement du peuple et pour le peuple et non au gouvernement du peuple par l'élite et pour l'élite, voilà tout un programme, réalisable cependant, sous l'effort tenace soustendu par l'action et les réflexions périodiques du genre de celles que nous vous livrons aujourd'hui.

Qui parle quelle langue à qui, où, comment, quand et pourquoi ? Telle est l'interrogation lapidaire qui devrait marteler vos esprits au moment où vous accomplissez tout acte de langage.

1. UN TOURNANT TERMINOLOGIQUE DÉCISIF

Cette rencontre terminologique des représentants des services publics et privés avec les agents du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire marque un tournant décisif dans l'élaboration des terminologies rwandaises par l'élargissement, à l'échelle de tous les secteurs de la vie

nationale du champ de destination de ces terminologies jusqu'ici restreint au monde de l'éducation nationale.

Cette initiative heureuse et révolutionnaire du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire aura donc un effet sur la production des termes et un impact indéniable sur leur implantation.

Cette initiative est heureuse parce qu'elle marque les débuts de la fin d'un iatus entre les terminologies utilisées à l'école et celles en usage dans le milieu du travail en particulier et dans l'ensemble de la société rwandaise en général. C'est-à-dire que pour une notion donnée, dans un domaine d'une discipline donnée, un élève apprendra une seule dénomination qu'il va retrouver dans le milieu extra-scolaire qui créait sa propre terminologie sans tenir compte de celle en usage à l'école.
Ainsi, sera évité l'écueil d'une terminologie parallèle génératrice d'une synonymie dangeureuse et parasitaire parce qu'elle brouille la communication. Imaginez un élève qui, pour désigner un objet donné, apprend un terme et qui, le lendemain, pour le même objet, lit un autre terme par exemple dans le Journal Officiel ou dans les journaux Imvaho, Kinyamateka ou Umunyamuryango ! Les problèmes psychopédagogiques vont émerger qui iront jusqu'à hérisser l'apprenant contre sa langue maternelle.

Cette initiative est révolutionnaire parce qu'elle va miner lentement mais sûrement la mentalité bourgeoise et néocoloniale qui associe la connaissance d'une langue étrangère à une ascension de l'échelle professionnelle. Des médecins rwandais traditionnels que l'on nomme "guérisseurs" soignent des maladies que la médecine importée est incapable de guérir. Malheureusement, un piratage scientifique organisé par des initiatives privées ou officielles dans nos centres de recherche est entrain de leur ôter leur savoir sans leur donner des brevets d'invention. Il

existe des Rwandais qui, analphabètes de la francophonie ou de l'anglophonie, sont physiciens, chimistes, linguistes, historiens,médecins, etc. Ils ont tracé des cercles et des triangles, fabriqué de la bière et soigné des maladies. (voir p. ex. NDEKEZI, 1981).

C'est dans ce cadre que le Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire m'a invité, en tant que terminologue, pour parler des "perspectives de l'aménagement terminologique dans les services publics, parapublics et privés". C'est une réflexion ardue que nous allons mener ensemble.

2. UNE PRÉTENDUE INAPTITUDE CONGÉNITALE

Certaines personnes croient encore en l'inaptitude de nos langues d'exprimer la réalité du monde moderne, ce rôle étant uniquement dévolu aux langues coloniales. Si elles ne sont pas de mauvaise foi, ces personnes ignorent le principe connu depuis HUMBLOT qui dit que chaque langue découpe la réalité selon son propre système; elles ignorent les immenses ressources lexicales et terminologiques disponibles ou potentielles de nos langues; elles ignorent que toutes les langues dont le génie n'arrive pas à dénommer les réalités nouvelles importent l'objet, sa notion et sa dénomination, en intégrant cette dernière dans son système à défaut de l'avoir reperé chez le voisin le plus proche, allant des langues soeurs à la langue mère.

Aux incrédules, je dirai que, umubîkîrâ, "soeur" c'est de l'arabe (bikra, "fille aînée") rwandisé comme coton, chiffre et zéro sont des mots arabes francisés. Au début du siècle, le Professeur Leo WIENER, éminent linguiste à l'Université Harvard aux USA, dans un ouvrage monumental en trois volumes, intitulé Africa and the Discovery of America, a démontré qu'il y avait une influence négro-africaine sur certaines langues mexicaines et sud américaines de la période précolombienne. (voir SERTIME 1981 : 9).

Dans l'ouvrage Ils étaient avant Christophe Colomb paru en édition française chez Flammarion en 1981, ouvrage basé sur une documentation abondante et des recherches pluridisciplinaires, Ivan Van SERTIMA a confirmé l'hypothèse de Wiener que les noirs africains étaient présents sur le Continent américain autour du 3e siècle avant notre ère (p. ex. les centres de Tres Zapotes, San Lorenzo et de la Venta chez les Olmèques au Mexique).
Les Noirs y étaient arrivés donc en maîtres avant d'y arriver en esclaves. La construction navale qui leur a permis de traverser l'Atlantique devait répondre à une haute technologie apprise et exécutée en langues négro-africaines.

Par ailleurs, après avoir passé 22 ans à l'école de l'Egypte, Pythagore de Samos est rentré en Grèce et a publié dans sa langue les théorèmes écrits par des Noirs égyptiens environ deux mille ans avant sa naissance. Le mathématicien Thalès de Milet, le médecin Hippocrate de Cos ainsi que leurs congénères grecs ont fait de même. Les savants Dogons du Mali ont consigné par écrit dans leur langue les mouvements de la planète Sirius, invisible à l'oeil nu, mouvements que les observatoires ultramodernes n'ont fait que confirmer (voir DIOP 1981). Ainsi donc le fait d'être savant n'est pas lié à la connaissance d'une langue étrangère. D'où l'impérieuse nécessité d'abolir la subordination de l'apprentissage d'une discipline quelconque à l'apprentissage d'une langue étrangère.

3. FONDEMENTS DE L'AMÉNAGEMENT TERMINOLOGIQUE AU RWANDA

3.1. Une aberration à corriger

L'article 4 de la Constitution de la République Rwandaise stipule que le kinyarwanda est la langue nationale et que le kinyarwanda et le français sont langues officielles.

En principe, une langue officielle est une langue qui sert de moyen de communication entre le pouvoir et le peuple. Y-a-t-il dans les services que vous représentez un Rwandais qui ne connaisse pas le kinyarwanda ? Personnellement, je ne connais aucun Rwandais qui connaisse le français sans connaître le kinyarwanda. Et les Rwandais francophones constituent une infime minorité de la population. Le français doit donc être relégué au rang des langues secondes et occuper une place relative à son importance dans la planification globale du pays pour la satisfaction des besoins essentiels du peuple : l'alimentation, la santé, le logement, l'habillement et l'éducation.

3.2. Une visée unique

Le kinyarwanda doit être la seule langue officielle du pays pour que soit justifié l'objectif de l'aménagement terminologique rwandais, à savoir que les Rwandais ont le droit de gagner leur vie dans leur langue sans pour autant être des handicapés linguistiques comme nous venons de le dire.

Le kinyarwanda doit être consacré langue de travail, langue de l'administration et des affaires, des services de santé, des services sociaux et des raisons sociales des entreprises privées et d'utilité publique, des assemblées délibérantes et de l'enseignement ainsi que des échanges entre producteur ou vendeur et tout consommateur de bien ou de service.

4. LA LINGUISTIQUE APPELLE LA TERMINOLOGIE AU SECOURS

La terminologie étudie fondamentalement la dénomination des notions et son objet d'études porte sur les termes, c'est-à-dire les mots qui constituent les vocabulaires spécialisés des sciences et des techniques.

Des milliers de notions attendent d'être nommées en kinyarwanda pour permettre aux traducteurs et aux rédacteurs spécialisés d'abattre leur besogne. Et pour reprendre l'expression métaphorique contenu dans un article signé A.D. dans l'hebdomadaire lavalois Au fil des événements de mai 1982, "comme un habit trop petit pour couvrir un corps en pleine croissance, nos ressources linguistiques craquent de toutes parts". La terminologie intervient alors afin de pallier à la carence de mots pour dire un monde en mutation, en explorant les potentialités du kinyarwanda pour lui permettre de désigner les réalités scientifiques, techniques et culturelles du monde moderne.

5. LES 8 RÈGLES DU JEU

Le principe général repose sur l'efficacité de la communication verticale et horizontale entre les locuteurs. D'où la nécessité d'élaborer une stratégie et une terminologie dynamique, efficaces et cohérentes qui fournissent des éléments concrets pour répondre aux besoins réels des clientèles-cibles.

5.1. Élaboration d'un projet

D'après une analyse objective des besoins émanant d'une enquête sociolinguistique, d'une observation empirique et d'une définition des groupes-cibles dans un service donné.

5.2. Établissement des domaines de recherche suivant les domaines des diverses disciplines couvertes par un service. C'est à ce niveau que l'on compose l'équipe d'exécution du projet, que l'on établit le calendrier général de l'opération et les priorités, compte tenu du profil général du projet.

L'on confectionnera les instruments de travail en fonction de la forme de l'ouvrage terminologique qui en sortira.

5.3. Réalisation du projet en symbiose avec le milieu visé.

C'est l'étape de la recherche terminologique proprement dite où les terminologues, les spécialistes des divers domaines de chaque service ainsi que les employés doivent travailler de concert pour l'exécution du projet terminologique.

5.4. Normalisation

Pour accepter ou rejeter un terme, il faudra un triple concensus : d'abord au sein de l'équipe d'élaboration du projet terminologique, puis auprès du groupe des utilisateurs visés par le projet, enfin auprès d'un organe de coordination du projet de terminologisation des services publics, parapublics et privés.

Cet organe élaborera un dossier terminologique à présenter au comité de normalisation qui, après examen, recommandera les termes à normaliser à l'instance de décision qui autorisera leur utilisation par leur publication dans le Journal Officiel.
Cette instance peut bien être le Ministère qui nous a convoqués ici.

5.5. Diffusion

Il faudra ensuite choisir un support maniable et fonctionnel de diffusion de la terminologie : fichier, lexique, utilisation des techniques graphiques (affichage et cartes présentant des mini-lexiques), utilisation du téléphone et pourquoi pas, dans un avenir proche, d'une banque de terminologie.

5.6. Implantation

Il faudra imaginer et inventorier des techniques d'animation et de motivation dans le milieu par le milieu

lui-même : la formation professionnelle, les recyclages, l'utilisation de la terminologie rwandaise par les groupes-cibles dans leur travail quotidien et ce à tous les niveaux du service : réunions, directives et autres situations de communication interpersonnelle orale ou écrite.

5.7. Évaluation

Il faudra prévoir des mécanismes d'évaluation périodique de la terminologie mise en circulation dans le service. Cette évaluation permettra d'apporter des correctifs ultérieurs, d'épurer le fichier terminologique et de juger de l'efficacité du changement et de son degré d'irréversibilité.

5.8. Mise à jour

L'on aboutira ainsi à une mise à jour périodique de la terminologie en usage dans un service donné.
Par ailleurs, les techniques de travail et les technologies évoluent et la terminologie doit évoluer en conséquence, sans quoi les utilisateurs continueront à se fier à une terminologie hybride (p. ex. mélange incongru du kinyarwanda et du français) issue d'une langue étrangère véhiculée en même temps que la nouveauté.

6. ÉLÉMENTS CONCRETS

6.1. Il faut créer au sein de chaque organisme public, parapublic ou privé, un service terminologique qui se mette au travail dès maintenant suivant les 8 étapes dont nous venons de parler.

6.2. Les agents de ce service seraient, à défaut des linguistes, des personnes qui s'intéressent aux problèmes linguistiques, notamment à la promotion du kinyarwanda.

6.3. Ces agents devraient suivre un recyclage linguistique et terminologique intensif d'au moins un mois pour acquérir les instruments de travail.

6.4. Ces agents auraient pour tâche primordiale de rassembler, dans les langues concernées, la documentation qui comprendrait un corpus d'exclusion (dictionnaires généraux, monolingues et bilingues, dictionnaires encyclopédiques; dictionnaires et lexiques spécialisés dans les domaines couverts par leurs services) ainsi que des manuels, des revues spécialisées et des textes de communications scientifiques et techniques.

6.5. À partir de cette documentation, établir un fichier bilingue constitué de deux fiches pour chaque terme, une fiche de renseignements et une fiche-synthèse des éléments minimaux suivants aussi bien pour la langue de départ que pour la langue d'arrivée : le terme vedette en langue de départ et langue d'arrivée, le domaine d'emploi, les synonymes, la définition, le contexte, la source, le nom du rédacteur et la date de rédaction de la fiche.

6.6. Ce service se donnerait par exemple comme thème d'essai de recherche terminologique les raisons sociales et les dénominations officielles suivant l'organigramme interne de son organisme. Il se chargerait également d'épauler par exemple les animateurs sociaux de leur service, les publicistes, les rédacteurs de causeries radiodiffusées et les traducteurs, mieux encore les pseudotraducteurs.

6.7. Les autres attributions de ce service naîtraient des besoins internes de chaque organisme : par exemple, aux Ministères de l'Intérieur et des Travaux Publics, on corrigerait la terminologie très erronée des voiries; à l'Office Rwandais d'Information, un service d'écoute pourrait, à la fois, recevoir les plaintes des auditeurs sur

le mauvais usage de la langue par les speakers et corriger les erreurs terminologiques des journalistes.

7. PROTOCOLE DE RÉDACTION DE LA FICHE

7.1. Dossier terminologique

On appelle dossier terminologique un ensemble de données terminologiques relatives à un terme, qui rend compte de la recherche effectuée. Ainsi chaque terme a son dossier, tel un malade à l'hôpital.

Fiche terminologique

Support sur lequel sont consignées, selon un protocole établi, les données recueillies lors de l'étude d'un terme, tels les sources, les définitions, les contextes, les marques d'usage, les indicatifs de grammaire, le domaine, etc... ainsi que les synonymes, les variantes, les abréviations, etc.

Fiche de renvoi

Fiche qui peut donner accès à une fiche terminologique, soit au moyen d'un terme-clé, ou d'un synonyme du terme en vedette, ou d'un équivalent de ce dernier, ou encore d'une appellation fautive mais courante.

N.B. : Fiche du terme : dossier particulier
Fiche de renvoi : cas de synonymie, renvoi au terme principal.

7.2. Données terminologiques

7.2.1. Vedette : c'est-à-dire tout terme qui fait l'objet d'une fiche terminologique.

N.B. : Les synonymes, abréviations, variantes, etc. indiqués sur une fiche ne constituent pas des vedettes, mais plutôt des entrées supplémentaires.

7.2.2. Indicatif de langue : par exemple "F" pour le Français et "R" pour le kinyarwanda.
C'est le symbole utilisé pour identifier la langue à laquelle un terme appartient.

7.2.3. Langue de départ

En terminologie comparée, langue à laquelle appartiennent les termes dont il faut établir les équivalents.
Exemple : COMPAS : agacâruziga
Le mot "COMPAS" est vedette; la langue de départ c'est le français et la langue d'arrivée, le kinyarwanda.

7.2.4. La langue d'arrivée

En terminologie comparée, c'est la langue dans laquelle on établit les équivalents pour des termes d'une autre langue.

7.2.5. Source

Tout document écrit ou oral d'où est tiré une information terminologique.

7.2.6. Code du source

Marque conventionnelle attribuée à une source à des fins de consignation sur une fiche terminologique.

7.2.7. Code de domaine

Marque conventionnelle attribuée à un domaine d'emploi à des fins de consignation sur une fiche terminologique, ou encore à des fins de classification ou de repérage, soit de document, soit d'information terminologique.

7.2.8. Marque d'usage

Donnée qui précise la valeur d'emploi d'un terme du point de vue géographique, social, de fréquence, chronologique, sémantique ou didactique.

7.2.9. Marque géographique

Marque d'usage attribuée à un terme pour identifier l'aire géographique où il s'emploi principalement ou exclusivement.

7.2.10. Marque sociale

Marque d'usage attribuée à un terme pour identifier la couche sociale où il s'emploie principalement ou exclusivement (pop., fam.).

7.2.11. Niveau de langue

État d'une langue parlée ou écrite correspondant à une catégorie socio-professionnelle ou à un niveau particulier d'utilisation.

7.2.12. Néologisme

Marque chronologique attribuée à un terme de création récente ou emprunté depuis peu à une autre langue, ou tout autre acception nouvelle d'un mot existant. Le recours au néologisme intervient quend on n'a pas réussi à trouver la dénomination.

Il existe des
- néologismes de sens (exemple : pile = ibuye)
- néologismes d'emprunt (terme emprunté à une autre langue : ikayi = cahier)
- néologisme de forme (exemple : ipikipiki - onomatopée).

On considère comme néologisme tout nouveau terme qu'on ne trouve dans aucun des répertoires plus récents grâce à des recherches plus approfondies.

7.2.13. Marque sémantique

Marque d'usage servant à préciser le sens d'un terme, c'est-à-dire à rendre compte de la réalité ou du découpage notionnel propre à une langue donnée.

En terminologie comparée, il est nécessaire de présenter le découpage différentiel pour les équivalents partiels.
Ce n'est donc pas toujours nécessaire d'indiquer la marque sémantique.
Exemple : amakera : trois sèmes gaz
sel
eau
Le sème "gaz" est privilégié lors de la 4e Commission Nationale du Lexique. Ainsi, par exemple, pour eau gazeuze on dit : amazi y'amakera et les boissons gazeuzes : ibinyobwa by'amakera.

7.2.14. Cause

Marque sémantique attribuée à un terme indiquant l'origine d'un résultat.
Exemple : corrosion : urwabitoke (= urwâgwa).

7.2.15. Effet

Marque sémantique attribuée à un terme indiquant le résultat d'une action.
Exemple : rouille, urukwegamano (= urwagwa).

7.2.16. Générique

Marque sémantique attribuée à un terme utilisé de façon qu'il regroupe dans un même genre plusieurs espèces différentes.
Exemple : aéronef = avion en général.

7.2.17. Spécifique

Marque sémantique attribuée à un terme précisant une notion parmi d'autres ayant avec elle des traits communs.
Exemple : Avion, hélicoptère : spécifiques de l'aéronef.

7.2.18. Pondération

Evaluation linguistique selon une échelle déterminée :
- Constatation de la valeur du terme étudié
- Normalisation du terme.

Côte de pondération
C'est l'indice équivalent au degré d'une échelle établie pour l'évaluation linguistique du terme.

7.2.19. Définition

La définition terminologique diffère de la définition lexicographique en ce qu'elle se réfère à l'arbre du domaine, en ce qu'elle ne reprend pas le terme à définir et qu'elle tient compte du public auquel elle s'adresse.
Il faut transcrire entièrement.

7.2.20. Contexte

C'est l'énoncé où figure le terme étudié.
Ce contexte peut être :
- définitoire : rigoureux mais renseigne sur le contenu notionnel
- encyclopédique : renseigne sur la nature, l'usage sans définir l'objet
- associatif : rattacher un terme à un domaine connexe
- langagier : fonctionnement du terme en discours.

7.2.21. Microcontexte

Environnement immédiat du terme étudié; c'est en fait la partie de la phrase où le terme figure.

7.2.22. Macrocontexte.

Contexte général d'où est tiré le terme :

- document complet
- série de publication
- chapitre d'un ouvrage; formulaire ou série de formulaires.

7.2.23. Illustration

Représentation graphique qui renseigne sur le sens d'un terme : photo, schéma, dessin, etc.. L'illustration ne remplace pas la définition mais la précise.

8. LA FICHE TERMINOLOGIQUE

8.1. Éléments d'une fiche terminologique

Il existe plusieurs types de fiches : celles qu'on utilise en terminologie comparée et celles qu'on utilise en terminologie unilingue.

Une fiche de renseignement (= de recherches...) peut, en terminologie comparée, comprendre les éléments suivants :

1. L'entrée : langue de départ
2. L'entrée : langue d'arrivée
3. La catégorie grammaticale ou lexicale
4. Le domaine d'emploi spécifique
5. Le domaine d'emploi associé
6. Renvois
7. Source
8. Définition

9. Contexte
10. Côte de pondération
11. Indicatif de pays
12. Indicatif de présence des notes
13. N° d'ordre de la fiche
14. Sigle du rédacteur
15. Date de rédaction (mois et année).

8.2. Modèle de fiche (dans le cadre de la terminologie comparée)

FICHE TERMINOLOGIQUE						
F	Gramm/lex.			R		
Domaine d'emploi spécifique				Domaine associé		
Renvois F				Renvois R		
S F	D F	C F		S R	D R	C R
Côte : Pays : Note :				Numéro Sigle/date		

Légende : F = Français; R = Kinyarwanda; S = Source
D = Définition; C = Contexte.
Pour la source, il convient d'indiquer : le numéro de la source, l'année de publication, le numéro du volume ou du terme, le numéro du périodique ou du document, le mois ou la saison, le numéro de la page ainsi que les autres mentions (partie, supplément).

9. COMMENT TERMINOLOGISER UNE ENTREPRISE

9.1. On considère d'abord le processus de fabrication :

1° La production
2° Le produit
3° La consommation.

9.2. Étapes nécessaires :

1° Contacter le spécialiste du domaine car c'est le domaine qui s'impose. Il vous donne des informations orales et des informations écrites (tous les documents relatifs au fonctionnement de l'usine jusqu'à la gestion du personnel, aux directives, aux conférences, etc...)
2° Établissement de l'arbre du domaine
3° Visite de sondage
4° Visite systématique pour dénommer chaque partie
5° Reconsulter le spécialiste pour voir si ce que vous avez fait est correct, si on peut le retoucher, etc...

10. LE TRAVAIL TERMINOLOGIQUE

10.1. Le travail terminologique comporte 3 étapes :

1° La collecte des données orales ou écrites
2° Le traitement de ces données
3° Présentation et diffusion.

10.2. Ces étapes exigent une préparation minutieuse qui comporte 3 aspects essentiels :

1° Le choix du domaine qui ne dépend pas parfois du terminologue car il arrive qu'il s'impose. C'est une sorte de commande.
2° La délimitation du champ de travail qui comprend 6 éléments :
   a) La connaissance du sujet et du milieu
   b) L'état de la terminologie de spécialité dans le domaine en question en langue française
   c) La situation linguistique et les besoins terminologiques du Rwanda

d) La détermination des objectifs spécifiques du projet de recherche : savoir à quoi va servir cette terminologie
e) Structure du domaine : arbre de domaine
f) La délimitation des parties du domaine.

3° Les moyens d'exploration du champ de travail :
a) La documentation préliminaire
b) Sondages et enquêtes sur le terrain
c) Des informateurs : il faut choisir ceux des spécialistes du domaine traité qui s'intéressent à l'activité terminologique. Ce sont eux qui font normalement parti du comité de référence ou de normalisation terminologique.

11. LE DOSSIER DE NORMALISATION TERMINOLOGIQUE

On appelle dossier de normalisation terminologique l'ensemble documentaire, préparé par un ou des rédacteurs, à l'intention d'un groupe (comité, commission etc...) de normalisation, en vue de permettre à ce groupe de prendre une décision ou de formuler une recommandation. Selon le cas, un tel dossier comprend cinq parties :

11.1. La présentation du problème terminologique

. historique
. motifs de la demande
. origine de la demande.

11.2. Une étude du terme à normaliser sous les aspects :

- notionnel
- dénominatif.

11.3. La présentation de la documentation

a) Ouvrages lexicographiques généraux et ouvrages encyclopédiques
b) Ouvrages lexicographiques spécialisés
ex. : lexiques, vocabulaire
c) Textes tirés d'ouvrages spécialisés non lexicographiques :
ex. : manuels, articles de revues etc...
d) Avis écrits oraux fournis par les spécialistes du domaine.

La sélection de la documentation doit reposer sur les critères suivants :

a) exhaustivité
b) représentativité
c) fiabilité, ayant surtout appui sur le document lui-même et son auteur.

11.4. La présentation d'une proposition

a) Analyse critique de la documentation : jugements de valeur appuyés sur les motifs rationnels.
b) Argumentation en faveur de la ou des propositions :
- appuyée sur la documentation (usage)
- appuyée sur des facteurs - socio-linguistiques
- psychologiques
- politiques et économiques.
c) La proposition elle-même : sa formulation doit être brève et précise.

11.5. Les annexes - documentation
- correspondance
- renseignements utiles.

12. QUALITÉS DU NÉONYME

Un néonyme est un néologisme dans les langues de spécialité.

12.1. Biunivocité : 1 notion — 1 dénomination

1 objet

12.2. Monoréférentialité : 1 notion — 1 dénomination

12.3. Appartenance à un domaine.

12.4. Justifications socio-linguistiques :
- réponse à un besoin
- nécessité.

12.5. Aptitude sémantique : productivité (affixation, composition, syntagmatique).

12.6. Concision et précision.

12.7. Conformité au système de la langue :
valeur intégrative sur les plans : syntagmatique, paradigmatique et transformationnel.

12.8. Onomasiologique : on doit répondre à la question "comment dénommer" et non à la question "comment définir" qui est d'ordre sémasiologique.

12.9. Décision prise par le comité de référence ou de normalisation.

13. PRÉSENTATION DES LEXIQUES TERMINOLOGIQUES

13.1. Il existe une présentation alphabétique et une présentation systématique. La présentation alphabétique relève de la lexicographie générale, tandis que la présentation systématique relève de la terminographie. C'est cette dernière qui nous intéresse.

13.2. L'ordre systématique présente les termes par domaine d'emploi ou sous domaine, compte tenu du volume des termes.
C'est à l'intérieur de chaque sous domaine (microdomaine) que l'on fait une présentation des termes par ordre alphabétique.
À la fin du lexique terminologique, dans le cadre notamment de la terminologie comparée, on présente un index alphabétique de tous les termes qui se trouvent dans le lexique, avec renvois aux codes du domaine concerné tel que présenté dans le lexique et la page où on peut trouver le terme dans le lexique.

14. TRAVAIL TERMINOLOGIQUE PONCTUEL

Le travail terminologique ponctuel consiste à fournir une réponse de qualité, dans un temps limité, à une commande faite au service de terminologie, par exemple : un traducteur des communications ou des rapports scientifiques et techniques. Lorsque la commande arrive chez le terminologue, deux étapes essentielles caractérisent son travail:

1° Il consulte le fichier et si le terme commandé s'y trouve, il donne une réponse positive immédiate. Dans le cas contraire, il donne une réponse négative.

2° Lorsque la commande n'est pas très urgente et que le terme commandé ne se trouve pas dans le fichier, il procède à la recherche du terme dans la documentation à sa portée, consulte le spécialiste du domaine ou procède à la création d'un nouveau terme si le terme est totalement absent de toute documentation orale ou écrite.
Toutefois, il prend soin de préciser que le terme qu'il donne n'a pas fait l'objet d'une normalisation.

En définitive, il serait donc d'ores et déjà utile de préparer un Guide de rédaction de la fiche terminologique propre à la situation du Rwanda, ouvrage qui pourrait servir de modèle à tous les services officiels, semi-officiels et privés.

Tout travail terminologique difficile serait commandé chez un spécialiste, terminologue, car terminologiser un service ou une entreprise n'est pas chose aisée.

Note

1. Ce document de travail reprend le texte, revu et augmenté de l'exposé "Perspectives de l'aménagement terminologique dans les services publics, parapublics et privés" présenté lors de la réunion de concertation des correspondants de l'Urutonde (Lexique), organisé par le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, à Kigali, du 30 au 31 août 1983.

BIBLIOGRAPHIE

1. AUGER, Pierre et coll (1978), Méthodologie de la recherche terminologique, OLF, Québec, l'Éditeur Officiel du Québec.

2. AUGER, Pierre (1982), "La problématique de l'aménagement terminologique au Québec" dans Actes du Colloque OLF / STQ, Québec.

3. BOUTIN-QUESNEL, Rachel et coll. (1979), Vocabulaire systématique de la terminologie, OLF, Québec, l'Éditeur Officiel du Québec.

4. CALVET, Louis-Jean (1974), Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie, Paris, Payot.

5. D., A. (1982), "Sans planification, les mots risquent de nous manquer pour dire un monde en mutation" dans Au fil des événements, Québec, Université Laval, 20 mai, p. 10.

6. DIOP, Cheikh Anta (1981), Civilisation ou barbarie, Paris, Présence Africaine.

7. MUGESERA, Léon (1982), Rapport du recyclage sur la méthodologie des travaux terminologiques et de la lexicographie terminologique, Kigali, BPEPERAI.

8. NDEKEZI, Sylvestre (1981), Imyuga y'Abanyarwanda, Kabgayi, INADES-FORMATION-RWANDA.

9. Office de la langue française (1977), La charte de la langue française, Québec, OLF.

10. RONDEAU, Guy (1981), Introduction à la terminologie, Montréal, Centre Éducatif et Culturel.

11. SERTIMA, Ivan Van (1981), Ils y étaient avant Christophe Colomb, Paris, Flammarion.

12. WIENER, Leo (1920-22), Africa and the Discovery of America, Philadelphia, Innes and Sons, vols 1 - 3.

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE AU QUÉBEC

par J.C. CORBEIL
Secrétaire Général du Conseil International de Recherche et d'Étude en Linguistique Fondamentale et Appliquée (CIRELFA)

Il n'est pas facile de parler de ce sujet ici pour au moins deux raisons principales : d'abord parce qu'il me faudrait résumer en quarante-cinq minutes une évolution politique et sociolinguistique qui s'étend sur une longue période, dont le moment le plus important va des années 1960 jusqu'à nos jours; ensuite parce que les conditions culturelles et politiques sont extrêmement différentes entre le Québec ancré au nord de l'Amérique, donc en pleine civilisation industrielle et aujourd'hui postindustrielle, doté des institutions démocratiques britanniques et disposant de spécialistes bien formés,et le Rwanda au coeur d'une Afrique jeune, avec tous les avantages et les inconvénients de la jeunesse.

Mais il vaut la peine de se lancer dans cette aventure, d'abord pour témoigner que l'aménagement linguistique rationnel d'un pays est possible malgré tout ce que peuvent en dire les pessimistes et les sceptiques et que c'est même la seule voie à suivre si on veùt éviter les affrontements sauvages, ensuite parce qu'il y a, au-delà des différences, quelques principes généraux que nous pensons adaptables à toutes les situations.

À partir de notre expérience du Québec, compte tenu de notre expérience en Afrique du Nord et de notre humble connaissance de l'Afrique sud saharienne, nous essayons aujourd'hui de mettre en lumière des principes généraux. Quant à savoir ce qui est transférable du Québec au Rwanda, nous laissons à notre collègue Léon MUGESERA le soin d'en parler, lui qui a observé de près et d'un oeil neuf nos travaux et la législation linguistique québécoise.

Il y a une chose que je voudrais dire tout au début et qui est très importante : la politique linguistique du Québec s'est élaboré avec une très petite équipe et de très petits moyens : au début, nous étions une vingtaine et nous avons atteint le chiffre maximum d'environ 150 avant l'adoption de la loi 22; nous étions logés dans une sorte d'entrepôt, en plein quartier ouvrier de Québec; nous ne savions pas comment procéder et il n'y avait autour de nous aucun modèle imitable; nous ne disposions vraiment que de notre intelligence, de notre imagination, avec comme outils du papier et des crayons. Pourtant, nous avons mis au point le contenu d'une loi que les hommes politiques ont votée ensuite. C'est alors, et alors seulement, qu'est venue la grosse équipe, les grands moyens, les beaux bureaux. La première chose dont je puis témoigner, c'est qu'il ne faut pas de gros moyens financiers pour mettre au point une politique linguistique; mais, au contraire et surtout, qu'il faut bien connaître son pays et ses aspirations, et faire preuve d'intelligence et d'imagination pour savoir où on veut aller et les moyens à prendre pour y arriver.

Ceci dit, essayons de voir de quels éléments est composée aujourd'hui la stratégie d'aménagement linguistique du Québec. Pour ma part, j'y vois trois grandes composantes, que je vais décrire rapidement.

1° Une législation linguistique

Il faut se méfier d'une expression aussi simple. Une législation linguistique, c'est la chose la plus difficile à mettre au point, la plus explosive du point de vue politique et sociale, la plus délicate du point de vue de la solidarité nationale.

1.1. Fondements d'une politique linguistique

La définition de la politique linguistique québécoise repose sur trois piliers:

a) Une analyse très minutieuse des aspirations politico-linguistiques des Québécois, par tous les moyens d'enquête et d'expression possible : les journaux, les mémoires, les analyses, les sondages, les débats, les reportages, la radio, la télévision, les programmes des partis politiques. Le résultat en a été de dégager des objectifs à atteindre, sur lesquels les citoyens se sont mis d'accord, donc des consensus sociaux.

b) Une analyse très détaillée de la situation de départ, pour savoir d'où nous partions. À cette occasion, les objectifs à atteindre sont devenus de plus en plus précis et de plus en plus réalistes.

c) L'invention et l'expérimentation des statégies possibles, secteur par secteur, de manière à arriver à des modalités de réalisation adaptées à chaque secteur et contrôlables sur le plan administratif.

La politique linguistique du Québec est passée jusqu'à aujourd'hui par trois versions :

- la loi 63, dite "Loi pour promouvoir la langue d'enseignement"(libre choix aux parents) et parce qu'elle n'était qu'incitative dans les autres domaines;

- la loi 22, dite "Loi sur la langue officielle", qui a été modifiée par la suite, à cause surtout du chapitre sur la langue d'enseignement (tests linguistiques) et à cause de sa conception du bilinguisme;

- la loi 101, dite "Charte de la langue française", qui est encore en vigueur et qui prévoit des mesures d'application très rigoureuses.

1.2. Caractères d'une loi linguistique

a) Le réalisme, qui provient d'une part de la connaissance de la situation de départ et des aspirations de la collectivité, d'autre part d'une expérimentation des mesures administratives à promulguer.

b) La détermination, qui doit se manifester à la fois dans la volonté du Gouvernement et dans les sanctions prévues en cas de violation de la loi.

c) L'applicabilité, c'est-à-dire le fait qu'il est possible d'en suivre concrètement l'application par les citoyens, les organismes, les sociétés grâce à un système de contrôles administratifs.

d) La globalité, en ce sens que la loi doit toucher toutes les formes de communications institutionnalisées : langue de Droit, de l'Administration, de l'Enseignement, du Commerce, des relations du travail, des entreprises, des médias.

Elle doit également se préoccuper :
- de la protection du consommateur
- de l'épanouissement des minorités linguistiques et culturelles.

2. Un cadre sociolinguistique

En ce qui nous concerne, nous avons dû faire face à trois problèmes et trouver des solutions théoriques et appliquées pour chacun d'entre eux.

2.1. Un modèle de bilinguisme français/anglais entre les deux extrêmes de l'unilinguisme français et du bilinguisme généralisé.

Nous en sommes arrivés au concept de bilinguisme fonctionnel, que nous avons décrit ailleurs, et qui est à définir à nouveau pour chaque situation particulière. Pour nous, deux principes ont été retenus : le français est la langue normale de communication; l'emploi ou l'exigence d'un autre langue doivent être légitimés cas par cas.

2.2. La relation entre le français français et le français québécois

Nous en sommes arrivés à constater que la question ne se posait pas de la même manière en langue commune et en langue de spécialité.

En langue commune, une norme québécoise est admise, avec la limite de l'intercompréhension avec les autres francophones.

En langue de spécialité, conformité à l'usage international de chaque spécialité, à moins que les notions ne soient pas les mêmes.

2.3. La récupération des vocabulaires de spécialités, que bien de francophones ne connaissaient pas parce qu'ils travaillaient en anglais.

D'où un programme de travaux terminologiques, qui nous a obligés à préciser une méthode de travail en terminologie et en néologie.

3. Un suivi, c'est-à-dire le respect du temps

L'évolution linguistique est un processus très lent.

L'application d'une législation doit donc prévoir un ou plusieurs organismes pour accomplir les tâches suivantes :

- exécuter les travaux linguistiques et terminologiques requis;
- faire appliquer les dispositions de la loi;
- suivre l'évolution de la situation pour voir si les objectifs sont atteints, en voie d'être atteints, au besoin proposer les correctifs qui s'imposent.

Voilà donc dans ses grandes lignes le processus d'aménagement linguistique du Québec.

En conclusion, je propose à votre appréciation, et pour discussion, les éléments qu'il me semble qu'on peut retenir comme éléments essentiels d'un plan d'aménagement linguistique. J'en distingue cinq :

1) La connaissance de la situation de départ et, à partir de là, la définition d'objectifs réalistes, sur lesquels des consensus s'établissent.
2) Une instrumentalisation linguistique adéquate, qui varie de cas en cas.
3) Un plan de réalisation par étapes, secteur par secteur, donc un suivi et une constance dans la volonté politique.
4) Une liaison constante entre aménagement linguistique et développement, surtout pour éviter ou combler le divorce entre développement économique d'une part, et identité culturelle d'autre part.
5) La globalité, surtout en ce qui concerne la langue de travail et du commerce, fondement de la motivation socio-économique d'une langue.

BILAN DES TRAVAUX LEXICOGRAPHIQUES ET TERMINOLOGIQUES AU RWANDA

par Laurent NKUSI
Vice-Doyen de la Faculté
des Lettres - U.N.R.
RUHENGERI

"Les dictionnaires, signes d'une culture avancée, sont aussi des objets culturels, intégrés en tant que tels à cette culture... (le dictionnaire), dépositaire du "trésor" commun que la langue constitue par les locuteurs, il en tient en quelque sorte les "archives"; il est le lieu privilégié de référence à la connaissance et au savoir linguistique et culturel".

Jean et Claude DUBOIS,
Introduction à la lexicographie : le dictionnaire, Larousse, 1971, p. 8.

"Une langue est l'expression fidèle de l'ensemble de l'état de civilisation d'un groupe; lorsque cet état se modifie, la langue ne reste pas immuable; elle évolue avec l'ensemble et crée un instrument adéquat aux besoins de la civilisation nouvelle... Toutefois, comme les causes déterminantes sont la pénétration européenne, l'évolution linguistique est souvent

faussée par le fait que l'on recourt volontiers à l'emprunt d'un mot étranger pour se tirer d'embarras. Il est cependant facile de voir que ces langues s'enrichissent par suite de la nécessité de trouver des expressions adéquates à des notions insoupçonnées jusqu'aujourd'hui".

H. BAUMANN et D. WESTERMANN,
Les Peuples et des Civilisations de l'Afrique,
suivi de
Les Langues et l'Éducation,
Paris, Payot 1967, p. 484.

"À parler de science du lexique, on se heurte d'emblée à l'expérience. Le lexique apparaît comme un tout "naturellement chaotique".
Reflet de la multiplicité du réel, il constitue le stock, le sac où les sujets parlants puisent les mots, au rythme des besoins. Ainsi, définir le lexique serait plutôt exhiber sa complexité, son hétérogénéité".

Denis SLAKTA,
"Les problèmes du lexique à la lumière
de thèses et travaux récents",
Langue française, n° 2, 1969, p. 87.

La confection de dictionnaires (dictionnaires de langue, dictionnaires encyclopédiques, dictionnaires bilingues etc...), l'élaboration de lexiques spécialisés et l'adaptation lexicale du kinyarwanda, en un mot le développement d'une métalangue kinyarwanda, sont à coup sûr les moyens privilégiés pour hisser notre langue à la modernité et lui permettre de jouer efficacement son rôle de véhicule du vécu rwandais dans une société en pleine mutation et en contact avec des cultures étrangères. Nul doute que la qualité et la multitude des dictionnaires et des lexiques dans une langue sont le signe que la langue en question est prête pour être utilisée dans les sciences, les institutions, les arts et la culture.

Nous nous proposons dans les lignes qui suivent de faire le bilan, sous forme d'un inventaire critique, des travaux déjà réalisés en ce domaine au Rwanda sur le kinyarwanda, langue nationale et officielle au terme de l'article 4 de la Constitution de 1978, appelée d'ores et déjà à assumer certains rôles traditionnellement réservés aux langues étrangères.

A. DICTIONNAIRES

1. UNE LONGUE TRADITION "MISSIONNAIRE"

Il faut rendre hommage aux missionnaires d'avoir été les premiers à réaliser des dictionnaires bilingues kinyarwanda-langue étrangère. Conçu dans un but utilitaire, ceux-ci pèchent souvent dans l'analyse linguistique (tons), la coordination des entrées et leurs définitions.

- DUFAYS, Félix,
  Wörterbuch Deutsch-Kinyarwanda
  Moselle-Verlag, Trier, 1912, 390 p.

  L'ouvrage du Père DUFAYS est le premier dictionnaire bilingue que nous ayons du kinyarwanda. Le missionnaire l'a écrit alors qu'il était "Nyaruhengeri". Ne parlant pas allemand, et n'ayant eu connaissance du dictionnaire que par une photocopie déposée au Musée de Tervuren, nous ne pouvons apprécier à sa juste valeur ce dictionnaire. Il est le témoin d'une époque, celle où le Rwanda était encore colonie allemande.

- HUREL, Eugène,
  Dictionnaire Français-Runyarwanda ou Runyarwanda-Français,
  Vicariat Apostolique, Kabgayi, 1926, 400 p.

  Le Père HUREL est également l'auteur d'une grammaire kinyarwanda.

- SCHUMACHER, Pierre
  Dictionnaire phonétique Français-Runyarwanda,
  Runyarwanda-Français,
  Vicariat Apostolique, Kabgayi, 1954, 364 p.

  Complément du précédent, avec "effort" d'indications des tons pour les mots. L'auteur donne la règle de contact avec -ye du perfectif pour les verbes ainsi que les préfixes pour les noms.

Sur ces "vieux" dictionnaires, une recension :

- A. COUPEZ,
  "Réflexion sur un dictionnaire",
  Zaïre, 13, 1959, p. 517-526.

  Il s'agit de la recension du dictionnaire du père SCHUMACHER. L'auteur relève ses faiblesses morphologiques et son utilisation des signes diacritiques.

Plus près de nous, nous mentionnerons :

- VAN OVERSECHELDE, G., BERTRAND, P., GASANGWA, Cam.,
  Dictionnaire Kinyarwanda-Français et Français-Kinyarwanda
  avec exemples à l'usage des étrangers,
  Presses Lavigerie, Kigali (?), 1976.

  Le livre imprimé aux Presses Lavigerie à Bujumbura et marquant comme lieu d'apparition Kigali se dit le complément de celui de SCHUMACHER et s'adresse aux élèves du CELA (Centre d'Études des Langues Africaines) à Kigali.

  Les tons sont marqués ainsi : o : bas et bref
  o : bas et long
  ó : haut et bref
  ô : haut et long.

C'est un livre fort utile, mais la traduction française ne rend pas compte de la complexité interne du kinyarwanda.

Ex. : Traduction de aho

1) là, démonstratif
2) c'est là que
3) là où
4) de là où
5) depuis que
6) au lieu de
7) est ce que

Il faut distinguer le aho démonstratif,aho précessif (tous), et faire appel à la notion de "classe absolue" pour rendre toutes ces traductions.

- KAGAME, A.,
  Dictionnaire Kinyarwanda, en cours de rédaction.

Nous n'avons pu consulter le dictionnaire qu'élaborait Mgr A. KAGAME mort il y a deux ans. Ce document est difficile d'accès car il faut avoir l'autorisation de l'évêque en personne - même pas des vicaires - pour le consulter. M. RUTSINDURA Alphonse, qui fut secrétaire de feu Mgr KAGAME, nous a dit qu'il s'agit d'un dictionnaire analogique, comportant environ 30 000 mots dont la moitié est traduite en français. (Entretien du 14.11.83 à Butare).

2. UN "THÉSAURUS" ATTENDU

Il s'agit d'un dictionnaire qui se fait à l'I.N.R.S. sous la Direction d'A. COUPEZ. Commencé il y a vingt ans, il en est à sa version finale. Il combine les caractéristiques d'un dictionnaire unilingue et celles d'un dictionnaire bilingue français-kinyarwanda et comporte une dimension analogique. Le rédacteur étant présent à ces assises, je ne m'y étendrai pas car il pourra vous donner les informations nécessaires.

On pourra également consulter pour en connaître davantage:

- "L'I.N.R.S. prépare un dictionnaire : le Kinyarwanda, langue nationale, Rwanda Carrefour d'Afrique, 52-53, mars-avril, 1966, p. 1966, p. 12-13.

- A. COUPEZ,
  "Le dictionnaire de la langue du Rwanda", in Rapport de l'I.N.R.S. pour les années 1971 à 1976,
  Butare, I.N.R.S., 1977, p. 151-162.

- C. RUGAMBA,
  Le dictionnaire de la langue rwandaise, in Dialogue,
  n° 60, p. 47-55.

Pour les problèmes méthodologiques, on lira du même auteur deux articles

- A. COUPEZ,
  "La variabilité lexicale en bantou", African Languages, Langues Africaines, n° 1, 1975, p. 164-204.

- A. COUPEZ,
  "Problèmes et méthodes en lexicographie bantoue",
  Actes de la Vème Table Ronde des Centres de Linguistique Appliquée, Yaoundé, avril 1981.

Le Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire a acquis une copie de ce dictionnaire qu'il consulte pour l'élaboration de manuels scolaires tandis que le Père Irenée JACOB est en train d'en tirer une version abrégée pour les élèves du CELA.

B. LEXIQUES ET TERMINOLOGIES

Parmi les lexiques disponibles, nous mentionnerons:

- ARNOLD, Thierry,
  "Lexique de l'espace agraire du Rwanda", Études Rwandaises, vol. XI, n° 2, mars 1978, p. 42-89.

Sélection organisée des termes de l'espace agraire au Rwanda.

- DESOUTER, Serge,
  Abrégé agro-pastoral Rwanda, ACCT, 1982, 235 p.

  Il s'agit d'une véritable somme sur les travaux et les jours au Rwanda. Excellent outil, bien confectionné (dimension thématique, bonne analyse linguistique). Il comprend un glossaire des noms scientifiques.

- INADES,
  Lexique d'agriculture Français-Kinyarwanda, Kinyarwanda-Français,

  Réedition du glossaire pour l'animation agricole, publié par INADES-Formation en 1979. Les mots sont rangés par ordre alphabétique.

- LESTRADE, Arthur,
  La médecine indigène au Rwanda et Lexique des termes médicaux français-runyarwanda,
  Académie royale des Sciences coloniales, Bruxelles, 1955, 277 p.

  Dès la page 235, nous avons la liste des noms des plantes médicinales avec leurs équivalents scientifiques ainsi que les noms des maladies en français et la traduction en kinyarwanda. Le Père DURAND disposait également d'un bon fichier. Le Centre de Médecine Traditionnelle de Bare, le CURPHAMETRA (U.N.R.) disposent également de glossaires utiles en ce domaine.

- DION, Gilles Marius et ÉLITE, Vincent,
  Ubumenyi bw'umubili wacu,
  Rafiki, 1980, 78 p.

Excellente présentation en kinyarwanda des termes de l'anatomie du corps humain, traduction en français et définition en kinyarwanda. Le problème de niveau de langue se pose, certains termes étant jugés "vulgaires" par le public. Cette version est le résultat d'une recherche menée depuis 1970 par le Père DION et qui avait abouti notamment à la publication de deux fascicules d'une vingtaine de pages chacun.

- les maladies (1971)
- les parties du corps humain (1972)

- COUPEZ, A. et BENDA, V.,
"Terminologie du jeu d'igisoro",
Africa-Tervuren, 9, 1963, p. 37-41.

Dans ce "sillage", deux articles sont annoncés :

. BIZIMANA, S. et RWARINYANGE, S.(+) "Le jeu des godets", 24 p., à paraître dans Africa-Tervuren.

. RWABUKUMBA, G.,
"Le jeu des cartes rwandais", à paraître dans Africa-Tervuren.

- RUYUKI, A.,
Lexique des principaux termes juridiques rwandais,
Mémoire, ULB, Bruxelles, 1967, 122 p.

- M. TWILINGIYIMANA, C.,
Mène à l'I.N.R.S. (Butare) une recherche sur la terminologie juridique.

- BIZIMANA Simon,
"Le langage des Imandwa", Cahiers d'Études Africaines,
1974, n° 53, p. 88-103.
Lexique secret du culte religieux de Ryangombe.

Pour le jargon et l'argot, on peut également consulter:

- MUGEMANA, François et al.
  "À la découverte de l'argot des salauds", Le Diapason, 1981, 3, p. 42-49 et 1982, 1, p. 73-83.

  Lexique du vocabulaire des étudiants de l'Université (travail fait dans le cadre du cours "Lexicologie et Sémantique du Kinyarwanda").

- HAKIZIMANA, Protais,
  Étude d'un argot du Rwanda, Urucuzi,
  Mémoire de licence U.N.R., 1981, 149 p.

  Lexique de cet argot parlé dans la région de Save, p. 56 à 121.

- Van Overschelde,
  Terminologie ascétique et mystique en kinyarwanda,
  Le Bureau d'Études Ethnopastorales (276, rue François Gay à Bruxelles)

  mentionne ce travail mais nous n'avons pas pu le consulter. Dans sa note d'introduction au projet "Traduire la Parole de Dieu", le Père R. Labaere fait une belle analyse du mot "isugi" dans le vocabulaire religieux rwandais. Nous la reproduisons comme exemple d'adaptation du vocabulaire :

  a) "Virginité" ne peut être rendu par un équivalent de "Stérilité", ce dernier mot ayant une connotation de tare.

  b) "Chaste" est rendu en kinyarwanda par "isugi", qui - après investigation - veut dire integer a malo; mais, pour le payen, le mal est la mort et la maladie. Sont dits "isugi" :
  - un enfant ayant père et mère en vie;

- un père ou une mère ayant tous leurs enfants en vie;
- la fille en tant que telle ne peut être dite "isugi" parce qu'elle n'avait pas encore atteint sa perfection naturelle qui est celle de mère;
- dans le règne animal étaient dits "isugi" la vache et la brebis parce qu'animaux nobles, pouvant servir comme victimes sacrificielles, sans tenir compte des relations de mère à progéniture;
- la jarre pour le lait ne devenait "isugi" que lorsqu'elle avait déjà servi au lait; elle cessait de l'être par une fissure ou cassure ;
- le corps humain est dit "isugi" quand il est sans plaie ou cicatrice.

N.B. Un enfant mort en libérateur ne faisait pas perdre à sa mère son caractère d'"ubusugi". De même la vache ou la brebis tuée comme victime sacrificielle. D'où l'on voit que, même abstration faite de la résurrection du Christ, la Ste Vierge peut être dite "isugi".

Conclusion : Il est facile de christianniser l'expression en prouvant que le pire des maux, le mal qui souille, ce n'est pas la mort, mais le péché; c'est le seul obex à écarter.
"Isugi" peut s'appliquer à l'être privilégié, l'être aimé de Dieu pour son intégrité. Dans ce cas, "ubusugi"est l'expression de la plus haute protection morale.

Les vierges chrétiennes peuvent être "isugi" car elles ne sont pas considérées comme des filles stériles, mais des épouses spirituellement fécondes du Christ.

- Fr. AMANDIN,
Botanique systématique. Liste des noms de plantes Latin-Kinya-rwanda-Français,
s.d. Groupe Scolaire, Ashida, 18 p.
Cours du Groupe Scolaire d'Astrida.

- Projet Pilote Forestier,
Note technique interne : "Noms Kinyarwanda des principales essences de la forêt de montagne au Rwanda,
Kibuye, s.d., 10 p.

- NOWAK, Casimir André,
Noms vernaculaires des plantes, recherche en cours, non publiée.

- TROUPIN, S.,
Syllabus de la flore du Rwanda les Spermatophytes,
Tervuren, 1971

Ce livre contient un index des noms kinyarwanda. L'on consultera avec intérêt les autres publications de l'auteur, notamment sur les plantes ligneuses du Rwanda, ainsi que les enquêtes ethnobotaniques du Curphametra à l'U.N.R. D'une façon générale, les recherches de l'I.N.R.S. ont contribué à l'enrichissement du dictionnaire kinyarwanda (I.N.R.S.) d'après COUPEZ lui-même.

- en anthropologie sociale : MAQUET, d'HERTEFELT
- en arts et techniques : CUYPERS
- en botanique : TROUPIN, RUNYINYA, MVUKIYUMWAMI
- en poésie ancienne : RUGAMBA

Pour en connaître davantage sur les publications des chercheurs de l'I.N.R.S., voir I.N.R.S., Rapport pour l'année 1981.

- KARENZI, P.Claver et Col.
  Amwe mu magambo y'ikinyarwanda yakoreshwa mu bumenyi bw'ibiliho
  I.P.N., s.d., s.p.
  Essai de mise au point d'un vocabulaire scientifique kinyarwanda.

- BAZARUSANGA, Thomas,
  Inzoka n'abagombozi,
  Kigali, s.d., 149 p.
  L'auteur donne des renseignements sur les noms des serpents du Rwanda.

- BIZIMANA, Simon,
  "Ifatizo ry'amuga y'ikibonezamvugo II" -"Essai de lexique de la terminologie grammaticale", Études Rwandaises,
  Vol. XI, n° 3, juin 1978, p. 17-58.

  . "Igenamuga ly'ikibonezamvugo cy'ikinyarwanda"
  Éducation, Science et Culture,
  Janvier - mars 1982, n° A, p. 95-104.

  Ces deux articles donnent les principes de formation d'une métalangue grammaticale et proposent des mots nouveaux à utiliser par l'enseignement du kinyarwanda en kinyarwanda.

- Commission Nationale du Lexique - Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire - l'URUTONDE

  Nous extrayons du rapport de M. Boniface NGULINZIRA "Situation au Rwanda",
  Kigali, mars 1983, les lignes qui suivent (p. 12-14)
  "Suite à la réforme scolaire qui a prolongé l'enseignement des deux ans (7e et 8e) et a introduit un cycle additionnel de 3 ans (ERAI), le Ministère de l'Éducation Nationale a mis sur pied en 1979 une Commission Nationale du Lexique.

La Commission Nationale du Lexique a déjà publié trois lexiques totalisant 9 080 termes:

- Lexique I : 2000 termes
- Lexique II : 4570 termes
- Lexique III : 2510 termes.

Une publication (Lexique IV) sera une synthèse des trois premiers fascicules.

Les travaux de la Commission Nationale du Lexique sont préparés par le personnel de la Section Lexique-Traduction du Bureau Pédagogique de l'Enseignement Primaire et de l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré.
La Section Lexique-Traduction établit la liste des termes français qui véhiculent le contenu des différentes branches concernées.

Pour ce travail d'établissement de la nomenclature, la Section Lexique-Traduction fait appel à la contribution des sections spécialisées chargées d'élaborer les programmes et les manuels de ces disciplines. Elle consulte aussi la documentation disponible.

Une fois la nomenclature établie en français, la Section Lexique-Traduction propose des termes rwandais équivalents aux termes français.

Cependant, vu le problème de travail que cela représente, bien souvent la Section Lexique-Traduction se contente d'établir la liste des termes français.

La Commission siége une fois par an. De 1979 à 1982, elle a donc siégé déjà quatre fois.

La Commission comprend des sous-commissions correspondant aux disciplines scolaires concernées :

- agriculture et élevage
- arts ménagers

- information
- biologie
- calcul
- menuiserie et construction
- étude du milieu
- éducation civique
- grammaire du kinyarwanda, linguistique générale
- vie politique
- arts, sports, culture.

Les membres des sous-commissions sont désignés en fonction de leur compétence dans la discipline, de leur expérience professionnelle et de leur intérêt pour l'enrichissement du lexique du kinyarwanda. Les enseignants des différentes disciplines sont représentés majoritairement.

Les documents de travail dont dispose la Commission sont de deux types. Elle peut, pour une discipline donnée, disposer de la nomenclature française et d'une proposition d'équivalents rwandais. Pour une autre discipline, elle peut disposer uniquement de la liste des termes français.

Dans les deux cas, la Commission doit proposer et/ou arrêter les équivalents rwandais.

Si la Commission tient d'abord à puiser dans le fonds lexical de la langue, la néologie et l'emprunt constituent une grande partie de son travail.

La Commission s'est donc trouvée confrontée à des problèmes terminologiques dont elle n'avait pas deviné l'ampleur et, pour la présentation de ses travaux, à des problèmes de lexicographie. Après des débuts empiriques, elle a besoin d'un appui théorique et méthodologique afin de poursuivre une tâche que nous considérons comme capitale pour l'avenir du kinyarwanda dans le monde moderne.

Il faudrait ajouter aux rubriques ci-haut mentionnés "la musique". Certaines rubriques ont été suggérées grâce à la collaboration avec le projet LETAC ainsi;

- arts, sports, culture
- information.

Deux réunions d'évaluation de l'URUTONDE ont déjà eu lieu (cfr. infra).
Un mémoire de licence y a été également consacré (cfr.infra).
Deux fonctionnaires du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire ont été envoyés au Canada pour suivre un stage de terminologie.

- Projet Lexiques Thématiques de l'Afrique Centrale (LETAC), Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Ce projet a pour objet la réalisation dans les principales langues d'Afrique Centrale des lexiques spécialisés dans les domaines suivants :

A. Activités économiques et sociales

- Activités économiques
  - . élevage
  - . pêche
  - . agriculture
  - . vie économique : commercialisation, commerce
- Activités socio-politiques
  - . information
  - . vie politique
  - . vie sociale, législation sociale, droit du travail, syndicat
  - . arts et culture
  - . sports et loisirs.

B. Éducation et Formation

- Formation de base
  - . calcul
  - . grammaire
  - . étude du milieu
  - . vocabulaire scolaire et de l'alphabétisation.
- Formation professionnelle
  - . comptabilité
  - . économie domestique.

C. Administration et Santé

- Administration
  - . postes
  - . banques
  - . impôts
  - . justice
  - . armée
  - . police
  - . transports
  - . douanes
  - . administration civile.
- Santé.

Ils incluent un inventaire des mots existants et des emprunts fortement intégrés, ainsi que des propositions concertées pour des néologies sémantiques et/ou lexicaux.
Ce projet, financé par l'ACCT, a trouvé au Rwanda un terrain favorable vu l'existence de la Commission Nationale du Lexique.
La rubrique "Activités économiques et sociales" a été traduite et le manuscrit est à l'ACCT pour la publication.
Les autres rubriques sont au stade de la vérification des traductions et le tout sera publié avant la fin de 1984.

L'équipe comprend L. NKUSI, responsable du projet, BIZIMANA J.B., BIZIMANA S. et KAMUGUNGA C., mais elle fait également appel à des collaborateurs éventuels parmi les enseignants et les étudiants de l'Université.

C. TRAVAUX "UNIVERSITAIRES" ET ARTICLES DE CRITIQUE

- NIYONGABO Herménégilde,
  Contribution à l'étude du kinyarwanda technique,
  Monographie du premier cycle, IPN, Butare, 1981, 90 p.

- KARANI, Jean Bosco,
  Contribution à l'étude des langues en contact; Rwandisation et langue administrative. L'exemple du Journal Officiel,
  Mémoire de licence, U.N.R., Butare, 1979.

- MUGEMA, François,
  La créativité lexicale en kinyarwanda - le cas de l'Urutonde,
  Mémoire de licence, U.N.R., Ruhengeri 1982, 195 p.

- GASIMBA, François,
  Le vocabulaire linguistique et littéraire kinyarwanda dans les écoles secondaires,
  Mémoire de licence en cours, U.N.R., Ruhengeri, 1984.

- MUGESERA, Léon,
  Prépare à Laval (Canada) une thèse de doctorat en terminologie.

Il est évident que proches de ces travaux sont les descriptions du kinyarwanda, préalables à la lexicologie, et notamment :

a) les faits relatifs à la dérivation. On peut citer :

- COUPEZ, André,
  Abrégé de grammaire rwanda,
  T. 1 et 2, Butare, Édit.prov., 1980, 559 p.

- GASANA, Anastase,
Dérivation verbale et nominale en kinyarwanda, langue bantoue du Rwanda,
Thèse de 3ème cycle, Paris, 1981, 362 p.

- IYAMUREMYE, Henri,
La dérivation nominale déverbative en kinyarwanda,
Mémoire de licence, U.N.R., 1981, 362 p.

- MUNYANEZA, Thomas,
Lexicolisation et phénomènes marginaux dans la dérivation verbale en rwanda,
Mémoire de licence, U.N.R., Butare, 1980, 122 p.

- NYABYENDA, Dominique,
Études des suffixes causatifs en rwanda
Mémoire de licence, U.N.R., Butare, 1979, 137 p.

- MUTAKE, Tharcisse,
Étude des suffixes du "quatuor" dans la langue rwandaise"
Mémoire de licence, U.N.R., Butare, 1979.

- NKUSI,Laurent,
"Lexique et grammaire. Le cas de la préfixation en kinyarwanda", Linguistique et Sémiologie des langues au Rwanda, CERLA, 1980, p. 135-146.

b) les faits relatifs aux langues en contact et à l'emprunt

- BIZIMANA, Simon,
Igenamajwi mu kwinjiza amagambo y'amanyamahanga mu kinyarwanda, Éducation, Science et Culture,
Janvier-Mars 1983, n° 5, p. 53-80.

- BANGAMWABO, F.Xavier
Emprunt lexico-sémantique du kinyarwanda au français,
Mémoire de licence, U.C.L., Louvain, 1978, 184 p.

- MUREBWAYIRE, Pélagie,
La concurrence fonctionnelle des langues au Rwanda,
Thèse de Maîtrise, Université, Faculté des Lettres,
Juin 1979, 108 p.

- TWILINGIYIMANA, Chrysogone,
Le kinyarwanda et l'emprunt. Le cas de la presse écrite,
Mémoire de licence, U.N.R., Butare, 1979, 196 p.

- RONDREUX, Jean Luc et SHYIRAMBERE, Spiridion,
Inventaire du Français d'Afrique -
Projet IFA (articles sur le Rwanda), à paraître

- RONDREUX, Jean Luc,
"Contact kinyarwanda-français, la question des cognates dans le processus didactique au Rwanda", Études Rwandaises,
juin 1977, vol. X, n° sp. 2, p. 2-28.

- RONDREUX, Jean Luc,
"L'inventaire des particularités lexicales au Rwanda"
IIIème Table Ronde des Centres et Instituts de Linguistique Appliquée d'Afrique Francophone
(Kinshasa 10-12 décembre 1976), p. 47-51.

- JOUANNET, F., A. BART, L. NKUSI et J. NSENGIMANA,
Le Français au Rwanda,
à paraître à la SELAF., 1984.

- SHYIRAMBERE, Spiridion,
Sociolinguistique du bilinguisme Kinyarwanda et Français au Rwanda, Coll. "Oralités - Documents, SELAF, 1978.

- RWANGO[illegible]VA, Emmanuel,
La tradu[illegible]ion du Missel Catholique du latin en kinyarwanda,
Mémoire de licence, U.N.R., Ruhengeri, 1983.

- RUZINDANA, M[illegible]thias,
Translating from English into kinyarwanda, the Componential Approach, Mémoire de licence, U.N.R., Butare, 1981.

- NTAGANIRA, François,
Translating from kinyarwanda into English the exemple dynastic poetry, Mémoire de licence, U.N.R., Ruhengeri, 1983.

[illegible]cherches en cours de NDAGIJIMANA, Védaste
[illegible]tion en Anglais des poèmes dynastiques rwandais.

Po[illegible]a critique et l'évaluation proprement dite, on retie[illegible]ra

- NKUSI, Laurent,
"Mbese ikinyarwanda cyashobora kutugezaho ubumenyi bw'ibihe tugezemo." Le Kinyarwanda peut-il devenir un instrument de Communication Scientifique Moderne ?,
Éducation et Culture,
n° 7-8, juillet-décembre, 1980, p. 131-145.
Communication revue et présentée à la Vème Table Ronde des Centres de Linguistique Appliquée,
Yaoundé, 1981.

- KARANI, Jean Bosco,
"Procédés et problèmes de l'abréviation en Kinyarwanda"
Éducation, Science et Culture,
(Étude de Kinyarwanda, 1983).

- Urutonde rwifashe rute ?
  Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (LETAC), et Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire (Urutonde), Kigali, 1982, 58 p.

  Évaluation du travail réalisé par le Bureau de l'Urutonde. Cinq communications ont été présentées:

- ARANI, Jean Bosco,
  "La traduction et la création des termes techniques en kinyarwanda : un problème de lexicologie et de lexicographie". Le même article a paru dans Éducation, Science et Culture, Avril-Juin, 1982, n° 2, p. 59-80.

- NGULINZIRA, Boniface,
  "Quelques considérations sur l'Urutonde"

- NDANGALI, Christophe,
  "Les brochures URUTONDE : quelques observations sur les plans du contenu, de la présentation, de la langue, de la culture".

- GASANA, Anastase,
  "Quelques procédés de dénomination et opérations traduisantes"

  Lors de la réunion de concertation des correspondants nationaux de l'Urutonde, trois communications ont été présentées (Kigali, août 1983)

  . NGULINZIRA, Bonifa : Bilan de l'aménagement linguistique du Rwanda

  . MUGESERA, Léon : Perspectives de l'aménagement linguistique

  . NKUSI, Laurent : Approche méthodologique des activités lexicographiques du Rwanda.

- KAGAME, Alexis,
"Quelques problèmes de la sémantique du kinyarwanda",
Études Rwandaises,
vol. X, n° sp. 2, 1977, p. 112-125.

Évolution sémantique de quelques mots kinyarwanda.

D. DES INDEX UTILES

Les manuels d'apprentissage du kinyarwanda langue étrangère comportent souvent des index utiles. (Overdulve, Rumford, Munyeshyaka, etc...). Ainsi le tome 3 d'André COUPEZ, Thomas KAMANZI et Françis RODEGEM, Méthode rwanda à l'usage des Européens (Usumbura 1961, t. 3, 63 p.) ne comporte-t-il qu'un lexique simplifié français-kinyarwanda, kinyarwanda-français.

Mais plus intéressants à signaler sont, à mon avis, les "index" de trois ouvrages:

- D. HERBEFELT, Marcel et COUPEZ, André,
La royauté sacrée de l'Ancien Rwanda,
Tervuren, 1964 (lexique de l'ubwiru).

- KABERA, Thomas et NDAGIJIMANA Védaste,
Deux ouvrages, l'un achevé et l'autre en voie d'achèvement, respectivement sur les amazina y'inka et les ibisigo avec les index sur le vocabulaire pastoral et dynastique.

E. DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE ET HISTORIQUE KINYARWANDA

Ce dictionnaire en cours d'élaboration à l'I.N.R.S. donne l'origine d'environ 5 000 kinyarwanda avec

- identification des langues prêteuses
- identification du protobantu ou des protozones.

Certains travaux, la plupart du temps sous forme de mémoires, ont été réalisés depuis 1970 par des étudiants d'André COUPEZ sur les zones:

C (NARAGERAGEJE, RURANGWA, RWILINGIYIMANA)
D (RUGIGANA)
I (NKUSI, KANYAMIBWA, NIZEYIMANA)
K (KANYAMIBWA, MULINDABIGWI, NTITENGUHA)
L (KANYAMIBWA, MULINDABIGWI)
S (MUGESERA, MBURENTE).

Nous en mentionnerons deux pour leur intérêt général (noms d'animaux et de plantes en bantou et en Kinyarwanda):

- MWEMAYIRE, Dominique,
  Éléments d'ethobotanique bantoue
  Mémoire, U.N.R., 1981, 230 p.

- NDANGALI, Christophe,
  Vocabulaire proto-bantu en rwanda moderne, Recherche des éléments hérités du proto-bantu ou émanant du développement ultérieur du peuple rwandophone,
  Mémoire de Maîtrise, Université de Nice, Juin 1979,
  203 p. + IX + Annexe (61 p.).

- NYIRASAFALI, Stéphanie,
  Éléments O. et ethnozoologie bantoue,
  Mémoire, U.N.R., 1982, 193 p.

Le programme colemi, animé par A. COUPEZ, aussi bien à Tervuren qu'à Butare est fort avancé pour les travaux de reconstruction et le projet "Comparative bantoue" a tiré profit des acquis en ce domaine.

Comme on le voit, les travaux de lexicologie, de lexicographie et de terminologie sont encore au stade embyonnaire au Rwanda. Nous attendons la parution Dictionnaire rwanda (Équipe Prof. A. COUPEZ) qui pourra combler une grande lacune. Mais ce dictionnaire s'adressera essentiellement aux chercheurs avancés.
Ceux-ci devront confectionner à partir de cet ouvrage des lexiques plus fonctionnels, tel que le fait par exemple le Père I. JACOB.

D'autre part, l'utilisation effective du kinyarwanda comme langue officielle exige l'élaboration d'un dictionnaire (bilingue d'abord, puis unilingue) des techniques, d'un dictionnaire encyclopédique où seront inventoriés tous les éléments de notre patrimoine culturel.

Dans ces conditions, le Gouvernement rwandais devra continuer, comme il le fait actuellement, à donner les moyens logistiques aux chercheurs et aux organismes s'occupant de terminologie et leur demander de planifier celle-ci en accordant la priorité aux besoins des publics cibles (vocabulaire de l'information, vocabulaire de l'enseignement, vocabulaire des services administratifs).

CRÉATION LEXICALE ET NÉOLOGIE EN KINYARWANDA

par Jean Bosco KARANI
Chef de la Section de Kinyarwanda du Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire

"Le moment n'est plus de se faire l'avocat
des langues africaines, mais de penser,
jusqu'aux exigences les plus techniques,
tout un projet ..."

M. Houis

1. Introduction

L'intérêt grandissant qu'on porte actuellement sur des questions institutionnelles et linguistiques du kinyarwanda a pour motivation fondamentale l'unité linguistique et culturelle dont jouit le Rwanda. Celle-ci constitue un terrain favorable à une planification linguistique active et cohérente. À l'abri de l'épineux problème du choix de la langue locale à promouvoir au niveau national, le Rwanda peut conserver la totalité des ressources disponibles à la seule langue nationale. Sur le plan scientifique, le problème de recensement des parlers,de leur transcription et de leur description élémentaire ne sont plus,

à proprement parler, les problèmes du kinyarwanda. Fort de cette unité linguistique et d'une base documentaire solide ainsi que d'une volonté politique justifiée, le Rwanda est un des rares pays d'Afrique à pouvoir entreprendre sans appréhensions graves de résoudre ses problèmes de terminologie scientifique et technique en langue nationale.Ceci se fait notamment en rapport avec l'intégration de la langue nationale comme langue d'enseignement au niveau primaire, secondaire et, à long terme, au niveau supérieur.

Garants de la modernisation et de l'élargissement du champ d'utilisation du kinyarwanda, les travaux de dénomination et de terminologie en cette langue ont déjà une histoire, courte certes, mais riche d'enseignements. Les sessions annuelles de la Commission Nationale du Lexique, les diverses commissions spécialisées consacrées à la traduction en kinyarwanda de documents officiels ou religieux importants (1), les tâches quotidiennes ou circonstancielles de traduction et de dénomination qui incombent à certains services (les Bureaux Pédagogiques, la Presse, les services de législation ...), sont autant de champs d'observation (et d'essai) des procédés de la terminologie en kinyarwanda. À travers tous ces domaines, l'idée qui se dégage est que ces problèmes se posent "en termes de ressources du kinyarwanda et se définit essentiellement par une intense activité de néologie. Celle-ci doit pouvoir se faire au rythme des mutations socio-culturelles. Elle est, dans les domaines techniques en particulier, au service de la traduction (2).

C'est sous cet angle que nous entendons aborder la création lexicale et la néologie en kinyarwanda, qui occupent une place centrale dans la pratique de la terminologie et de la traduction, et qui, sur le plan purement scientifique et descriptif, déploient des mécanismes de création intéressants pour l'évolution même de la langue rwandaise.

2. La place de la néologie et de la création lexicale

2.1. Des besoins terminologiques en kinyarwanda

2.1.1. Un phénomène commun et permanent

Le kinyarwanda a toujours éprouvé des besoins terminologiques et, en cela, il n'a rien de particulier par rapport à d'autres langues. Tant il est vrai qu'à n'importe quelle époque, toute langue vivante, dont la fonction primordiale est d'exprimer l'expérience changeante d'une communauté linguistique, éprouve le besoin de termes. Par rapport à des réalités socio-culturelles à nommer, chaque langue a ses lacunes lexicales. Celles-ci sont conjoncturelles et temporaires. Elles définissent les besoins terminologiques de la langue. Quelle langue serait-elle assez préventive et suffisamment aux aguêts pour ne pas se laisser surprendre par une réalité nouvelle ou étrangère qui ne trouve pas immédiatement son nom local?

Les besoins terminologiques d'une langue sont permanents. La néologie lexicale résoud des problèmes ponctuels en créant tel terme ou tel groupe de termes. Elle ne peut cependant résorber le phénomène des besoins terminologiques en tant que tel. En effet, la source socio-culturelle de ces besoins, c'est-à-dire les mutations de tous ordres qui surviennent dans la société, est intarissable. Les ressources des langues aussi, heureusement. Il serait gratuit de "renier aux langues et aux peuples le processus ininterrompu de dénomination et de création spontanée de termes, qui est généralement anonyme, mais qui reste un dynamisme permanent dans l'évolution et le renouvellement du lexique pour toutes les langues vivantes" (3).

Le mutisme momentané qu'une langue peut faire observer face à un domaine donné relève des blocages externes à la langue elle-même et à ses possibilités d'expression. L'opinion, selon laquelle le kinyarwanda d'antan était plus riche et plus dynamique

tandis que le kinyarwanda d'aujourd'hui est pauvre, amorphe et avarié par le virus de l'emprunt et des néologismes barbares, doit être manipulée avec toute la circonspection nécessaire. Cette opinion charrie des confusions regrettables, involontairement ou cyniquement entretenues par ceux qui trouvent dans la péjoration du kinyarwanda, soit l'expression des réflexes acquis, soit alors le compte de leurs intérêts peu ou pas avoués.

2.1.2. Des besoins particuliers

Les besoins terminologiques du kinyarwanda sont, comme ceux de toute autre langue, constants, et constamment comblés. Le Rwanda connait pourtant actuellement ce qu'on pourrait appeler aussi bien un problème qu'un tournant terminologiques.

Le problème est que les portes du kinyarwanda ont longtemps été fermées de l'extérieur au domaine technique et scientifique, tandis que les nouveaux objets et les nouveaux concepts s'accumulaient en trop grand nombre dans l'antichambre, chacun dans l'attente obstinée de passer un jour aux fonts baptismaux de la langue rwandaise. L'effet de bousculade, de saturation et de débordement à l'entrée devient alors inévitable. Du côté de la création lexicale elle-même, il se pose alors des problèmes de créativité, vu qu'il s'agit de tout un langage à créer, un langage qui n'a pu être constitué progressivement et qui ne peut l'être, vu la pression de la demande. Du côté de l'utilisation de cette terminologie, il se pose un problème d'assimilation. Ce sont des "termes qui surgissent tout d'un coup, en nombre considérable, destinés à un usage immédiat, peut-être sans préalable ni délai" (4). C'est sans doute cet aspect du problème qui donne toute la mesure de l'entreprise de traduction et de création lexicale à réaliser. L'aménagement linguistique et terminologique au Rwanda consisterait à se donner, entre autres objectifs, d'abattre cette tâche primordiale par des structures encore plus appropriées et plus opérationnelles.

C'est également au vu de ce concours de circonstances que nous pouvons parler du problème terminologique particulier au kinyarwanda. Au regard du chemin parcouru, du courage et des moyens engagés dans l'entreprise, il est en outre permis de parler d'exemple pour les autres et de tournant sur le plan de la promotion d'une langue nationale dans le domaine scientifique et technique.

Il est vrai que dans la société rwandaise traditionnelle, "le kinyarwanda a servi à véhiculer tout un lot de connaissances (et) tout le savoir que les Rwandais avaient de la nature et d'eux-mêmes", cette langue comporte un vocabulaire technique fort riche..., que "les différentes activités auxquelles l'action de l'homme s'est trouvée engagée ont fait l'objet d'un vocabulaire spécialisé, ... bref que le kinyarwanda exprime toute la culture du peuple rwandais" (5).

Mais est-il impertinent de rappeler que nombre de termes techniques que nous avons dû créer de façon délibérée, ou que nous devons encore créer, relèvent d'un réseau de connaissances, de techniques et de systèmes idéologiques qui n'acceptent pas de coeur joie les frontières culturelles, mais devant lesquels les cultures reculent leurs propres frontières ? Le tournant dont il est ici question sur le plan de la créativité lexicale est que l'on accepte maintenant d'allonger le bras lexical de notre langue pour défricher, sans menus complexes, les riches jachères de la science de l'enseignement, de l'administration et du commerce, de la banque, du Droit, du transport, de la Religion et de tout domaine où notre langue n'a pas encore de "mot pour le dire"!

À la permanence des besoins terminologiques correspond une créativité spontanée, anonyme et somme toute globale et discrète. Cette créativité est globale en ceci qu'elle couvre tous les domaines et non quelques secteurs de spécialité

seulement. Aux besoins terminologiques particuliers, tels que nous les avons définis pour le Rwanda, correspond une créativité délibérée, volontariste et sectorielle. On peut ici parler d'aménagement linguistique interne, ou de modernisation active au niveau lexical notamment. Ceci n'a rien à voir avec la promotion externe ou institutionnelle qui peut être soit laxiste, soit même rigoureuse et coercitive. Au Rwanda, c'est pratiquement l'aménagement externe qui, pour se réaliser à l'occasion de la Réforme scolaire, a commandé l'aménagement interne. Mais en réalité, les deux types d'aménagement sont imbriqués de façon plus complexe car une modernisation lexicale effective suppose un cadre institutionnel favorable...

2.2. Néologie, traduction et terminologie

La situation linguistique actuelle dans notre pays amène plus d'un à confondre, quant à leurs aspects fondamentaux, la néologie, la traduction, et plus récemment la terminologie. Il arrive même qu'on soit tenté d'établir des relations de subordination entre elles. Le point de vue que nous exprimons ici n'est rien d'autre qu'une recherche de compréhension et une question adressée aux éléments spécialistes qui animent ce colloque.

Il nous semble tout d'abord que la terminologie est avant tout une discipline spécialisée, qui vise notamment l'analyse et la structuration des éléments notionnels et lexicaux de tel domaine du savoir ou de tel secteur d'activité. En ceci, elle diffère de la traduction qui, elle, se présente comme une pratique et consiste à faire passer un message d'une langue-source à une langue-cible. Il est bien évident que la terminologie a posé son premier pied au Rwanda sur un terrain de bilinguisme officiel franco-rwandais et d'intense activité de traduction. Ceci a des conséquences inévitables sur la perception même des deux démarches. Mais la terminologie suppose-t-elle le bilinguisme ? Un terminologue est-il un traducteur ? Autant de

questions que le profane se pose encore dans l'état actuel des connaissances linguistiques et, surout, terminologiques.

Un autre aspect qu'il me paraît important de souligner est la différence qu'il faut établir entre la traduction et la création lexicale. Théoriquement, la traduction devrait être une tâche facile. N'importe quelle personne ayant la maîtrise des langues impliquées dans la traduction devrait pouvoir redire dans une des langues ce qui est dit dans une autre. En cela le traducteur serait comparable à un passeur, celui qui fait passer le message d'une rive à l'autre. La traduction peut aussi être comparée à une opération de change, où il est question de restituer le même montant (message) dans des coupes différentes.

Mais faut-il que ces coupes existent ! En concret, la tâche du traducteur ne sera pas aisée si tel terme lui manque et manque à la langue-cible. Tel est précisément, malheureusement, le cas dans les domaines spécialisés où la traduction en kinyarwanda de termes et de textes techniques se foule constamment le pied dans des lacunes lexicales. Devant un problème de cette taille, le besogneux traducteur n'a pas d'autre choix que de prendre la rude chaise du créateur de termes, qu'il ne quittera définitivement que quand il aura acquis tous les termes nécessaires, c'est-à-dire jamais...

Dans les circonstances actuelles, la créativité lexicale constitue l'indiscutable mère nourricière du traducteur et, sans doute, du terminologue. Tant il est vrai que, pour les lexiques spécialisés, l'essentiel de la matière première vient de la néologie sous toutes formes et de la créativité en particulier. Ainsi peut-on établir, par successivité logique, la chaîne néologie — traduction — terminologie qui, en quelque sorte, établit l'échelle des besoins actuels du Rwanda en matière linguistique, traductionnelle et terminologique.

2.3. Quelques expériences de création lexicale et de traduction en kinyarwanda

Avant de relater simplement certains services dont le travail de traduction et de création lexicale devrait être reconnu et apprécié à sa juste valeur, je voudrais proposer à la réflexion et à la critique deux types de créativité lexicale que les services concernés ont essayés.

2.3.1. La créativité verticale : les lexiques

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner le fait que la création de termes techniques rwandais ne relève ni du caprice, ni d'une quelconque "folie de la création", mais bien d'une demande réelle et pressante. Cela me paraît important. Nous sommes dans une situation de bilinguisme officiel et cette demande est essentiellement une demande de traduction.

La matière à traduire n'est très souvent rien d'autre qu'une liste de termes français dont il faut créer l'équivalent en kinyarwanda. Très souvent, ces termes sont présentés hors tout autre contexte que le seul nom de la spécialité dont ils relèvent. Il sera par exemple indiqué, en tête de liste, qu'il s'agit de termes relevant de la grammaire ou des arts ménagers. Le créateur aura donc, de façon verticale et hors (con)texte, à inventer terme après terme, jusqu'à épuiser la liste qui lui a été soumise. C'est ce type de travail que nous appelons la création lexicale verticale, qui consiste à mettre sur pied des lexiques par domaine, avec l'espoir que chaque terme de ces lexiques pourra être réutilisé dans n'importe quel contexte où la notion correspondante apparaît. Ce qui n'est d'ailleurs pas toujours le cas. Les néologismes issus de ce type de créativité se rebellent et se cabrent dans certains contextes. On peut aussi dire que ces néologismes, barbares pour certains, ne se font pas accepter par tous les contextes.

C'est vers ce type de créativité verticale que se sont orientés aussi bien la Commission Nationale du Lexique (CNL), l'INADES que les services linguistiques des Banques Populaires et le service de Législation du Ministère de la Justice. Il arrive, et c'est le danger de ce type de créativité lexicale, que le créateur ou l'utilisateur n'accepte pas l'appartenance de tel terme à tel domaine où il a été inscrit. Dans les sessions de la CNL, nous avons souvent refoulé des termes intrus dans le domaine grammatical et qui, par conséquent, allongeaient inutilement la liste et le travail. Il arrivait même que certains se demandent de quel texte, de quelle théorie scientifique, de quelle doctrine ou école vient la liste de termes à traduire. Ceci peut revêtir une grande importance vu que la dénomination procède préalablement de l'analyse sémantique, laquelle analyse peut relever d'un point de vue donné qui transparaîtra dans le choix et la formation du terme.

2.3.2. La créativité lexicale horizontale : les textes

Un autre type de créativité lexicale, qui paraît plus naturel, est la créativité horizontale, centré non sur une liste de mots, mais sur un texte et un contexte réel. C'est le type de créativité qui cadre le mieux avec la traduction proprement dite, qui est d'abord textuelle. C'est ce type de créativité qui a été mis en oeuvre lors de la traduction d'un document aussi important que le Plan Quinquennal de Développement Économique et Social. Le récit des différentes étapes de ce travail nous sera fait par M. MUTAKE.

Il convient d'ores et déjà de revenir sur le fait que la traduction horizontale est moins contraignante. Elle permet de contourner les impasses de la créativité lexicale stricte et de passer par la paraphrase, par l'image et les approximations... Il se pose seulement, à propos de cette démarche de création lexicale, le problème du flottement terminologique,

voire d'une certaine incohérence. La créativité lexicale horizontale entraîne de sérieux problèmes de normalisation, car tel contexte donne à telle notion une configuration toujours spécifique. En pareilles circonstances en effet, le risque est grand d'aligner plusieurs néologismes pour désigner une même réalité. Ceci, je l'ai constaté quand, au terme des travaux de traduction du Plan Quinquennal, il a été question de rassembler ce que nous avons appelé "thesaurus" à ce moment-là !

2.3.3. Quelques "services" de traduction et de création lexicale

Il est important de rappeler, avant d'aborder sur le plan technique un type de néologismes théoriques, que les travaux de terminologie et de dénomination de notions et de concepts techniques n'ont pas attendu la mise sur pied d'une Commission Nationale du Lexique qui, elle, a été officiellement mandatée pour la tâche. Comme le disait M. NKUSI tout à l'heure, "il ne faut pas croire qu'on part de rien".

- L'Église

En matière de terminologie et de création lexicale, l'Église est de loin la véritable initiatrice des travaux de dénomination de notions techniques "modernes". Il est bien évident que nous considérons les notions relevant de la religion, de la théologie, des différents aspects du rite et des phases du culte ainsi que l'ensemble des articles et habits, comme relevant du domaine technique.

Dès le début du siècle, les missionnaires, sans doute aidés par leurs ouailles, ont eu à traduire la Bible, les textes de l'Évangile et de Pastorale. La création de ce langage ne peut se faire sans une intense activité de néologie, c'est-à-dire d'emprunts certes, mais aussi et surtout de création lexicale. Les missionnaires, ainsi que les premiers membres du clergé

indigène, ont poursuivi sans relâche ce travail de création de termes, jusque dans des domaines autres que la religion et la pastorale. Nous connaissons l'étendue de leur oeuvre dans le secteur de l'enseignement. Plus près de nous, la traduction oecuménique de la Bible, manipulant des notions et des concepts issus d'une culture étrangère, doit s'accompagner d'un énorme travail de création lexicale et de terminologie.

Puisse le travail fait à ce niveau être reconnu et désenclavé, car il reste isolé et méconnu. Je me représente souvent la richesse de termes que contiendrait un fichier ou un lexique de termes "religieux" créés et normalisés en kinyarwanda depuis le début de ce siècle. L'intégration de ce fichier dans un fichier central mettrait à la disposition des traducteurs et des chercheurs l'outil précieux dont la politique d'évangélisation en langue locale a doté la langue rwandaise pour un domaine déterminé.

- Les services de la législation

Le domaine du Droit et des lois est, comme celui de la religion, un des premiers auxquels la langue rwandaise s'est entrainée assez tôt. Je mentionnerai à ce sujet les Services de la Présidence de la République, le Service du Journal Officiel (J.O) en particulier, qui vit sur le plan professionnel les problèmes du bilinguisme franco-rwandais et de la traduction. La constitution de la version rwandaise des diverses rubriques du J.O., quand elle n'est pas faite à la base, réclame un travail effectif de traduction et de néologie. Ce travail pourrait être intégré dans un programme plus large de création et de recensement des unités lexicales.

Le Ministère de la Justice, à travers ses cours et tribunaux, est comme l'Église, un service pionnier dans le domaine de la création lexicale et de la néologie en kinyarwanda. Le domaine juridique a toujours eu ses termes propres, que le profane trouve barbares et insolites. Barbares ou pas, ces

termes existent en grand nombre et sont le résultat d'un travail de création important. Dans les tribunaux du Rwanda, les débats se font en langue nationale. Les jugements sont rendus en kinyarwanda et sont truffés d'une terminologie technique dont il faut tenir compte. J'ai appris que le service de la législation du Ministère de la Justice procède à la traduction en kinyarwanda de termes juridiques. Des miliers de mots (2940) auraient déjà été traduits ou inventoriés. Il serait de la plus grande utilité qu'une copie de ce lexique soit mis à la disposition d'un service de centralisation plus connu du public et du consommateur.

- Les Bureaux Pédagogiques

Il existe au sein du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire deux bureaux d'études et recherches pédagogiques, à savoir :

a) le Bureau Pédagogique de l'Enseignement Primaire et de l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré (B.P.E.P.E.R.A.I)

b) le Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire (B.P.E.S).

Ces deux bureaux sont constamment appelés à élaborer des programmes, des cours et autres documents pédagogiques en kinyarwanda. Cela s'accompagne d'une grande activité de création lexicale.

Pour ce qui concerne l'utilisation du kinyarwanda comme langue d'enseignement, nous tenons à préciser que toutes les sections du BPEPERAI (sauf la section de français) travaillent en kinyarwanda. C'est au BPEPERAI qu'existe la section Lexique-Traduction, dont un des rôles est de préparer la CNL et d'en assurer le Secrétariat. Cette section tient un fichier de termes techniques dont l'importance n'échappe plus à per-

sonne. Au B.P.E.S., quelques sections seulement travaillent en kinyarwanda. Il s'agit notamment de la Section de Kinyarwanda, de la (sous)section d'éducation civique et, à plus d'un titre, de la section d'éducation physique et sportive. Dans ces sections, le travail de création lexicale et de néologie en kinyarwanda est appréciable.

- La Commission Nationale du Lexique

La Commission s'est déjà réunie en quatre sessions annuelles. Elle a déjà produit environ 9 000 termes équivalents à des termes français proposés à la traduction. La commission est connue sous le nom de Urutonde (littéralement "liste"), mot en vogue qui désigne tantôt la CNL, tantôt le lexique, tantôt l'activité somme toute récente de créativité lexicale délibérée dans le domaine technique. Nous ne présenterons pas plus longuement la Commission Nationale du Lexique, qui fera, dans le cadre de ce colloque, l'objet de multiples points de vue.
Nous mentionnerons le projet "Lexiques Thématiques d'Afrique Centrale" (LETAC) qui, comme la CNL, fait un travail important d'inventaire et de création de termes techniques rwandais à partir d'une terminologie française à "traduire".

- L'Inades - Formation Rwanda

La branche rwandaise de l'Institut Africain de Développement Économique et Social (Inades) procède à l'inventaire et à la formation de mots techniques relevant du domaine de l'agriculture. L'Inades a publié un lexique bilingue (français-kinyarwanda et kinyarwanda-français) de ces termes.

- La Presse

La presse en langue nationale est un des "services" qui participent effectivement à l'effort national de création d'une terminologie technique indispensable à l'expression de certaines

réalités socio-culturelles dites modernes. À la radio et dans et dans les journaux, le journaliste est régulièrement amené à créer un terme, trouver immédiatement l'équivalent rwandais d'un terme technique qui tombe dans une dépêche, par exemple. Il existe à l'ORINFOR le "comité du meilleur vocable" et ce même office a organisé un concours de créativité lexicale et de néologie. Il s'agissait de trouver l'équivalent rwandais du terme "radio".

- Les Banques Populaires

Les Banques Populaires (B.P) communiquent avec leur clientèle en kinyarwanda. Cela oblige les services des B.P. à se doter d'une terminologie rwandaise propre au domaine de la banque. Cette terminologie est indispensable à la confection des documents, des rapports et des formulaires en usage. Le Bureau d'Orientation des B.P. a édité son Urutonde rw'amagambo qui reprend par rubrique et par secteur le lexique français-kinyarwanda des termes créés ou inventoriés.

L'exemple des B.P. devrait inciter les autres institutions bancaires du pays à se doter d'une terminologie qui leur permette de parler à la clientèle rwandophone la langue qu'elle comprend.

- Les travaux commandés

Ici et là dans des Services de l'État ou même dans le secteur privé, il arrive qu'on ait besoin d'une version rwandaise d'un document important et technique, destiné à une plus large diffusion ou à des services de législation pratiquant plus systématiquement le bilinguisme franco-rwandais.

Nous mentionnerons, dans le cadre de ces travaux commandés, la traduction du Plan Quinquennal de Développement Économique et Social du Rwanda (Ministère du Plan), la traduction des textes relatifs à la loi scolaire et aux statuts des ensei-

gnants (Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire) ainsi que des textes du type "loi sur la propriété industrielle".

Nous mentionnerons, également dans ce cadre de nombreuses communications téléphoniques qui nous parviennent régulièrement pour nous demander l'équivalent rwandais de tel terme technique. Derrière ces communications téléphoniques et dans ces travaux de traduction de textes d'une technicité indiscutable, il se fait un énorme travail de création lexicale, mais un travail qui se fait encore de façon dispersée. Ces travaux devaient être reliés à un service de coordination et s'accompagner de la constitution d'un fichier.

2.3.4. Pour une centrale terminologique et les services de traduction

Il ressort de l'observation des différents services "impliqués" dans le processus de création lexicale et de néologie en kinyarwanda qu'il se déploie dans le pays une intense activité de traduction et de création de termes techniques en kinyarwanda. Nous avons déjà souligné que ce dynamisme de création active ne date pas d'hier et nous donne une certaine satisfaction.

Il importe cependant de souligner également qu'à l'étape actuelle, il se fait sentir un besoin de coordination au niveau national des travaux de terminologie qui se généralisent plus rapidement qu'auparavant. La création d'une centrale terminologique permettrait la constitution d'un fichier central et d'un service de centralisation des méthodes et des résultats de création. Des structures de communication adéquats rendraient ce service fort accessible pour qu'il soit réellement utile.

De même, la mise sur pied de services de traduction, officiels ou privés, accéleraient encore plus le dynamisme de

création lexicale. De tels services donneraient à ceux qui hésitent encore le courage de se doter de version rwandaise de textes ou documents qu'ils n'arrivent pas à traduire eux-mêmes. De tels services contribueraient à l'élargissement du fichier central et entraineraient la langue rwandaise et les praticiens à des notions et des styles auxquels leurs muses n'ont pas encore été initiées. Mais cela demande de "penser, jusqu'aux exigences les plus techniques, tout un projet.." dont le pays peut manquer de moyens ou dont l'opportunité ne fait pas encore l'unanimité.

3. Aperçu sur la typologie des néologismes techniques du kinyarwanda : les "adjectifs" invariables

3.1. Un échantillon

Nous reproduisons ci-après un échantillon de ce type de mots. Il s'agit de termes que nous avons relevé des tomes I, II, III et IV (grammaire) de l'"Urutonde". Celui-ci constitue actuellement le cadre le plus caractéristique, le plus institutionnalisé et le plus dynamique de la traduction, de la néologie et de la terminologie en kinyarwanda. Il ne fait plus de doute que l'entreprise "Urutonde" marquera une étape mémorable dans l'histoire de la langue rwandaise.

Biais	Agahinizo ngororoke
Biais à bord arrondi	Agahinizo nyaruziga
Fiche (livret) d'instruction	Agatabo nyigisho
Objets de toilette	Ibikoresho ngengasuku
Aliments toxiques	Ibilibwa burozi
Trou arrondi	Igipfumuke nyaruziga
Lainage synthétique	Ikinyalene mpimbo
Col arrondi ou col claudine	Ikoro nyaruziga
Légumes tiges	Imboga buti

Légumes racines	Imboga buzi
Légumes bulbes	Imboga mvovoteke
Légumes fleurs	Imboga ndabo
Point mousse	Imboho bufuro
Mailles en l'air (crochet)	Imboho bukufi
Point jersey	Imboho zilimwe
Crochet de tension du fil	Indobani ndegarudodo
Crochet guide-fil	Indobani nyoborarudodo
Point d'épine	Indodo buhwa
Point d'oeillet	Indodo bujisho
Point de nids d'abeille	Indodo bunyagu
Point de noeud	Indodo bupfundo
Point mouche	Indodo busazi
Point d'arraignée	Indodo butagangulirwa
Point de jour (ajouré)	Indodo mwezi
Point de bouclette	Indodo nteganya
Point de bâti	Indodo nteraguze
Point de croisé	Indodo nyarunyo
Point de bourdon	Indodo nyuzuza
Faufil surjeté	Inzira nteganya
Statue(tte)	Ishusho mubyimba
Sauce aurore	Isosi museke
Pli soleil	Umukunjo buzuba
Pâte sablée	Umutsima bucanga
Glande hypophyse	Isoko ndemezo
Éducation sanitaire	Uburezi mfashabuzima
Glandes sexuelles	Udusoko ngengabitsina
Biceps	Umuhore nyamubili
Nerf optique	Umutsi ndebero
Faillite	Igihombo njyanamuntu
Centrifuges	Imbaraga mpuzazingiro
Force contripète	Imbaraga nganazingiro
Bordereau d'expédition	Indangabintu mperekeza

Bordereau de livraison	Indangabintu mpesha
Nombre concret	Umubare mbarabintu
Nombre positif	Umubare mbonwa
Nombre pair	Umubare ngabanywakabili
Vitesse moyenne	Umuvuduko mpuzandengo
Boîte à coupe	Agasanduku nkererо
École Normale	Ishuli Nderabarezi
Mèche corse	Umugera buhembe
Lime semi-ronde	Umuseno ntuga
Mouvement circulatoire	Umuyego nzunga
Roue menante	Uruziga nyamujyana
Roue menée	Uruziga nyamujyanwa
Roue dentée	Uruziga nyamenyo
Carte muette	Ikidanago ndagi
Bureau Exécutif	Ibiro nyobozi
Comité central	Komite nyobozi
Match aller	Umukino nguliza
Direct	Mbonera
Démonstratif	Nyereka
Déterminant	Mfutuzi
Déterminatif	Mfutura
Indéfini	Ndafutura
Ordinal	Ngerekero
Positif	Ngira
Réfléchi	Ngaruka
Négatif	Mpakana
Performatif(verbe)	Nkoreshamvugo
Dénominatif	Nkomorazina
Dérivé	Nkomoka
Langue morte	Urulimi nkendero
Relatif	Nsano
Défini	Nsobanuzi
Dépréciatif	Nsuzuguzi

Exclamatif	Ntangaro
Fréquentatif	Ntitsa
Impropre	Ntandukira
Segmental	Nteme

3.2. Un besoin de figement ?

L'émergence de ce type de déterminants invariables dans le vocabulaire scientifique et technique du kinyarwanda semble témoigner de la recherche d'adéquation des structures de la langue et de leur utilisation habituelle aux exigences d'un registre nouveau, dont la demande est pressante. Dans ce cas, l'hypothèse d'un mimétisme des structures du français (langue traduite) et d'une quelconque paresse intellectuelle des traducteurs serait, bien entendu, à écarter.

3.3. Si peu d'adjectifs en kinyarwanda !

Les exposés théoriques actuellement disponibles sur la morphologie du kinyarwanda définissent l'adjectif comme étant un "nom qui a toutes les classes du préfixe nominal et qui sous forme canonique n'emploie pas l'augment. Leur structure est celle du nom simple : (augment) - préfixe nominal - thème" (6).

Le profil (structure morphologique) de l'adjectif ainsi posé suscite la curiosité de prendre connaissance de quelques exemples, certes, mais surtout de savoir, sur le plan lexical, quelle est l'importance numérique de ce type de mots. L'on s'apercevra ainsi que le lexique du kinyarwanda n'aligne qu'un nombre limité de thèmes pouvant entrer dans la structure morphologique dégagée. Selon le Professeur COUPEZ (7), "la liste complète des thèmes d'adjectifs" est la suivante :

- re (long)	- to (petit)
- sa (seul)	- bi (mauvais)

- shya (nouveau)
- zima (entier)
- tindi (méchant)
- kuru (ancien)
- gari (vaste)
- gufi (court)
- inshi (nombreux)
- hire (heureux)
- ira (tard)
- ke (peu)
- sindi (sain)
- bisi (crû)
- nini (grand)
- niya (minuscule)
- iza (bon)
- taraga (vivant)
- tagatifu (saint)

En ajoutant à cette liste les formes adjectivales formées par redoublement (toto, shyashya ...) et les variantes lexicales du thème niya (nuyu, nzunyu, nuya, niniya ...), on ne porte le nombre total des adjectifs kinyarwanda qu'à trente environ.

Il est bien entendu nécessaire d'éviter à ce niveau le piège d'envisager les possibilités expressives de la langue rwandaise dans une perspective de comparaison, catégorie par catégorie, avec le français. La grammaire traditionnelle donne à l'adjectif la fonction d'exprimer "la qualité de l'objet ou de l'être, ou de la notion désignée par ce nom, ou bien de permettre à ce nom d'être actualisé dans une phrase (8). On ne peut cependant pas dire que d'une langue à l'autre, les relations entre cette fonction déterminative et la catégorie morphologique de l'adjectif sont stables et identiques. En kinyarwanda, la catégorie verbale, beaucoup plus que la catégorie nominale (adjectif), participe à la fonction déterminative, en complémentarité avec la structure "connectif + substantif déterminatif".

Exemples:

Ishati itukura (Littéralement : une chemise qui rougit)
français : une chemise rouge

Ishati y'umutuku (littéralement : une chemise du rouge)
français : une chemise rouge.

Plutôt que de tenter une quelconque hiérarchisation des langues à partir de comparaisons terme à terme, il paraît plus opportun de chercher à comprendre, de l'intérieur de la langue, l'importance prise (soudain) par telle catégorie morphologique par rapport aux autres possibilités d'expression.

3.4. L'influence de la traduction "hors contexte"

L'autonomie lexicale de l'adjectif du kinyarwanda est d'autant plus restreinte qu'elle est subordonnée à une construction syntaxique préalable. L'adjectif n'a d'élément proprement lexical que le thème (radical), qui n'a pas le statut de mot et ne peut, en tant que tel, entrer dans une phrase. Pour se réaliser lexicalement, c'est-à-dire pour concrétiser la formule qui le définit, l'adjectif a besoin d'une sorte de tuteur syntaxique, qui lui donne le préfixe nominal.

La tradition de présentation des adjectifs du kinyarwanda n'a pas consacré une classe de référence. Il s'agirait d'une forme canonique, à partir de laquelle on dériverait les autres. En français, par exemple, la forme canonique de l'adjectif est le masculin singulier. En kinyarwanda, l'avantage d'une telle convention serait que n'importe quel adjectif pourrait être réalisé en parole, et non en structure, indépendamment du contexte et d'une quelconque tutelle syntaxique.

Pourquoi, en effet, faudrait-il d'abord déterminer ce qui est beau (tuteur syntaxique) pour pouvoir utiliser le thème -iza (beau) ? Comment traduire les listes de termes techniques contenant des adjectifs (telles qu'elles sont présentées à la Commission Nationale du Lexique (Urutonde), sans rester à des savantes formules "expectantes", que le lecteur non linguistique ne sait parfois ni décoder ni concrétiser ? Serait-il

exact de traduire l'adjectif français long par le seul thème rwandais re ? (9). Faudrait-il alors traduire en alignant le thème de l'adjectif (la forme verbale ou le connectif) sur une des seize classes d'accord, c'est-à-dire réaliser sa formule morphologique (Préfixe Nominal + thème) en choisissant arbitrairement un préfixe possible ?

Serait-ce pour contourner ce problème que le choix des traducteurs de l'URUTONDE, obligés à traduire des listes et non des textes, s'est "naturellement" porté sur les adjectifs invariables qui, eux, se prêtent à une traduction hors contexte (10). On remarquera que ce type d'adjectifs n'est pas l'invention des traducteurs de l'URUTONDE. Il a déjà été utilisé auparavant. En plus de l'expression "nyarwanda" (rwandais) qui semble avoir été accepté par le jugement linguistique des locuteurs natifs, nous mentionnerons par exemple l'expression nyabwenge (intelligent) que feu Alexis KAGAME a utilisé dans l'expression "Buguru Bubili Nyabwenge" (les deux-jambes intelligent = homme (11).

3.5. Les exigences d'un registre

Le type de mots dont il est ici question est de ceux que le grand public taxe de barbarie, et cela de façon unanime, ou presque. Plusieurs membres de la Commission Nationale du Lexique (URUTONDE), eux-mêmes, partagent cette impression selon laquelle, peut-on dire, ces termes sont comme un virus dans la langue. Pour certains, ce genre de termes, au même titre que le mélange lamentable du kinyarwanda et du français, polluent la pureté et l'homogénéité de la langue rwandaise.

Cependant, malgré ce réflexe de réprobation, les moules de ces déterminants invariables sont largement mis à contribution par les "muses" de la Commission Nationale du Lexique. Pour expliquer l'apparente contradition entre l'impopularité des

termes proposés et la productivité des structures qui les génèrent, l'hypothèse qui s'impose directement à l'esprit est celle des exigences du registre auquel ils appartiennent. En effet, la terminologie scientifique et technique relève d'un registre (d'un langage) qui, tout en participant entièrement au système général de la langue, hiérarchise et aligne à sa façon les ressources lexicales disponibles.

À l'opposé de la langue courante qui recourt "spontanément" à la polysémie, à la synonymie, à la connotation et à la redondance (procédés qu'on montre parfois comme des signes de richesse d'une langue !), la langue technique, elle, recherche la dénotation et exige l'univocité. Le langage technique est le registre qui respecte le mieux le principe selon lequel une idée devrait s'exprimer par un seul signe et chaque signe exprimer une seule idée. Il refuse la prolifération de sens pour un terme et la prolifération de termes pour une notion donnée (flottement terminologique).

De ce point de vue, il n'est pas exagéré de dire que sans ses procédés de dénomination et dans ses exigences, la langue technique est plus statique et plus figée que la langue de la vie quotienne. Ce besoin de figement est, semble-t-il, si fondamental dans le registre des terminologies techniques qu'il exprime la (re)mise en vedette de procédés de création lexicale marginalisés dans la langue courante. Toujours est-il que les mots que nous avons présentés comme des adjectifs invariables participent à ce figement. En effet, en acquérant une identité lexicale complète, ce type de déterminants acquiert une autonomie morphosyntaxique relative par rapport au contexte et au groupe nominal qui les régit dans la phrase.

Il serait peut-être opportun, au regard du comportement morphosyntaxique de ce type de déterminants, de définir la notion d'omniclasse que le Professeur A. COUPEZ applique à la

liste des adjectifs ordinaires. Il apparaît en effet que l'adjectif ordinaire est un nom qui peut prendre le préfixe nominal de toutes les classes, mais tous les types ou modèles d'adjectifs invariables peuvent aussi entrer dans toutes les classes d'accord sans provoquer l'agrammaticalité. Les incompatibilités entre tel adjectif et tel substantif de telle classe, si elles apparaissent, seraient d'ordre sémantique et non proprement grammatical et morpho-syntaxique.

3.6. Les modèles

Les mots de notre échantillon que nous avons décrits ici comme des adjectifs invariables s'alignent sur les modèles morphologiques suivants :

3.6.1. Le modèle "déverbatif subjectif"

Un premier groupe d'adjectifs invariables se construit à partir d'un thème verbal (déverbatif) dont l'action a pour sujet le terme que l'adjectif détermine. Appelons ce modèle les "déverbatifs subjectifs". Il s'agit de termes du type suivant dont il n'est pas aisé de déterminer si le préfixe verbal figé est de cl.1 ou de cl.9 :

- agahinizo ngororoke - biais à bord droit
- ibikoresho ngengasuku - objets de toilette
- imbaraga mpuzazingiro - force centrifuge
- ishuri nderabarezi - école normale
- umukino nguriza - match aller.

3.6.2. Le modèle "nominal apposé"

Un deuxième groupe d'adjectifs invariables est formé à partir des noms (substantifs) qui, en opposition, servent à déterminer un autre substantif (ou groupe nominal) qui le régit sur le plan syntaxique. Nous regroupons ce genre d'adjec-

tifs sous le modèle "nominal apposé".

Exemples :

- agatabo nyigisho = livret d'instruction
- inkuru mwihariko = exclusivité
- ushusho mubyimba = statue(tte)
- umutungo shingiro = capital
- umwandiko ntekerezo = dissertation.

Plus que le modèle précédent, le modèle nominal apposé est largement utilisé même par la langue courante. Il est à l'origine de certains syntagmes nominaux qui tendent à se figer et à former des mots composés : inyandikomvugo, itegekoteka, etc... Les adjectifs relevant de ce modèle sont sans doute à rapprocher des expressions du type "rukumbi" (seul, unique), "gito" (avare, ingrat), qui sont également des déterminants invariables, pouvant entrer dans toutes les classes d'accord.

3.6.3. Le modèle à formatif NYA

Dans les fascicules URUTONDE, plusieurs mots que nous avons rangés sous la rubrique des adjectifs invariables sont formés à partir du formatif NYA et d'un thème nominal (ou nominalisé) servant de déterminant sémantique. Il s'agit des expressions du type :

nyaruziga	arrondi
nyamubiri (umuhore)	biceps
nyamubiri (ingufu)	couple (de force)
nyakamwe (umubare)	(nombre) premier
nyamujyanwa (uruziga)	(roue) menée
nyamenyo (uruziga)	(roue) dentée.

3.6.4. Le modèle à préfixe BU

Le préfixe nominal BU de classe 14 permet la formation de plusieurs types de dérivés en kinyarwanda. Le professeur A. COUPEZ dégage les possibilités de dérivation suivantes pour ce préfixe (12) :

a) Formation libre avec sens collectif - péjoratif (ubuke)
b) Formation libre de déclassés reprenant le thème avec un sens d'insistance (umuheto buheto)
c) Formation libre avec sens de diminutif collectif (ubuheto)
d) Formation désignant l'ensemble (ubwanwa).

On notera en outre que le préfixe BU intervient dans la composition et dans la formation de plusieurs substantifs désignant des états ou des notions abstraites (ubukene, uburwayi, ...).

Dans l'URUTONDE, le préfixe BU a été largement utilisé dans la création de termes techniques, notamment par les domaines de la couture et de la cuisine. Les adjectifs invariables formés sur ce modèle sont ceux du type suivant :

Ibiribwa burozi	Aliments toxiques
Imboga bubabi	Légumes feuilles
Imboho bufuro	Point mousse
Indodo bujisho	Point d'oeillet
Indodo bupfundo	Point de noeud
Umukunjo buzuba	Pli soleil
Umugera buhembe	Mèche corse
Bumane (inyajwi)	Diphtongue.

4. Conclusion

La créativité lexicale et la néologie en kinyarwanda constituent,après une période de déclarations et de prises de position en faveur de la promotion du kinyarwanda, une mesure plus concrète et une donnée technique de cette promotion.

L'élargissement du champ d'utilisation du kinyarwanda à tous les secteurs modernes et techniques de la vie nationale ne peut se faire sans un travail de création et de "modernisation" interne à la langue. Ce travail ne peut être que d'ordre lexical.

Les travaux de création lexicale et de néologie en kinyarwanda se développent à un rythme rapide, et cela dans un nombre croissant de services. Il ne reste qu'à prendre toutes les dispositions légales et administratives nécessaires à la coordination et au développement de ces travaux, ainsi qu'à l'utilisation effective de la langue nationale et officielle dans la communication institutionnalisée.

Le linguiste aura observé, à travers les procédés de création mis en oeuvre au cours de ces travaux de traduction et de néologie, toutes les tendances internes que la langue rwandaise déploie face à des fonctions nouvelles de communication.

NOTES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Nous mentionnerons notamment la traduction en kinyarwanda du Plan Quinquennal de Développement Économique, Social et Culturel du Rwanda, de la Bible Oecunémique, des divers textes statuaires ou de loi.

2. Voir KARANI, J.B., Contribution à l'étude des langues en contact, Rwandisation et langue administrative, L'exemple du journal officiel (mémoire, U.N.R., 1979).

3. KARANI, J.B., "La traduction et la création de termes techniques en kinyarwanda : un problème de lexicologie et lexicographie" in Uburezi, Ubuhanga n'Umuco/Éducation, science & culture, n° 2, Avril-Juin, 1982.

4. KARANI, J.B., art. cité, p. 62.

5. RUGAMBA, C., "La promotion historique du kinyarwanda comme moyen d'information" in Uburezi, Ubuhanga n'Umuco/Éducation, Science & Culture, n° 8, p.11.

6. Voir COUPEZ, A., Abrégé de grammaire rwanda, version provisoire, 1981, T 1, p. 274.

7. Ibidem, p. 276.

8. DUBOIS, J., Dictionnaire de linguistique, p. 11.

9. La formule exacte est, en réalité, -re-re, car le redoublement est pour ainsi dire lexicalisé et obligatoire, alors qu'il ne l'est pas pour les thèmes comme -to, -shya, etc.

10. L'expérience que nous avons acquise aux cours des sessions annuelles de la CNL (traduction de termes) et au cours de la traduction du Plan Quinquennal (traduction de texte) nous permet d'affirmer que chaque type de traduction privilégie, chez le traducteur, des démarches différentes au niveau même de la créativité et de la néologie lexicale.

11. Voir KAGAME, A., Umulirimbyi wa Nyilibiremwa, Igitabo cya kabili, 1953, p. 53.

12. Voir COUPEZ, op. cit., p. 226.

LA NORMALISATION TERMINOLOGIQUE AU QUÉBEC ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA DÉFINITION DE LA NORME

par Pierre AUGER

1. INTRODUCTION

Mon propos d'aujourd'hui tentera de situer la problématique de la normalisation terminologique telle qu'elle est conduite par l'Office de la langue française du Québec en regard de la définition d'une norme langagière. Le but de mon exposé n'est pas d'apporter une critique, positive ou négative, de l'interventionnisme de l'État en matière d'aménagement linguistique. Je sais d'avance que certaines personnes favorisent un tel interventionnisme alors que d'autres y sont farouchement opposées. Ces deux jugements reposent sur des idéologies diamétralement opposées où se mêlent le politique, le social, le culturel pour se transformer en idéologies de combat. On observe d'ailleurs très exactement cette même polarisation parmi les linguistes québécois. Le point de départ de cet exposé réside donc dans le fait qu'au Québec une législation linguistique, la Charte de la langue française, prévoit ce genre d'intervention et remet à l'Office de la langue française

à la fois le devoir et le pouvoir de normalisation en matière linguistique et terminologique. Ce pouvoir de normalisation implique, nous le verrons plus en détail, de la part de l'organisme normalisateur, à la fois le choix et la promotion d'un usage officiel. Si le législateur a d'abord voulu situer l'interventionnisme étatique à un niveau institutionnel (plutôt qu'individuel), il n'en demeure pas moins que la promotion d'un usage officiel a des retombées sur l'usage individuel que chaque Québécois fait de sa langue dans différentes circonstances langagières. C'est ici qu'entre en jeu l'attitude de l'État face au français régional qu'est le français québécois : acceptation ou rejet définissant le modèle officiel. Dans un deuxième temps, je parlerai des mécanismes de normalisation mis en place par l'Office de la langue française conformément aux exigences de la Charte de la langue française, des différentes situations langagières soumises à ces mécanismes et enfin des limites de ces mêmes mécanismes en l'absence d'une norme décrite cohérente. J'aborderai enfin la question des outils que le Québec devrait développer de façon à s'assurer d'une définition cohérente du modèle linguistique officiel qu'il veut proposer (ou imposer) aux Québécois.

2. PROBLÉMATIQUE

2.1. Distinction entre normalisation terminologique et normalisation linguistique

Il importe ici de bien distinguer normalisation terminologique et normalisation linguistique aux fins de notre exposé. Normalisation terminologique doit s'entendre dans un sens plus restrein que normalisation linguistique, cette dernière appellation faisant référence à toute action menée sur la langue et ses constituants y compris le vocabulaire de la langue générale. La normalisation terminologique fait nécessairement référence

aux vocabulaires de spécialités (par opposition au vocabulaire commun). On peut la définir comme l'"action par laquelle un organisme officiel choisit un terme de préférence à un autre ou à l'exclusion de tout autre après examen de dossiers terminologiques rigoureusement établis" (1). Si la Charte de la langue française fait obligation à l'Office de "normaliser et diffuser les termes et expressions qu'il approuve", elle ne limite en aucune façon les domaines d'application de la normalisation (vocabulaire général ou terminologies). Il n'en demeure pas moins que jusqu'à ce jour le mandat de normalisation de l'Office s'est limité surtout à la normalisation terminologique. Cependant, dans la réalité, la distinction entre normalisation de termes (par référence aux terminologies) et normalisation de mots (par référence au vocabulaire général) n'est souvent pas fonctionnelle. À titre d'exemple, dans des domaines comme l'alimentation et l'habillement,il est difficile de tracer une limite entre vocabulaire général et vocabulaire spécialisé, si bien que la normalisation de termes (ou mots) de ces domaines aura infailliblement des répercussions,et chez les spécialistes de ces domaines,et chez l'ensemble des sujets parlants qui consomment ces biens, c'est-à-dire tous les Québecois. Les questions qui viennent naturellement à la bouche des opposants à la normalisation sont à peu près celles-ci : "Sur quelle norme appuyez-vous le jugement que vous portez envers ces mots ?", --"L'Office accepte-t-il les canadianismes ?", etc. Il y a quelques mois, une entreprise d'Ontario, désireuse de vendre ses produits au Québec, demandait à l'Office de lui fournir une terminologie québécoise (québécois terms dans la lettre) à des fins de publicité. Toutes ces questions comportent en fait deux éléments : 1° constatation du fait que le français du Québec est un français particulier (qui s'écarte du français de France) et qu'on ne peut tout de go "emprunter" sans discernement les mots du français central;

2° constatation du fait qu'il faut privilégier un usage (français de France ou français du Québec) et que l'État doit prendre position et proposer aux Québecois un modèle. Jusqu'à ce jour, il faut dire que l'Office s'est toujours gardé de prendre position dans le débat "français de France ou français québécois" pour ce qui est de la langue générale. Jusqu'à maitenant, notre dirigisme s'est surtout exercé envers les terminologies, là où les besoins de normalisation sont plus fortement ressentis : -- nécessité de clarté et d'efficacité dans les communications entre spécialistes; -- importance d'avoir des terminologies uniformes facilitant les échanges internationaux; -- nécessité de protéger les consommateurs (par exemple dans l'alimentation); -- rendement économique meilleur, etc.. Il importe donc d'être conscient du fait que normalisation de termes et normalisation de mots ne peuvent pas toujours s'effectuer en marge l'une de l'autre et qu'en normalisant des terminologies on normalise également bien souvent une partie du vocabulaire général.

2.2. La normalisation terminologique

Le 28 avril 1978, l'Office de la langue française instituait une commission terminologique pour la mise en application du mandat de normalisation que lui conférait la Charte de la langue française. Cette commission composée de six linguistes, dont trois sont extérieurs à l'Office, est chargée de la préparation des avis de normalisation ou de recommandation. De plus (je cite ici l'article 118 de la Charte) : "Sur publication à la Gazette officielle du Québec des termes et expressions normalisés par l'Office, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le Ministre de l'Éducation ainsi que

dans l'affichage public." Une méthodologie de travail très rigoureuse a été établie pour le traitement des demandes d'avis officiel (normalisation ou recommandation) qui sont faites à l'Office: — préparation de dossiers terminologiques complets — consultation d'experts du domaine; — étude des dossiers par la commission; — contre-expertise ou consultation plus large à l'extérieur dans certains cas.

Les demandes de normalisation terminologique faites à l'Office et qui sont traitées par la commission ne sont pas toutes du même ordre, elles reflètent différentes situations langagières. Nous avons isolé quatre situations différentes influencées par des facteurs géographiques, historiques ou socioprofessionnels.

2.2.1. Terminologies représentant des sciences ou des techniques peu différenciées dans le monde francophone et qui sont facilement internationalisables (pour ce qui est du français)

C'est peut-être le cas le plus fréquent, il en est ainsi des terminologies comme celles de la mécanique industrielle, de la machine-outil, de la manutention, de la sécurité industrielle, du raffinage pétrolier, de l'électronique et de l'électrotechnique. Ces terminologies représentent des techniques répandues dans la plupart des pays francophones et qui sont en général très uniformes d'un pays à un autre. Il n'y a pas de particularismes régionaux pour ces activités propres à tous les pays industrialisés. En général, ces terminologies sont, chez nous, fortement anglicisées puisqu'elles nous ont été apportées en même temps que les nouvelles technologies industrielles anglo-saxonnes (ou américaines). Il n'y a pas eu ici remplacement d'une terminologie française par une

terminologie anglaise comme ç'a été le cas pour certaines techniques traditionnelles qui remontent aux débuts de la colonisation, mais plutôt une implantation directe de terminologies anglaises qui a accompagné l'industrialisation du Québec à partir du XIXe siècle. Il n'existe pas pour ces domaines de terminologies traditionnelles concurrentes d'origine française. L'attitude normalisatrice de l'Office dans ce cas s'avère dirigiste et prône l'alignement sur le français général. Ici, croyons-nous, le développement de terminologies régionales n'a pas sa place. Comme la stratégie interventionniste dans ce cas en est une de transfert linguistique (passer d'une terminologie anglaise à une terminologie française), l'imposition d'une terminologie déjà "normalisée" dans le monde francophone n'enlève rien au droit des Québécois à la valorisation de leur patrimoine linguistique.

2.2.2. Terminologies traditionnelles régionales qui entrent en conflit avec des terminologies françaises nouvelles

On peut classer sous ce type à la fois des terminologies d'héritage français représentant des activités et des réalités qui tirent leur origine de la vie traditionnelle et rurale et qui ont connu subséquemment des développements à l'échelle industrielle. Il en est ainsi, par exemple, des terminologies de la foresterie et du commerce du bois, de la pêche côtière et du commerce du poisson, de l'agriculture et du commerce des produits agricoles. À l'origine, ces vocabulaires (plutôt que ces terminologies), dans une large mesure, faisaient partie de la langue quotidienne de groupes numériquement importants de Québécois qui tiraient leur vie de ces activités artisanales traditionnelles, en été, agriculture ou pêche cotière et, en hiver, travail dans la forêt. Ces vocabulaires ont fortement marqué le français québécois d'hier à

aujourd'hui et représentent encore une part importante de notre parler extra-urbain. Qui plus est, ces vocabulaires ont laissé des empreintes encore plus importantes chez ceux qui ont continué à vivre de ces activités en se spécialisant ou en s'industrialisant. Ici, la technologie moderne a bien sûr balayé une grande part de ces terminologies traditionnelles, surtout pour la désignation des outils, des instruments et des machines nouvelles. Le vocabulaire forestier illustre bien, je crois, ce phénomène. D'une part, le vocabulaire propre à la forêt elle-même a peu bougé, il est encore aujourd'hui très près de ses origines françaises, d'autre part, le vocabulaire du travail en forêt, lui, est toujours fortement anglicisé. Il s'est d'abord anglicisé une première fois au XIXe siècle avec l'industrialisation (cf. vocabulaire de l'exploitation forestière, celui des aménagements forestiers, du flottage du bois) et une seconde fois à partir de 1950 avec l'apport de nouvelles techniques de mécanisation, cette fois par la technologie américaine (cf. vocabulaire de l'abattage forestier mécanisé). Ici, la normalisation terminologique de tels secteurs d'activités doit tenir compte, d'une part, de ce qui appartient vraiment à la langue québécoise et remonte à ses origines françaises (par ex. le vocabulaire de la forêt, celui des essences forestières, etc.), et d'autre part, du phénomène d'anglicisation avec l'apport de technologie nouvelle. Pour ce cas particulier, nous avons choisi une solution double : 1° respect de la terminologie québécoise d'origine française; 2° création d'un vocabulaire de la mécanisation forestière adapté au Québec, où l'on retrouve à la fois l'adaptation et la systématisation d'une terminologie française en voie de développement, et la création de termes nouveaux pour les besoins spécifiques du Québec, où la mécanisation est plus poussée qu'en toute autre région de la francophonie. L'Office a, croyons-nous, un rôle important à jouer dans ce cas pour la valorisation et le respect du patrimoine linguistique des Québécois.

La même attitude d'ouverture doit exister envers les terminologies (qui sont en fait des nomenclatures au sens strict) qui servent à dénommer les réalités naturelles du paysage québécois (faune, flore, géographie) et qui constituent en soi, un enrichissement pour l'ensemble de la francophonie.

2.2.3. Terminologies spécialisées issues en grande partie de la langue générale

Certains domaines de la vie sont communs à toute la communauté linguistique et véhiculent des vocabulaires à peu près uniformes pour cette même communauté. Il en est ainsi de domaines comme ceux de l'alimentation, de l'habillement, de l'habitation qui ont donné lieu à tout un continuum langagier qui remonte jusqu'aux origines de la communauté. Dans certaines circonstances (commerce au détail, fabrication de ces biens), ces vocabulaires doivent être considérés comme des terminologies à part entière avec leur nécessité de clarté et de cohérence. Ce passage de l'état de vocabulaire général à celui de terminologie ne se fait pas facilement et implique de la part de l'organisme normalisateur des choix à faire sur l'ensemble de ces terminologies. Prenons, par exemple, le cas du commerce au détail des fruits et des légumes. Doit-on vendre au consommateur québécois des patates ou des pommes de terre, des petites fèves jaunes ou des haricots jaunes, des navets ou des rutabagas, des pois verts ou des petits pois, l'obliger à modifier ses habitudes linguistiques, à réapprendre sa langue lorsqu'il devient consommateur ? Autant de questions dont les réponses resteront toujours partielles ou insatisfaisantes. Le choix qu'a fait l'Office en ce domaine, jusqu'à maintenant, va dans le sens de l'alignement sur le français général et nous sommes conscient que ce choix peut être critiqué.

2.2.4. Terminologies en voie d'élaboration appartenant à des domaines de pointe

Le Québec est à l'avant-garde dans bien des domaines, et la technologie québécoise n'a pas échappé à cet avant-gardisme. Si l'on considère, par exemple, le domaine de la production d'électricité par voie hydraulique, le Québec est sûrement à l'avant-garde dans le monde francophone. Cette aptitude à développer d'énormes complexes hydro-électriques repose sur toute une technologie de pointe d'où est née une terminologie originale en langue française. Cette terminologie française est exportable dans les autres pays francophones au même titre que la technologie véhiculée par elle. On peut tirer d'autres exemples d'industries comme celles de la motoneige et de l'autoneige, ou encore de la fabrication de machines à papier : ces produits sont aujourd'hui exportés dans le monde entier. Plusieurs domaines scientifiques présentent également un haut niveau de développement et parfois même sont particuliers au Québec. L'Office publiait récemment dans la collection Néologie en marche, série b, deux cahiers sur le Nord et son langage, où l'on observe que beaucoup de dérivés ou de composés du mot nord sont nés ici même au Québec. L'auteur de ces cahiers, monsieur Louis-Edmond Hamelin, géographe (maintenant recteur à l'Université du Québec à Trois-Rivières), faisait paraître, dans les années soixante, un long article sur la terminologie des glaces flottantes. Je pourrais citer également, dans le domaine des sciences appliquées, la conception des lasers (Université Laval), la microbiologie (Institut Armand-Frappier, Université du Québec), les techniques de l'eau (Institut national de la recherche scientifique), et j'en passe. Dans tous ces exemples, le Québec a la chance d'avoir développé à la fois des technologies de pointe et des terminologies en français qui peuvent contribuer à enrichir la francophonie. L'Office a, croyons-nous, l'obligation non

seulement d'accepter ces terminologies élaborées chez nous, mais de voir également à leur diffusion au sein de la francophonie. C'est la principale raison d'être de Néologie en marche, le support de diffusion des travaux du Réseau franco-québécois de néologie scientifique et technique. Il ne s'agit pas ici de normalisation terminologique puisque les terminologies de pointe qui y sont traitées sont des terminologies en voie d'élaboration.

3. LES SOLUTIONS POSSIBLES

Chacune des catégories décrites précédemment pose, nous l'avons vu, des problèmes différents quant à l'application de la normalisation. Lorsqu'il s'agit seulement de remplacer des emprunts lexicaux à l'anglais canadien ou américain par des termes français, le problème demeure relativement simple. Par contre, lorsque l'Office doit choisir entre une terminologie "québécoise" et une terminologie "française", on a vu que ce choix n'était pas facile de toute façon, quel qu'il soit, insatisfaisant à bien des égards. De plus, l'État, dans l'imposition d'un modèle linguistique officiel, ne peut faire fi de la situation linguistique particulière au Québec et prôner de façon inconsidérée l'alignement sur le français central, même pour les terminologies techniques et scientifiques. Jean-Claude Corbeil, dans plusieurs de ses écrits, exposent une solution de compromis fondée sur l'établissement de niveaux différents de communication sur lesquels devrait s'appuyer toute tentative de normalisation. Cette typologie des niveaux de communication est fondée sur un ensemble de critères linguistiques, sociolinguistiques et esthétiques, et donne lieu à la distinction entre communication individualisée et communication institutionnalisée, la dernière étant prédominante dans la détermination d'une situation linguistique. Cette théorie énonce qu'en contrôlant linguistiquement les communications

institutionnalisées (langue de l'enseignement, langue des institutions économiques, langue de l'Administration publique, langue des moyens de communication de masse), le modèle qui aura servi à ce contrôle deviendra nécessairement le modèle dominant pour l'ensemble de la communauté. La question reste entière quant au choix et à l'élaboration de ce modèle officiel. Et toute politique de normalisation cohérente suppose cette élaboration d'un modèle linguistique officiel.

3.1. Solutions à court terme

En l'absence de ce modèle les solutions seront nécessairement parcellaires et le travail de normalisation reposera sur une série de jugements à la pièce motivés soit par le sentiment linguistique des linguistes normalisateurs, soit par des motifs extra-linguistiques, comme l'obligation de se conformer aux dispositions de la Charte. Si l'on prend, par exemple, les avis de recommandation et de normalisation terminologique parus à la Gazette officielle du Québec ces dix derniers mois, il est évident que ces avis représentent autant de jugements ponctuels non fondés sur le choix d'une norme globale (ou d'un modèle) clairement décrite. Tous, par contre, s'appuient sur une documentation linguistique abondante permettant d'étayer des jugements solides. Ici, les besoins exprimés par nos différentes clientèles justifient clairement l'élaboration de tels avis dans le contexte de l'application de la Charte de la langue française au Québec. Comme solution transitoire la Commission de terminologie de l'Office de la langue française s'est fixé certains principes de travail afin de s'assurer d'un minimum de cohérence dans ses décisions : - refus systématique de traiter des dossiers qui n'ont pas d'incidence terminologique ni non plus d'incidence juridique; - production d'avis de recommandation pour les cas où la normalisation n'est pas nécessaire; - examen minutieux des demandes et des qualités du demandeur afin

de déterminer leur caractère de nécessité; - refus d'avoir recours à la normalisation pour des terminologies entières, etc. Dans le même ordre d'idées, la commission travaille depuis plusieurs mois à l'élaboration d'une politique concernant l'emprunt lexical dans le contexte de la normalisation terminologique au Québec. De plus, nous sommes conscient que le fait de normaliser sur une très vaste échelle en l'absence d'un modèle linguistique global bien décrit comporterait le danger sérieux de porter atteinte à la langue nationale des Québecois.

3.2. Solutions à long terme

Toute politique de normalisation et, à plus forte raison, toute définition d'une norme (ou d'un modèle linguistique) reposent nécessairement sur un choix entre français central et français régional, l'un n'excluant pas nécessairement l'autre, c'est bien évident. La question fondamentale reste à peu près celle-ci : quelle part du français régional doit être retenue dans la définition et l'élaboration de la norme ? Question difficile restée sans réponse jusqu'à maintenant. Les consultations effectuées au Québec par les lexicographes français pour l'inclusion des "canadianismes" dans les dictionnaires généraux (Petit Robert, Petit Larousse, Dictionnaire du français vivant, Lexis) n'ont pas toujours produit les effets attendus. Ainsi les dictionnaires de
la famille Larousse ont eu jusqu'à maintenant une attitude conservatrice en se limitant à l'inclusion des régionalismes contenus dans les Canadianismes de bon atoi de l'Office de la langue française, publication ressentie comme désuète mais ayant un certain caractère officiel. L'édition 1977 du Petit Robert témoigne d'un effort d'élargir la représentation des français régionaux dans le dictionnaire. Les critiques ne se sont pas fait attendre au Québec sur le choix des nouveaux

régionalismes inclus (les éditions antérieures se limitent aux Canadianismes de bon atoi). Ces expériences démontrent en fait clairement l'ampleur du problème.

Le regretté Louis Guilbert, en 1975, lors de son dernier séjour au Québec, a mené une petite enquête dans les milieux linguistiques québécois sur la problématique d'un dictionnaire du français québécois. Cette enquête est à l'origine d'un article qu'il a publié dans le cahier 31 de Langue française, consacré au français du Québec. Une des constatations auxquelles a mené cette enquête est qu'on attendait un tel dictionnaire synchronique. Je cite ici Louis Guilbert : "Un certain modèle social correspondant aux aspirations de la société moderne québécoise semble apparaître selon les propos enregistrés au cours de notre petite enquête. Il inclurait sans doute tout le vocabulaire technique que les autorités québécoises essaient de dégager dans la langue de travail. Nous ne saurions mieux faire que de reprendre les termes mêmes d'une réponse : "Après plus de quinze ans de réfléxion dans tous les domaines, il apparaît que le dictionnaire québécois est un besoin dont l'origine est linguistique, bien sûr, mais aussi sociologique. Il découle de toute cette identification que veut se donner le Québec. On a beaucoup de choses à nommer et il faudrait conserver dans un "grand livre" ces actes de naissance des mots. Cependant, la description du lexique québécois ne peut se faire avant d'avoir réuni les forces linguistiques du Québec (c'est-à-dire les groupes universitaires de Laval, de Montréal, de l'Université du Québec et le groupe de la Régie de la langue française); des discussions s'engageront pour chercher un terrain d'entente afin d'éviter le chevauchement des projets. Il est clair qu'au Québec on ne peut continuer à faire des dictionnaires de difficultés ou d'écarts du français d'ici par rapport au français standard. Il faut prendre le lexique québécois dans son ensemble, y compris les

ressemblances avec le français standard, et le consigner dans un dictionnaire. Ce dictionnaire neuf aura pour base une enquête phonologique très poussée, des dépouillements s'étendant à tous les types d'écrits, etc., afin de relever les différences lexicales et sémantiques, afin de répertorier aussi des ressemblances, celles-ci pouvant être réellement utilisées ou non utilisées au Québec. Les expressions idiomatiques et la combinatoire syntagmatique sont peut-être le fondement des différences plus que l'accent ou le lexique simple, plus facile à répertorier. La question posée ferait un excellent thème de colloque au Québec!"

L'idée d'un dictionnaire synchronique du français québécois qui proposerait aux Québécois un modèle adapté à leur situation sociolinguistique serait peut-être une solution plus adéquate pour le Québec. D'autres États se sont lancés dans cette vaste entreprise. Je songe ici au dictionnaire de l'espagnol mexicain en voie d'élaboration à l'Université de Mexico sous la direction du professeur Lara. Une telle entreprise doit nécessairement s'appuyer sur de solides travaux préalables touchant entre autres le choix, la définition et l'élaboration d'un modèle normatif. L'avenir nous dira si une telle entreprise est possible et souhaitable pour le Québec.

4. CONCLUSION.

En terminant, je dirai qu'aucune activité étatique de normalisation linguistique et terminologique ne peut être conduite en marge de la réalité sociolinguistique de la communauté touchée. Nier cette réalité équivaudrait à reléguer le français régional au rang d'instrument de communication d'un peuple déclassé et colonisé, impropre à enrichir la grande communauté linguistique francophone. Le Québec, depuis dix ans, a pris en main son avenir linguistique, il a dépassé le stade de la sauvegarde linguistique, il en est aujourd'hui à celui de son développement comme partisan à part entière de la francophonie internationale.

Note

1. Définition du vocabulaire systématique de la terminologie, Office de la langue française, 1979.

LEXIQUE NATIONAL DE LA TERMINOLOGIE GRAMMATICALE

par S. BIZIMANA
Attaché à la Recherche
I.N.R.S. - Butare

Introduction

À partir de l'année 1977, il y a au Rwanda un courant accru d'élaboration de lexiques spécialisés en langue nationale. Ce courant a pour promoteurs le GERLA (Groupe d'Étude et de Recherche en Linguistique Appliquée), l'ACCT (Agence de Coopération Culturelle et Technique) et le Ministère de l'Éducation Nationale. Le but poursuivi est de pouvoir informer les Rwandais de certaines réalités scientifiques et techniques en utilisant leur propre langue. Le Ministère de l'Éducation Nationale pousse ses plans plus loin. Il prévoit se servir de son lexique pour la dispensation de toutes les branches d'enseignement, en commençant par l'école primaire. On peut par ailleurs escompter de ce lexique la mise en place d'un matériau destiné au descripteur de notre langue.

Après une brève présentation de l'historique des lexiques grammaticaux rwandais en général, nous réservons le reste de notre exposé ou lexique national, c'est-à-dire celui qui est en cours d'élaboration au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire.

1. Historique

Le souci de doter le rwandais d'une terminologie grammaticale n'est pas récent.

1.1. En 1946, l'abbé L. NKONGOLI a publié une grammaire à l'usage des écoles. Pour venir à bout de cette tâche, il a dû commencer par la création des termes dont il fallait avoir besoin.

1.2. Après NKONGOLI, c'est le tour du Service de l'Enseignement du Vicariat de Kabgayi de confectionner des manuels scolaires en rwandais pour l'enseignement primaire.

Ce service a ajouté des termes à la terminologie de NKONGOLI et en a remplacé un certain nombre. À titre d'exemple, les termes ikinyaansiimbuura et ingiro désignant respectivement "le pronom et le verbe" ont été rejetés et remplacés par insiimbuurazina et inshiinga.

Cette activité est freinée peu après l'Indépendance et plusieurs enseignants prennent l'habitude de dispenser leur cours de rwandais en français. D'autres connaissent un relâchement total, jusqu'à la supression de ce cours dans plusieurs établissements secondaires.

1.3. Dans le cadre des résolutions du GERLA de juin 1977, nous avons nous-même essayé d'établir une terminologie grammaticale en rapport avec les exigences du moment. Les résultats de notre travail ont paru dans les "Études Rwandaises" (revue de l'U.N.R.) en juin 1978.

Notre corpus reprend en partie les termes proposés par les auteurs précédents. Nous disons en partie que, dans la majeure partie des cas, ces auteurs semblent avoir transposé les principes grammaticaux des langues d'Europe au rwandais, notamment ceux du français. Pour cette raison, les termes qu'ils ont proposés ne conviennent pas tous.

- La notion d'article est par exemple inconnue de notre langue. Par conséquent, le terme qui le désigne est inutile.

- Les catégories grammaticales sont désignées sans se baser sur des principes logiques. Une terminologie convenable est celle qui tient compte des exigences de la description. Cela n'est pas chose facile pour nous car les notions grammaticales sont complexes et doivent être exprimées dans une langue parlée par un peuple qui n'a pas les mêmes conceptions culturelles que les initiateurs à l'étude des langues.

- Le parallélisme de conjugaison, combien rare, n'est qu'un fait sémantique.

1.4. L'année 1977 a vu naître au sein de l'ACCT un projet de lexiques thématiques de l'Afrique Centrale (LETAC). Une équipe nationale devant y travailler a été désignée en juin 1979. Dès l'année suivante à présent, le LETAC collabore avec la CNL dans tous les domaines.

1.5. Le besoin a poussé le Ministère de l'Éducation Nationale à s'occuper des lexiques thématiques à partir des années 1978. En 1979, il a désigné une Commission Nationale du Lexique qui fonctionne jusqu'à présent. En 1980, il a créé au sein de cette commission une sous-commission chargée d'élaborer un lexique de la terminologie grammaticale.

Le mobile qui a poussé ces auteurs et animateurs à élaborer ou à faire élaborer vocabulaire et/ou lexiques n'est pas commun. Les uns, ne dépassant pas le cadre de leurs besoins, créent tout juste les termes dont ils se servent en rédigeant leurs manuels. Les autres se soucient de lexiques à partir des items français et destinent leurs corpus à des fins variées : consultation, vocabulaire scolaire, confection des manuels scolaires, description du langage, etc.

2. Procédés de terminologie

Le lexique dont il est question est constitué à partir de deux listes d'items français. L'une est établie par l'Agence, l'autre par le Ministère, sans qu'il y ait une certaine concentration à ce sujet. Au moment où l'équipe nationale et celle du projet LETAC ont décidé de collaborer, les deux listes ont été fusionnées.

Les procédés de terminologie de ce lexique n'ont pas été prévus à l'avance. Ils se déduisent de ce travail tel qu'il se présente aujourd'hui. Nous n'en retiendrons que les plus fréquents, c'est-à-dire la néologie, tant formelle que sémantique, l'analogie sémantique, la traduction et l'emprunt.

2.1. Néologie formelle

La néologie formelle consiste en l'invention d'un terme qui exprime une notion nouvellement introduite dans une communauté linguistique donnée. Cette invention s'appuie sur un mot, un radical ou un thème existant dans la langue. En ce qui nous occupe ici, la néologie formelle se fonde principalement sur l'affixation, pour la création des verbes et des substantifs canoniques et déclassés, sur le recours aux mots complexes et au groupe déterminé - déterminant.

2.1.1. Affixation

Ce procédé part d'un thème ou d'une racine existant dans la langue et l'affecte à la fois d'éléments préfixés et d'éléments suffixés ou d'éléments préfixés seulement. Les éléments préfixés consistent en augments et en préfixes. Ces suffixes consistent en suffixes et en terminaisons. Le sens auquel on aboutit est en relation avec celui du thème ou de la racine.

a) Infinitifs

La catégorie des infinitifs se forme par l'adjonction du préfixe ku- de classe 15, de la terminaison -a et de divers suffixes éventuellement.
ex. La racine -saan- pris au thème -saano, qui lui même appartient au substantif isaano "relation de parenté" a servi à former l'infinitif gusaaniisha "faire des accords grammaticaux".

b) Substantifs canoniques

Pour créer un substantif canonique, on choisit un thème et on le fait précéder de l'augment et du préfixe de la classe où l'on veut le ranger.

ex. - Le thème pronominal -mwé employé à la classe 14 donne une forme nouvelle qui désigne"le singulier".

- Le thème - saku appartient au substantif urusaku "bruit" s'emploie à la classe 9 bis pour désigner "le ton".

- Le thème -tima appartenant au substantif umutima "coeur" s'emploie à la classe 9 pour désigner "la racine".

c) Substantifs déclassés

Pour créer un substantif déclassé, c'est-à-dire celui dont la classe formelle est différente de celle d'accord, on choisit un thème et une classe, puis on pose un substantif sans augment.

ex. La racine -ham- appartenant à l'infinitif guhama "concerner" prend le préfixe ru- de classe 11, le suffixe passif -w-, la terminaison -a, un ton postradical et forme ainsi le substantif ruhamwa qui désigne "le sujet". Le sens littéral est "le concerné".

Le radical -baz- appartenant à l'infinitif kubaza "demander" prend le préfixe ki- de classe 7, la terminaison -a, un ton postradical et forme ainsi le substantif kibaza qui désigne "l'interrogatif".

Les substantifs ainsi formés s'emploient souvent en apposition et traduisent les adjectifs et les participes du français.

2.1.2. Substantifs composés

Le substantif composé est constitué de deux éléments : un dérivé verbal et un mot qui sert de complément à ce dérivé. Sa structure est marquée par l'effacement de l'augment du second terme s'il en comporte un, ainsi que la présence d'un morphotonème homologue. Ce morphotonème agit doublement : d'une part il place un ton haut sur la syllabe radicale du premier élément et sur la première syllabe du second; d'autre part, il supprime le ton haut de la syllabe radicale du premier élément si le second ne comporte pas de ton haut.

ex. - indaanganteeko "classificateur". Le premier élément dérive de l'infinitif kuraanga "indiquer". Le second est un substantif qui signifie "classe d'accord". Le tout a pour sens littéral "qui indique la classe".

- akaremajambo "morphème". Le premier élément dérive de l'infinitif kurema "constituer". Le second est un substantif qui désigne "le mot". Littéralement, le mot ainsi formé signifie "qui constitue le mot".

2.1.3. Substantifs à formatif nya-

Le formatif nya- dont la présence efface l'augment du mot auquel il sert de prélude a le sens de possession, d'appartenance ou de relation. Certains substantifs formés par ce morphème et dépourvus d'augment s'emploient en apposition.

ex. - inyaruseenge "la) palatale", sous-entendu, consonne. Ce substantif a pour thème la forme -seenge qui évoque le palais.

- ikinyaazina nyabyo "pronom possessif". Ce mot qui emprunte le thème -o au pronom substitutif signifie "de celà", sens qui s'écarte légèrement à l'item français.

2.2. Néologie sémantique

La néologie sémantique consiste à vêtir d'un sens nouveau un mot qui existe dans la langue. Le facteur d'analogie sémantique entre les deux homonymes ne doit pas être négligé.

ex. - intéeko "classe de mot". Le sens traditionnel dont on est parti est celui de "groupe de personnes non en déplacement".

- igicumbi "radical". Ce mot désigne normalement le domicile où on est obligé de vivre. L'association sémantique est basée sur l'immobilité.

- igiheékane "consonne composée". Ce mot désigne normalement un arc en bambou à bois double. L'association sémantique se base sur la pluralité.

- isaano "relation formelle ou sémantique". Néologisme à partir du sens ordinaire de "relation de parenté".

2.3. Analogie sémantique

Les termes établis grâce à l'analogie sémantique relèvent de la correspondance de sens entre un terme français et un terme rwandais avant que le terme français ne passe au néologisme.

ex. - Le mot français racine désigne au propre la partie axiale d'une plante qui se développe dans le sol contrairement à la tige. Il désigne en grammaire la partie irréductible d'un mot, partie commune à tous les représentants d'une même famille et obtenue après l'élimination de tous les éléments secondaires dits affixés. Le lien sémantique est basé sur la notion de pivot. Le sens générique du mot racine correspond parfaitement à celui du mot rwandais umuzi, d'où la correspondance en grammaire. Bon nombre de mots sont entrés dans notre lexique par ce procédé. C'est le cas par exemple de nom : izina, famille : ubwooko, règle : itégeko, case : akazu, mode : uburyo, etc.

2.4. Traduction

On entend par traduction le processus de rendre en rwandais une notion exprimée en langue-source, en l'occurrence le français.

Pour ce faire, on maîtrise d'abord la notion de l'item, puis on la reformule en rwandais. Ce procédé recourt fréquemment à la périphrase, au substantif composé, au substantif à formatif nya- et à la détermination.

2.4.1. Substantif composé

ex. - iraangamutima "interjection". Ce mot est formé du dérivé de l'infinitif kuraanga "renseigner sur" et du substantif umutima "coeur". Littéralement, le mot signifie "qui renseigne sur la disposition du coeur". Étant donné que le coeur est considéré comme le centre de l'affectivité, le mot convient bien à la

traduction de "interjection" dont la notion en français est mot exprimant les différents mouvements de l'âme.

- impitakéera "temps passé". Ce mot est formé du dérivé de l'infinitif guhita "passer" et de l'adverbe keéra "longtemps depuis" traduit approximativement le prétérit du français.

2.4.2. Substantifs à formatif nya-

ex. - inyajwi "voyelle". Littéralement "pourvu de son".
- inyaamvugo "phonème". Littéralement "dont dépend le langage".
- nyamubaro "numéral". Littéralement "propre au comptage".

2.5. Détermination

Les mots obtenus grâce à certains des procédés précédents peuvent, à leur tour, servir dans la terminologie grammaticale. On les emploie par couple, les uns comme déterminés, les autres comme déterminants.

Le procédé par détermination rend souvent les notions françaises exprimées également par l'ensemble déterminé-déterminant. La détermination se fait par connexion ou par apposition.

2.5.1. Connexion

La connexion consiste à adjoindre un déterminant à un substantif auquel il est uni par le pronom connectif.

ex. - inyaajwi y'inyuma "voyelle postérieure"
- umusoozo w'inshiinga "terminaison verbale".

2.5.2. Apposition

Ce procédé emploie des substantifs construits sans augment ou sans augment ni préfixe.

ex. - inshiinga ngirira "verbe applicatif"
- akaremajambo saku "morphème suprasegmental".

2.6. Exclusion

Nous n'avons relevé aucun cas de parfaite création, c'est-à-dire de création qui ne se base pas sur des mots déjà connus, aucun cas d'emprunt justifié (1). Bien que ces procédés de création ne soient pas faux ou toujours maladroits, notre lexique s'en passe.

3. Brachylogie

Pour la commodité de l'emploi, les terminologistes ou les usagers du lexique dont il vient d'être question abrègent certains termes qu'ils trouvent trop longs Ce procédé qu'on appelle brachylogie élimine généralement les éléments des substantifs composés et des groupes déterminé-déterminant.

ex. - inkoranyamagaambo "dictionnaire" devient inkoranya.

On peut aller jusqu'à éliminer certains préfixes et/ou thèmes des groupes de mots.

ex. - amagaambo y'umwuuga "lexique professionnel" devient amuuga. Ce terme reprend l'augment et le préfixe du premier mot et le thème du dernier.

4. Situation actuelle du lexique

Malgré l'effort soutenu, la connaissance des deux langues (le français et le rwandais), l'expérience déjà acquise et la bonne volonté de cette sous-commission, certaines lacunes et défaillances s'observent dans ce lexique. Elles tiennent à l'inexhaustivité du choix des items français, à l'hésitation dans le classement des termes appartenant à des domaines voisins, au manque de principes rigoureux lors de la création lexicale et à la mauvaise traduction.

4.1. Inexhaustivité dans le choix des items

Il se peut que le terme inexhaustivité soit gênant. Nous voudrions dire que dans les items n'ont pas figuré les mots d'usage courant, pour-

tant très essentiels pour la description d'une langue. Nous citons en passant : absolu, affirmatif, apposé, prépréfixe, négatif, dénomination de différents phonèmes.

4.2. Termes appartenant à des domaines voisins de la grammaire

Le lexique recense des termes du vocabulaire scolaire tels que paragraphe, traduction, bricolage, traduction, ...; il inclut des termes de littérature, par exemple : litote, pléonasme, style, tautologie, veine, ... ainsi que des intrus divers : tels que : communiqué, culture, curriculum, dialogue, ...

4.3. Manque de principes guides

Par principes généraux on entend la connaissance suffisante en linguistique descripte, la maîtrise des termes français et la connaissance des techniques de terminologie.

Le manque de ces principes conduit aux termes faux, imprécis, aux sens incohérents. Pour être bref, ne détaillons que le cas du mot nteerá. Ce terme qui traduit le mot français "adjectif" n'a pas de raison d'être ou doit être employé dans une autre acception. Son parallèle français signifie étymologiquement "qui s'ajoute". En grammaire, son sens est "mot qui détermine le substantif ou son équivalent". Le néologisme rwandais s'inspire de ce sens.

Notons qu'il y a deux catégories de mots qui, en rwandais, peuvent accompagner le substantif tout en le déterminant, ou le remplacer. En effet, ces deux notions qui découlent de l'ordre syntaxique s'appliquent à ces catégories de mots qui sont plus correctement définies par rapport à leur structure morphologique. Leur désignation en français par les termes d'adjectif et de pronom est aberrante.

En voici des exemples:

		1ère catégorie	2ème catégorie
a) accompagnant le substantif	umugabo	mu-bí	u-mwé
	imihoro	mi-bí	i-mwé
	amata	ma-bí	a-mwé
	inkoni	n-bí	i-mwé
	ingugé	n-bí	zi-mwé
b) remplaçant le substantif		u-mu-bí	u-mwé
		i-mi-bí	i-mwé
		a-ma-bí	a-mwé
		i-n -bí	i-mwé
		i-n -bí	zi-mwé

Traduction des exemples:

1ère catégorie, avec substantif : l'être sale
sans substantif : le sale

2ème catégorie, avec substantif : sing : un être
plur : certains êtres

sans substantif : sing : l'un
plur : les uns.

Ces exemples montrent que la différence n'est que formelle. Sur le plan syntaxique, chaque catégorie accompagne ou remplace le substantif. Sur le plan sémantique, chaque catégorie est l'équivalent de l'adjectif ou du pronom français.

En rwandais comme en français, ces catégories sont à redéfinir parce que la définition actuelle connaît une erreur double : la distinction se fait sur le plan formel tandis que la dénomination s'inspire abusivement de la syntaxique. Abusivement parce que chacune d'entre elles, avons-nous dit, peut accompagner ou remplacer un substantif qu'elle détermine. On prétendra

peut-être qu'une note comme quoi les termes : adjectif et pronom désignent pour le rwandais des catégories sémantiquement et syntaxiquement semblables aux adjectifs et aux pronoms du français, mais qu'ils s'en écartent formellement. Ceci ne peut pas lever l'ambiguïté.

4.4. Mauvaise traduction

Un petit nombre de termes connaît une traduction partiellement ou entièrement fausse. Ceci est probablement dû au fait que le sens des items n'est pas maîtrisé.

Voici quelques échantillons.

- définition "insobaanura". Ce dernier mot se redéfinit "explicateur".
- concordance des temps "impuuzanshiinga". Ce dernier mot se redéfinit "concordance des verbes".
- concret "imboneeshwajiisho". Ce dernier mot se redéfinit "qu'on peut voir".

4.5. Divers

Un seul cas dénote un manque d'effort dans la création lexicale. Il s'agit de l'adjectif "bilingue", traduit par un substantif déterminé par un pronom numéral : indimi ebyili. Ces termes se retraduisent "deux langues".

Les mots substantif et nom sont rendus par un même terme : izina. La distinction entre les deux termes n'est pas saisie.

Conclusion

Les résultats déjà atteints dans le cadre de la terminologie grammaticale au Rwanda ne manquent pas d'intérêt. Le lexique déjà constitué est prêt à servir dans l'enseignement et à concourir à la description complète du rwandais, description dont dépendront des manuels scolaires convenables.

Il importe pourtant que dans un proche avenir il y ait une nouvelle version du lexique, étoffée, complétée et augmentée pour un meilleur rendement.

Comme le travail de terminologie n'est pas une affaire d'une personne ou d'un groupe de personnes, comme il n'est non plus pas localisé dans ces temps que nous vivons, nous convions les intéressés de tous temps à veiller à la survie et au développement de ce matériau très indispensable dans le domaine de la grammaire en général.

Note

(1) Le lexique renferme quelques termes empruntés. Ils ont été retenus par erreur parce qu'ils sont tous du vocabulaire scolaire. Il s'agit de :

gukata "élider"
gufuunga "fermer les guillemets"
kwaandika "écrire"
inyuguti "lettres".

Tous ces mots sont empruntés au swahili.

L'EXPÉRIENCE DE TRADUCTION DU FRANÇAIS AU KINYARWANDA AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

par Thomas KABERA
Membre de la Section
Lexique-Traduction
du BPEPERAI

1. CADRE DU SUJET

Sans vouloir nous étendre sur un point qui ne semble pas entrer directement dans le cadre du sujet, nous nous permettons toutefois d'en enseigner un préambule limitatif.

Eu égard à l'inadaptation de la formation dispensée avant la Réforme Scolaire par rapport aux objectifs visés par la nouvelle politique éducative – objectifs qui adoptaient l'enseignement aux besoins du pays, à son état de développement et à ses perspectives d'évolution – le gouvernement rwandais a décidé de réformer cet enseignement voici près de 7 ans.

Le nouvel enseignement qui permettra plus tard à l'enfant de participer à la production, par conséquent à se rendre utile, sera caractérisé par la rwandisation et la ruralisation. La langue nationale, le kinyarwanda deviendra la langue d'enseignement obligatoire au Primaire. En effet, l'apprentissage en langue maternelle facilite à la fois l'assimilation, la compréhension et l'appréhension des matières.

Les Bureaux Pédagogiques de l'Enseignement Secondaire et de l'Enseignement Primaire, créés respectivement en 1974 et en 1976, auront pour fonction d'élaborer les programmes et les manuels scolaires suivant les niveaux d'enseignement et les réalités nationales.

Aussi ne s'agira-t-il pas de traduire des textes français existants, mais bien d'en faire d'autres, nouveaux. Parler donc de "l'expérience de traduction du français au kinyarwanda au niveau de l'enseignement primaire", qui est l'intitulé de l'actuel exposé, semble nécessiter une certaine délimitation.

En effet, la traduction dont il est question se situe uniquement au niveau des termes français nécessaires dont il faut trouver les sens en kinyarwanda. Précisons donc que c'est le traitement des terminologies en usage dans les différentes disciplines de l'enseignement primaire qui sera l'objet de notre expérience.

2. LANGUES EN PRÉSENCE

La langue de départ et le langue d'arrivée, autrement dit le français et le kinyarwanda, sont des langues systématiquement différentes quant à leur structure formelle. Leurs milieux géographiques et leurs passés historiques qui ont,

en une importante proportion, une part non négligeable dans la structure socio-culturelle et la conception philosophique, structure et conception extériorisées par la faculté linguistique, sont non moins différents.

Le français appartient à la famille des langues indo-européennes, au sous-groupe des langues romanes, le kinyarwanda à la famille des langues Kongo-Kardofan, au sous-groupe des langues bantu. Le premier, comme le deuxième, a ses caractéristiques intrinsèques.

Ces dissemblances ont amené certains des premiers amateurs linguistes étrangers à vouloir retrouver les éléments connus de leur système grammatical - tel l'article - dans les mots africains. Ils ont été maintes fois découragés par de telles déceptions et ont souvent émis des avis entachés de préjugés à propos des langues orales.

Il y a quelques mois d'ailleurs, la Revue "Recherche Pédagogique et Culture" n° 62, avril-mai-juin 1983, à la page 105, publiait l'article de Mme Claude RAKOWSKA - Jaillard de l'Université du Burundi, au sujet de la politique linguistique. Parlant des langues africaines, l'auteur argumente :

"Les langues africaines ne possèdent, dans leur ensemble, ni le vocabulaire précis, ni les structures logico-grammaticales permettant d'exprimer les rapports qui sont à la base des notions scientifiques.(...)

Sur le plan sémantique — c'est l'évidence — les langues traduisent les réalités de leurs milieux physique, social et culturel.

Mme Rakowska - Jaillard, un peu plus haut, avait déjà précisé : "La langue française - comme toute langue - n'est pas seulement un moyen de communication, c'est une façon de penser,

une façon de voir le monde. Elle structure l'esprit. D'autres langues possèdent d'autres richesses. Aucune ne les possède toutes (...). On s'intéresse à ce qu'on sait nommer. On analyse un phénomène à l'aide des symboles - linguistiques, mathématiques ou autres - dont on dispose. Les esquimaux connaissent ramarquablement les caractéristiques de la neige, ils ont 80 mots pour les désigner. Qui de nous prétendrait les concurrencer dans ce domaine ?"

Aussi, un européen, un américain ou un asiatique, se montrera-t-il très familier à tel concept, à telle notion, à tel phénomène, que l'africain ignorera et vice versa.

Outre ces différences dues aux notions physico-culturelles, chaque langue possède sa propre façon de délimiter ses notions. Rechercher les équivalences entre les termes du français et ceux du kinyarwanda, autrement dit traduire d'un même domaine d'application n'est pas toujours aisé, surtout quand il s'agit,comme dans notre cas, des domaines qui ne sont pas tout à fait techniques, mais qui relèvent surtout des sciences humaines. Même les termes des domaines techniques, en terminologie multilingue, présentent quelquefois des écarts dans les contenus sémantiques d'une langue à l'autre.

Tenons pour exemples les termes du kinyarwanda umupira et amata. En kinyarwanda, le terme "umupira" signifie caoutchouc, plastique, ballon, pneu, élastique, pull-over. "Amata", lait, en kinyarwanda désigne seulement le lait de vache, d'autres espèces animales ayant leurs propres termes chacune, alors qu'en français on parle de lait de vache, de chèvre, de truie, de femme, ...

Les termes d'une langue peuvent donc recouvrir partiellement le champ sémantique d'une autre et la circonscription de l'aire d'utilisation des termes mène à la recherche des correspondances.

3. LE TRAITEMENT DES TERMINOLOGIES DU FRANCAIS EN KINYARWANDA

3.1. La collecte des données

Dans la mesure où tout le vocabulaire - du moins estimé comme tel - rattaché à une discipline donnée de l'enseignement est étudié, la recherche que nous menons est une recherche thématique. Cependant, de temps à autre, la section peut se trouver dans l'obligation immédiate de répondre à des consultations voisins quand ils sont devant un problème de traduction.

Lors de l'élaboration des programmes et des manuels scolaires, les diverses sections du Bureau Pédagogique de l'Enseignement Primaire et de l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré relèvent, chacune en ce qui la concerne, les termes français ayant ou non un équivalent en kinyarwanda.

Les membres de ces sections, étant les spécialistes de leurs disciplines, proposent une traduction jugée acceptable et envoient tous les termes inventoriés en étude à la section lexique. Celle-ci n'a pas cependant le droit de normalisation terminologique.

3.2. Fonctionnement

3.2.1. Organisation

Les traductions proposées sont examinées au préalable par un groupe de travail composé de quelques fonctionnaires du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire en collaboration avec ceux du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique estimés compétents en kinyarwanda et spécialistes des domaines en considération. Ils se réunissent chaque fois que l'exige l'intérêt du service.

La censure ou la normalisation est réservée à la Commission Nationale du Lexique qui se réunit une fois par an. La réunion d'évaluation, tenue malheureusement une seule fois du 21 au 23 janvier 1982, a pu exposer les méthodes de travail par les observations et suggestions après l'examen des travaux antérieurs.

3.2.2. La traduction

Nous avons déjà parlé de la différence des deux langues quant à la dénomination des notions et au contenu notionnel. Nous pouvons maintenant examiner la procédure de traduction, à partir d'une langue qui a depuis longtemps organisé et structuré ses notions vers une autre qui est encore à la constitution de sa propre documentation et de ses nomenclatures. Les disciplines de l'enseignement primaire déjà servies en terminologie sont de deux ordres : il y a, d'une part, les domaines qui relèvent des sciences humaines et ceux qui sont liés aux sciences exactes, d'autre part. L'artisanat, les arts ménagers, l'anatomie et la physiologie, l'agriculture et l'élevage font partie des domaines concrets. Le traitement de leurs termes n'est pas aussi compliqué que celui des termes des disciplines ci-après qui, à des degrés divers, se regroupent dans les secteurs plus abstraits : mathématiques, civisme, géographie, histoire, éducation physique.

En effet, dans les sciences humaines, les réalités sont plutôt culturelles; elles ne sont ni constantes ni uniformes comme dans le cas des domaines techniques ou scientifiques. Le problème de traduction se pose davantage dans les premières car justement les réalités diffèrent d'un système culturel à l'autre. Outre cette diversité culturelle, il faudrait ajouter que le français, par rapport au kinyarwanda, comme nous l'avons déjà souligné, possède une documentation assez fournie et des notions définies grâce aux dictionnaires et aux encyclopédies.

Le kinyarwanda commence à peine à définir les sciences, ses sources sont principalement orales. Les connaisseurs de la langue, de la culture, du folklore, les vieux artisans aident les chercheurs en terminologie comme les bibliothèques dans les pays où les sources écrites sont plus faibles.

3.2.3.1. Méthode de traduction

La traduction doit d'abord obéir à la structure linguistique du kinyarwanda et à la coutume.
Ce n'est pas un phénomène récent d'apparition de mots nouveaux d'une langue. C'est le propre de toute langue vivante. Les archaïsmes s'oublient au profit des néologismes. Les signifiés disparaissent avec leurs signifiants ou les signifiants vieillissent avant les signifiés. Le kinyarwanda n'a pas fait exception.

Avant même la création de l'organe qui devait prendre les responsabilités de la terminologie au Rwanda, le kinyarwanda savait traduire les notions nouvellement acquises et les traducteurs étaient anonymes. Le kinyarwanda adoptait le terme étranger à son système phonologique et morphologique ou en créait un à partir de ses richesses. C'est notre actuel procédé de traduction.
Cependant, pour éviter un mélange linguistique incohérent, le recourt à l'emprunt se fait avec réserve et n'a lieu que quand plus d'autre solution n'est envisagée. Plusieurs termes étrangers ont pu s'intégrer complètement au système du kinyarwanda. Ils sont connus de tous les usagers et sont acceptés d'eux. Ils se sont acquis, dirions-nous, l'identité de la nouvelle langue. Point n'est besoin de les changer. C'est le cas des mots, à titre d'exemple :

- dans le secteur administratif : Perefegitura (préfecture), Komine (Commune), politiki (politique), etc.

- dans les mathématiques : parallélépipède, paralelogaramu, igarama (gramme), ikilo (kilo), toni (tonne), litiro (litre), etc.
- dans les arts et arts ménagers : iturunovisi (tourne-vis), tiripulegisi (triplex), sudire (soudure), ipasi (fer à repasser), metero (mètre), ...
- dans "hygiène et alimentation" : amido (amidon), aside (acide), divayi (vin), karoti (carotte), vitamini (vitamine), ...
- dans "hygiène et maladies contagieuses" : amibe (amibe), giripe (grippe), serumu (sérum), tetanosi (tétanos), penisilini (pénicilline), ...
- dans "anatomie et physiologie" : oseyine (osséine)
- dans l'agriculture : avoka (avocat), dedeti (D.D.T.), tiripusakumu (tripsacum)...

Pour ne citer que ces exemples tirés d'un corpus d'environ 9 000 termes, nous constatons déjà que les domaines comme l'anatomie et physiologie, très peu d'emprunts sont inventoriés et la raison semble être l'équivalence des termes dans les deux langues. En effet les éléments constituant le corps humain, animal ou végétal ont leurs appellations dans toutes les langues et leur caractère concret leur assure le même contenu sémantique.

Les techniques médicales modernes se montrent uniformes dans le monde; par conséquent les termes médicaux sont, en une proportion imposante, des emprunts.

Ces termes étrangers viennent enrichir le kinyarwanda et le rendent plus vivant; ils entrent dans son vocabulaire par nécessité.

L'autre façon d'exprimer les réalités scientifiques ou techniques, qui nous arrivent régulièrement, est la création des néologismes lexicaux. Il faut noter que les résultats de ce

procédé laissent souvent les usagers un peu perplexes. Comme les emprunts, ils caractérisent toute langue qui évolue.

Le néologisme (autre que l'emprunt) en kinyarwanda se forme de plusieurs manières dont voici les plus caractéristiques :

1. L'extension sémantique : l'application au mot existant d'un sens nouveau peut être le résultat d'une analogie ou d'une assimilation.
2. L'utilisation d'un mot ancien en lui attribuant une acception nouvelle.
3. La création lexicale par dérivation (addition d'affixes).
4. La composition (juxtaposition de 2 ou plusieurs noms).

3.2.4. États de recherche et évaluation.

Destiné aux maîtres sans formation linguistique, le lexique devait être le plus simplifié possible; exposé au public intéressé par la recherche, il devait être le plus complet possible. C'est pourquoi sortiront très prochainement deux sortes de lexiques bilingues : l'un, français-kinyarwanda dont les entrées sont classées par ordre alphabétique avec indication de domaine d'application, est destiné aux chercheurs; l'autre, kinyarwanda-français sera utilisé par les maîtres d'écoles.

Les termes de la psychologie et de la pédagogie compléteront le fichier dès août prochain.
Il est envisagé d'une part de confectionner un lexique monolingue, clairement présenté où figureront schémas et illustrations, et d'autre part de créer une banque de terminologie qui servira les services de l'administration centrale et les secteurs privés en matière de terminologie. Le service de terminologie aura dépassé les limites actuelles.

Plus de 9 000 termes sont jusqu'à ce jour inventoriés et normalisés. Ce travail réalisé est quand même important s'il faut considérer une méthodologie sans expérience, un personnel non initié et une documentation insuffisante.

L'expérience de la Commission Nationale du Lexique montre que les mots traduits au cours d'une réunion présentent des difficultés de traduction à des degrés variés. Certains entraînent des cas de synonymie, d'autres, des conditions d'acceptabilité dures.

Notes bibliographiques

1. BOUTIN-QUESNEL, R., BÉLANGER, N., Vocabulaire systématique de la terminologie, Office de langue française, Montréal, 1979.

2. DUBUC, R., Manuel pratique de terminologie, Linguatech, Montréal et CILF, Paris, 1981.

3. Lexique terminologique URUTONDE, Historique et Perspectives, BPEPERAI, 1983.

4. RAKOWSKA-JAILLARD, C., "Langue française et développement" dans Recherche, Pédagogie et Culture, avril-mai-juin 1983, p. 105.

5. RONDEAU, G., Introduction à la terminologie, Montréal (Québec), 1982.

6. Urutonde rw'amagambo y'igifaransa yahinduwe mu kinyarwanda, Ibiro Nteganyanyigisho z'Amashuli Abanza n'Agamije Amajyambere y'Imyuga, Ukuboza, 1979.

UNE EXPÉRIENCE DE TRADUCTION DU FRANÇAIS AU KINYARWANDA:

- LA TRADUCTION DU IIIe PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL 1982-1986

par MUTAKE Tharcisse
Membre de la Section de Kinyarwanda du Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire

AVANT-PROPOS

À l'annonce de l'organisation de ce colloque sur l'Aménagement Linguistique et Terminologique au Rwanda (Bilan et Perspectives), j'ai eu l'intention d'intéresser les participants à quelque chose de concret, ou si vous voulez, de moins théorique dans les domaines impliqués naturellement ici: la traduction et la terminologie. Car la traduction est avant tout une activité pratique, et que les besoins terminologiques dans la langue d'arrivée surviennent par voie de conséquence au cours de l'activité de traduction.

Dans le programme provisoire, étaient annoncées deux expériences rencontrées effectivement en traduisant du français vers le kinyarwanda, et cela dans deux situations différentes : l'une étant due à la participation active à une

activité effective de traduction, l'autre à l'expérimentation de l'enseignement de la traduction français-kinyarwanda à l'école secondaire. Mais faute de temps matériel, la formulation appropriée de la deuxième expérience n'a pas pu être prête pour être communiquée aujourd'hui.

En vous faisant donc part d'une expérience dont je n'ai d'ailleurs pas été le seul bénéficiaire sur la traduction du IIIe Plan de Développement Économique, Social et Culturel 1982-1986, il sera moins d'évoquer ici les problèmes théoriques de la traduction du français au kinyarwanda que de relater le déroulement et les effets d'une activité particulière de traduction du français vers le kinyarwanda.

Grâce à des échanges que cet entretien voudrait bien susciter, il se dégagera peut-être des recommandations appropriées.

LA TRADUCTION DU IIIe PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL 1982-1986

0. Introduction

Traduire en kinyarwanda un Plan de Développement de la République Rwandaise n'est nullement un luxe ni une perte de temps, avec tout ce que cela implique de dépense (en argent ou en énergie par exemple). Au contraire, c'est une nécessité, voire un devoir. C'est même très normal et légitime quand on sait qu'il n'a pas été possible de concevoir ce plan directement en kinyarwanda. En effet, ce plan concerne les Rwandais et ceux-ci, presque tous, ne s'expriment qu'en kinyarwanda exclusivement.

C'est donc à juste titre qu'on peut regretter qu'il faille un détour en recourant à une langue étrangère, le français, pour formuler les objectifs de développement d'un pays qui a une langue nationale comprise par tous les nationaux et parlée aussi au-delà des frontières. Sans insinuation aucune, je veux parler de notre pays, le Rwanda. Sa langue nationale, le kinyarwanda, est reconnue par la constitution comme langue officielle en même temps que le français, mais celui-ci semble malgré lui étouffer le premier dans son dévolu. Le kinyarwanda n'ayant en fait d'usage officiel qu'occasionnellement et dans des secteurs fort peu nombreux et mal définis. Et cela se fait parfois de quelle façon ? Il appartient à chacun de l'apprécier!

Cependant, ce n'est pas de la faute de la langue française si elle continue d'occuper du terrain qui revient normalement au kinyarwanda, sur le territoire rwandais. Tout simplement, il en est encore qui persistent à faire croire que le kinyarwanda ne peut exprimer que des expériences de la vie quotidienne et traditionnelle du Rwandais. L'autre expérience, celle des réalités modernes et étrangères n'étant d'office accessible que grâce à la maîtrise de "la langue de Voltaire" parce que, dira-t-on, ce n'est que par elle que ceux-là ont appris ces réalités modernes et étrangères.

Que voulez-vous ? Il en resterait toujours ainsi si une brèche n'avait pas encore entamé cette conviction grâce à des travaux ponctuels ou d'envergure qui prouvent le contraire. À cet effet, rapportez-vous par exemple à :

- bon nombre de discours officiels prononcés en kinyarwanda,
- les communications et articles divers rédigés en kinyarwanda,
- la documentation élaborée en kinyarwanda pour le compte de la réforme scolaire : différents cours relatifs aux branches d'enseignement à l'école primaire et à l'ERAI,

les 4 fascicules des lexiques URUTONDE dont le condensé va sortir bientôt des presses de l'Imprimerie Scolaire,

- les programmes et les cours de kinyarwanda destinés à l'enseignement secondaire,
- la traduction du statut des enseignants, de la nouvelle loi scolaire et du règlement scolaire, MINEPRISEC, 1983,
- la traduction du projet de loi sur l'exploitation industrielle, MINECO, 1983,
- les textes de loi publiés par le Ministère de la Justice,
- les émissions radiophoniques destinées à la formation permanente de la population, y compris les émissions scolaires,
- la traduction du IIe Plan Quinquennal 1977-1981 et celle des différentes programmations qui l'accompagnent,
- et, plus près de nous, la traduction du IIIe Plan de Développement Économique, Social et Culturel 1982-1986, dont je vais brosser, à grands traits, le projet, les étapes de l'élaboration de sa traduction, les problèmes terminologiques occasionnés par cette traduction ainsi que les stratégies adoptées pour ces derniers, et enfin quelques aspects linguistiques qu'on peut observer à propos du thésaurus qui s'est fait au fur et à mesure de la traduction du IIIe Plan de Développement et qu'on peut également observer à la lecture même de ce plan.

Et ce n'est pas tout, puisqu'on peut encore citer sans les épuiser d'autres éléments de cette brèche faite par le kinyarwanda dans le domaine que domine jusqu'ici la langue française. Il en est un qui ne devrait tout de même pas être passé sous silence à cette occasion : il s'agit de l'initiative de la faculté des Lettres de l'U.N.R., Campus de Nyakinama, qui a permis que certains cours de littérature et de linguistique rwandaises soient dispensés en kinyarwanda (1).

Revenons à nos moutons et parlons concrètement de la traduction du IIIe Plan de Développement Économique, Social et Culturel.

1. Le Projet

La traduction du IIIe Plan de Développement Économique, Social et Culturel devait comprendre deux phases principales :

- une traduction provisoire,
- et une révision en commission de cette traduction provisoire.

La traduction provisoire fut confiée à un groupe de chercheurs du département de linguistique de l'I.N.R.S.; la révision de celle-ci fut remise aux soins d'une commission de personnes désignées ici et là dans les différents services publics. La désignation des membres de cette commission (17 personnes) devait se faire évidemment sous le critère présumé de leur compétence pour cette mission. Mais aucun d'entre eux, disons-le, n'avait fréquenté une école qui dispense la formation en traduction français-kinyarwanda, puisqu'il n'en existe pas encore une ni au pays ni à l'étranger. Cependant, disons-le aussi, cette lacune n'altère en rien la qualité de la version rwandaise définitive du IIIe Plan de Développement, étant donné que les travaux de la commission ont été organisés en conséquence, de manière à pallier à quelque défectuosité possible quant à la fidélité attendue du texte kinyarwanda vis-à-vis du texte français original du Plan.

2. Les séances de traduction proprement dite

2.0. Introduction

La traduction provisoire du IIIe Plan de Développement ne fera pas l'objet d'une description dans cet exposé, bien qu'on

pourra en dire un mot en tant qu'elle devait servir de document de travail pour les membres de la commission chargée d'en vérifier justement la fidélité à la version originale du plan libellé, comme on le sait, en français. Par contre, sous serons amenés à suivre pas à pas le déroulement de l'activité de traduction de la commission d'approbation de la traduction définitive du Plan, et c'est seulement à cette occasion que nous référerons parfois à la traduction provisoire du Plan.

2.1. L'organisation des travaux de la commission

Si l'attention doit être attirée sur l'organisation et le déroulement des travaux de la commission d'approbation de la traduction du Plan, c'est que c'est en grande partie la qualité de ces deux choses qui garantira la confiance qu'il conviendra d'avoir au résultat des travaux de la commission.

À la lettre d'invitation adressée à chaque membre de la dite commission étaient annexés deux documents : la version française originale et la version rwandaise provisoire du IIIe Plan de Développement Économique, Social et Culturel 1982-1986.

Il était demandé à chaque membre de la commission d'étudier la version rwandaise du Plan en la comparant à la version originale rédigée en français et de procéder systématiquement à la correction de celle-là chaque fois que de besoin. Cette lecture individuelle des deux textes du Plan exigée des membres de la commission d'approbation de la traduction rwandaise définitive du IIIe Plan devait, en principe, durer un mois seulement, compte tenu du peu de temps disponible avant la tenue du 4e Congrès National Ordinaire du M.R.N.D., auquel le IIIe Plan de Développement devait être présenté. Le facteur temps était effectivement en jeu et ne manquait pas moins d'en ajouter au poids de la tâche confiée à la commission, eu égard à la qualité attendue de la version rwandaise du IIIe Plan à présenter au Congrès, à l'urgence

impliquée par la proximité de la tenue du 4e Congrès National Ordinaire du M.R.N.D. et au manque de tradition dans le domaine de la traduction du français vers le kinyarwanda, surtout pour des textes aussi spécialisés et pluridisciplinaires tel qu'un Plan de Développement. Notons également, au nombre des contraintes, l'importance des deux volumes à comparer, celui du texte français (485 pages imprimés avec simple interligne sur offset de format DIN A4) et celui du texte rwandais (403 pages polycopiés avec simple interligne sur papier duplicateur de format folio).

Un mois après la réception par les membres de la commission des documents à examiner, une réunion rassemblait ces membres au Ministère du Plan en vue de mettre au point la procédure à adopter pour le déroulement des travaux en commission sur l'épuration de la traduction provisoire du IIIe Plan de Développement. C'était le 29 mars 1983, la commission devant se réunir en "conclave" du 3 au 17 avril 1983, soit 2 semaines exactement prévues pour avoir terminé la traduction du Plan. L'occasion était donnée alors d'examiner les problèmes qu'ils avaient rencontrés lors de leur lecture individuelle des deux versions du Plan - la version française originale et la version rwandaise provisoire - ainsi que des solutions qu'ils préconisaient pour s'en sortir.

Le problème se posait ainsi dès le début de cette première entrevue des membres de la commission :

- La mission donnée aux membres de la commission n'est pas simple du tout.
- Non seulement cette mission demande normalement qu'on y consacre un temps suffisant, donc assez long, pour que soit formulée une version rwandaise assez fidèle au texte du Plan originalement en français, mais encore il est absolument important qu'il se trouve sans tarder une

procédure méthodique, claire et surtout rapide pour que cette mission soit menée à terme pour un délai aussi court que 15 jours.

- Le texte de la version rwandaise attendue doit être d'un kinyarwanda simple et compréhensible pour la grande majorité des Rwandais sans qu'il trahisse pour autant le contenu du texte original du Plan rédigé en français dans des termes spécialisés dûs aux contraintes techniques de la rédaction d'un Plan de Développement.

Réaction des membres de la commission :

- Il aurait été utile qu'avant de remmettre les documents aux membres de la commission, il soit défini une méthode de lecture individuelle de la version rwandaise provisoire du Plan et de la version originale en français.
- Le délai d'un mois est très court pour que la commission ait terminé sa mission, étant donné que le travail qui lui est demandé est difficile et qu'il demande pour cela des précautions techniques et méthodologiques hautement spécialisées.
- Si la commission d'approbation de la traduction du IIIe Plan de Développement devait procéder de la même façon que la Commission Nationale du Lexique (URUTONDE), la tâche confiée mettrait davantage de temps qu'un demi-mois prévu pour sa mission.
- Pour servir de référence à la commission d'approbation, la traduction provisoire présentée par le département de linguistique de l'I.N.R.S. devrait être soutenue par une traduction provisoire que proposerait les membres de la commission qui ont été associés de près à l'élaboration du texte français original du Plan. Comme la terminologie employée dans la première partie du IIIe

Plan (101 pages) relative à l'évaluation du IIIe Plan revient presque systématiquement dans les parties restantes de celui-ci, il suffirait que la commission dispose d'une traduction provisoire issue du Ministère du Plan relative à cette première partie pour qu'il y ait enfin une base sûre pour le travail de la commission.

Effectivement, et on le verra à l'instant, il est absolument nécessaire que le traducteur, à moins d'être à la fois bilingue et spécialiste de la matière traitée dans le texte de départ, fasse appel à l'aide des spécialistes ou à celle des ouvrages de spécialités. Dans le cas de la commission d'approbation de la traduction définitive du IIIe Plan, seuls ceux qui ont collaboré à la rédaction originale du Plan pouvaient au moins aider les membres de la commission en leur expliquant certaines notions évoquées par la terminologie spécialisée employée dans le texte français du Plan. Ce n'est qu'après explication de ces notions et de certaines phrases spécifiques que les traducteurs - et ici les membres de la dite commission - peuvent à bon escient adopter ou amender la traduction proposée par ceux-là même qui ont participé à la conception du texte original du Plan. Ainsi, le thésaurus français-kinyarwanda des termes constitué et approuvé par tous les membres de la commission lors de la traduction de la 1ère partie du Plan pourra fortement alléger les difficultés en traduisant les parties restantes du texte français du Plan.

- Pour obtenir un texte simple et compréhensible pour la majorité des Rwandais et pour aller plus vite dans les travaux de la Commission, il est plus indiqué d'éviter de traduire mot à mot comme pour une traduction d'un lexique spécialisé. Dans ce cas, il est plutôt utile de rendre l'idée contenue dans l'unité de texte à traduire qui serait au moins la phrase et au plus le contexte assez proche incluant la phrase à traduire. Si l'on bute sur un mot ou un

syntagme français spécialisés, procéder immédiatement à la définition de la notion sous-jacente, et puis essayer de rendre cette notion en kinyarwanda sous forme de paraphrase. Ensuite, consigner dans le thésaurus le mot ou le syntagme français traduit en le faisant accompagner de sa traduction adoptée par la commission, afin que celle-ci soit disponible pour être réutilisée à toute autre occasion qui se présenterait.

- Examiner en plénière le texte de la première partie du Plan pour que tous les membres se familiarisent avec la terminologie de base en vue de la traduction de tout le texte du Plan.
- Former trois groupes au sein de la commission; ces groupes se partageront le texte restant après la traduction de la première partie. Chaque groupe sera en mesure de s'acquitter de son devoir, étant donné que ses membres seront familiarisés avec la terminologie constituée lors de la traduction de la première partie du Plan et qu'en plus il disposera d'un exemplaire du thésaurus terminologique constitué au fur et à mesure à cette occasion.
- Étant donné la nature complexe et épuisante de la tâche confiée à la commission d'approbation de la traduction rwandaise définitive du Plan, ainsi que l'urgence accordée à ce travail, "le conclave" prévu pour la commission devra être situé dans un endroit retiré et pourvu de tous les moyens matériels de soutien.
- Il a été demandé aussi que chacun des trois groupes formés au sein de la commission comprenne au moins un fonctionnaire du Ministère du Plan et un linguiste. Le premier interviendrait surtout pour la définition des notions spécialisées qui ne seraient pas nécessairement comprises par les autres membres du groupe, le second, tout en réagissant comme les

autres aux différents essais de traductions de phrases ou de terminologies en vue de l'adoption de traductions définitives pour ces phrases et ces terminologies, il veillerait à ce que la transcription de la traduction adoptée respecte l'orthographe officielle du kinyarwanda.

- Il a été également souhaité que chaque groupe ait un président, un rapporteur, et qu'il y ait un président général, un vice-président général, un rapporteur général et un rapporteur général adjoint pour toute la commission.

Les avis ci-dessus rapportés sont ceux qui ont eu gain de cause et auxquels les responsables du Ministère du Plan ont donné leur aval pour servir de cadre de travail à la commission d'approbation de la traduction rwandaise définitive du IIIe Plan de Développement Économique, Social et Culturel de la République Rwandaise.

2.2. La traduction en "conclave"

2.2.1. La traduction de la première partie du texte français du Plan (101 pages)

L'activité de traduction en commission s'est d'abord révélée plus complexe que prévue. Après l'établissement d'un emploi du temps qui était d'ailleurs loin d'être complaisant, les membres de la commission, pour garantir une meilleure épuration de la traduction provisoire du plan, ont choisi de procéder comme suit :

1° désigner un président de la commission,
2° lire le texte français, paragraphe par paragraphe,
3° lire ensuite le texte de la traduction rwandaise provisoire du plan élaborée à l'I.N.R.S.,
4° après, lire le texte de la traduction rwandaise provisoire préparée par le Ministère du Plan,
5° corriger et améliorer les deux traductions rwandaises provisoires du Plan,

6° transcrire la traduction retenue par la commission.

Très vite, cette procédure s'est avérée très lente et pas du tout efficace. Déjà avant la fin de l'avant-midi du premier jour de travail, la commission l'a remarqué et chercha tout de suite à rectifier le tir. Après de sérieuses discussions, la commission a convenu ceci :

1° Il est absolument indispensable que ce soit la traduction rwandaise de la 1ère partie du 3ème Plan réalisée par le Ministère du Plan qui soit examinée en plénière. Cela permettra à tous les membres de la commission de se familiariser avec la terminologie employée tout au long du texte du Plan. Les membres des trois groupes formés au sein de la commission en auront besoin effectivement lors de la traduction de la grosse partie du texte français du Plan qui vient après les 102 premières pages.

2° L'unité de texte pour laquelle il faudra évaluer la fidélité vis-à-vis du texte original français du plan ne sera plus le paragraphe, mais une rubrique, c'est-à-dire, ici, le texte compris entre un numéro et un suivant de la disposition numérique conçue pour le Plan.

3° Un lecteur lira à haute voix le texte de la traduction proposée par le Ministère du Plan, rubrique par rubrique, tandis que, de la même façon, les autres membres de la commission suivront silencieusement le texte français en vérifiant si le texte kinyarwanda entendu rend fidèlement l'information donnée par le texte français original. Au fur et à mesure de cette lecture silencieuse du texte français original et de l'écoute du texte kinyarwanda correspondant, le membre de la commission devra réagir à tout endroit du texte rwandais qui

ne le satisfait pas quant à la fidélité sémantique de celui-ci à l'égard du texte original lu et quant à sa fidélité formelle vis-à-vis de la phraséologie propre au kinyarwanda. En réagissant ainsi, le membre de la commission fera systématiquement des annotations sur le texte kinyarwanda dont il a un exemplaire et attendra que le lecteur ait achevé la lecture d'une rubrique pour communiquer ses remarques et proposer les modifications. C'est au cours de cette phase de la procédure d'épuration de la traduction du Plan que le Président de la commission devra être le plus vigilant pour mener les discussions à terme sans perdre beaucoup de temps. Dès que le concensus est obtenu au sujet de chaque partie du texte examiné, le rapporteur veillera à la transcription de la traduction adoptée.

4° La traduction rwandaise souhaitée pour le Plan de Développement devra être d'un kinyarwanda compréhensible pour la majorité des Rwandais, même si le texte français original est d'un français plutôt très spécialisé.

5° Le temps prévu pour les travaux de la commission d'approbation de la traduction rwandaise définitive du Plan reste inchangé.

Ces mesures aussitôt prises avant la fin de l'avant-midi du premier jour, elles furent immédiatement mises en pratique dès l'après-midi du même jour. Mais au lieu de prendre un jour de travail comme cela avait été estimé lors des réunions préparatoires de la commission, l'amélioration de la traduction rwandaise proposée par le Ministère du Plan a duré 4 jours; en comptant que les séances de travail allaient toujours au-delà de six heures du soir durant tout le séjour au "Conclave".

2.2.2. La traduction du reste du texte du Plan

Après avoir traduit en plénière la première partie du texte français original du Plan, trois groupes ont été formés au sein de la commission comme prévu, et se sont partagé la partie restante du texte français du Plan. Les travaux au sein de chaque groupe se sont déroulés exactement comme lors de la plénière. Chaque groupe était composé de 5 ou 6 membres. Les membres de chaque groupe se sont choisi un président, un lecteur et un rapporteur. Vu qu'il n'y avait plus de référence valable comme c'était le cas pour la première partie, le lecteur lisait cette fois-ci le texte français, phrase par phrase, et à la fin de chaque phrase, un membre du groupe proposait une traduction que les autres membres se mettaient tout de suite à amender en essayant toujours d'être le plus proche du texte français quant au contenu et de respecter l'allure formelle et stylistique de la phrase rwandaise. C'est de nouveau au cours de cette phase du travail en groupe que les discussions étaient les plus intéressantes et que le président devait se montrer ferme pour empêcher que l'on ne s'écarte inutilement de l'objet de la commission.

À cette occasion, l'on peut regretter que l'on ait pas prévu pour la commission un matériel technique d'enregistrement pour ses travaux. En effet, le rapporteur ne faisait pratiquement attention qu'aux amendements ponctuels apportés au texte kinyarwanda et à la transcription fidèle de la traduction adoptée, phrase par phrase. Il lui était donc impossible de transcrire en même temps toutes les discussions fort intéressantes qui se faisaient à propos de la traduction d'un mot, d'un syntagme ou d' une phrase, lesquelles discussions pourraient montrer, si elles avaient pu être enregistrées, les caractéristiques des développements des différents essais qui vont de la première proposition de traduction à la traduction qui arrachait

le consensus en plénière ou dans le groupe. C'est effectivement à ce niveau des tentatives de traduction que peut être évalué l'effort de précision et de fidélité du traducteur dans son activité de traduction.

Ces nombreuses discussions qui nous ont malheureusement échappées seraient aussi d'un grand intérêt pour le linguiste en ce qui concerne d'abord les rapports entre le français et le kinyarwanda dans leur mode particulier respectif de rendre tel ou tel message, ensuite elles nous permettraient de rendre mieux compte de la stylistique propre au kinyarwanda dans son effort de s'adapter à l'expression des réalités modernes, techniques et scientifiques. Tout n'est évidemment pas perdu, puisque le linguiste, quoique dépourvu de ces discussions, pourra remonter aux informations souhaitées dans les domaines que je viens de mentionner en analysant de près la traduction définitive adoptée pour le IIIe Plan de Développement, soit au niveau du texte du plan lui-même, soit au niveau du thésaurus constitué au fur et à mesure de la traduction du Plan.

Pour aller encore vite afin de terminer à temps l'approbation de la traduction définitive du Plan, chacun des trois groupes s'est de nouveau scindé en sous-groupes avec la condition que, après avoir traduit la partie qui lui revenait, chaque sous-groupe soumettrait sa proposition de traduction kinyarwanda à l'examen et à l'approbation par le groupe entier d'origine. Il s'est fait qu'un premier groupe a formé cinq sous-groupes d'une unité chacun, un deuxième, trois sous-groupes de deux unités chacun et un troisième, deux sous-groupes de trois unités chacun. À la fin des travaux, on a remarqué que la rigueur de la procédure lors de l'approbation de la traduction par les groupes d'origine respectifs a permis d'obtenir une traduction satisfaisante et fiable qui répondait au même résultat que lors de la traduction en plénière de la première partie du texte français original du Plan.

À la fin de la traduction du Plan, le rapporteur général devait rédiger un rapport synthétique de la marche des travaux de la commission, lequel rapport a inspiré largement la rédaction de cette communication.

3. Quelques aspects linguistiques

3.0. Introduction

Au début de son livre, les Problèmes Théoriques de la Traduction, G. MOUNIN écrit ceci : "Entre tous ces pièges, pièges des vocabulaires, pièges des civilisations, le traducteur est rejeté de l'outrecuidance (tout peut se traduire) au désespoir (rien ne peut se traduire)". Cette sorte d'embarras, de perplexité, voire d'engoisse évoquée par G. MOUNIN à propos du traducteur dans son activité de traduction, a été littéralement sentie et exprimée par les membres désignés pour la commission d'approbation de la traduction du IIIe Plan de Développement de la République Rwandaise. Ils l'ont manifestée non seulement à l'occasion de leur première entrevue en réunion préparatoire au déroulement que devront prendre les travaux de la commission, mais encore ils l'ont vécue tout au long des travaux de la commission, bien qu'ils ont tâché de la noyer par des séries de conventions, de concessions et aussi quand même de judicieuses correspondances et d'heureuses trouvailles. Il arrivait aussi que l'un ou l'autre disait à propos d'une traduction : "Soit!"

3.1. Traduction et terminologie

La traduction et la terminologie étaient liées dans le cas de la traduction du français au kinyarwanda du IIIe Plan de Développement de la République Rwandaise. En effet, il se posait un problème de terminologie complexe évident pour la traduction du Plan, d'autant plus que c'était presque la première fois que

le kinyarwanda allait avoir l'occasion de nommer et de formuler des notions aussi spécialisées relatives à des domaines aussi variés auxquels seuls les Rwandais francophones et diplômés avaient accès grâce à leur connaissance des langues étrangères et grâce particulièrement à leur connaissance du français.

Les membres de la commission d'approbation de la traduction du IIIe Plan de Développement ont le kinyarwanda comme langue maternelle, et parlent couramment le français. En traduisant du français au kinyarwanda, on peut être sûr qu'ils comprenaient globalement le contenu du texte français du Plan, mais il est aussi évident qu'ils ne pouvaient pas tout comprendre, étant donné la présence de termes et de notions relatifs à des domaines de spécialité dont ils n'ont pas nécessairement la qualification. Déjà, à la limite, la traduction du Plan du français au kinyarwanda s'avérait presque impossible suite à ce problème de terminologie : terminologie française elle-même incomprise ou terminologie française comprise mais difficilement traduisible ou tout simplement intraduisible, à moins de recourir à des néologies rwandaises ou à des emprunts adaptés à la structure du kinyarwanda ou alors à des périphrases en kinyarwanda. Ce problème terminologique lié à la traduction du français au kinyarwanda se pose évidemment au niveau du lexique et il n'est pas le seul qui soit linguistiquement épineux dans l'activité de traduction. En effet, l'on sait depuis F. de SAUSSURE que "la langue n'est pas une liste de nomenclatures." Si elle était une liste de nomenclatures, "chaque mot, d'une langue à l'autre, aurait des correspondants exacts par le sens." En effet, en plus du lexique ou des syntagmes, il y a tous les autres niveaux de la structure de la langue qui gênent le traducteur lorsqu'il essaie de rendre dans la langue 2 le contenu du message de la langue 1 en même temps que son ton. Ces niveaux sont principalement la syntaxe, la morphosyntaxe et le style en général. L'exemplification des autres sources de difficultés pour le traducteur dans le cas du français vers le kinyarwanda ferait bien l'objet d'un exposé distinct.

Pour revenir à la relation qui existe entre la traduction et la terminologie et plus spécialement dans le cas qui concerne la traduction du texte français du Plan vers le kinyarwanda, il était inconcevable que les traducteurs proposés puissent se tirer d'affaire sans le secours permanent des spécialistes qui ont collaboré à la conception du Plan en français. Ceux-ci étaient absolument indispensables pour donner la clef des notions véhiculées par une terminologie parfois nouvelle pour les membres de la commission. Il était indispensable de constituer un thésaurus français-kinyarwanda au fur et à mesure de la traduction du Plan afin qu'il n'y ait pas dispersion d'énergie et confusion en donnant d'autres dénominations à des notions qui en auraient déjà eu d'autres dans un chapitre rencontré antérieurement. Ce thésaurus constitué aurait un avantage encore plus important s'il était conservé dans un fichier approprié tenu par un organe unificateur. En publiant ce thésaurus, cet organe central permettrait à des personnes ou à des services chargés de la traduction du français vers le kinyarwanda d'utiliser le même langage et de faciliter ainsi la communication. Ce serait encore plus avantageux si cet organe central entreprenait par la suite la définition en kinyarwanda des termes rwandais nouveaux par le biais de la traduction de documents divers rédigés originalement en langues étrangères. Cette opération aiderait judicieusement les kinyarwandophones à avoir directement accès aux nouvelles notions sans devoir passer par la douane d'une langue étrangère.

Ceci dit, il s'en suit alors une idée tout à fait normale selon laquelle la traduction du français vers le kinyarwanda, ou de toute autre langue vers le kinyarwanda, serait un moyen certain d'enrichir le kinyarwanda. Non seulement la traduction vers le kinyarwanda permettrait à celui-ci de s'autoféconder et de créer ainsi des termes nouveaux ouvrant sur d'autres horizons, mais encore elle permettrait au kinyarwanda d'accéder à d'autres

langages, et précisément à des genres de compositions différents de la tradition de l'écrit. Grâce à ses systèmes internes de dérivation et grâce à sa facilité de donner la couleur locale à des termes empruntés, le kinyarwanda serait très vite au diapason des langues modernes s'il découvrait réellement la clef que lui offrirait l'activité de traduction. En traduisant des ouvrages descriptifs, scientifiques et techniques, ou des oeuvres littéraires, le kinyarwanda, à côté de son grand patrimoine issu de la tradition de l'oralité, se doterait bientôt d'une armature fiable et durable pour communiquer aux nationaux l'expérience universelle. Prenez l'exemple de la Tanzanie, où le ton a été donné en 1963 par le Président Julius K.NYERERE quand il traduisit en swahili la pièce de théâtre de William SHAKESPEARE, Julius Ceasar (Julias KAIZARI) (2). En 1967, apparait par exemple une autre traduction en swahili d'une oeuvre rédigée originalement en anglais : il s'agit de Animal Farm (3) écrit en 1945 par George ORWELL et traduit en swahili par Fortunatus KAWEGERE sous le titre de Shamba la Wanyama.

Ainsi lorsque nos jeunes talents goûteront aux genres d'écrits nouveaux en kinyarwanda obtenus grâce à la traduction, ils ne tarderont certainement pas à en apprécier l'originalité et à les imiter, pour arriver finalement à la création d'oeuvres originales écrites en kinyarwanda. Considérons par exemple l'impulsion que Mme de STAEL donna au début du XVIIIe siècle au courant romantique lorsqu'elle fit découvrir à la jeune génération de l'époque l'intérêt et les merveilles de la littérature allemande. Il est presque aussi certain que la traduction d'oeuvres et d'ouvrages étrangers en kinyarwanda ainsi que la critique judicieuse et constructive des différentes traductions, et la critique des créations imitatives ou originales seraient pour le moment les seuls moyens pour faire germer une tradition valable de l'écriture en kinyarwanda. Mais ceci ne restera plus que des mots, si l'on n'encourage pas les promoteurs de l'industrie du livre. Les talents sont là, il suffit de les aider à se montrer.

3.2. Exemples de quelques tentatives de traduction

a) Traduction de : "IIIe Plan de Développement Économique, Social et Culturel 1982-1986"

Le traducteur va d'abord essayer de se faire comprendre le sens de la phrase. Si celle-ci fait difficulté, c'est qu'il en est une partie qui résiste à se faire décoder : ou un mot ou un syntagme ou une construction syntaxique. Alors avant d'accéder au sens complet de la phrase, le traducteur sera obligé de résoudre la difficulté située soit au niveau d'un mot, soit au niveau d'un syntagme, soit au niveau d'une construction syntaxique.

Le sens global d'une phrase peut être compris par le traducteur bilingue du français et du kinyarwanda, comme c'est le cas pour la phrase précédemment émargée ("IIIe Plan de Développement Économique, Social et Culturel 1982-1986"), et poser quelques problèmes de traduction vers le kinyarwanda. La difficulté posée ici réside dans le fait que les catégories grammaticales des mots présents dans cette phrase française ne peuvent pas être rendues en kinyarwanda par des mots de catégories correspondantes. Pour un traducteur avisé, il n'est pas nécessaire qu'il s'en tienne à cette correspondance terme à terme ou catégorie grammaticale à catégorie grammaticale. On a déjà effleuré cette situation en citant tout à l'heure F. de SAUSSURE. L'important est que le contenu du message véhiculé par la langue de départ soit rendu fidèlement dans la langue d'arrivée, sans qu'il soit nécessaire de faire grand cas de la structure syntaxique ou catégorielle de la langue de départ.

Ce réconfort a rassuré les traducteurs du IIIe Plan de Développement. En comparant donc la phrase émargée ("IIIe Plan de Développement Économique, Social et Culturel 1982-1986) avec sa traduction en kinyarwanda ("Umugambi wa Gatatu wo Gutsura Amajyambere y'Ubukungu, y'Imibereho y'Abaturage n'Umuco 1982-1986") l'on a l'impression que le sens de la phrase est satis-

fait dans sa traduction en kinyarwanda, et l'on ne peut pas se plaindre que le kinyarwanda n'a pas respecté la structure syntaxique et catégorielle française en kinyarwanda. Le mot à mot est exclu en traduction.

Il serait intéressant de faire une description linguistique contrastive de cette phrase française et de sa traduction en kinyarwanda, mais cela nous menerait déjà loin de l'objet de cette communication.

b) Traduction du paragraphe 4 de la rubrique 1.1.2.

- Texte français : "La pyramide des âges présentée en regard a une base très large, s'amincissant rapidement vers un sommet très effilé, ce qui caractérise une structure d'âge très jeune, la base élargie étant la conséquence d'une fécondité élevée, tandis que le rétricissement rapide avec l'avancement de l'âge est dû, principalement, à l'action d'une mortalité encore assez élevée."

À la lecture de ce paragraphe pris au hasard dans le texte français du Plan, l'on ne peut ne pas remarquer que l'on est devant une phrase de type descriptif de niveau assez spécialisé. C'est une description scientifique dans ce sens que son auteur y fait remarquer des situations en relation, en recourant en même temps à un schéma minutieux - une pyramide - et qu'en plus il en tente une interprétation. Le fait qu'elle soit scientifique, donc théorique et spécialisée, puis qu'elle relate des situations d'un domaine particulier, celui de la démographie, cette phrase n'est accessible qu'à un public restreint. De plus, cette phrase est d'une construction difficile, on dirait la période latine, ce qui la rend de nouveau compliquée pour Monsieur Tout-le-Monde francophone. Une troisième difficulté, et c'est sans doute celle-ci qui gêne le plus à la comprehension du contenu de la phrase en question, est constituée par la

présence de mots individuels ou de syntagmes spécialisés qui n'ont pas d'équivalents naturels dans le kinyarwanda courant (exemple : pyramide, sommet très éffilé, structure d'âge, fécondité, avancement de l'âge, mortalité). Bien que le traducteur bilingue du français et du kinyarwanda saisit le sens global de cette phrase, il n'est pas moins embarrassé en traduisant celle-ci, étant donné qu'il bute presque à la fois à ces trois difficultés principales ci-haut mentionnées : son niveau théorique, sa construction périodique et l'absence d'une terminologie correspondante en kinyarwanda.

- Voici sa traduction définitive en kinyarwanda:

"Icyo gishushanyo cyerekana imiterere ya buli gitsina mu myaka, gitangira indiba ali ngali, kikazamuka kigabanuka, kikarangiza kinyunyuka. Ubugali bw'indiba, ali na bwo bwerekana ubwinshi bw'abato, bwerekana uburumbuke mu mbyaro. Naho ubunyunyuke bw'isonga bujyana n'ubwiyongere bw'imyaka, buterwa ahanini n'uko hakiliho abapfa benshi mu rwego rw'abasaza."

Remarquons tout de suite le fait que la construction périodique de la phrase française a été scindée en trois phrases distinctes lors de sa traduction en kinyarwanda, ce qui rend mieux la saisie du sens global de la phrase française de départ. Le niveau théorique du contenu de la phrase française de départ est maintenu dans sa traduction en kinyarwanda, grâce à un essai d'utilisation d'un langage aussi descriptif et précis que le français (pyramide = igishushanyo; structure d'âge = imiterere y'imyaka; la base très large = ubugali bw'indiba; s'amincissant rapidement vers le sommet très effilé = kizamuka kigabanuka, kikarangiza kinyunyuka; fécondité = uburumbuke mu mbyaro; retrécissement rapide avec l'avancement de l'âge = ubunyunyuke bw'isonga; ... à l'action d'une mortalité encore assez forte = ... n'uko haliho abapfa benshi mu rwego

rw'abasaza). L'on peut même avancer non sans raison que le niveau de compréhension des francophones à l'égard de la phrase présentée est quelque peu moins sûre par rapport à celle qu'aura le kinyarwandophone de la traduction kinyarwanda qui a été faite de la phrase française en question. Ainsi par exemple en témoigne la simplicité recherchée avec laquelle les traducteurs du IIIe Plan de Développement ont figuré symboliquement certaines notions renfermées dans une terminologie française fortement spécialisée. Il convient de suggérer, à cette occasion, qu'une élaboration terminologique en kinyarwanda plus conséquente se garderait de procéder systématiquement à relever les termes techniques et à les traduire isolément. L'option à prendre serait plutôt celle de privilégier la constitution de thésaurus de terminologie à partir de la traduction de textes de spécialités, afin que ce soit les contextes qui distinguent à juste titre les termes qui doivent figurer sur la liste des terminologies des termes qui servent purement et simplement de relation entre les termes terminologiques.

On peut dire enfin que le souhait des responsables du Ministère du Plan a été largement atteint, à savoir que le texte de la traduction en kinyarwanda du IIIe Plan de Développement devait être d'un kinyarwanda simple et compréhensible pour la majorité des Rwandais, sans pour autant trahir le niveau de précision, de spécificité et de technicité reconnu au texte original rédigé en français.

Cependant comme pour le point (b), l'étude contrastive du mode d'expression du français et de celui du kinyarwanda à partir de la traduction du paragraphe cité précédemment n'aura pas lieu, bien qu'elle présenterait un intérêt scientifique évident dans le cadre de la traduction du français au kinyarwanda, ainsi que dans le cadre de l'activité terminologique en kinyarwanda.

c) Aperçu sur le thésaurus

Les traducteurs du IIIe Plan de Développement se sont efforcés de ne faire figurer dans le thésaurus que des termes qui n'acquéraient le statut effectif de terminologie que du fait de leur niveau élevé de spécialisation terminologique et du fait du degré de difficulté élevé qu'ils occasionnaient en cours de traduction. Ainsi, comme on a pu le dire tout à l'heure, c'était le contexte de la phrase à traduire et la formulation en kinyarwanda du sens global de celle-ci qui permettait de distinguer les termes terminologiques des termes de relation.

Au cours de la traduction du IIIe Plan de Développement, les traducteurs se sont gardés systématiquement de recourir à l'emprunt. Dès qu'ils ne pouvaient pas trouver en kinyarwanda un équivalent naturel d'un mot français tel que culture (umuco); méthodologie (ubulyo); plan (umugambi); âge (ikigero), ou potentiel comme hypothèse (igenekerezo); planification (igena-mugambi); évaluation (icishiliza); densité (ubucucike); diplôme (impamyabushobozi); résultat (ibyagezweho); encadreur (umubwilizambaga)..., ils préféraient la paraphrase synonymique kinyarwanda à l'emprunt :

Exemples : - Rapport de dépendance : ikigereranyo cy'abantu badashobora gukora ku bantu bashobora gukora.

- Ressources humaines : imiterere y'abantu n'iy'imilimo.

- Indice de dépendance : ishingiro ly'igereranya ly'umubare w'abadakora ku w'abashobora gukora.

- Pyramide des âges : igishushanyo kigaragaza ibigero by'imyaka.

- Taux global de fécondité : ikigereranyo cy'umubare w'abavuka ku bagore bo mu kigero iki n'iki ku bagore bose.
- F.O.B. (free on boad) : ibyoherezwa iyo bimaze gupakirwa.
- Budget de développement : ingengo y'imali itsura amajyambere.

Il est aussi de ces mots heureux que les traducteurs ont pu refaire vivre tels que insumba (vache laitière) plus propre que inka z'imbyeyi; ou insitso (les facteurs de l'environnement économique) qui a été inspiré par une paraphrase synonymique (les points d'appui de l'économie) ou encore ingamba pour le mot français "stratégie" (il ne s'agit pas ici du pluriel du mot urugamba qui signifie les armées en action; ingamba, c'est "le fait de mettre en place les dispositions nécessaires pour mener à bien une action", donc "stratégie"). Un autre exemple de ce type est indengo (unité de mesure en forme de récipient) qui a été retenu pour désigner "enveloppe budgétaire" lorsqu'il s'ajoint un complément dans le syntagme : indengo y'imali. De ce mot, a été dérivé un autre, impuzandengo, soit la "moyenne" entre plusieurs mesures inégales de même nature.

Le thésaurus issu de la traduction du IIIe Plan de Développement peut également faire l'objet d'une étude linguistique plus approfondie et, encore une fois, cela nous éloignerait de l'objet de cette communication, celui de relater seulement une expérience et de valider les recommandations que je voudrais formuler dans ma conclusion.

4. Conclusion

Si l'on a insisté sur le déroulement des travaux de la commission d'approbation de la traduction rwandaise du IIIe Plan de Développement de la République Rwandaise, c'est que la traduction est en réalité une activité pratique qui prend un certain temps et qui demande des statégies tout aussi pratiques. Les aspects linguistiques de la traduction du IIIe Plan de Développement du français au kinyarwanda ont été seulement effleurés parce que l'analyse contrastive qui devait certainement nous éclairer sur bien des points relatifs aux modes d'expression respectifs du français et du kinyarwanda pouvait nous entraîner au-delà de l'objectif fixé, celui de raconter une expérience et non pas celui d'entrer dans les problèmes théoriques de la traduction du français au kinyarwanda.

Au début de cet exposé, le souhait émis avait été celui de susciter des échanges qui débouchent sur des recommandations appropriées. En anticipant donc sur les interventions possibles des participants à ce Colloque rwando-québecois relatif à l'Aménagement Linguistique et Terminologique au Rwanda (Bilan et Perspective), quelques propositions pourraient déjà ressortir de cette communication :

a) Le kinyarwanda, langue nationale et langue officielle, devrait le plus tôt possible avoir un statut qui lui permette d'être le véhicule de l'information et de la formation à tous les secteurs d'activités de la nation, principalement au niveau de l'enseignement et de l'administration. Cela déliera les kinyarwandophones de la contrainte excessive d'emprunter absolument une langue étrangère pour accéder à toute autre expérience que la nationale traditionnelle. Cette option irait de pair avec le perfectionnement des méthodes d'enseigner les langues étrangères au Rwanda.

b) La traduction en kinyarwanda d'ouvrages écrits en langues étrangères devrait être encouragée en tant qu'elle est susceptible de contribuer efficacement à l'enrichissement du kinyarwanda et à la promotion de la création littéraire imitative puis originale en kinyarwanda ainsi qu'à la vulgarisation efficiente de la science et la technologie au Rwanda.

c) La mise sur pied d'une école supérieure de traduction incluant les cours de traduction vers le kinyarwanda serait indispensable pour permettre la réalisation optimale des bienfaits évidents qui découleraient de l'effort national pour traduire en langue nationale tous les documents importants disponibles seulement en langues étrangères.

d) L'activité terminologique en kinyarwanda devrait être centrée non point sur la traduction de termes individuels présumés de statut terminologique, mais sur la traduction d'ouvrages indiqués. À partir de cette traduction, il serait alors constitués des thésaurus dont le contenu serait formé uniquement de termes terminologiques plutôt que par un mélange incongru de termes terminologiques et de termes de relation.

e) La création d'un centre national de traduction et de terminologie serait la bienvenue dans les meilleurs délais, étant donné qu'il serait une référence terminologique importante pour toutes les personnes et les services concernés par la traduction du français vers le kinyarwanda. Le centre national serait doté d'un personnel qualifié et d'un matériel adéquat facilitant la constitution de fichiers terminologiques et la consultation de ces derniers.

Notes.

1. NSENGIMANA Joseph, "La préparation Scientifique et Méthodologique à l'U.N.R.", in Séminaire sur l'enseignement du kinyarwanda au secondaire, 1982.

2. William SHAKESPEARE, Juliasi Kaizari, Oxford University Press, Dar-es-Salaam, 1963, 89 p (traduit en swahili par Julius K. NYERERE).

3. George ORWELL, Shamba la Wanyama, East African Publishing House, Nairobi, 1967, 117 p (traduit en swahili par Fortunatus KAWEGERE).

Références.

1. Inyandikomvugo y'Akanama Kihaliye ko Guhindura mu Kinyarwanda Umugambi wa Gatatu wo Gutsura Amajyambere y'Ubukungu, Imibereho y'Abaturage n'Umuco, Minisiteri y'Imigambi, Kigali, Gicurasi, 1983, 21 p.

2. G. MOUNIN, Problèmes théoriques de la traduction, Gallimard, Paris, 1963, 296 p.

3. F. de SAUSSURE, Cours de Linguistique Générale, Payot, Paris, 1982, 509 p.

4. Umugambi wa Gatatu wo Gutsura Amajyambere y'Ubukungu, Imizamukire y'Abaturage n'Umuco 1982-1986, Minisiteri y'Imigambi, Kigali, Kamena 1983, (traduction rwandaise définitive du IIIe Plan).

5. Umugambi wa Gatatu wo Gutsura Amajyambere mu Bukungu, mu Mibereho, mu Bujijuke n'Umuco mu gihe cy'Imyaka Itanu, Minisiteri y'Imigambi, Kigali, Gashyantare, 1983, 403 p (traduction provisoire du IIIe Plan - dactylographié).

6. IIIe Plan de Développement Économique, Social et Culturel 1982-1986, Ministère du Plan, 484 p.

BILINGUISME ET TRADUCTION : LE CAS DU KINYARWANDA ET DU FRANÇAIS

par Anastase GASANA
Docteur en Linguistique
Chargé de Cours Associé
à l'U.N.R. - Faculté des Lettres

De nombreux ouvrages ont été publiés sur le bilinguisme en général (1) et sur le bilinguisme au Rwanda en particulier(2). Inutile par conséquent d'y revenir au risque d'ennuyer le lecteur avisé.

Nous allons par contre nous poser, sans nécessairement trouver de solution, la question de savoir s'il existe oui ou non un bilinguisme au Rwanda.

1. Le Rwanda est-il un pays bilingue ?

La question, bien qu'elle paraisse quelque peu aisée, ne manque pas de complexité. En effet, tout le monde reconnaît la difficulté qu'il y a à définir le bilinguisme. Pour les uns, c'est le fait de parler deux langues à la fois; pour les autres la maîtrise de deux langues et, partant, de deux cultures, etc. (3).

Au Rwanda, plus de 90% de la population ignore un seul mot de français. Ils ne parlent que leur langue maternelle : le kinyarwanda. Face à ce constat, comment pourrait-on user du vocable de bilingue à l'égard du Rwanda ?

Ce qui est vrai, c'est qu'il y a des bilingues au Rwanda ou mieux encore des banyarwanda bilingues, à savoir tous ceux-là qui s'avèrent capables de se servir autant du kinyarwanda que du français. Mais ils constituent largement moins de 10% de la population. De là on peut conclure qu'il existe un bilinguisme au Rwanda, mais, comme dirait van OBERBEKE (4), "un bilinguisme restreint".

La seconde partie, qui vient comme pour compléter ce faible pourcentage de bilingues, se compose de ceux-là qui ne maîtrisent ni le kinyarwanda ni le français, des esprits ne sont capables de s'épanouir en aucune des deux langues.

Le risque qu'une telle situation fait courir au pays qui la vit est celui de ne plus avoir, où en tout cas de produire de moins en moins de poètes, de philosophes, d'artistes. Ceux-ci cèdent place à des pseudo-créateurs insuffisamment armés, dépourvus de l'outil indispensable qu'est la maîtrise de la langue maternelle dite la langue du coeur.

À titre d'exemple, on peut considérer la poésie rwandaise traditionnelle qui a été composée par des unilingues. Cette poésie est hautement plus littéraire et plus artistique que la poésie rwandaise dite moderne, écrite par des bilingues entre guillemets; une poésie qui est essentiellement caractérisée par la pauvreté de maîtrise de la langue, absence accusée par le recours à des lieux communs, aux néologismes inopportuns et aux emprunts. L'on n'ose pas parler de nos productions poétiques en langue française car elles ressemblent beaucoup plus à un jeu de mots qu'à une véritable poésie. À des degrés beaucoup plus appréciables, on pourrait, à la limite, parler de versification sans plus.

Tout en nous excusant du néologisme, nous posons la question de savoir si bilinguisme ne serait pas égale à "biculturisme", car on ne pourrait, à notre sens, maîtriser les deux langues sans maîtriser les deux cultures en présence.

Maurice van OVERBEKE (5) lui-même, parlant du bilinguisme, s'exprime comme suit : "le bilinguisme au sens strict, qui est celui qu'on vise en général lorsqu'on emploie le terme, c'est quand une personne ou un groupe maîtrise, à côté d'une langue maternelle qui constitue déjà une langue correcte, une seconde langue de culture (6) qui leur permet d'entrer en relation avec une autre communauté linguistique".

Mais alors, eu égard aux considérations de Maurice MERLEAU-PONTY qui affirme qu'"on peut parler plusieurs langues mais /qu'/on n'en vit qu'une seule parce qu'on n'appartient jamais qu'à un seul monde", peut-on encore parler de "biculturisme" ? Dans le cas du Rwanda, ne pourrait-on pas parler de traduction instantanée plutôt que de bilinguisme, du moins à un certain niveau de formation ?

Dans tous les cas, bilinguisme individuel ou bilinguisme collectif, "biculturisme" ou pas, toujours est-il qu'il y a au Rwanda usage du kinyarwanda et du français dans l'enseignement à tous les niveaux, dans la recherche et dans l'administration aussi bien publique que privée.
C'est dans ce cadre-là : celui d'une étude de cas, que nous allons aborder le problème de bilinguisme et traduction au Rwanda.

Mais avant de nous lancer dans le vif du sujet, nous aimerions procéder à une petite mise au point. Nous souhaiterions préciser d'emblée que nous nous refusons, et de la manière la plus formelle, au prétendu "français d'Afrique noire". Loin de nous l'idée de purisme linguistique, encore moins celle d'être plus royaliste que le roi. Nous sommes

purement et simplement opposé au projet d'"inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire", car ce sont des publications qui ne nous avancent en rien si non que d'aveugler les bons esprits soucieux d'atteindre, autant que faire se peut, la maîtrise de la langue française.
Aujourd'hui ce sont les "africanismes". À quand les "béninismes", les "camerounismes", les "nigérismes", les "togolismes", les "zaïrismes". À quand les "rwandismes" ?

Pour nous, le français c'est la langue française véhicule de la culture française et de ses corollaires belge, canadien et suisse. Le kinyarwanda est une langue bantu véhicule de la culture rwandaise. Le français dilué, qu'il se nomme "rwandismes" et autres "africanismes", cultive en nous un phénomène de rejet. Il en est de même du kinyarwanda dilué que certains dénomment déjà "ikinyafaransa", caractérisé par un mélange grossier des deux langues et par des emprunts inopportuns. Face à une telle situation, la tentation est grande de conclure qu'il n'y aurait ni français, ni kinyarwanda proprement dit et, par conséquent, une absence de bilinguisme pourtant objet de notre débat en ce colloque.

Une autre précision consiste en ce que le français, outre qu'il soit une langue de grand prestige, reste pour le Rwanda une grande porte de sortie vers le monde extérieur. Ce grand prestige dont jouit la langue française aussi bien ailleurs dans le monde qu'au Rwanda révèle tout l'intérêt qu'il y a à soulever des points d'interrogation sur la traduction comme phénomène de bilinguisme à la lumière du cas rwandais.

2. La traduction comme phénomène de bilinguisme

La traduction suppose le passage d'une langue-source à une langue-cible. C'est par conséquent un cas de contact de cultures, un phénomène de bilinguisme.

Toutefois, il faut souligner ici que ce bilingisme que l'on observe à travers les jumelles de la traduction professionnelle, semble être un bilinguisme un peu particulier; car le bilingue traducteur de métier lutte consciemment contre les interférences linguistiques entre les deux langues. Cette lutte consciente contre tout corps étranger pouvant altérer les qualités littéraires et artistiques de l'ouvrage fait qu'une étude de bilinguisme, dont le corpus est basé sur des travaux élaborés par les traducteurs professionnels, n'offre aucun intérêt.

L'absence de spécialistes traducteurs au Rwanda fait, par voie de conséquence, que tout texte traduit du kinyarwanda au français et vice-versa offre un intérêt évident en matière d'interférences linguistiques de tout genre. Notre étude puisera ses illustrations dans l'URUTONDE (7), dans des textes choisis au hasard (8) et dans la vie active des deux langues en milieu rwandais.

3. Bilinguisme et traduction : le kinyarwanda et le français

3.1. Des difficultés

Le passage du kinyarwanda au français et vice versa se heurte à toute une série de difficultés dont nous allons examiner les plus aiguës.

3.1.1. Difficultés d'ordre linguistique

Le kinyarwanda et le français sont deux langues très éloignées l'une de l'autre. Le premier est une langue bantu et le second une langue d'origine indo-européenne qui, en passant par plusieurs étapes d'évolution dont le latin, a fini par devenir le français tel qu'on le parle aujourd'hui.

Bien que ces deux langues aient hérité de l'alphabet latin, il n'en demeure pas moins que leurs systèmes phonéma-

tiques (9) diffèrent à bien des égards si ce n'est du tout au tout. Le kinyarwanda est une langue à tons. Il place son accent à l'avant-dernière syllabe. Le français est une langue dépourvue de tons. Il place son accent sur la toute dernière syllabe... L'on en passe, car il est possible d'allonger la liste des divergences entre les deux idiomes. A la limite, ça nous semble une évidence si l'on tient compte des conditions spatio-temporelles qui éloignent considérablement les deux langues l'une de l'autre.

L'ignorance de ces divergences linguistiques amène souvent compositeurs et prosateurs rwandais à commettre des énormités en matière de traduction, d'adaptation et de création de chansons et poèmes rwandais en langue française. Il ne suffirait que, pour toute personne avisée, de suivre attentivement les émissions de la Radio Rwanda, surtout aux heures où passent déclamateurs et autres musiciens, pour s'en apercevoir sans peine.

Au point de vue de la morphologie, l'on sait pertinemment que les langues africaines en général et les langues bantu en particulier, sont des langues à morphologie riche et complexe. Le kinyarwanda, langue bantu du Rwanda, en est une illustration de premier ordre.

Les langues indo-européennes dont le français sont, par contre, des langues à morphologie pauvre, par rapport aux langues bantu en tout cas. Des éléments de morphologie du kinyarwanda incorporés dans le "mot" devront être rendus par des éléments lexicaux ou grammaticaux du français.

Exemples : kugeendana : marcher ensemble
gukûbitana : se frapper mutuellement
gukûbitagurana : se frapper mutuellement à plusieurs reprises
gukôrera : travailler pour
gukôreesha : faire travailler
gukûbitwa : être frappé.

Le recours au passif est une des démarches favorites de la langue française, surtout lorsque celle-ci reproduit les événements d'un passé proche ou éloigné. Par contre, le kinyarwanda recourt le moins possible à la forme passive qui, souvent, rend le texte lourd, indigeste et engendre par moment des confusions de sens pouvant même aboutir à des écarts de langage.

Exemple : Au terme d'une compétition locale, un représentant du Ministère de la Jeunesse et des Sports a pris la parole en ces termes : nizeye ko ikipe X izahitwamo... (j'espère que l'équipe X sera choisie...). L'auditoire a réagi par un rire fou, car guhitamo veut dire choisir mais guhitwamo (être choisi) veut dire également "être dingue" ou "avoir une très forte diarrhée ou une dysenterie" (du verbe guhîta = passer).

Au point de vue du lexique, l'on sait également qu'une langue n'est pas un "répertoire", un "sac-à-mots" où l'on vient puiser les éléments dont on a besoin, les accoler les uns après les autres pour rendre une idée quelconque, pour s'exprimer. La langue est un système, une structure où tout se tient en un équilibre constant.

Entre le kinyarwanda et le français : deux langues à l'origine éloignées l'une de l'autre aussi bien dans le temps que dans l'espace, aucun élément lexical de l'une des deux langues ne peut totalement couvrir le champ sémantique de l'autre. Entre une langue et une autre, tout ne peut être qu'approximatif. Inutile d'exposer la théorie du champ sémantique chez les francophones, the are of meaning chez les anglophones, le sprachliche Feld chez les germanophones. Elle est bien connue.

Le kinyarwanda et le français s'y prendront à la manière des autres langue du monde, entre autre celle du recours à la

technique du "phonological translation" des anglophones, c'est-à-dire à l'emprunt.

Exemples :	Français	Kinyarwanda
	Président	Perezida
	Ministre	Minisitiri
	Bourgmestre	Burugumesitiri
	Commune	Komine, Komini
	etc.	etc.

Kinyarwanda	Français
ibirûunga	les birunga, les virunga
umwaâmi	le mwami
umuzaâmu	le zamu
kubaandwa	le kubaandwa
ikembe	l'ikembe
ikinyarwanda	le kinyarwanda
ikinyamateka	le kinyamateka
imvaho	l'imvaho
umuganda	l'umuganda
intoôre	les intore
etc.	etc.

Malgré la théorie des universaux syntaxiques (cfr Tesnière, Hjemslev), le kinyarwanda et le français restent très éloignés l'un de l'autre quand à leur organisation syntaxique respective. À titre d'exemple, l'on sait que le français privilégie la structure syntaxique déterminant/déterminé (une belle fille, une bonne affaire), alors que le kinyarwanda prend
Dt Dé Dt Dé
le sens inverse en privilégiant la structure déterminant
(umukoôbwa mwiizâ, igikorwâ cyiiza).
Dé Dt Dé Dt

À chacun sa liberté! En effet, il y a des genres tels que la poésie et la chanson où le kinyarwanda jouit d'une

liberté syntaxique considérable.Il en est de même du français. Mais chaque langue prend sa liberté dans une structure syntaxique qui lui est propre et qui diffère radicalement de celle de l'autre.

Des difficultés, et non des moindres, naissent également du style. En effet, bien que l'on définisse le style comme une propriété absolue de l'auteur, il faut savoir que le style est aussi, sinon plus, une donnée propre de la langue. C'est ainsi que se pose la question de savoir jusqu'où peut aller la créativité du traducteur en matière de style, que ce "transport du moi" ne l'entraîne loin de l'idée et du message à traduire.

En guise de conclusion, on peut avancer l'idée que toutes les difficultés d'ordre linguistique en matière de traduction tiennent à la nature même des langues en présence.

3.1.2. Difficultés d'ordre culturel

Des difficultés de traduction surgissent des différences de civilisation, de culture. E. NIDA (10) a clairement spécifié les différents obstacles culturels par un classement qu'il a fait en quatre rubriques.

1) Écologie

Le milieu et l'environnement exercent beaucoup d'influence sur le comportement, de quelque nature que ce soit, de l'individu. Certaines réalités physiques sont d'office inhérentes à ce même lieu, à ce même environnement.

À partir du moment où ces réalités s'avèrent inconnues dans le milieu de la langue cible, elles deviennent intraduisibles. La langue-cible recourt alors à l'équivalence la plus proche pour venir à bout de ces difficultés. En guise d'illustration, la neige est une réalité inconnue au Rwanda. Comment traduire "neige" en kinyarwanda ?

2) Culture sociale

Chaque société humaine comporte des données propres à elle, que ce soit du point de vue de l'organisation sociale que de la structure familiale et autres. Par exemple, le système de parenté est autrement organisé en société rwandaise qu'en société de civilisation française. En effet, comment traduire "baamwâna" (beau-père de mon fils) en français ? Si l'on devait traduire un texte français en kinyarwanda où l'on parle d'une femme résidant quelque part à la campagne du midi de la France et en train de traire une vache, comment s'y prendrait-on puisque traire une vache de la part d'une femme est un interdit en société rwandaise?

3) Culture matérielle

Des réalités matérielles connues dans le milieu de la langue-source et inconnues dans celui de la langue-cible deviennent aussitôt des éléments intraduisibles. La pomme (fruit) par exemple est une réalité matérielle inconnue au Rwanda. Comment la traduire en kinyarwanda ? Il en est de même de la "porte de la ville" qui est une réalité inconcevable en société rwandaise où le mode d'habitat est autrement organisé qu'en occident. Toute la technologie rwandaise traditionnelle qu'il serait trop long d'énumérer ici, comment la reproduire en langue française ?

4) Culture idéologique

S'il y a bien un élément culturel irrésistible à l'usure du temps et au frottement des civilisations, c'est la religion. Comment traduire du kinyarwanda au français tout le langage et tout le vocabulaire spécialisé des imandwa (rites religieux).

On traduit "esprits" par "abazimu". Comment traduire "Esprit-Saint" puisque tout "esprit" (umuzimu) est, par nature et par définition, mauvais (il exige qu'on le supplie régulièrement par les rites du gutêrekeera = supplier les esprits des membres de la famille décédés).

3.2. Des essais de solution

J.P. VINAY et J. DARBELNET (11) nous proposent une gamme d'opérations traduisantes qu'ils nomment "procédés techniques de la traduction". Ils les subdivisent en deux parties : les procédés dits directs et les procédés indirects ou obliques.

3.2.1. Procédés directs

Les procédés directs sont ceux qui font usage de la traduction directe ou littérale. Ils ne sont opérationnels que lorsqu'il y a parallélisme structural et/ou métalinguistique entre les deux langues faisant objet d'une traduction.

1) L'emprunt

L'emprunt permet d'introduire le mot de la langue-source en vue de combler une lacune métalinguistique dans la langue-cible. Ce procédé est très productif en matière de traduction des éléments de culture et de technologie occidentales importées au Rwanda.

Exemples :	Français	Kinyarwanda
	bâptiser	kubâtiza
	camion	ikamyo
	voiture	ivâatiîri
	etc.	etc.

2) Le calque

Le calque est un genre particulier d'emprunt. Il consiste à emprunter à la langue-source le syntagme mais tout en traduisant littéralement les éléments qui le composent.

Exemples : Français : pour des raisons de service
Kinyarwanda : kubera impamvu z'akazi.

Français : comme nous l'avons dit ci-dessus
Kinyarwanda : nkuko twabivuze haruguru.

3) La traduction littérale ou le mot-à-mot

La traduction littérale ou mot-à-mot est une traduction qui aboutit à un texte correct sans que le traducteur n'ait à se soucier d'autre chose que des simples servitudes linguistiques.

Exemple : Français : Ca ne te regarde pas
Kinyarwanda : Ibyo ntibikurêeba.

Le mot-à-mot est un procédé quelquefois efficace au niveau des langues de même famille et de même civilisation, des langues qui ont un fond culturel commun.

Entre des langues à tous points de vue éloignées l'une de l'autre tels que le kinyarwanda et le français, un mot-à-mot sémantiquement correct n'est qu'un simple hasard, une heureuse coïncidence. Autrement, dans la majorité des cas, le mot-à-mot aboutit à des non-sens hautement fâcheux.

Exemples : Kinyarwanda : isukâ ibâgara ubucuti ni akareenge
Français (littéral) : la houe qui sarcle l'amitié c'est le pied (grammaticalement correct mais non-sens en français)
(oblique): les amitiés susceptibles de durer se voient entretenues par des visites régulières.
Kinyarwanda : Imbogâ zibona abâana
Français (littéral) : les légumes voient les enfants (grammaticalement correct mais non-sens en français)
(oblique) : La chance sourit à ceux qui ne savent pas la saisir.

3.2.2. Procédés obliques

Les procédés obliques apportent, de manière vraiment satisfaisante, des solutions aux difficultés linguistiques et

culturelles dont nous avons fait état dans les pages qui précèdent. Leur numérotation suivra l'ordre des procédés directs ci-dessus analysés.

4) La transposition

La transposition est une opération par laquelle une expression qui n'est pas traduisible mot-à-mot se voit rendue par un changement de partie du discours. Ce procédé technique de traduction est très opérationnelle en kinyarwanda ou le changement de catégories grammaticales et, à l'intérieur de ce changement, la prédominance de la catégorie verbale sont d'une fréquence remarquable. Le verbe, mieux que toute autre catégorie grammaticale, reste le pivot, l'élément central de la phrase en kinyarwanda. C'est ainsi que différentes catégories grammaticales du français sont traduites par la seule catégorie du verbe en kinyarwanda.

a) Transposition non/verbe

La catégorie nominale du français est, entre autre, traduite par la catégorie verbale en kinyarwanda.

Exemples : don de sang, don de vie
gutâanga amaraso, gutâanga ubuzima
c'était annonce et publicité
kwaari ukuraanga no kuraangisha

calcul mental
kubara mu mutwê

dégénérescence : gukêendeera
hémorragie interne : kuviira imbere
essorage : gukâamuura
économie familiale : kuzîgamira urugô

raccomodage : gusâna
la commercialisation des biens : gucûruuza ibiintu
etc.

b) Transposition adjectif/verbe

La catégorie adjectivale du français se voit également rendue en kinyarwanda par la catégorie du verbe (conjugué).

Exemples : facile : cyoorôshye
difficile : gikomêye
incomplet : kituuzûye
invariable : kidahiindûka
patient : wihâangaana
variété résistante : ubwôoko butarwaarâgurika
etc.

c) Transposition adverbe/verbe

L'adverbe en français est souvent traduit en kinyarwanda par le verbe.

Exemples : trop : bikabîje
il n'a jamais fait cela : ntiyigeze akôra ibyo.

On peut aussi insister sur les lacunes de l'adjectif qualificatif en kinyarwanda d'une part et son abondance en français d'autre part. Les fortes lacunes que cette catégorie accuse en kinyarwanda sont régulièrement compensées en traduction par les catégories verbale et nominale de la même langue.

d) Transposition adjectif/nom

Dans la majorité des cas, l'adjectif en français est rendu en traduction rwandaise par la catégorie nominale.

Exemples : économie familiale : kuzîgamira urugô
calcul mental : kubara mu mutwe

recherches agronomiques : ubushakashatsi mu by'ubuhînzi
recherches scientifiques : ubushakashatsi mu by'ubuhaânga.

e) Transposition adjectif/adverbe

La catégorie adverbiale peut aussi intervenir pour combler les lacunes de l'adjectif qualificatif en kinyarwanda.

Exemples : actuel : cy'uûbu
ancien : cyaa kêera.

5) La modulation

On recourt au procédé technique de la modulation lorsqu'on s'aperçoit que la traduction littérale ou même transposée aboutit à un énoncé grammaticalement correct mais se heurtant au génie de la langue-cible.

Exemples :

- se rincer la bouche : "kwîiyunyuguza" et non "kwîiyoza mu kanwa" ou "kôoza mu kanwa" qui sont des traductions littérales grammaticalement correctes mais des formes impropres.
- kwîiyuhagira umubiri wôose : se baigner, prendre un bain, une douche et non "se laver tout le corps".
- amagurû ni aya : "je viens à peine d'arriver" et non "les jambes sont celles-ci" (traduction littérale).

6) L'équivalence

L'équivalence permet à la langue-cible de rendre une situation identique à la langue-source en mettant en oeuvre des moyens linguistiques et culturels entièrement différents. C'est ce procédé technique qui permet au traducteur d'apprécier, de mesurer à leur juste niveau les connaissances qu'il possède des deux langues en présence.

Il faut aussi souligner que l'équivalence est le procédé technique de traduction le plus productif et le plus opérationnel face aux difficultés d'ordre linguistique et culturel. On y fait sans cesse recours en traduction des proverbes, des dictions, des formules de politesse, des injures, des jurons et autres expressions idiomatiques.

Exemples :

- mweêne sâmusûre avuukana isuunzu (littéralement : le fils de samusure naît avec une huppe) : "tel père tel fils"
- kugeenda nk'âbagesera (littéralement: partir comme les membres du clan abagesera) : "filer à l'anglaise" pour les français et "to take a french leave" (= s'esquiver à la française) pour les anglais.
- kumara amavûta (littéralement : terminer, finir le beurre) : "consommer le mariage"
- gutêera isekûru (littéralement : jeter le mortier) : "boîter"
- kwîiraaza i Nyanza (littéralement : passer la nuit exprès à Nyanza) : "faire semblant de,feindre"
- gukâanga Ruteenderi (littéralement : effrayer Rutenderi) : "reveiller le chat qui dort"
- kuryâ karuûngu (littéralement : manger une espèce de patate sauvage très amère) : "piquer une crise de colère".

7) L'adaptation

L'adaptation constitue un dernier recours lorsque la situation à laquelle renvoit le message de la langue-source n'existe pas en langue-cible. Dans ce cas bien précis, la traduction se fait en référence à une autre situation jugée équivalente en langue-cible.

Exemples:

- La "neige", une réalité écologique inconnue au Rwanda, peut être traduite par "urubûra" même si la réalité est que urubûra signifie "grêle"en français.

- umukoôbwa mwiiza w'inzôbe ufite amâso y'inyâna (littéralement: une fille belle de brun qui a des yeux de veau) : "une belle fille blonde aux yeux bleux".

L'adaptation est un procédé technique de traduction qui, également, est des plus productifs. Il résout notamment les problèmes de traduction des interdits, des coutumes et de tout ce qui est identité culturelle propre.

3.2.3. Autres procédés techniques de traduction

Outre les sept principaux procédés techniques ci-dessus, il en existe d'autres, secondaires certes, mais nécessaires pour compléter les premiers. Les voici tels qu'ils ont été définis dans l'indispensable ouvrage de J.P. Vinay et J. Darbelnet (12).

1) L'amplification

L'amplification a lieu lorsque la langue-cible emploie plus de mots que la langue-source pour exprimer une même idée.

Exemples :

+ économique	- économique
gusêsereza	couper à ras
pupille	akâana kô mu jîisho
défense de fumer	birabûjijwe kunywâ itaâbi
nawê muukeba agîteera umugerî (13)	et je le mutilai avant qu'il n'eût rendu le dernier soupir (13)
segment d'un cercle (14)	agacê gatô k'umuzêenguruko w'ûruzîga(14)
segment orienté (14)	akaroongo kagorôrotse gafitê amêerekezo (14).

On peut remarquer au passage que l'URUTONDE, par exemple, procède par un abus d'amplification.

2) Le chassé-croisé

Le chassé-croisé est un "sous-procédé" de la transposition.

Exemple : Et il traversa le lac à la nage
résultat modalité

Nuuko yooga urûuzi ararûca
modalité résultat.

Dans cette phrase, le français commence par le résultat et termine par la modalité, à l'inverse du kinyarwanda qui part de la modalité pour aboutir au résultat.

3) La compensation

Le procédé de la compensation intervient en traduction lorsque celle-ci vise à garder la tonalité de l'ensemble en rétablissant, sur un autre point de l'énoncé, la nuance qui n'a pu être rendue au même endroit que dans l'original.

Exemple : ati "Rwampingaane" : Et bien! le Formidable!
m'interpela-t-il (15).

4) La concentration

Ce procédé technique permet la concentration de plusieurs signifiés sur un plus petit nombre de signifiants ou même sur un seul.

Exemples : au fur et à mesure : ukô
cyaane cyaane : surtout
feu de brousse : inkôongi
dès que je l'eus bandé: nywûhaangajemô
avec la corde de nerfs (16)uruge (16).

5) La dilution

La dilution consiste en une répartition d'un signifié sur plusieurs signifiants.

Exemples : ferme : isaambu boorôreramô
beurre : amavûta y'inkâ
écologie : ubumenyi bw'îbirîho n'âaho birî.

Souvent, la dilution peut intervenir dans un texte pour des besoins d'ordre stylistique.

Il ne serait pas non plus superflu de faire remarquer que l'URUTONDE fait un usage abusif du procédé de dilution.

6) L'étoffement

L'étoffement est une variété d'amplification. Il consiste en ajout d'éléments qui, par souci de précision, confèrent un gain d'information en langue-cible.

Exemples :

la stabilisation des prix	: kugabanya izaamuuka ry'ibicîiro
nk'ûbukoombe bw'intâre	: tel un mâle de lion en pleine force (17)
wê uzâagira icyô awumazâ	: lui qui saura s'en servir avantageusement (18)

7) Le dépouillement

Le dépouillement est un procédé technique inverse de l'étoffement. Il dégage l'essentiel du signifiant et l'exprime d'une façon condensée. Ce procédé résout le problème de traduction des contes où abondent redondances et répétitions.

Exemples (19):

- Haâbaayehô umugabo, ubwo abyaara umwâna w'umuhuûngu n'ûmukoôbwa

  Il était un homme qui engendra un garçon et une fille

- Bûkeeye umugabo arapfâ, apfa Rweêrure ali akagaragu, Nyirarweêrure ali umukoôbwa w'aakâangavû.

  Un jour, l'homme mourut, Rwerure étant encore adolescent et Nyirarwerure adolescente.

- Keêra reerô bazâagarûke bazâazê gutebuutsa. Rweêrure abeêmerere, umuryaango wa Rweêrure ubeêmerere. Ubwo nôoneho bagirê bajyê kwîiteguura, bizâgere mu gihe cyô kuroongora, baroongôre nta mwîiryane uhalî, ntâa n'ûbwôoba buhali.

  Passé un laps de temps, ils vinrent pour les apprêts de mariage. Rwerure, la famille de Rwarure leur donna accord. Le temps des préparatifs terminé, l'époque du mariage fut conclue, sans mésentente ni appréhension.

8) L'explicitation

L'explicitation est un procédé qui consiste à introduire dans la langue-cible les précisions qui restent implicites dans la langue-source, mais qui se dégagent du contexte ou de la situation.

Exemples : - lui qui est mort pour nous et qui ressuscita wê wadûpfiiriye akazuukira kudukiza (20)

- inkuku zirayagaara : il y eut du remous parmi les porte-boucliers ennemis (21).

9) L'implicitation

L'implicitation est un procédé qui consiste à laisser au contexte ou à la situation le soin préciser certains détails explicites dans la langue-source.

Exemple : Imaginons que nos députés rentrent radieux d'un voyage d'études en Chine. Là où le journal La Relève aura titré :"Les députés ont tiré grand profit de leur voyage en Chine", le journal en kinyarwanda Imvaho titrera en traduction et à demi-mot en ces termes : "Akanyoni katagurutse..."

10) Les fausses précisions

Les fausses précisions sont des mots qui, malgré les apparences, ne représentent pas un gain d'information.

Exemple : Ati "Rwaampingaane!" Et bien! le Formidable m'interpela-t-il (22). J.P. VINAY et J. DARBELNET précisent que dans certains cas, les fausses précisions sont dues à des raisons de structure. On peut ajouter que ces fausses précisions sont, la plupart du temps, inhérentes au genre littéraire. En kinyarwanda par exemple, elles sont fréquentes dans les contes, dans les récits et en poésie.

3.2.4. Face à l'intraduisibilité : que faire ?

Face aux résidus qui résistent à toute tentative de traduction, G. MOUNIN (23) propose trois démarches :

a) tentative de traduction, si maladroite et si incomplète soit-elle, mais accompagnée d'une explication, d'une définition;

b) maintien du "mot" de la langue-source que l'on prend soin d'accompagner par une glose, ex. : UNESCO, wâa muryaango mpûuzamâhaânga wiitâ ku burezi no ku mucô,...

c) maintien pur et simple du "mot" de la langue-source sans tentative de définition, laissant ainsi au contexte le soin d'en révéler le contenu.

En ce qui nous concerne, nous pensons qu'en cas d'impossibilité absolue de traduire, l'emprunt (the phonological translation chez les anglophones) constitue le meilleur recours possible en la matière.

CONCLUSION

"Traduire c'est trahir". L'objectif d'une traduction, c'est de trahir le moins possible. Pour cela, la linguistique interne apporte son concours par la connaissance approfondie des structures des langues qui permettent de cerner, d'un oeil suffisamment averti, les difficultés de traduction afin de mieux les surmonter.

L'apport de la linguistique externe est aussi sans égal. En effet, la linguistique externe permet de pénétrer en profondeur des cultures diverses qui, véhiculées par l'indispensable outil d'expression qu'est la langue, doivent, en traduction, passer par le jeu de l'équivalence des situations plutôt que par celui de l'identité.

N O T E S

1. WEINREICH, U. : Language in contact, findings and problems, Mouton, The Hagne/Paris, 1969.

   Van OVERBEKE, M. : Introduction au problème du bilinguisme, Éditions Labor, Bruxelles et Fernand Nathan, Paris 1972.

2. SHYIRAMBERE, S. : Sociolinguistique du bilinguisme : kinyarwanda et français au Rwanda, SELAF 1978.

3. Voir les différentes tentatives de définition du bilinguisme chez Van OVERBEKE op.cit. pp 112-129.

4. Van OVERBEKE, M. : op.cit., p. 56.

5. Souligné par nous.

6. Minisiteri y'Uburezi : Urutonde rw'amagambo y'igifaransa yahinduwe mu kinyarwanda, Tome 1 (Kigali 1979), Tome 2 (Kigali 1981), Tome 3 (Kigali 1982).

7. Un exemple de choix : - KAGAME, A. : Introduction aux grands genres lyriques de l'ancien Rwanda, Éditions Universitaires du Rwanda, Butare 1969.

   - RUGAMBA, C. : Contes rwandais, CILF et SELAF, Paris 1981.

8. WALTER, H. : La phonologie du français, P.U.F., Paris 1977.

9. GASANA, A. : Le kinyarwanda, langue bantu du Rwanda : problèmes de phonologie, Mémoire de D.E.A., Paris-Sorbonne, 1978.

10. NIDA, E. : "Linguistics and ethnology in translation problems" in Hymes : Language in culture and society, Harper and Row, New York 1972,pp 90-100.

11. VINAY, J.P.; DARBALNET, J. : Stylistique comparée du français et de l'anglais, Didier, Paris 1968,pp. 46-55.

12. VINAY, J.P.; DARBELNET, J. : op. cit., Paris 1968, pp 4-16.

13. KAGAME, A. : op. cit., pp 27-28.

14. Minisiteri y'Uburezi : op.cit., Tome 1, Kigali 1979.

15. KAGAME, A. : Op.cit. pp 18-19.

16. KAGAME, A. : Idem pp. 24-25.

17. KAGAME, A. : Op.cit. pp. 18-19.

18. KAGAME, A. : Idem, pp. 24-25.

19. RUGAMBA, C. : Op.cit. pp. 18-169.

20. Ordo Missae, Texte rwandais, Kabgayi (Rwanda) 1969.

21. KAGAME, A. : Op.cit., pp 16-17.

22. KAGAME, A. : Idem pp 18-19.

23. MOUNIN, G. : Les problèmes théoriques de la traduction, Éditions Gallimard, Paris 1963.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. BOUQUIAUX, L. (éd.) — Multilinguisme bantoue et tchadique, Lacito-documents Afrique 3, SELAF, Paris 1979, 191 pages.

2. GASANA, A. — Le kinyarwanda, langue bantu du Rwanda : problèmes de phonologie, Mémoire D.E.A., Sorbonne-Lettres, Paris 1978, 110 pages.

3. KAGAME, A. — Introduction aux grands genres lyriques de l'ancien Rwanda, Editions Universitaires du Rwanda, Butare 1969, 331 pages.

4. MARTINET, A (éd.) — Grammaire fonctionnelle du français, Didier, Paris 1979, 276 pages.

5. MOUNIN, G. — Les problèmes théoriques de la traduction, Gallimard, Paris 1963, 297 pages.

6. Minisiteri y'Uburezi — Urutonde rw'amagambo y'igifaransa yahinduwe mu kinyarwanda, 11 Ukuboza 1979, 12 Nyakanga 1981, 13 Gashyantare 1982, Kigali.

7. NIDA, E.A. — Toward a science of translating, E.J.Brill, Leiden 1964, 331 pages.

8. NIDA, E.A. — "Linguistics and ethnology in translation problems" pp 90-100 in HYMES, D. (éd.) : Language in culture and society, Harper and Row, New York 1964, 764 p.

9. OVERBEKE (van), M. — Introduction au problème du bilinguisme, Labor Bruxelles et Fernand Nathan, Paris 1972, 214 pages.

10. RUGAMBA, C. — Contes rwandais, Fleuve et Flamme, CILF et SELAF, Paris 1981, 183 pages.

11. RUZINDANA, M. — Translating from english into kinyarwanda : the componential analysis approach, Mémoire de Licence, Butare 1981, 100 pages.

12. SHYIRAMBERE, S. Sociolinguistique du bilinguisme: kinyarwanda et français au Rwanda, SELAF, Paris 1978, 535 pages.

13. TABER, C.R.; NIDA, E.A. La traduction : théorie et méthode, Alliance Biblique Universelle, Londres 1971, 179 pages.

14. VINAY, J.P.; DARBELNET, J. Stylistique comparée du Français et de l'anglais, Didier, Paris 1968, 331 pages.

15. WALTER, H. La phonologie du français, PUF, Paris 1977, 162 pages.

16. WEINREICH, U. Languages in contact, findings and problems, Mouton, The Hague, Paris 1969.

Il faut nécessairement compléter ces éléments de bibliographie par des travaux faits sous notre direction dans le cadre de notre enseignement de "linguistique et traduction".

- KAGABA, T. English and rwandan greetings : a socio-linguistic study, Mémoire de Licence, U.N.R., Ruhengeri 1983, 108 pages.

- NKULIKIYUMUKIZA, P. Les formes d'injure en kinyarwanda : approche ethno-linguistique, Mémoire de licence, U.N.R., Ruhengeri 1983, 182 pages.

- RWANGOMBWA, E. La traduction du Missel Catholique du latin en kinyarwanda : essai d'analyse sociolinguistique, Mémoire de Licence, U.N.R., Ruhengeri 1983, 177 pages.

LES PROBLÈMES DE BILINGUISME AU RWANDA : SITUATION ACTUELLE

par François Xavier BANGAMWABO,
Professeur à l'U.N.R.,
et Secrétaire à la Faculté des Lettres

Le Rwanda est généralement présenté comme un pays qui présente une homogénéité linguistique remarquable. Cela veut dire que quiconque parle la langue de ce pays, le kinyarwanda, pourrait se déplacer à travers tout le pays sans éprouver des difficultés de communication, sans devoir recourir à un interprète pour se faire comprendre.

Mais à côté de cette uniformité linguistique, on doit reconnaître qu'au Rwanda on parle d'autres idiomes (nous préférons ce terme pour ne pas devoir établir la distinction entre langue et dialecte), tels que le gikiga, le kigoyi, le swahili, le kiganda, le français, l'anglais et d'autres encore dont l'importance reste mineure (ne fût-ce que par la quantité négligeable des locuteurs : le russe, l'allemand, le lingala, le latin ...).

C'est dire donc qu'il y a beaucoup de bilingues au Rwanda et même un nombre respectable de vrais plurilingues. Parmi tous ces cas, lorsque nous parlons de bilinguisme dans cette étude, nous entendons par ce terme ce que M. Van Overbeke appelle "attitude, facultative ou indispensable, de communiquer avec les interlocuteurs de deux mondes (communautés et/ ou régions) allophones, au moyen de deux idiomes présentant un taux de différence linguistique tel que la communication entre les deux en est affectée ou même exclue". (M. Van Overbeke, Introduction au problème du bilinguisme, p. 129).

Mais, comme dans ce contexte, l'un des idiomes concernés sera chaque fois le kinyarwanda. Cela découle de ce qu'on ne peut pas dire qu'il y a un bilinguisme généralisé au Rwanda, puisqu'il n'y existe pas deux (ou plusieurs) groupes de langue maternelle distincts, mais un seul dont des locuteurs ont acquis la connaissance de langues appartenant à d'autres groupes de langues maternelles.

On doit toutefois ajouter que certains sujets possèdent déjà comme langue première l'une des langues étrangères parlées au Rwanda. C'est le cas des enfants de Rwandais ayant résidé à l'étranger, qui y ont appris l'une ou l'autre langue étrangère avant de se retrouver dans un milieu favorable à l'apprentissage du kinyarwanda.

C'est le cas aussi des enfants des milieux swahilophones où l'apprentissage du kinyarwanda et du swahili est, chez certains, presque simultané.

Quel bilinguisme ?

Il existe donc plusieurs bilinguismes au Rwanda, à savoir par exemple le bilinguisme Kinyarwanda/Kiganda, gikiga/kinyarwanda, kinyarwanda/français, kinyarwanda/anglais, kinyarwanda/français/anglais, etc..., mais tous ces bilinguismes ne se valent pas, non pas qualitativement, mais quantitativement, socialement et politiquement. En effet, on n'oubliera pas que si le kinyarwanda a été consacré langue nationale, il partage avec le français le rang de langue officielle. Cela suffit pour que le bilinguisme

kinyarwanda/français prenne le pas sur les autres types de bilinguismes sur les points ci-haut cités. Cette situation s'explique par des raisons historiques, politiques et sociologiques encore présentes dans nos mémoires et que nous côtoyons parfois, chaque jour. Pour rappel, le français est, parmi les langues étrangères, la langue la plus répandue, généralement par le truchement de l'école. De par une certaine tradition héritée de l'époque coloniale, on lui a reconnu un prestige social inestimable, parce que son statut était considéré comme supérieur à celui du kinyarwanda, cela pour des raisons extralinguistiques bien sûr. Il serait hasardeux d'affirmer que cette conception ne subsiste pas encore, malgré des signes de réveil évident de la conscience chez un grand nombre de Rwandais. C'est le bilinguisme kinyarwanda/français qui a été le plus étudié parce que le plus apparent, tant par sa simple présence que par les problèmes qu'il pose. À ce bilinguisme pourtant, il faut en ajouter un autre dont les implications et les conséquences seront sûrement lourdes si on n'y prend pas garde à temps, c'est le bilinguisme kinyarwanda/swahili. L'on sait les effets combien néfastes que le français a eus sur le kinyarwanda alors que les deux langues étaient génétiquement éloignées (langue bantoue/langue romane). Qu'arrivera-t-il lorsqu'il s'agira de langues parentes (langues bantoues), puisque le swahili est enseigné dans les écoles du Rwanda ?

Nous formulons cette mise en garde non pas par un chauvinisme linguistique étroit ni par une quelconque hostilité envers le swahili, mais par un souci de réalisme. Si au swahili était par exemple attaché un prestige social supérieur à celui reconnu au kinyarwanda (nous ne l'affirmons pas, nous ne l'envisageons qu'en tant qu'une possibilité), il est évident que cette langue ferait au kinyarwanda tout le mal que le français n'est jamais parvenu à lui faire, dans la pire des hypothèses, l'évincer.

Le conflit entre les deux langues est toujours possible, il suffirait que le fait que le swahili est une langue (véhiculaire) internationale soit considéré comme positif et que le fait que le kinyarwanda n'est qu'une langue nationale soit considéré comme négatif pour que le déséquilibre éclate au grand jour. Il suffirait que des facteurs purement sociolinguistiques interviennent, que quelques grands personnages, par exemple, aient un

penchant pour cette langue pour que l'équilibre soit rompu.
Quant à l'éviction, c'est seulement chose facile. Maurice Houis écrivait à ce propos : "..., il est néanmoins impensable que la langue française évince une langue africaine. Lorsqu'une langue africaine se trouve évincée, c'est par une autre langue africaine, dans la situation de bilinguisme généralisé, mais non par le français". (M. HOUIS, Anthropologie linguistique de l'Afrique Noire, p. 171). Encore faut-il que le bilinguisme soit d'abord généralisé. M. HOUIS entend par "langue africaine" une langue semblable, une langue parente. Cette situation vaut pour nos deux langues. Surtout que le kinyarwanda présente le handicap d'être plus complexe que le swahili tant au niveau des classes nominales qu'à celui du système verbal. Ce qui fait qu'en toute hypothèse, au cours de la communication, les locuteurs recourront aux formes les plus simples, plus disponibles et moins exigeantes. Théoriquement déjà, on peut envisager deux possibilités, disons même trois, même si la troisième est très négligeable:

- le kinyarwanda est supplanté par le swahili;
- le swahili s'introduit trop dans le kinyarwanda, atteignant même le noyau, c'est-à-dire le système grammatical (ce que le français n'a pas pu faire), la "complication" du swahili étant difficile à imaginer;
- le kinyarwanda reste intact.

Nous avons évoqué ce dernier type de bilinguisme non pas pour semer la panique, mais pour que ceux qui sont chargés de la politique linguistique puissent prendre les précautions nécessaires afin d'élaborer des programmes qui tiennent compte de la ressemblance qui existe entre les deux langues. Un point qu'il faut peut-être signaler, c'est que généralement, quand on dit qu'une langue en supplante une autre, les gens peuvent entre autres choses réagir d'au moins deux façons. D'abord, ils peuvent refuser d'envisager cette éventualité parce qu'elle leur fait peur; ils souhaiteraient qu'elle ne se réalise pas : la refuser équivaut à conjurer sa réalisation. Ensuite, on s'imagine que c'est quelque chose qui se déroule comme les événements quotidiens. On voit la méchante langue venir et s'installer comme un roi en chasse un autre. Non, c'est une histoire qui dure longtemps, un millénaire s'il le faut.

Bilinguisme au Rwanda : un bien mal géré ou un mal nécessaire ?

De par sa définition, tout bilinguisme est bénéfique, parce qu'il permet de passer de l'incompréhension absolue à l'intercompréhension immédiate. Ainsi grâce à la connaissance de langues étrangères, des Rwandais parviennent à communiquer directement avec des étrangers avec lesquels tout commerce serait autrement impossible. Dans un monde qui est devenu trop petit et trop étroit à cause de l'interdépendance entre nations, comment les Rwandais pourraient-ils faire entendre leur voix du moment que leur langue n'a pas encore cette aire d'expansion que recouvre le français ? Comment nos compatriotes, qui s'expatriaient naguère pour trouver du travail à l'étranger, auraient-ils pu résoudre leurs problèmes quotidiens et professionnels sans l'acquisition d'une langue seconde et ainsi, sans devenir bilingue ?

Il découle de la notion de l'arbitraire du signe linguistique qu'une langue ne circule pas en tant qu'entité isolée : elle entraîne avec elle un ensemble de notions et de concepts ou accompagne des objets en circulation de société à société. C'est dire qu'en plus des avantages pratiques évoqués plus haut, la connaissance d'une langue étrangère nous offre "un évantail de possibilités culturelles et sociales". Cela en soi ne pose pas de problèmes, mais il y a malentendu dès qu'un bilingue s'adresse à l'unilingue en évoquant des éléments culturels avec lesquels il n'est pas encore familiarisé . Grâce au contact avec les langues étrangères et avec les cultures qu'elles véhiculent, nous savons (mais on ne peut pas dire que cela est vrai pour tous les Rwandais) que :

- la terre n'est pas une plaine vaste délimitée par des poteaux qui soutiennent le firmament;
- le monde est plus complexe qu'on ne le croyait avant et, finalement, tout ne tourne plus autour de l'URWANDA;
- ailleurs les hommes vivent autrement, ils ont des coutumes différentes des nôtres sans que cette différence fasse penser à un jugement de valeur quelconque;

- ailleurs (et même déjà chez nous) on se bat non seulement à la lance, à l'arc et à la flèche, au bouclier, mais aussi avec des "engins" que le Rwandais unilingue enfermé dans sa tradition est loin d'imaginer. Mais le kinyarwanda n'a pas hésité à appeler ces engins intwaro, objet portatif dont on se munit pour attaquer ou pour se défendre. Qu'on appelle intwaro un véhicule qui vous porte, un bateau porte-avions qui fait le tour des océans ou un avion, cela dépasse l'entendement, étymologiquement parlant;
- un speaker peut se permettre de dire : "ncuti zanjye turongera kubonana ku mugoroba saa moya" (littéralement : mes chers amis, nous nous reverrons encore le soir à la première heure). Un unilingue rwandophone pourrait répliquer sans humour : "tu verras les autres mais pas moi". Le verbe kubonana ne signifie plus la même chose pour les deux;
- un autre speaker : "Amasimbi n'Amakombe nibabe baruhutse bahe urubuga Kabalira Viatori (littéralement : qu'Amasimbi et Amakombe se reposent et qu'ils cèdent le terrain à Kabalira Viateur) . L'unilingue peut croire (et il y en a beaucoup qui y croient) que quelqu'un qui s'exprime à la radio y est au moment même (présence physique).

On voit, grâce à ces exemples, que non seulement le bilingue mais aussi l'unilingue est obligé de venir à l'évidence de la notion de l'arbitraire du signe linguistique, plus précisément du mot. Et à la fin, comme le mot est tout simplement un instrument qui sert à communiquer, que ce n'est ni le bilingue ni l'unilingue seuls qui sont concernés, mais la communauté entière. On voit aussi que ce ne sont pas seulement les signifiants différents qui peuvent désigner le même signifié, mais qu'un même signifiant peut renvoyer à plusieurs signifiés.

À partir de l'observation du phénomène de l'acquisition du langage, l'on a constaté que la structuration du monde linguistique et celle du monde d'extra-linguistique se font l'une en fonction et en vue de l'autre.

Dès lors posséder deux systèmes linguistiques c'est en même temps posséder deux types de structuration de la réalité, qui est toujours la même. Il devient alors évident que la bijection entre deux systèmes linguistiques en général, et entre le français et le kinyarwanda en particulier, est impossible. Les mots français homme et le kinyarwanda umugabo ne se recouvrent pas tout à fait (du point de vue sémantique). En effet, le mot umugabo fait penser en français à : personne de sexe mâle, brave, époux, adulte, témoin... Si nous partons du français, homme nous donne umuntu (être humain), umugabo (vs umugore). Où sont alors passées les autres acceptions, à savoir brave et témoin ?

On voit donc que même si tout bilinguisme est en principe bénéfique, le bilingue est piégé dès le départ (ainsi que la communication dans laquelle il intervient) si l'on sait que toute langue s'apprend progressivement, selon les situations. Ainsi, pour le rwandophone qui apprend le français, le fait que homme et umugabo se recouvrent dans certaines acceptions (être humain de sexe mâle) peut risquer de lui faire croire qu'ils se valent partout et que donc il peut utiliser homme partout où il rencontre umugabo (dans le sens de époux, brave, témoin). C'est là une erreur grave que ne peut éviter quelqu'un qui n'a pas encore maîtrisé la langue seconde. Compte tenu de la double structuration un bilingue dont le bilinguisme n'est pas bien assumé peut devenir un déséquilibré, un désaxé culturellement, un apatride culturel.

Le bilinguisme : un problème humain

Nous avons vu que le bilinguisme est bénéfique du moment qu'il permet aux hommes appartenant à des communautés et à des cultures différentes d'entrer en contact. Mais il devient un problème, il crée ou occasionne une situation difficile, conflictuelle, une fois qu'il constitue plutôt un obstacle à toute intercompréhension au sein d'une même communauté linguistique. De ce point de vue, on peut dire que le bilinguisme kinyarwanda/français est un vrai problème au Rwanda. Cela ne met pas du tout en doute ses avantages.

En effet, il suffit d'écouter Radio-Rwanda, de suivre la conversation de locuteurs rwandais tels que les étudiants, les fonctionnaires, tout ce monde qui possède une connaissance relative du français, de lire tout ce qui s'écrit en kinyarwanda pour s'en rendre compte.
Tous ces locuteurs, pour peu qu'ils se mettent à parler, recourent au discours mixte fait d'un mélange de kinyarwanda et de français. Ce discours mixte est, il faut le dire, très efficace entre interlocuteurs ayant une même formation, appartenant à un même milieu. Il est optimal dans la communication directe.

Mais au Rwanda, ces bilingues forment une minorité, si bien que s'exprimer sur les antennes de Radio-Rwanda (ou écrire un article dans Kinyamateka) en discours mixte, c'est s'adresser à cette minorité, le reste de la population devant se contenter des miettes du contenu du message véhiculé par les mots du kinyarwanda. Si les deux langues, à savoir le kinyarwanda et le français participent chacune pour la moitié, on peut dire avec certitude que l'auditeur (ou le lecteur) ne saisira même pas le quart de l'information contenue dans le message.

Il y a donc un problème puisque la langue qui devait unir les hommes devient une source de division, une cause d'incompréhension, un obstacle à la communication.

Communication entre individus

Dans la communication entre individus, nous avons deux types de locuteurs et trois types de situations. Comme types de locuteurs, nous avons l'unilingue rwandophone et le bilingue rwandophone-francophone. Comme situations de communication ou d'échange, nous avons d'abord unilingue/unilingue et bilingue/bilingue qui ne posent pas de problème majeur, ensuite la situation unilingue/bilingue qui est plus intéressante.

Pour ce qui est des locuteurs, l'unilingue ne pose pas de problème en tant qu'émetteur, il en pose en tant que récepteur (dès qu'il est confronté au discours mixte qu'il ne comprend pas). Nous ne nous attardons pas sur ce cas parce qu'il met en cause la psychologie individuelle qui ne

concerne pas le grand public.
Le bilingue par contre est plus intéressant parce qu'il est considéré comme la source et l'origine de tous les problèmes, la raison principale étant qu'il est le locus de toute interférence, celle-ci étant entendue comme étant tout élément licite dans une langue (langue-source) et illicite dans une autre (langue-cible).

Dans la situation de communication, le bilingue est toujours tiraillé entre les deux systèmes linguistiques en présence, pouvant, selon les situations, passer d'un discours monocolore rwandais à un discours monocolore français, étant entendu qu'il existe une série de situations intermédiaires entre les deux pôles. En effet, "le bilingue franco-rwandais (sa première langue est le kinyarwanda) est un locuteur qui vit assez souvent des situations diglossiques. Ici il rencontre un étranger qui ne parle que français, là un compatriote de son niveau; tantôt un paysan qui n'a jamais mis les pieds à l'école, tantôt un haut fonctionnaire universitaire ou un jeune écolier, et il doit pouvoir communiquer avec tout ce monde dans un langage qui tienne compte du contexte et des possibilités de compréhension de chaque interlocuteur. Il doit chaque fois passer son langage au tamis pour donner à chacun ce qui lui convient dans l'ordre imposé par sa culture et ses habitudes linguistiques".
(F.X. BANGAMWABO, Emprunt lexico-sémantique du kinyarwanda au français, p. 58).

Il faut pourtant dire que cette situation est souvent intenable dans la mesure où plusieurs facteurs interviennent simultanément et gênent la communication :

- difficultés d'auto-contrôle;
- difficultés dues au contexte;
- raisons affectives (on peut recourir au discours mixte ou au français par orgueil, par souci de s'affirmer, snobisme, pour refouler un certain nombre de complexes, etc.);
- difficulté d'identification des interlocuteurs, dans la mesure où les considérations extralinguistiques ne nous renseignent pas sur les capacités linguistiques d'un sujet.

Chaque facteur étant en lui-même un problème, on peut s'imaginer la situation qui prévaudra lorsque ces facteurs seront combinés. Cette situation vaut en outre, non seulement pour le bilinguisme kinyarwanda/français, mais aussi pour tout autre bilinguisme, pourvu que le nombre de bilingues devienne plus ou moins important, de façon que le sujet parlant puisse penser que beaucoup d'interlocuteurs peuvent le comprendre dans chacune des deux langues. Toute communication devient impossible entre le bilingue et l'unilingue chaque fois que le bilingue fait intervenir dans ses propos des éléments ou des tournures linguistiques provenant du français qui ne sont pas encore intégrés dans l'usage courant du kinyarwanda. Toutefois, la difficulté peut être surmontée car l'unilingue peut exiger des explications (qui peuvent venir compléter celle offerte par le contexte) du type : que dites-vous ? que voulez-vous dire par ce mot ? que signifie cette expression ? voulez-vous reprendre cette expression et me l'expliquer ? etc... L'équilibre est rétabli si le bilingue fournit les explications exigées sans quoi l'échange reste nul et la situation conflictuelle subsiste.

Communication de masse

Nous venons de voir la situation qui prévaut lorsque des éléments ou tournures provenant de langues étrangères interviennent dans un discours adressé à l'unilingue rwandophone. Le problème devient plus épineux lorsqu'il s'agit d'une communication de masse, généralement à sens unique. Un speaker, ou un animateur, ou un auteur d'un écrit quelconque qui utilise un discours mixte et qui prétend s'adresser à tout le public rwandais se trompe dangereusement ou se moque des gens. Il en est de même pour quiconque s'adresse en discours mixte à un public qu'il n'a pas étudié au préalable. Un mot entendu mais non identifié est un signe perdu; un mot français qui se retrouve dans un texte kinyarwanda pose des problèmes parce qu'il ne répond pas à la norme de cette langue. On devine son sens avec ce que cela comporte comme risque d'erreur, assez souvent il est vide de sens tout simplement. Il en est de même pour un mot mi-kinyarwanda mi-français. Mais il s'y ajoute un risque évident de fausse interprétation. Dans le journal bilingue UMUNYAMURYANGO - LE COOPÉRATEUR n° 182 du mois de mai 1983, on retrouve un mot composé

qui est utilisé dans le texte kinyarwanda et dans le texte français par deux auteurs différents, avec une identité sémantique évidente pour les bilingues. Il s'agit du mot sugabo dans le texte kinyarwanda (p. 2) qui revient sous la forme sous-gabo dans le texte français (p. 5). Ce mot a été formé par les bilingues selon le modèle des mots sous-développement, sous-alimentation etc. L'auteur de l'article, qui contient le mot, entend par sous-gabo "individu rabougri, de taille et au poids insuffisants" (UMUNYAMURYANGO - LE COOPÉRATEUR, p. 5) à cause de la malnutrition et de la sous-alimentation.

Pour l'unilingue qui le trouve dans le texte kinyarwanda sous la forme sugabo, plusieurs interprétations sont possibles :

- le mot ne signifie rien de précis : on va alors broder le sens à partir de la tranche -gabo en ignorant l'élément su- dont l'importance est pourtant capitale dans la constitution du nouveau mot;
- le mot peut être remplacé dans le contexte et le lecteur peut découvrir le sens à partir de là ("abana bacu ntibazamarwe na bwaki, ntusange abantu mu Rwanda bitwa sugabo". in UMUNYAMURYANGO - LE COOPÉRATEUR, p. 2);
- l'unilingue qui vit avec des bilingues ou des unilingues plus informés peut leur demander la signification de ce mot;
- sugabo peut être perçu comme une hypothétique contraction de la négation "si umugabo" (ce n'est pas un umugabo) avec tout ce que umugabo signifie en kinyarwanda, ce qui constitue un écart sérieux par rapport au contenu sémantique donné plus haut.

Nous avons pris cet exemple du mot (sous-gabo) sugabo pour parler de la communication de masse parce qu'il apparaît dans un texte en kinyarwanda, texte sensé pouvoir être lu par n'importe quel unilingue rwandophone. Nous avons donné l'exemple d'un mot qui comporte une partie accessible à l'unilingue. On doit alors s'imaginer les difficultés si le mot était totalement étranger. Nous avons vu plus haut que le discours mixte est efficace dans la communication directe et réciproque. Mais il est inefficace et mal venu

dans la communication à sens unique, directe ou indirecte, s'il s'adresse à des unilingues. Ainsi, prétendre s'adresser au peuple rwandais tout entier en utilisant un kinyarwanda truffé d'interférences de toutes les origines est une aberration.

Un personnage important et responsable a, un jour, accordé une interview à des journalistes de la presse écrite. Comme il s'adressait à des parfaits bilingues et qu'il s'exprimait sur un sujet délicat, la justice et le droit, il a recouru au discours mixte parce qu'il convenait aux interlocuteurs et au contexte. L'interview est sortie telle quelle dans un hebdomadaire d'expression kinyarwanda avec parfois des phrases entières en français, telles qu'elles ont été prononcées. Cette interview a heurté la sensibilité de plus d'un lecteur, non pas du point de vue contenu et fond, mais du point de vue forme. Il y a eu probablement un malentendu entre les interlocuteurs, car si le personnage en question avait su que son interview allait sortir dans les journaux, il aurait sûrement adapté ses propos à la situation. Parce que dans ce cas il ne s'adresserait pas à des bilingues, mais théoriquement aux lecteurs rwandophones en priorité.

Le bilinguisme : un problème linguistique et culturel

M. HOUIS écrivait : "Il est rare que dans une situation de bilinguisme les deux termes soient en parfait équilibre. Ils s'accompagnent souvent d'une situation de conflit, discret ou violent, qui concerne la société dans son ensemble ou dans l'un de ses secteurs : l'équilibre résulte d'un conflit qui peut être résorbé grâce à des mesures politiques" (op. cit. p. 147) (c'est nous qui soulignons).

Ce qui est décrit dans cette citation se passe de tout commentaire. Le conflit en question est ce déracinement culturel apparent de notre jeunesse scolarisée qui ne sait même plus s'exprimer en kinyarwanda. Ce qui fait que, si nous nous permettons de reprendre en quelque sorte M. HOUIS, le kinyarwanda, à la longue, ne conserve plus sa fonction de facteur d'intégration et de véhicule plénier des valeurs culturelles et de la sensibilité des locuteurs (op. cit. p. 147). Or, il doit conserver cette

fonction sans quoi il perd sa raison d'être.
Le conflit est là du moment que dans l'enseignement l'enfant suit ses leçons dans une langue qui n'est pas la sienne et au moment où il n'a pas encore maîtrisé sa langue propre. La conséquence est évidente : le contenu des leçons ne passe pas ou passe difficilement, sa langue première (maternelle ici) y perd son intégrité. On comprend alors la nécessité des mesures politiques. Au Rwanda, ces mesures se sont traduites dans la réforme scolaire. Le kinyarwanda devient matière et langue d'enseignement. La charge horaire devient plus importante et,à l'Université, des professeurs dispensent leurs cours en kinyarwanda : difficilement mais avec conviction et fermeté. Il faudra arriver à ce que l'enseignement de toutes les disciplines soit assuré en kinyarwanda, dans la langue des élèves et étudiants. C'est là l'un des objectifs d'un éventuel aménagement linguistique au Rwanda, à savoir élaborer une terminologie scientifique appropriée dont les éléments sont disponibles. Le kinyarwanda ne manque pas de ressources.

Pour revenir à la notion de conflit,nous citons encore M. HOUIS : "Le recours à une langue seconde, dans la mesure où il concerne un large secteur de la communauté, est motivé par le besoin de formuler des échanges que la langue première ne permet plus d'exprimer, non pas conceptuellement, mais avec assez d'efficacité" (op. cit. p. 147).

La faiblesse du kinyarwanda n'est donc pas notionnelle, elle est d'ordre pratique, ponctuelle et momentanée. Toutes les langues y passent, dès que la communauté qui les parle est inondée d'objets et de concepts nouveaux à désigner et à exprimer dûs au contact avec des cultures différentes. Le déséquilibre et l'instabilité n'en épargnent aucune. La vraie faiblesse du kinyarwanda résiderait dans l'incapacité (de la part de ses locuteurs) de rétablir l'équilibre. C'est là tout le problème. Sinon il se fonderait dans le français, ce qui se manifesterait dans les interférences phonologiques et syntaxiques importantes c'est qu'on aurait une nouvelle langue, différente de celle que nous connaissons actuellement.

Jusqu'à maintenant,nous n'enregistrons que des interférences lexicales, des calques et des discours mixtes chez des bilingues incapables de

tenir un discours monocolore en kinyarwanda. Cela n'est déjà pas peu et a suffi pour tirer la sonnette d'alarme.

Parmi les raisons invoquées, on trouve :

- mots étrangers désignant des objets et concepts nouveaux dont on n'a pas encore trouvé des noms appropriés en kinyarwanda;
- l'impression chez certains locuteurs que le français est "bien"; snobisme;
- maîtrise insuffisante en kinyarwanda;
- paresse.

Il a donc été nécessaire de réconcilier la langue avec ses locuteurs qui commençaient à s'en écarter, à devenir, sinon des étrangers, en tout cas des apatrides culturels et linguistiques.

Bilinguisme institutionnalisé

Comme on l'a déjà vu, et cela n'est plus à discuter, le Rwanda reconnaît une langue nationale, le kinyarwanda, et deux langues officielles, le kinyarwanda et le français. Un groupe, la masse de rwandophones parlant le kinyarwanda proche de la langue dite standardisée, s'est linguistiquement imposé aux autres. Le kinyarwanda est devenu une institution parmi les autres à partir du jour où il a été codifié et où les instruments de normalisation (les différentes grammaires et descriptions, les différents lexiques et dictionnaires, les manuels) l'ont fixé dans le temps (sans que nous négligions pour autant les changements toujours possibles). La radiodiffusion qui assure une partie respectable de ses émissions en kinyarwanda, la presse écrite (Imvaho, Kinyamateka, Hobe, etc...), les productions littéraires écrites font que cette langue est de mieux en mieux connue et qu'elle acquiert un prestige de plus en plus grand. La réforme scolaire l'a renforcée, et on peut dire que la tendance est actuellement à l'uniformisation linguistique même dans les régions où l'on parle des idiomes plus ou moins éloignés du kinyarwanda. C'est que le kinyarwanda langue nationale est la langue à travers laquelle les hautes autorités s'adressent au peuple rwandais.

Malgré tous ces principes et ces constatations heureuses, nous constatons encore pourtant qu'un déséquilibre en faveur du français subsiste. En effet, il suffit de circuler dans Kigali, dans les chefs-lieu des Préfectures et même dans les petits centres des campagnes les plus reculées pour s'en rendre compte. Les indications sur les édifices publics et privés sont en majorité écrites en français et quelqu'un de mal intentionné croirait que ces édifices sont interdits aux non-francophones.

On trouvera : Préfecture de -
Bureau Communal de -
Bureau de Secteur de - ... Pourtant, si vous allez au Bureau Communal ou de Secteur, vous n'y trouverez que des rwandophones et parmi eux beaucoup d'illetrés. Entrez dans les bureaux ministériels, rien que dans leurs corridors : vous vous croirez ni plus ni moins dans un Ministère Français, à Paris.
Il n'y a que les visages qui changent.
On trouvera : Banque Commerciale du Rwanda
Banque de Kigali
Ministère de la Jeunesse et des Sports ...
"La justice est rendue au nom du peuple". La liste serait longue. Partout, rien que le français, pas de kinyarwanda dans un pays qui reconnaît une langue nationale et deux langues officielles (dont la nationale).
Dans les centres éloignés des villes vous trouverez : Boutique du peuple, Boutique de la paix, Restaurant de la paix, Boutique yanyu. Chez X, Maison X, chez Commerçant Détaillant - Mais vous ne verez jamais la francophonie entrer dans ces établissements.
C'est à se demander le sens de ces indications : leur rôle est-il encore de porter de l'information explicitement ? Nous pensons plutôt qu'elles respirent encore l'air de cette époque où le français était la seule langue, le kinyarwanda étant relégué au rang de dialecte; époque où le français était la langue de l'administration, la langue du pouvoir; époque où,pour paraître important et sérieux,il fallait parler français ou se promener avec un livre écrit en français même si l'on ne savait pas le lire.

Si vous circulez sur les routes du pays, vous constaterez que la plupart des écriteaux sont en français uniquement. Quelqu'un même se demandait si le nombre élevé des accidents n'était pas dû au fait que les chauffeurs rwandais non francophones perdaient la tête à cause de chinoiseries qui pourtant sont là pour les guider. Nous ne parlons pas de l'aménagement des villes où nous trouvons Rue de -, Avenue de -, Boulevard de -, et pour montrer qu'on est en pays bilingue, on écrit Rue ya -, etc. N'a-t-on pas des mots en kinyarwanda capables de figurer sur ces écritaux ? Umuhanda, umuharuro, umugenderano, amajya, amaza, urwatamugi, etc. sont des désignations pourtant opportunes. Il suffit d'y penser.

Nous avons personnellement été intrigué par "La Justice est rendue au nom du peuple" qui figure par exemple à la Cour d'Appel de Ruhengeri. Il aurait été fort intéressant d'ajouter l'équivalent en kinyarwanda. On saurait alors qui on rassure, à qui est adressée cette foi en la justice.

On retrouve également cet usage abusif du français dans la presse écrite, soit sous forme d'interférences, soit sous forme de calque de types "Igikombe cy'Afurika cy'amakipe" (Coupe Africaine des Clubs), "Imbere mu gihugu" (à l'intérieur dans le pays) par opposition à Kigali, la Capitale, qui serait donc à la périphérie ?...

Imvaho, journal en kinyarwanda, nous présente toujours au bas de sa page 12 : "Tiré sur les presses de l'Imprimerie Scolaire". Qui veut-on informer ? Le lecteur rwandophone ou quelqu'un d'autre qui ne lira pas le journal ? C'est à se le demander.

Sans nous étendre sur les détails, nous pouvons dénoncer, toujours dans la presse écrite, cette prédilection pour le français même dans des journaux unilingues tels que KINYAMATEKA et IMVAHO et UMUNYAMURYANGO - LE COOPÉRATEUR en plein texte kinyarwanda.

En effet, on y rencontre : Guarana O.K.
Radio-Cassette nziza
J.O.C.
N.A.H.V.

Ailleurs on rencontre "PETRORWANDA intarrissable, iyo ni Station - Petrorwanda, S.A.R.L., B.P. ... Tél ..."
- Service après vente assuré
- Fer à repasser automatique de luxe
- Prix imbattables
  Qualité garantie
  Nous assurons aussi le service après vente
- Nouvel arrivage : Sonce's : Chemises
  robes
  jupes
  habits pour enfants
  culottes de sport.

Même si la publicité s'adresse avant tout à la psychologie des individus, on constate qu'il y a tout de même des messages dont la compréhension profiterait à des unilingues. C'est le cas de celui qui achèterait une motocyclette,mais qui ignorerait que le "service après vente est assuré" puisque cela figure en français dans le texte publicitaire. C'est le cas aussi du "Nouvel arrivage" chez TRAFIPRO dont la liste n'est connue que du bilingue, l'unilingue se contentant de trouver la marchandise sur les rayons des magasins. Il serait donc souhaitable de respecter le principe adopté : si on écrit une langue donnée,ne pas recourir au mélange. Comme cela,tous ceux qui parlent la langue peuvent tirer un grand profit de l'écrit. Ou alors, faire du journal, à l'instar de l'UMUNYAMURYANGO - LE COOPÉRATEUR ou LE JOURNAL OFFICIEL, un journal bilingue,mais là aussi respecter la part réservée à chaque langue.

Utilisation des langues dans une institution bilingue

On définit généralement la diglossie comme étant une situation bilingue dans laquelle une des deux langues est de statut socio-politique inférieur. Dans une situation comme celle-là, il ne peut y avoir de conflit, car chaque langue a son domaine, son champ d'action bien reconnu et bien délimité.

On peut se demander si c'est le cas au Rwanda, autrement dit s'il existe un domaine réservé au kinyarwanda, langue nationale, qui recouvre tous les secteurs de la vie nationale, mais qui dans les relations internationales, n'intervient pas, celles-ci étant réservées au français. On dira donc qu'il existe une sorte de diglossie, mais une diglossie fondée sur un certain réalisme et un respect d'autrui. Seulement on va parfois loin. Quand on s'adresse par exemple à des hôtes de marque parlant swahili ou anglais, ne pourrait-on pas utiliser le kinyarwanda, puisque de toutes les façons les interprètes devront intervenir. Est-ce dire que la traduction à partir du kinyarwanda est impossible ? Est-ce dire qu'il n'existe pas d'interprètes rwandais, nous entendons par là des interprètes qui passent du kinyarwanda aux autres langues ?

Utilisation du kinyarwanda et du français

Situation	Public		Langues	
	direct	indirect	K	F
1. Meetings	- rwandais - étranger (difficile à préciser sur le plan linguistique	- rwandais	+	-
2. Fêtes nationales ou régionales	- rwandais - étranger (difficile à préciser)	- rwandais - étranger	+	-
3. Cérémonies circonstancielles (Nouvel an, journée internationale, OUA, ONU, solidarité avec ces peuples - namibien, palestinien etc...	- rwandais - étranger	- rwandais - étranger	+	-

4. Relation avec l'extérieur (audiences accordées à des personnalités étrangères, messages à l'étranger, réunions internationales ...	- étranger - étranger	- + (traduction à l'intention des Rwandais
5. Réunions locales diverses	- rwandais 6 + étrangers bilingues	- +
	- rwandais bilingues	discours mixte très souvent

Comme le laisse voir le tableau, le choix de la langue est imposé par le public visé. Un message qui ne concerne que les Rwandais sera donné en kinyarwanda, celui qui ne concerne que l'étranger sera donné en français (quelle que soit la langue de l'étranger, en principe) et celui qui concerne les Rwandais mais intéresse aussi l'étranger ou vice-versa sera livré dans les deux langues. Parfois on recourt à une traduction ultérieure ou à une traduction résumée pour informer.
Ce ne sont donc ni les domaines,ni les thèmes,ni non plus le caractère solennel du jour,qui dictent le choix de la langue à utiliser. Ce qui importe avant tout, c'est l'efficacité du message. Le premier souci du locuteur est d'atteindre le public visé, quitte à le déborder. Comme on le voit, la situation est théoriquement claire. Le bilinguisme institutionnel vise à pallier l'insuffisance fonctionnelle et non notionnelle des langues concernées.

Le voeu de tous est donc que la situation soit toujours aussi claire. Pourtant, très généralement, on assiste à des situations conflictuelles telles qu'elles figurent au point 5 et 4. Au point 5, ce sont les individus bilingues qui sont impliqués; au point 4, c'est une question de principe qu'il faudrait élucider pour que le français ne prime plus sur le kinyarwanda dans les situations où de toutes les façons on recourra aux interprètes.

Pour revenir au point 5, au début des réunions regroupant des Rwandais seulement, il est (parfois) curieux d'entendre des questions conçernant la langue de travail, questions qui dégénèrent parfois en des discussions animées. Comme si le choix d'une langue pour des Rwandais devait poser un problème. Pourtant on constate qu'il y a problème effectivement, non pas au niveau de la communication, mais au niveau de la prose des procès-verbaux. Une fois la langue du procès-verbal choisie, il restera le problème de la traduction ou de l'harmonisation puisqu'on est sûr qu'il y aura des discours mixtes. La persistance du discours mixte pose donc un double problème : un problème linguistique et un problème du coût lorsqu'on doit uniformiser, c'est-à-dire traduire du discours mixte au discours monocolore.

Conclusion

Nous ne pouvons pas épuiser tous les problèmes posés par le bilinguisme. C'est pourquoi nous avons donc laissé un certain nombre d'aspect, notamment l'analyse de l'enseignement bilingue. Nous avons insisté sur les relations qui existent entre les deux langues officielles pour constater que l'équilibre n'est pas encore bien établi. Cela pour dire que les bilingues doivent faire un effort pour séparer les deux langues, dans leur intérêt, dans l'intérêt des langues (surtout dans celui du kinyarwanda) et dans l'intérêt de la société rwandaise entière.
Les pouvoirs publics devraient également matérialiser ce bilinguisme officiel en rétablissant l'équilibre là où il est rompu. Mais pour y arriver, il faut d'abord réunir tous les éléments, d'où nécessité de travaux terminologiques selon les secteurs envisagés.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. RANGA-RWABO, F.X., Emprunt lexico-sémantique du kinyarwanda au français, Mémoire, UCL, Louvain, 1978.

2. FISHMAN, J.A., Sociolinguistique, Paris, Nathan, Bruxelles, Ed. Labor, 1971.

3. HOUIS, M., L'Anthropologie linguistique de l'Afrique Noire, Paris, 1971.

4. NIYIRAMPERE, S., Contribution à l'étude sociolinguistique du bilinguisme, Le kinyarwanda et le français au Rwanda, U.C.L., thèse, Louvain, 1973.

5. VAN OVERBEKE, M., Introduction au problème du bilinguisme, Paris, Nathan, 1972.

6. WEINREICH, U., "Unilinguisme et multilinguisme", in MARTINET, A., Le Langage, Encyclopédie de la Pléiade, 25, Paris, 1966.

LA TERMINOLOGIE JURIDIQUE EN KINYARWANDA : UNE HIÉRARCHIE DES PROCÉDÉS ?

par Chrysogone TWILINGIYIMANA
Chercheur à l'INRS

Introduction

Schématiquement, l'histoire des institutions juridiques rwandaises peut être scindée en deux principales périodes : les institutions traditionnelles et les règles juridiques modernes.

La pratique du droit coutumier régissait la société rwandaise traditionnelle. Les divers aspects de ce droit avaient chacun sa propre terminologie. Ainsi, les spécialistes en la matière ont-ils établis diverses ramifications, incluant la hiérarchie des personnes (termes de la parenté), la réglementation des biens ('isambu "propriété foncière", icyatamulima "prix de location d'un champ" ...), la succession("umunani "part de l'héritage", itako ly'umutware "portion de l'héritage réservée au chef de famille"...), le droit pénal (icyiru "amende", guhora "vendetta"...), le mariage (inkwano "compensation matrimoniale; dot", inshoreke "concubines"), les

obligations et les contrats (shebuja "patron", umugaragu "client"... (1). Les différents domaines de ce droit n'évoluant pas au même rythme, certains secteurs de cette juridiction restent encore en vigueur dans quelques pratiques sociales rwandaises contemporaines (2).

L'idéologie de développement, qu'a embrassé le Rwanda actuel, a abouti à un transfert d'institutions. On a emprunté de nouveaux modèles de structuration de la société et de nouvelles réglementations juridiques. Ces dernières, provenant essentiellement du droit européen, sont véhiculées à travers une langue étrangère éloignée : le français. Le problème est de trouver des termes pour faire passer l'information juridique de conception étrangère dans un langage accessible au large public de la population unilingue.

Le présent exposé brosse un tableau critique des différentes tentatives utilisées pour doter le kinyarwanda de termes juridiques exprimant les concepts sous-jacents aux nouvelles règles juridiques en cours au Rwanda. Les données de base de l'exposé incluent aussi bien les termes de création spontanée par certains usagers privilégiés (3) que ceux de création délibérée par les "spécialistes" (4).

1. Les procédés de création lexicale en kinyarwanda

Les plus importants mécanismes de création lexicale sont la traduction, l'emprunt et la néologie. Après un bref rappel des principaux faits connus sur ces mécanismes (5), nous tenterons d'évaluer chacun d'entre eux pour en mesurer les chances de rétention et les risques de rejet.

1.1. L'équivalence en terminologie

La recherche d'une équivalence sémantique entre les mots appartenant à des langues différentes n'est pas aisée. Certains auteurs, rejetant la conception de synonymes totaux, même à l'intérieur d'une seule langue, ont proposé le terme de "parasynonymie". La tâche devient plus délicate dans la recherche des parasynonymes entre plusieurs langues, si l'on sait que ces dernières soustendent des cultures et des visions du monde totalement étrangères l'une à l'autre. En terminologie technique cependant, la procédure de l'analyse sémique, même si elle peut être contestée (si l'on compare les méthodes de la morphologie avec celles de la sémantique), aboutit souvent à la notion de sèmes communs, même entre des termes appartenant à des langues différentes. La fixation de sèmes communs en dénoté, ou même le rejet d'une partie des acceptions du mot au profit d'une seule, aboutit à l'équivalence sémantique en terminologie technique. Ainsi, l'acception traditionnelle de "affaire urgente et difficile à régler telle qu'un mariage, un procès..." compris dans le terme "urubanza", a-t-elle rejoint celle de "instance devant un juge sur un différend" du terme français "procès" pour s'ériger en dénoté technique commun à ces deux termes. Cependant, cette technique n'est possible que si les termes partagent un même champ lexical. Le problème reste posé lorsqu'il y a transfert de concepts étrangers. Dans ce cas, la voie reste ouverte entre l'emprunt et la néologie.

1.2. La technique de l'emprunt

Le transfert d'une unité lexicale du français en kinyarwanda est une méthode plus utilisée dans la création lexicale spontanée que dans la création délibérée. L'emprunt est une innovation totale sur le plan de la forme aussi bien qu'à celui de la signification. Il peut donc provoquer des difficultés à

l'usager sur tous les plans : difficultés de prononciation et variabilité morphologique (avoka, amvoka, voka, mvoka "avocat de justice), ambiguïté due aux fréquents glissements sémantiques posant le problème des pseudocognates et des faux amis (6).

Même si cette tendance naturelle de l'échange entre les langues répond souvent à un besoin lexical réel, elle peut potentiellement aboutir à un appauvrissement lexical de la langue. Cet appauvrissement s'opérerait dans le sens de l'oubli et de la perte de l'usage de termes rwandais dans les secteurs où la langue est dotée de termes techniques traditionnels. Ainsi assiste-t-on à la naissance de parallélismes lexicaux, même dans une terminologie technique, parallélisme créé partiellement par l'emprunt à une langue étrangère, malgré la présence d'un équivalent traditionnel de même signification.

Terme rwandais	Equivalent emprunté	Signification
icyiru	amande	amende
ihooro	umusoro	impôt
	tagisi	taxe
ikiruhuko	konji	congé, vacances

Le parallélisme lexical créé par l'emprunt dans une terminologie technique suscite plus d'embarras de la part des usagers, surtout lorsqu'une même notion est rendue par plusieurs emprunts. Des difficultés apparaissent dans la façon de se servir de tel ou tel mot d'emprunt et dans la façon de le comprendre.

Notion	Emprunt	Origine
prison	pirizo	français "prison"
	santarali	français"(prison) centrale"
	uburoko	français "block"
	umunyururu	swahili "mnyororo"
	gereza	swahili "gereza"
	igifungo	swahili "kufunga".

Devant de pareilles constatations, une partie des usagers s'alarment contre l'aliénation linguistique que peut provoquer l'emprunt. Ils éprouvent souvent un sentiment de rejet contre ce qui est "inspiré par un snobisme étroit et une paresse intellectuelle".
Bien que la profusion de termes empruntés ne comble aucun vide lexical, ils contribuent dans la langue commune, à la création de nuances que le mot rwandais équivalent, ou l'emprunt parallèle ne peut atteindre. Ainsi le terme "igifungo", plus général sur le plan de la signification, réfère aussi bien à la "garde à vue" qu'à "l'emprisonnement effectif", l'emprunt "umunyururu" renvoi au "transfert dans un lieu où l'on enferme les prisonniers", "pirizo", aux "prisons de préfecture" et "santarali" à la "prison centrale de Kigali".

Les tenants de l'emprunt invoquent les raisons d'ouverture au monde, de précision et de la constitution d'un fond lexical international à l'exemple des lexiques à étymons gréco-latins. Il n'empêche que la majorité des emprunts en terminologie technique perturbent la fonction essentielle du langage : la communication. Rares étant ceux qui sont compris par les usagers, les emprunts posent le problème de la perception du contenu de la loi, établissant ainsi une différenciation linguistique entre deux catégories de locuteurs : les usagers unilingues et l'élite bilingue.

1.3. Terminologie par néologie

La néologie est le processus de formation de nouvelles unités lexicales (Dubois et alii, 1974). Selon l'origine des unités créées, nous avons séparé l'emprunt (origine étrangère) de la néologie stricte (création interne). À l'intérieur de la catégorie de néologismes, nous opérons une distinction entre les néologismes partiels (néologie sémantique) et les néologismes totaux (néologie sémantique et formelle).

1.3.1. La néologie sémantique

L'enrichissement du champ lexical d'un terme traditionnellement rwandais, ou le remplacement d'une de ses acceptions par une signification issue du français est senti dans la majorité des cas comme une évolution sémantique normale du mot. Cet enrichissement suit, dans l'un ou l'autre cas, les règles d'évolution sémantique interne. Il est, en effet, possible d'établir une relation sémantique quelconque entre le sens du terme rwandais et le sens néologique acquis par l'influence du français telle que le lien métaphorique, métonymique...

Terme traditionnel	Sens traditionnel	Sens néologique
imbabazi	pardon	amnistie
igihe	temps, délai	mandat
umusaruro	récolte, moisson	recettes financières
umugome	méchant	criminel

1.3.2. La néologie sémantique et formelle

La création de nouveaux termes à partir de racines rwandaises connaît un vaste essor surtout dans la pratique consciente de création lexicale récente. Les mécanismes formels utilisés dans ce type de création rejoignent les possibilités de formation lexicale de la langue. Morphologiquement, les néologismes de cette catégorie peuvent être :
- des dérivés préfixaux,

Origine	Dérivé	Signification néologique
gusaka "fouiller"	isaka	perquisition
umukungu "riche"	ubukungu	économie
gusimbura "remplacer"	insimbura	procuration

- des parasynthétiques,

gukiza "séparer les protagonistes"	imikilize	jurisprudence
kuburana "être en procès"	iburanira	plaidoirie
kuburana "être en procès"	imiburanishilize	procédure

- des composés,

kwemeza "affirmer"		
imvaho "vérité incontestable"	iyemezamvaho	authentification
kugaragaza "montrer		
ubuguzi "achat, vente"	ingaragazabuguzi	quittance
gusubiza "recommencer"		
igihe "temps, délai"	insubizagihe	retroactivité
kudakulikiza "ne pas respecter"	ubudakulikiza-tegeko	illégalité

- des substantifs apposés,

umuco "habitudes, moeurs"		
itaka "terre"	umuco-taka	régime foncier
ubuzima "vie"		
gatozi "être humain dans sa personnalité"		
itegeko "loi"		
iteka "décision irrévocable"	itegekoteka	décret-loi

- des syntagmes nominaux,

syntagme néologique	sens littéral	sens néologique
umuvugizi w'abaturage	le porte-parole de la population	député
umukarani w'urukiko	la sécrétaire de la cour, du tribunal	greffier

imbabazi za perezida wa repubulika	le pardon du président de la république	grâce

- des syntagmes nominaux dont le déterminant appartient à une classe fixe (classe 9 en général),

itegeko nyubahiliza-tegeko	la loi faisant appliquer d'autres lois	constitution
itegeko mbonezamubano	la loi régissant l'entente, la relation	code civil
urupapuro nyigana	le papier imitant	faux (en écriture)

- des syntagmes verbaux,

guhamya burundu	accréditer définitivement	ratifier
kugerageza gukora nabi	essayer de mal agir	tentative
ukora mu by'umubano w'igihugu	celui qui travaille dans les relations du pays	diplomate

- des paraphrases synonymiques,

urukiko rulinda iremezo ly'itegekonshinga	la cour qui veille au bien-fondé de la constitution	cour constitutionnelle
urupapuro rufunga by'agateganyo	le papier qui emprisonne provisoirement	mandat de dépot
icyapa kibuza gufungura	le plaque qui empêche d'ouvrir	scellés
uko zagiye zicibwa	comment ils (les différends) ont été successivement réglés	jurisprudence

Si globalement les termes néologiques dérivés, composés ou même apposés rencontrent rarement des difficultés de passage dans l'usage commun, c'est principalement parce qu'ils rejoignent des modèles structuraux fréquents en kinyarwanda traditionnel.

La composition est notamment un des ressorts du langage imagé et poétique (Nkusi L. 1980, 135), tandis que l'apposition hors du langage technique concerne un certain nombre de noms dont certains sont souvent défectifs (Coupez, A., 1980, 492). Certains syntagmes néologiques et la plupart des paraphrases synonymiques provoquent chez certains usagers, au même titre que l'emprunt, un sentiment de rejet. En fait, une partie d'entre eux sont considérés comme issus d'une création fort recherchée frisant le péjoratif (cf les syntagmes nominaux dont le déterminant est en classe 9). D'autres pèchent contre le critère de la précision sémantique du langage technique en ce sens qu'obtenus par la procédure de l'image, de l'allusion ou même de l'évocation, selon la méthode du style poétique, ils rendent le signifié approximatif et suggestif. Ainsi, en parlant du "papier qui emprisonne provisoirement (urupapuro rufunga by'agateganyo)", n'évoque-t-on pas le "mandat de dépot"? Dans la définition "plaque qui empêche d'ouvrir (icyapa kibuza gufungura)", ne fait-on pas allusion aux "scellés" posés sur un bâtiment ? Enfin, les syntagmes et les paraphrases néologiques se révèlent souvent trop longs, à tel point qu'il est loisible de se demander si ce sont des unités lexicales ou des traductions de la définition du mot français. Le critère de la concision et la loi du moindre effort en matière du langage y trouvent rarement leur compte (uhagaraliye igihugu cye mu mahanga "ambassadeur").

Si l'histoire de ces créations est si courte qu'on ne peut affirmer avec certitude leur ébauche de rejet, on assiste souvent à une création parallèle tantôt de néologismes courts, tantôt d'emprunts de structure simple.

Unité lexicale	Néologisme long	Néologisme/emprunt court
justice	ubucamanza	ubutabera
jugement définitif	urubanza rutagisubirwaho	icibwa burundu
jurisprudence	uko zagiye zicibwa	imikilize
greffier	umukarani w'urukiko	umugerefiye
député	umuvugizi w'abaturage	umudepite
l'état	ishingiro ly'ubutegetsi	reta

Conclusion

Devant la diversité des procédés de création lexicale, il est nécessaire de proposer, en fonction des avantages et des inconvénients de chacun, une progression dans l'utilisation de ces mécanismes. L'étape préliminaire à toute création terminologique consisterait en une enquête et en une adoption des correspondances sémantiques entre les termes des langues concernées (témoin "umugabo", séparation des conjoints "kwahukana", concubinage "inshoreke"), des néologismes sémantiques (prostitution, vagabondage "ubwandagazi", litige, procès "urubanza"), des emprunts anciens totalement intégrés (frais de justice "igarama", copie de jugement "matorewa") et des néologismes sémantiques et formels anciens (juge "umucamanza", officier du ministère public "umushinjacyaha"). L'étape suivante aurait pour tâche la normalisation et la création de néologismes sémantiques (révolution "amahindura", transition "umuhito"...) de néologismes sémantiques et formels par dérivation (ratification "ihamya", siège social "icyicaro"), par composition (instruction judiciaire "itegurarubanza", complicité "ubufatanyacyaha"), avant de proposer des emprunts à une langue africaine proche (kirundi) ou importante dans le pays (swahili), ou à une langue étrangère éloignée (français).

Bien que l'avenir d'une langue est en grande partie imprévisible, il n'est pas inutile de s'imposer un contrôle pour freiner ou développer l'évolution de tel ou tel mécanisme de création, de telle sorte qu'au moins une partie des changements que subit sa propre langue s'accomplissent dans une direction en partie prévisible et acceptée.

Notes

1. cf VANHOVE (1941).
2. Voir notamment le "droit des successions", le "mariage"...
3. cf Journal Officiel de la République Rwandaise, et Revue Juridique du Rwanda.
4. cf les lexiques "Urutonde", Kigali, Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, et "Lexiques Thématiques de l'Afrique Centrale" (à paraître).
5. Voir notamment KARANI, J.B., (1979); TWILINGIYIMANA, C. (1979); NKUSI, L., (1980)...
6. Voir RONDREUX, J.L., (1977).

Références bibliographiques.

COUPEZ, A. (1980), Abrégé de grammaire rwanda, Butare, INRS, Ed. provisoire, 2 vol., 559 p.

DUBOIS, J., et alii (1974), Dictionnaire de linguistique, Paris, Larousse, 516 p.

GUILBERT, L. (1974), "La néologie lexicale", Langages, 36 Paris, Larousse.

NKUSI, L. (1980) "Le kinyarwanda peut-il devenir un instrument de communication scientifique moderne ?" Éducation et culture, 7-8, Kigali, Ministère de l'Éducation Nationale, pp. 131-138.

TWILINGIYIMANA, C. (1979); Le kinyarwanda et l'emprunt, Butare, U.N.R. (mémoire), 196 p.

VANHOVE, J. (1941), Essai de droit coutumier du Rwanda, Bruxelles, Librarie Falk fils, 125 p.

ENGLISH LOAN WORDS IN KINYARWANDA (1)

par NDAGIJIMANA Védaste
Professeur chargé de cours associé
Faculté des Lettres

It is a well-knon fact that different languages resemble one another in different degree.
Generally speaking, two kinds of resemblances are involded namely resemblances of vocabulary and resemblances of grammatical structure. If two languages are believed to be related more or less closely, I think for instance of English and German whose resemblances are evident in everyday vocabulary and both syntactically and semantically, then nothing is startling and new; in that case we say simply that the two languages are related to one another. But when are some sorts of resemblances what soever in two totally languages such as English and any branches of Bantu languages or English and Chinese, the fact becomes more intersesting and curiously and deserves to be treated with particular care in order to determine that kind of resemblance.

More significantly, in connection with the borrowing process, I have so far found about a hundred English words more or less fully integrated in my mother language whose name is IKINYARWANDA. That list is far from complete because I do not claim to have undertaken any serious check out and none of my fellow countrymen has, either.

Few are people who can suspect that those words are borrowed words and fewer, those who can know that they have to deal with English words even among educated people for when I informed some of them who are now my colleague teachers about the fact they were struck with the utmost and avowedly accepted to have not been aware of the matter before.

In order to facilitate my assessment I am going to give some examples of English words adopted in Kinyarwanda; I will eventually give the meaning when it deffers from that of English word.

English words	Kinyarwanda	Classes	Meaning
1. basin	ibesani	9i	
2. book	ibuku	5	an identification little book
3. brake	ibureke	9i	
4. tennis	idenesi	9i	
5. brigadier	umuburugaji	1	a policeman
6. blanket	uburingiti	14	
7. shirt	ishati	9i	
8. motor-car	imodoka(ri)	9i	an street vehicle prozovided with an engine
9. coat	ikoti	5	
10. team	itimu	9i	meeting for religious purposes
11. horn	ihoni		
12. numer one	nambawani (adj.)		
13. to linger	(ku)ringa (verb.)		It used for a man who adopts unnatural manners to impress people
14. meeting	umutingi	3	political slogan or propaganda
15. grease	igirisi	9i	
16. socks	amasogisi	5	
17. club	ikiraba	7	a place where males meet to drink and discuss ideas
18. cross	ikorosi	5	where a road turns
19. picture	ipica	9i	a photograph

20. season	isizeni	9i	a particular moment during which coffee is being sold (when people have money)
chair	iceri		
21. sweater	ishweta		
22. school	ishuli	9i	
23. sugar	isukali	5	
24. suit	isuti	9i	
25. chamber	icyumba	9i	
26. to sing	gusenga(verb)		religious term = to pray
27. camp	inkambi	9	
28. tank	itangi	9i	
29. town	itawune	9i	
30. radio	iradiyo	9i	
31. short coat	ishatikoti		
32. glass	igerasi		
33. goal	igoru		
34. corner	ikorune		
35. cream	ikilimu		
36. garage	igaraji		
37. station	isitesheni		a place where vehicles can be supplied with fuel
38. frank	ifaranga	5	
39. cup	igikope	7	
40. pastor	umupasitori	1	
41. shoot	ishuti, ishoti	5	
42. governement	igavementi	9i	
43. girls	utugerisi (jargo)	2	
44. scapular	ishakapulari		
45. appeal	iperu	5	
46. penalty	ipenaliti	9i	
47. petrol	peteroli	9i	a fuel for home use
48. rosary	irozari	9i	

49. sheet	ishusho	5e	
50. sldier	umusoruda	1	
51. carpboard	akabali akabada	12	
52. curtain	ikuriti		
53. dimon	umudayimoni		
54. towel	itahuro	9i	
55. car	igari		a bicycle
56. Egypt	igiputa	19	Egypt = a place of misery and woe, allusion to ancient traditions of 10 plagues of Egypt
57. biscuit	igisuguti	7	
58. cake	ikeke	9e	a small sweet roll
59. a cut	urukato	11	
60. to cut	gukata		
61. pull-(over)	umupira	3	
62. round for a dress	lawunda	5	
63. collar	ikola	5	
64. dwindle	idindu	5	
65. uniform	inifoma	9e	
66. calendar	kalendari	9e	
67. cut out (mech.)	ka tawuti ga	9e	
68. jack	ijeki	9e	
69. jerry-can	igerikani	9e	
70. ring	iringi	5	
71. pan	ipanu	9e	
72. maccadam	imakadamu	9e	
73. minute	umunota	3	
74. seconds	amasogonda	6	
75. meter	imetero	9	
76. mile	imayilo	9	
77. a hotel	ihoteli		a place where you can buy meals
78. hospital	ibitaro	8	

79. dispensary	dispanseri	
80. maternity	materniti	
81. bandage	ibendegi	5
82. Piter	Pita	1
83. stamp	isitempe	9e
84. paper (sheet of paper)	urupapuro	
85. chalk	icake	9
86. cigarette	isegereti	9
87. egg	igi	
88. tank	itanki	

Those are some examples; of course I could enlarge the list if need be, but that is not the most interesting point of this project.

Before making some observations, in terms of linguistics, a few questions should be asked and answered. First of all, I am really puzzled before this long list of English words used in my mother tongue, since I know there is no relation whatever beteween English and Kinyarwanda or Bantu languages in general. On the other hand, I cannot attribute the fact ro mere chance because there are more than enough proof to speack of chance. To this extent, there is no way tho think of chance or relationship. Can we say that it is a simple matter of borrowing ? Here again it is very difficult to say "Yes", because we know that this assumption can be accepted only when two ro more languages are situated en geographical or cultural contacts; as a result this cannot be backed since such facts are not authentic as far as English generated by Germanic and Kinyarwanda, generated by Bantu, are concerned. Furthermore, Rwanda, where Kinyarwanda is spoken, has not been colonized by Great Britain nor has it been a member of Commonwealth at any time of history, nor do England and Rwanda share the common borders.

To solve the enigma, I think those resemblances in vocabulary between English and Kinyarwanda, were made possible throughout Swahili, a bantu language spoken both in Uganda and Tanzania and easily understood in Rwanda. Everyone knows that Swahili has adopted a good deal of English words since East Africa used to be a British Colony and English was used in all official

business. Uganda and Rwanda have always been in various contacts, especially commercial; and when commercial items, manifactured in England were imported by Rwanda via Uganda, the names of items were imported, as well.

Other words were introduced by missionaries belonging to various denominations and settled in Rwanda since the very beginning of 19th century. At last, somme Rwandans for need of exotic and money have been always travelling to and from Uganda.

Now, in order to give my readers a chance to follow that is happening, I will endeavour to explain very substantially the principal mechanisms of Bantu languages in general and I will refer to Kinyarwanda, my mother language, in particular whenever I have a chance.

BANTU LANGUAGES OF AFRICA

According to the linguist Grenberg, the bantu languages of Africa are to be searched and found in a geographic area that the linguist baptized "Benue-Congo". This area includes all the languages spoken between Sanga and Benue and it is commonly believed to be the origin of Bantu languages.

Here is the schema of this achievement :

I.
II.
III. Niger-Congo 1
2
3
4
5 Benue-Congo a
b
c
d Bantu languages
3.000 subdivisions one
of which is Kinyarwanda
IV.

Anyway, the Bantu languages group, no matter what kind of status they may have in African languages classifications in terms of families, sub-division, branch, etc., remain the most important in connection with the high number of their speakers : over 60 million users. They are linguistically the most uniform languages since we know that sometimes four to five hundred dialects can coexist inside one country, it is the Republic of Zaïre where ever 300 dialects are spoken.

The general caracteristics of Bantu languages :

They are typically languages with classification of nouns. In Kinyarwanda (and other bantu languages presumably), the nouns are classifeid into genders according to the singular or plural prefixes incorporated to them. In Kinyarwanda, there are 19 genders. To some extent I think it is not a waste of time to expound briefly those elements because in my opinion it would be impossible to realize what happens to English words in that language in terms of all changes they have to undergo.

Those 19 classes my be illustrated by the following examples :

Kinyarwanda	Translation in English
I. U-mu-ntu	any human being
II. a-ba-ntu	people
III. u-mu-heto	a crosbow
IV. i-mi-heto	crosbows
V. i-buye	a stone
VI. a-ma-buye	stones
VII. i-gi-tabo	a book
VIII. i-bi-tabo	books
IX. i-n-gurube	a pig
X. i-n-gurube	pigs
XI. u-ru-ho	calabash
XII. a-k-ana	a little child

XIII. u-tw-ana	little children
XIV. u-buringiti	(a) blanket(s)
XV. u-ku-boko	an arm

Locative classes

XVI. a-hantu	somewhere
XVII. ku meza	at the table
XVIII. mu nzu	in the house
XIX. i Burayi	in Europe

It will be noticed that in class 5, /i/ class marking and initial vowel at the same time. There is no difference in form between class 9 and class 10. It will be observed also that classes 1-2; 3-4; 5-6; 7-8; 12-13 are composed of singular and plural prefixes. In class 9 will be inserted all the nouns wich cannot be accepted in class 5 in terms of agreement rules (it will be too long to explain the whole system here and that can by no means be my purppose at all.)

Vocalic sounds or Vowels are :

In the front of mouth	In Centre of mouth	In the back of mouth
/i/		/u/
/e/	/a/	/o/

If we compare this with English vocalic sounds which are :

/i/		/u/
/e/	/a/	/o/
/ae/	/ə/	/ɔ/

We can easily predict that some English words adopted by Kinyarwanda will lose some sounds.

Semi-vowels :

Front of mouth	back of mouth
/y/	/w/

Consonants

	labial	dental	palatal
nasal voiced	/m/	/n/	/ɲ/
occlusive voiced	/b/ *	/d/	/g/
occlusive unvoiced	/p/	/t/	/k/
fricative voiced	/v/	/z/	/j/
fricative unvoiced	/f/	/s/	/ʃ/
affricative unvoiced	/pf/	/ts/	/c/

Example : imbeba : a mouse or mice
/imbeβa/
but akabeba —— /akaβeβa/

Non integrated consonants are :
- lingual voiced /r/
- fricative preparatal /shy/
- indeterminate voiced /h/.

One thing is worth noticing : /l/ does not exist in Kinyarwanda or if you wish, there is no significative opposition between /l/ and /r/ : so for example there is no possible difference semantically speaking between kuririmba; kurilimba; kulirimba; kulilimba a verb which means to sing. So we say that /l/ and /r/ are two allophones of a same phoneme and consequently they do not have any significative opposition as English and French do.

The pratical issue of this absence of significative opposition between /l/ and /r/ is that English words, borrowed by Kinyarwanda will change their /l/ into /r/.

Example : English blanket will become u-buringiti.

The last thing to be explained is the syllabe system :
The syllabes will have the following form :

V; SV; CV; CSV; CCV; CCSV; or (C) (C) (S)V

There are exceptions and details I do not want to get involved in.

Garanted of those preliminary explanations, we can make some relevant observations as to know how English words whose a short list has been given earlier, have undergone some changes both semantically and syntactically. The list is given on pages 1-3 of this project.

Observations :

1.i is added word initially if the English word is class 4; class 5; class 7; class 9; u is added word initially if the English word is class 1; class 11; class 14. Cfr. the list p. 2 gu is added verb initially if the English berb begins with a voiceless consonant: ku is added verb initially if the English verb begins with voiced consonant.

Ex. gu-senga : to sing
ku-ringa : to linger

2. A vowel is always added word or verb finally
Ex. : Cfr. the list.

3. If English has CC, then it becomes CVC except when the frist C is a nasal
Ex. : English grease becomes igirisi
but English chamber becomes icyumba.

4. English a becomes β exept when b is preceded by the nasal m.
Ex. : basin /iβesani/
bucket /imbegeti/ .

5. English l becomes r in Kinyarwanda

Ex. :	blanket	uburingiti
	glass	igerasi

6. A word internal k becomes g

Ex. :	blanket	uburingiti
	bucket	imbegeti

7. A word internal r disappears (in position CC) but it is replaced by a long sound.

Ex. :	shirt	isha: ti
	horn	iho:ni : stands for the long sound.

8. Internal i becomes either a or e except when followed by CC

Ex. :	basin	ibesani
	shirt	ishati

9. A word internal and initial t becomes d.

Ex. :	motor-car	imodoka(ri)
	tennis	idenesi

10. A word final p becomes b after m.

Ex. :	camp	i(n)kambi

11. A word internal g becomes k

Ex. :	sugar	isukari

12. A word final r is dropped except when it is preceded by a.

Ex. :	chamber	icyumba
	to linger	kuringa
	sugar	isukari
	car	igari

13. A word internal n disappears when it is followed by m.

Ex. :	government	igavumenti

14. A word internal s becomes z in position (V-V) when English pronounces : /z/ only.

Ex. :	season	isizeni
	grease	igirisi

15. A word initial s becomes sh /ʃ/ when it is immediately followed by the semivowel w.

    Ex. : sweater ishweta

16. A word internal w becomes h when it is included between the vowels of second degree of aperture.

    Ex. : towel itahuro

17. A word internal p disappears in position CC.

    Ex. : cupboard akabada

18. A word internal p becomes β.

    Ex. : hospital ibitaro

19. A word internal l is dropped in position CC.

    Ex. : chalk icaki.

At last we can rationalize all these observations as follows :

R_1 a o + blanket i or u + noun / ## C
b blanket + o ϕ → V/C ##

R_2 blanket CC → CVC / 1st C ≠ nasal

R_3 blanket b → β / b ≠ CC position

R_4 blanket l → r

R_5 k > g / CC - V
or CC ## : tank = itangi

R_6 r > ϕu / word - medially

R_7 i > $\overset{a}{e}$/ followed by CC or n

R_8 t > d / V - V

R_9 p → b / p ##

R_{10} g → k / V - V

R_{11} r → ϕu / r ## except preceded by a

R_{12} n → ϕu / c - m

R_{13} s > z / V - V with exceptions

R_{14} s > ʃ / ## - w

R_{15} w > h / e - o

R_{16} p > ɸu / u - o

R_{17} p > β / ≠ ##

R_{18} l > ɸu / V - C

My conclusion is that although English and Kinyarwanda are not related at all, the latter can easily borrow many words from the former. Of course this premise can be proved on the basis of enlarged examples. I am sure there are many English words which can be found especially those related to commercial, religious fields, as well as those used in games etc. To adopt them, Kinyarwanda enriches them with initial vowels, marking class elements and final vowels plus some internal changes according to its own morphological processes.

Notes

(1) This paper is designed for the Kigali Conference on Rwanda Language taking place in February 1984. It deals with English words used and more or less fully integrated in Kinyarwanda, a language spoken in Rwanda.

* /b/ is only used when it is preceded by the nasal /m/, otherwise the language uses /β/ bilabial fricative.

EXPOSÉS DE SYNTHÈSE

EXPOSÉ DE SYNTHÈSE : THÈMES 1 ET 3

par Boniface NGULINZIRA

Le premier thème "aménagement linguistique" a permis un échange d'expériences à partir d'une présentation de la situation rwandaise par M. NGULINZIRA et de la situation québécoise par M. CORBEIL. Le thème "lexicographie" a fait, lui, l'objet d'un exposé, celui de M. COUPEZ qui a parlé de la méthodologie de l'élaboration du dictionnaire de kinyarwanda, qui est en voie d'achèvement à l'Institut National de Recherche Scientifique.

Faire un exposé de synthèse est un art auquel je suis peu habitué. Aussi ne ferai-je que vous faire part des réflexions qui me viennent à l'esprit, réflexions nourries par les trois exposés.

1. AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

Le syntagme "aménagement linguistique" a été reconnu synonyme de "planification linguistique". Cependant le terme "planification" fait plutôt référence à l'exercice du pouvoir, du dirigisme étatique.
Le terme "aménagement" faisant penser lui à, par exemple, l'aménagement du territoire, suggère que la langue est une ressource collective à préserver et à valoriser. Par aménagement linguistique, il faut entendre "les interventions de l'État en vue d'un changement linguistique planifié chez les locuteurs".

A. Les interventions de l'État peuvent affecter la nature même de la langue sur le plan phonologique, morphologique, syntaxique ou lexicale. Dans ce cas, on parle d'aménagement du corpus. L'aménagement du corpus consiste en la réalisation de descriptions lexicales et grammaticales, en l'adoption d'une orthographe, en la normalisation de la langue et en l'enrichissement lexical de la langue par des travaux terminologiques.

Au Rwanda, la situation de l'aménagement du corpus se présente, en gros, comme suit :

a) L'Institut National de Recherche Scientifique a pris en charge la rédaction d'une grammaire (parue en 1981) et d'un dictionnaire à paraître. Ces travaux fondamentaux s'adressent, par leur nature, à des chercheurs scientifiques, et à des institutions, mais aussi ce sont des outils qui peuvent être utilisés pour réaliser des études plus simples.
Ainsi, à partir du dictionnaire de l'I.N.R.S., le Père I. JACOB est en train de réaliser un dictionnaire d'usage (kinyarwanda-français) dont le premier tome vient de sortir de l'imprimerie.

b) Une orthographe officielle date de 1938, elle a été complétée et reconfirmée sur plusieurs points en 1974 par le Ministère de l'Éducation Nationale. Le MINEPRISEC a convoqué une commission sur l'orthographe en août 1983 et l'on attend que les autorités donnent leur aval aux conclusions de la commission.

c) Une forme de kinyarwanda standard existe par consensus. Aucune instance officielle n'a été créée pour sanctionner les usages corrects. La création d'une telle instance a été souhaitée.

d) L'enrichissement lexical du kinyarwanda est mené essentiellement par
- le GERLA de l'UNR;
- le MINESUPRES - ACCT (Projet "Lexiques Thématiques d'Afrique Centrale");

- surtout le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire dans le cadre de la Commission Nationale du lexique qui a proposé, à ce jour, plus de 9 000 termes nécessaires à l'enseignement en kinyarwanda;
- le Ministère de la Justice et quelques institutions privées (Banques Populaires, Inades, etc.).

e) Beaucoup d'efforts ont été faits en vue de l'enseignement du kinyarwanda et en kinyarwanda.

B. Second volet de l'aménagement linguistique, il s'agit de l'aménagement du statut des langues, qui vise à modifier l'importance d'utilisation des langues en situation de concurrence en recourant à des lois sur l'usage des langues uniquement dans des communications institutionnalisées, ce qui permet une attitude libérale face aux actes individuels dans les communications interpersonnelles.

Au Rwanda, l'aménagement du statut du kinyarwanda est très avancé car la loi reconnaît que le kinyarwanda est langue nationale, langue officielle (avec le français) et langue d'enseignement aux niveaux primaire et post-primaire et, à long terme, au niveau secondaire. Cependant il y a un certain écart entre cette situation juridique et la réalité car, aucune législation n'étant venue clarifier le bilinguisme officiel, le français, du fait de son prestige, occupe une position dominante dans les communications institutionnalisées.

Sur la base de l'expérience du Québec, présentée par M. CORBEIL, on a pu établir trois composantes de la stratégie d'aménagement :

1° une législation linguistique : des lois réalistes qui tiennent compte des aspirations politico-linguistiques des citoyens et d'une bonne connaissance de la situation à corriger;

2° un cadre socio-linguistique : déterminant le type de bilinguisme voulu. Le bilinguisme intégral étant trop coûteux et peu rentable, on a proposé un bilinguisme dit fonctionnel;

3° un suivi, ce qui implique la mise en place d'organismes appropriés pour

- exécuter les travaux linguistiques et terminologiques liés à l'aménagement du statut de la langue;
- faire appliquer les dispositions de la loi;
- suivre l'évolution du changement afin de proposer les correctifs éventuels.

De ces principes on peut déduire quatre phases importantes d'un plan d'aménagement linguistique :

- la description de la situation initiale (qui est le fait de spécialistes) et de la situation cible (ce qui est le fait de responsables politiques);
- l'élaboration d'une stratégie se traduisant par un plan d'aménagement;
- l'implantation du plan : phase d'exécution;
- le suivi : contrôle et évaluation.

Au Rwanda, la situation cible est connue pour le domaine de l'enseignement. Elle doit encore être définie pour les autres institutions et en particulier pour l'administration publique.

De même une stratégie a été mise en place pour l'enseignement en kinyarwanda. Pour toutes les institutions, la création d'un organisme de coordination a été souhaitée.

C. Quelles sont les conclusions à tirer pour notre pays ?
À ce stade-ci de ma réflexion, je vois, pour notre pays, quatre actions urgentes :

1° une description approfondie de la situation socio-linguistique de notre pays. Un bon plan d'aménagement linguistique doit tenir compte de la relative diversité linguistique de notre pays (multilinguisme et variantes régionales du kinyarwanda) et des intérêts de minorités qui parlent des langues autres que le kinyarwanda ou qui ne parlent pas la variante standard du kinyarwanda;

2° la nécessité pour notre pays de clarifier les implications du bilinguisme officiel en déterminant pour notre pays la part des deux langues dans les communications institutionnalisées.
Il s'agirait de faire du kinyarwanda la langue normale et usuelle de ces communications institutionnalisées et de déterminer pour quels cas précis l'usage du français (ou d'autres langues) est accepté;

3° la nécessité de continuer à promouvoir l'enseignement des langues étrangères;

4° la nécessité de mettre sur pied une institution chargée de coordonner l'exécution des travaux linguistiques et terminologiques à prévoir dans le plan d'aménagement.

2. LEXICOGRAPHIE

La lexicographie est la technique d'élaboration des dictionnaires. Elle a d'abord pu être distinguée de la terminologie. La lexicographie s'occupe de la dénomination des notions, celles-ci appartenant à des domaines spécialisés bien définis.

Sur le plan pratique, la réalisation d'un dictionnaire du kinyarwanda doit résoudre les problèmes habituels de la lexicographie :

- la sélection des unités lexicales
- le classement des unités lexicales
- la description des sens
- l'exemplification
- la coordination systématique et sémantique qui donne au dictionnaire sa dimension analogique.

Ces problèmes sont surmontés en tenant compte de la spécificité de la langue rwandaise qui appartient au groupe des langues bantoues, très différentes des langues européennes, et dont l'une des difficultés consiste en l'écart entre les différentes formes phonologiques d'un même morphème. En outre, le kinyarwanda étant écrit depuis seulement le début du XXe siècle, il a fallu faire des enquêtes orales sur le terrain.

Dans une perspective d'aménagement linguistique, la réalisation d'un dictionnaire fait partie de l'aménagement du corpus. La réalisation à l'I.N.R.S. d'un dictionnaire fondamental du kinyarwanda constitue donc un grand pas dans l'aménagement du corpus du kinyarwanda.
Le caractère d'ouvrage fondamental de ce dictionnaire ne le destine pas au grand public mais en fait un outil précieux pour la rédaction d'ouvrages plus accessibles.

EXPOSÉ DE SYNTHÈSE : THÈMES 2 ET 4

par Guy RONDEAU

Par suite de modification au programme, le thème 2 : terminologie a été développé de façon plus importante que le dernier : bilinguisme et traduction. Nous nous contenterons, dans cette brève synthèse, de rappeler les grandes lignes des exposés ainsi que l'essentiel des discussions qui ont suivi. Il faut dire d'abord que l'une des caractéristiques essentielles du colloque qui se termine aujourd'hui est une participation constante et assidue des assistants, de sorte que de véritables dialogues ont été engagés entre les rapporteurs et les participants. Ce qui a manqué le plus, c'est le temps pour approfondir toutes les questions qui ont été soulevées. C'est là l'indice d'un colloque très sain et très fructueux.

1. TERMINOLOGIE

Six exposés ont été présentés sous ce thème, ceux de messieurs NKUSI, KARANI, AUGER, MUGESERA, RONDEAU et BIZIMANA. Il s'est dégagé, de ces exposés fort variés dans leur fond, d'abord une notion hétérogène de la terminologie, qui n'est pas la même pour tous les intervenants. Cela n'a rien d'étonnant et me rappelle un colloque qui a eu lieu au Québec il y a quelques années et qui portait précisément sur la définition de la terminologie. Or, après trois jours de délibération, les participants en étaient arrivés à la conclusion qu'il est impossible de s'entendre sur une seule définition de la terminologie. Cependant, cette diversité dans la perception du concept

de terminologie n'empêche nullement les travaux d'avoir cours. Cette diversité reflète tout simplement les différentes facettes d'une étude des langages spécialisés qui doit s'adapter à différentes conjonctures sociolinguistiques et à différentes circonstances géo-politiques de temps et de lieu.

Le thème qui a généralement le plus retenu l'attention dans ce domaine est celui des rapports, pas toujours clairement définis, entre terminologie et traduction. Il s'est cependant dégagé un large accord sur le fait que si la traduction doit faire appel aux travaux terminologiques, dans la solution de problèmes de terminologie traductionnelle, la terminologie n'en demeure pas moins une discipline en soi, avec son objet et ses méthodes propres. Il est apparu également que nombre de travaux de rwandisation des manuels scolaires, élaborés sous l'étiquette de traductions étaient, de fait, en partie des travaux terminologiques. Parmi les souhaits exprimés par les participants et dont on retrouvera l'essentiel dans les recommandations, je crois utile de souligner celui qui a trait à l'élaboration d'une méthodologie uniforme, spécialement adaptée à la situation rwandaise.
Signalons, enfin, la prise de conscience de la nécessité de rwandiser le plus tôt possible l'enseignement secondaire, pierre d'achoppement à l'heure actuelle de beaucoup d'élèves qui s'y présentent avec une connaissance insuffisante du français.

2. BILINGUISME ET TRADUCTION

Trois exposés ont été présentés sur ce thème, ceux de messieurs MUTAKE, GASANA et KABERA.

Le premier a illustré les problèmes pratiques que pose la traduction d'un ouvrage technique de dimension fort imposante, avec tous les problèmes terminologiques qu'une telle entreprise suppose.

Dans un autre ordre d'idées, les problèmes socio-culturels de la traduction ont été évoqués et abondamment illustrés avec de savoureux

exemples. Il est apparu, une fois de plus, combien les textes ne sont pas de simples assemblages de mots qui peuvent se traduire par des équivalents, mais au contraire qu'ils reflètent la culture propre à chaque langue et qu'en conséquence, traduire un texte, c'est véritablement faire un travail de réécriture dans une autre langue. D'où la nécessité, pour le traducteur, non seulement de bien connaître la langue d'arrivée, mais d'avoir aussi une connaissance approfondie du fonds socio-culturel de la langue de départ.

En conclusion, on peut dire que le colloque a largement atteint ses objectifs, grâce à la participation active de tous et qu'il constitue non seulement un pas en avant dans l'étude du problème de la rwandisation de votre pays, mais également qu'il marque le départ d'une action encore plus concertée et plus efficace vers la poursuite des objectifs que vous vous êtes vaillamment fixés, il n'y a pas si longtemps encore. Nos meilleurs voeux vous accompagnent et je ne puis qu'exprimer mon admiration ainsi que celle de mes collègues pour la détermination avec laquelle vous appuyez votre cause.

ALLOCUTIONS DE CLÔTURE

ALLOCUTION DE CLÔTURE PRONONCÉE PAR M. Guy RONDEAU

Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Directeur Général,
Distingués invités,
Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Au terme de ce colloque sur "l'Aménagement Linguistique et Terminologique au Rwanda : bilan et perspectives", c'est bien volontiers que j'ai accepté de livrer mes impressions qui sont également celles de mes collègues Messieurs Jean-Claude CORBEIL, Secrétaire Général du CIRELFA, et Pierre AUGER, Directeur de la Terminologie à l'Office de la langue française du Québec.

Nous savions déjà, par des contacts à l'Université Laval, que votre pays était engagé avec une détermination très ferme dans une entreprise de kinyarwandisation.
Cependant, notre séjour dans votre capitale et les nombreux entretiens que nous avons pu avoir avec les participants au colloque nous ont montré, de la part de votre collectivité, une volonté indéfectible de mener à bien vos objectifs de kinyarwandisation, un dynamisme et une capacité de travail peu

commun, de même qu'un consensus qui, malgré des discussions animées et enrichissantes, un consensus remarquable sur les objectifs à atteindre et les moyens d'action à prendre pour les réaliser. Cette attitude a provoqué notre admiration et nous vous en félicitons.

Ce qui nous a frappé également, c'est l'atmosphère de sérénité dans laquelle se sont déroulés les travaux.
En effet, contrairement à ce qu'on aurait pu s'y attendre, le thème du colloque a été abordé et traité de façon entrêmement positive, mettant en valeur votre langue nationale sans exprimer de mépris ou de rancoeur à l'égard de la langue étrangère, le français. Cette attitude témoigne de la part de vos chercheurs et de vos praticiens d'une maturité qui leur fait honneur.

Le plan d'aménagement linguistique dont les grandes lignes se sont peu à peu dégagées au cours des quatre derniers jours, et qui, grâce à la réflexion, seront développées plus en détail dans les mois à venir, ce plan, Monsieur le Secrétaire Général, nous apparaît tout à fait réaliste, organisé de façon parfaitement rationnelle et orienté vers les meilleurs intérêts de votre peuple. En effet, il permet d'intégrer dans une formule originale à la fois les besoins de communication interne, qui sont la clé du développement économique et social, et à la fois les besoins de la communication externe, qui permet les échanges sur le plan international dans les domaines économique, politique et diplomatique, etc.

Les tâches qui vous attendent ne sont pas faciles et elles exigeront des ressources humaines et matérielles importantes. Mais les travaux déjà accomplis, dont nous avons pu nous rendre compte à l'occasion du présent colloque, ces travaux sont garants de la qualité de ceux qui sont à venir. Si vous me permettez une comparaison, je dirai qu'il y a quinze ans, le Québec, après avoir constaté que son identité culturelle était mise en péril par la dégradation de la langue française, le Québec a donné un vigoureux coup de barre fondé sur une volonté politique enracinée dans le peuple. Le résultat est aujourd'hui visible et permanent : nous vivons en français et sur notre territoire, ce qui ne nous empêche nullement d'avoir des relations cordiales et de bon aloi avec nos voisins anglophones qui nous

entourent du nord au sud, de l'est à l'ouest. Que les Rwandais exercent toutes leurs activités dans leur langue nationale me semble correspondre à un voeu maintes fois exprimé, ce qui n'empêchera nullement d'y trouver un bilinguisme fonctionnel permettant, selon les circonstances, de faire appel à d'autres langues.

Monsieur le Secrétaire Général, permettez-moi de vous assurer que nous sommes fiers d'avoir été invités à participer aux travaux de ce colloque. Nous l'avons trouvé enrichissant sous plusieurs aspects et nous sommes convaincus qu'il débouchera sur des actions concrètes. Nous avons constaté chez tous les participants non seulement une disponibilité et un intérêt remarquables, mais même, jusqu'à un certain point, une certaine impatience d'agir. Puissent-ils avoir le plus tôt possible les moyens d'action qui leur permettront non seulement de poursuivre les travaux déjà entrepris, mais de leur donner toute l'expansion nécessaire.

Enfin, Monsieur le Secrétaire Général, je désirais vous assurer de toute la collaboration que peuvent vous offrir le Canada, le Québec, les organismes internationaux que nous représentons ainsi que l'Université Laval dans la poursuite de votre oeuvre de kinyarwandisation.
De plus, veuillez transmettre aux autorités de votre pays, nos remerciements les plus sincères pour l'accueil si chaleureux que vous nous avez réservé et pour nous avoir permis de travailler avec vous.

ALLOCUTION DE CLÔTURE PRONONCÉE PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Monsieur Romuald MUGEMA

Distingués Invités Québécois,

Messieurs les Professeurs de l'Université Nationale du Rwanda,

Messieurs les Représentants des Départements Ministériels et des Établissements Publics,

Mesdames,

Messieurs,

L'importance de ce colloque qui s'achève est démontrée par la valeur et le haut niveau des participants ainsi que par la nature du thème qu'il avait à traiter eu égard au développement culturel du Rwanda.

Le thème "Aménagement Linguistique et Terminologique au Rwanda" vient à propos. La langue, en effet, apparaît partout comme le vecteur le plus efficace de l'identité culturelle d'un peuple c'est-à-dire en fait la personnalité d'un peuple.

Je tiens à vous remercier tous d'avoir répondu à notre invitation et d'avoir enrichi ce colloque de vos savoirs et de votre expérience.

En ouvrant ce colloque, vous vous en souvenez, j'ai exprimé, au nom du Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire, la joie que nous avions d'accueillir les spécialistes québécois qui ont fait un long voyage et exprès pour participer à ce colloque.

Mes sentiments de gratitude et de reconnaissance à nos hôtes Québécois qui ont su avec zèle et compétence nous faire profiter de l'expérience du Québec sur le plan de la stratégie de l'aménagement linguistique, sur le plan de la théorie et de la méthodologie des travaux terminologiques, leur sont assurés.

Vous avez pu, durant ces quelques jours, vous rendre compte de l'enthousiasme qui anime les experts rwandais résolus de préserver l'identité culturelle de leur peuple et attelés à des travaux de terminologie visant l'enrichissement de la langue nationale, le kinyarwanda.

Vous avez pu vous rendre compte des pas accomplis notamment dans le cadre de la rédaction des manuels scolaires en kinyarwanda et de la réalisation des lexiques spécialisés des branches scolaires.

Vous avez pu, du même fait, vous rendre compte du besoin d'un support théorique et scientifique à ces travaux, car les progrès accomplis ne permettent plus l'empirisme des débuts.

Je voudrais remercier chacun de vous ainsi que vos organisations respectives et, à travers elles, le gouvernement québécois avec lequel le Rwanda entretient déjà des liens privilégiés.

Mesdames,
Messieurs,

Si vous me le permettez, j'éprouve de l'admiration et une sympathie toute spéciale pour le Professeur Guy RONDEAU qui, malgré les ennuis de santé, a pu faire ce voyage et a pu apporter un support scientifique important à l'expérience de nos experts.

Je formule le voeu que ces liens qui unissent le Rwanda et le Québec puissent se raffermir et se traduire par une coopération plus agissante dans le domaine de la planification linguistique et de la terminologie.

Les participants à ce colloque viennent de façon unanime de souhaiter que d'autres rencontres puissent se tenir dans l'avenir.

Dans l'attitude des moyens dont dispose le Gouvernement Rwandais, de tels colloques ne manqueront pas d'être suscités.

Distingués invités,
Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Qu'il me soit permis de remercier encore une fois tous les départements ministériels et établissements publics qui ont envoyé des représentants à ce colloque. C'est pour nous une preuve réjouissante de l'intérêt qu'ils attachent à la promotion du kinyarwanda et à son utilisation plus accrue dans leurs services respectifs conformément aux recommandations de notre politique nationale de développement.

Je remercie en outre l'ensemble des conférenciers dont les communications soigneusement préparées ont été très enrichissantes pour l'ensemble des participants. Le sérieux et la pertinence des communications ont donné à ce colloque un haut niveau de qualité tant sur les plans théorique que pratique.

Je remercie enfin l'ensemble des participants du zèle dont ils ont fait montre durant ce colloque. Ce zèle est la preuve indubitable que les thèmes choisis, les exposés et les débats étaient dignes d'intérêt. Ce colloque aura donc un plein succès comme en témoignent vos rapports, vos résolutions et recommandations.

Concernant l'aménagement linguistique et la terminologie, les exposés et les débats ont permis de clarifier certaines notions et jeter les bases d'une méthodologie adéquate en vue de l'élaboration des travaux de terminologie. Selon la disposition des moyens, le Ministère ne ménagera aucun effort pour organiser dans la suite des rencontres de ce type. Je vous exhorte tous, chacun dans son secteur, de continuer à oeuvrer en vue de l'enrichissement de notre langue, le kinyarwanda, appelée à devenir comme vous le souhaitez, lentement mais sûrement, un moyen de communication permettant d'exprimer adéquatement toutes les réalités du monde contemporain et en particulier la rationalité scientifique.

Avant de terminer cette allocution, je voudrais faire appel à tous les participants, en particulier à nos hôtes Québécois, à la compréhension de la modestie dont les moyens sont imposés par les contraintes budgétaires que connaît notre pays pour le moment.

C'est sur ce, Mesdames, Messieurs, que je déclare clos ce colloque sur l'aménagement linguistique et terminologique au Rwanda.

Je vous remercie.

REMERCIEMENTS

Au terme du colloque "Aménagement Linguistique et Terminologique du Rwanda" les participants, réunis en assemblée générale de clôture, adressent leurs remerciements sincères aux Autorités de la République Rwandaise qui ont favorisé la réalisation du colloque, notamment à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire qui ne ménage aucun effort dans la promotion de la langue nationale tel que l'a recommandé le 4e Congrès Ordinaire du M.R.N.D.

Leurs remerciements vont également à la Direction Générale des Études et Recherches Pédagogiques notamment le Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire pour son appui logistique, aux hautes autorités de l'Université Nationale du Rwanda et de l'I.N.R.S., à tous les Ministères et Services qui ont délégué l'un de leurs collaborateurs au colloque, enfin aux autorités du Conseil National de Pastorale pour leur accueil des travaux dans les locaux de ce centre.

Les participants remercient également les Autorités du Ministère des Affaires Intergouvernementales du Québec, les Autorités du Gouvernement du Canada et de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), l'Office de la langue française du Québec, le Conseil international de recherche et d'étude en linguistique fondamentale et appliquée (CIRELFA), l'Université Laval de Québec, qui ont permis la participation de leurs représentants au colloque.

À l'avance, des remerciements s'adressent à l'Association Internationale de Terminologie (TERMIA) qui assurera la publication des actes du colloque.

De plus, les participants remercient vivement les organisateurs du colloque tant rwandais que québécois, qui ont conçu le programme des travaux et trouvé les ressources humaines et financières indispensables à sa tenue.

Les participants adressent des remerciements particuliers à M. Guy RONDEAU, Professeur titulaire de terminologie à l'Université Laval, Directeur du groupe interdisciplinaire de recherche scientifique et appliquée en terminologie de l'Université Laval et Secrétaire Général de l'Association Internationale de Terminologie, pour toutes les énergies qu'il a déployées depuis 1982 pour soutenir et raffermir les efforts de développement des activités terminologiques rwandaises.

RECOMMANDATIONS

Les participants rwandais au colloque : "Aménagement Linguistique et Terminologique au Rwanda", réunis en assemblée générale à Kigali le 17 février 1984, expriment unanimement à l'endroit des instances politiques et administratives compétentes les recommandations suivantes :

I. Que soit créé, sous la tutelle d'un Ministère ou de la Présidence, un organisme central doté des pouvoirs juridiques et des moyens financiers nécessaires pour assurer la coordination de l'aménagement linguistique et terminologique sur le territoire rwandais.

1. Définir son mandat et mettre en place les structures administratives nécessaires pour la poursuite de ses objectifs;
2. Étudier le statut de la langue nationale et faire les recommandations nécessaires en vue de l'améliorer;
3. Élaborer des méthodologies adaptées à la situation rwandaise pour la recherche terminologique, la création néologique et la normalisation linguistique et terminologique;
4. Répertorier et encourager les travaux en cours et stimuler la production d'une grammaire et de dictionnaires en kinyarwanda à l'usage des étudiants et du grand public;
5. Élaborer des mécanismes permettant d'étendre l'usage du kinyarwanda comme langue d'enseignement à tous les niveaux, comme langue de l'administration et du travail;
6. Promouvoir l'enseignement et la recherche terminologique à l'Université Nationale du Rwanda;
7. Établir des relations de coopération avec les organismes nationaux et internationaux pertinents.

II. Que le pays se dote de moyens législatifs adéquats pour que le kinyarwanda et le français soient utilisés dans les proportions et que, à

long terme, le kinyarwanda soit promu au rang de langue officielle unique; dans ce dernier cas, le recours à d'autres langues ne se fera que lorsque les circonstances ou les situations de communication l'exigent, selon une pratique du bilinguisme fonctionnel, ce qui entraîne une politique d'enseignement des langues étrangères.

III. Que soit programmée une formation permanente interne sous forme de stages en matière de terminologie et que soient offertes à des candidats déjà familiarisés avec ce domaine, des bourses à l'étranger allant jusqu'au 3e cycle.

IV. Qu'un effort documentaire soit entrepris pour identifier et réunir les ouvrages de nature diverse traitant soit de la description du kinyarwanda, soit de la situation socio-linguistique du Rwanda, soit des méthodes de recherche et de travail en aménagement linguistique et en terminologie.

V. Que soient entérinées et réalisées les recommandations des dernières rencontres sur la terminologie et que l'action des correspondants de la Commission Nationale du Lexique, qui fonctionnent au sein des départements et des services, soit clairement définie par l'organisme central qui fait l'objet de la recommandation n° 1.

VI. Que les participants à de semblables colloques ou séminaires, dont l'intérêt national est évident, soient pris en charge par l'État, notamment pour leur transport vers et au lieu de travail.

VII. Que soit créé à l'Université Nationale du Rwanda un centre ou un groupe de recherche scientifique et appliquée en terminologie, dans le but de former des jeunes chercheurs.

VIII. Que d'autres colloques du genre de celui-ci soient prévus dans les jours à venir.

IX. Favoriser la traduction en kinyarwanda d'ouvrages écrits en langues étrangères, notamment des textes scientifiques et techniques. C'est dans cette perspective qu'il faudrait créer une institution supérieure d'enseignement dans cette discipline ainsi qu'un organisme officiel chargé de la traduction.

ABREVIATIONS

ALAC	: Atlas Linguistique de l'Afrique Centrale.
BPEPERAI	: Bureau Pédagogique de l'Enseignement Primaire et de l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré.
BPES	: Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire.
CEAER	: Centre d'Étude et d'Application de l'Énergie au Rwanda.
CEPGL	: Communauté Économique des Pays des Grands Lacs.
CERUKI	: Centre de Recherches Universitaires du Kivu.
CICIBA	: Centre International de Civilisation Bantoue.
CND	: Conseil National de Développement.
CRAFOP	: Centre de Recherche Fondamentale Appliquée et de Formation Permanente.
CREDOTERM	: Centre de Recherche, d'Étude et de Documentation en Terminologie.
CRI	: Centre Régional d'Information.
CUPPHAMETRA	: Centre Universitaire de Recherche en Pharmacopée et en Médecine Traditionnelle.
DGTD	: Direction Générale de la Terminologie de de la Documentation.

EACROTANAL	: East African Centre for Research on Oral Traditions and Africal Languages.
GERLA	: Groupe d'Étude et de Recherche en Linguistique Appliquée.
GIRSTERM	: Groupe Interdisciplinaire de Recherche Scientifique et Appliquée en Terminologie.
INADES	: Institut Africain pour le Développement Économique et Social.
INFOTERM	: International Information Center for Terminology.
INRS	: Institut National de la Recherche Scientifique.
ISAR	: Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda.
LETAC	: Lexiques Thématiques de l'Afrique Centrale.
LLA	: Département des Langues et Littératures Africaines.
MINEPRISEC	: Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire.
MINESUPRES	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
OBK	: Organisation pour l'Aménagement du Bassin de la Kagera.
OLF	: Office de la Langue Française.
ORINFOR	: Office Rwandais d'Information.
TERMIA	: Association Internationale de Terminologie.
TLF	: Trésor de la Langue Française.
TLFQ	: Trésor de la Langue Française du Québec.
UNR	: Université Nationale du Rwanda.
ZEP	: Zone d'Échange Préférentielle.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES PARTICIPANTS

Noms + Prénoms	Fonctions et adresse
1. AUGER Pierre	Directeur de la terminologie Office de la langue française, gouvernement du Québec
2. BAGOYI Joseph	Attaché au Bureau Formation au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif B.P. 1044 Kigali
3. BANGAMWABO F. Xavier	Chargé de Cours Associé à l'UNR - Secrétaire de la Faculté des Lettres B.P. 44 Ruhengeri
4. BEMELIKI Froduald	Directeur du BPEPERAI B.P. 608 Kigali
5. BICAMUMPAKA Dominique	Secrétaire de Rédaction BRALIRWA-CONTACT B.P. 131 Kigali
6. BIZIMANA Simon	INRS - Département Linguistique B.P. 218 Butare
7. BUGIRIMFURA Alfred	Section Kinyarwanda - BPEPERAI B.P. 608 Kigali

Noms + Prénoms	Fonctions et adresse
8. CORBEIL J. Claude	Secrétaire du CIRELFA 1410, rue STANLEY, 7ème étage Montréal H 3A1P8
9. GAPIRA Aloys	Banques Populaires B.P. 1348 Kigali
10. GASANA Anastase	Professeur à l'UNR B.P. 44 Ruhengeri
11. GASIMBA F. Xavier	Étudiant à l'UNR - Faculté des Lettres B.P. 44 Ruhengeri
12. HABARUREMA Anicet	Chef de Bureau Rédaction et Traduction au Conseil National de Développement B.P. 352 Kigali
13. HABARUREMA Seth-Victor	Responsable de la Documentation et Information à l'OPROVIA B.P. 953 Kigali
14. HABINSHUTI J.B.	École Sociale de Karubanda B.P. 130 Butare
15. HABYALIMANA Vincent	Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle B.P. 403 Kigali
16. KABERA Thomas	Section Lexique - Traduction du BPEPERAI B.P. 608 Kigali
17. KAGAJU Rebecca	Section Arts Ménagers BPEPERAI B.P. 608 Kigali
18. KAMALI Alphonse	Chef de Section Kinyarwanda BPEPERAI B.P. 608 Kigali

Noms + Prénoms	Fonctions et adresse
19. KAMUGUNGA Callixte	Section de Kinyarwanda BPEPERAI B.P. 608 Kigali
20. KARANGWA Alexis	Section Lexique - Traduction du BPEPERAI B.P. 608 Kigali
21. KARANI Jean Bosco	Chef de Section de Kinyarwanda du B.P.E.S. B.P. 816 Kigali
22. KATABARWA Oswald	Professeur au Collège du Christ-Roi B.P. 61 Nyanza
23. KAYUMBA Léonard	Technicien-opérateur BPEPERAI B.P. 608 Kigali
24. MANENU Herman	Préfet des Études à l'E.N.P. Rilima B.P. 632 Kigali
25. MUGANGA Emmanuel	Chef de Division Responsable du Bureau Législation au MINITRAPE B.P. 24 Kigali
26. MUGEMANA François	Professeur à l'École Sociale de Rulindo B.P. 442 Kigali
27. MUGESERA Léon	Professeur à l'U.N.R. B.P. 44 Ruhengeri
28. MUHAWENIMANA Béatrice	Section Lexique - Traduction du BPEPERAI B.P. 608 Kigali
29. MUHIRWA Charles-Louis	OPROVIA B.P. 953 Kigali

Noms + Prénoms	Fonctions et adresse
30. MUKAMURENZI Christiane	Assistante à INADES - Formation - Rwanda B.P. 866 Kigali
31. MULINDABIGWI Emmanuel	Section de Français du B.P.E.S. B.P. 816 Kigali
32. MUNYANGABE Samuel	Chef de Section Lexique - Traduction du BPEPERAI B.P. 608 Kigali
33. MUNYANTORE Pierre	Section des Sciences du BPEPERAI B.P. 608 Kigali
34. MUPENZI Georges	Professeur au Petit Séminaire de Rwesero B.P. 70 Kigali
35. MUREBWAYIRE Pélagie	Section de Kinyarwanda du B.P.E.S. B.P. 816 Kigali
36. MUREKEZI Barnabé	Chef de Bureau de la Propriété Industrielle MINIMA B.P. 73 Kigali
37. MUSHOTSI Grégoire	Section de Kinyarwanda du BPEPERAI B.P. 608 Kigali
38. MUTAKE Tharcisse	Section de Kinyarwanda du B.P.E.S. B.P. 816 Kigali
39. MWUMVANEZA Tharcisse	Documentation et Recherches au MINIJUST B.P. 160 Kigali
40. NAMBAJE André	Journaliste ORINFOR B.P. 83 Kigali

Noms + Prénoms	Fonctions et adresse
41. NDAGIJIMANA Védaste	Professeur à l'U.N.R. B.P. 44 Ruhengeri
42. NDAHIMANA Isaïe	Section Agri BPEPERAI B.P. 608 Kigali
43. NDAHIMANA Narcisse	Professeur au Groupe Scolaire de Rwanda B.P. 62 Ruhengeri
44. NDANGALI Christophe	Directeur des Affaires Culturelles à la Présidence de la République B.P. 15 Kigali
45. NDARUHUTSE Aloys	Section Étude du Milieu BPEPERAI B.P. 608 Kigali
46. Abbé NDEKEZI Sylvestre	Paroisse de Kamonyi B.P. 384 Kigali
47. NDIKUMANA Antoinette	Section d'Anglais du B.P.E.S. B.P. 816 Kigali
48. NDONGOZI Denis	Chef de Section Étude du Milieu du BPEPERAI B.P. 608 Kigali
49. NDUMUMME Canisius	Chef de Section Musique du BPEPERAI B.P. 816 Kigali
50. NGULINZIRA Boniface	Directeur-Adjoint du B.P.E.S. B.P. 816 Kigali
51. NKERAMIHIGO Adrien	Section Étude du Milieu BPEPERAI B.P. 608 Kigali
52. NKERAMIHIGO Jean	Section de Kinyarwanda BPEPERAI B.P. 608 Kigali

Noms + Prénoms	Fonctions et adresse
53. NKULIKIYUMUKIZA Fidèle	Chef de Section Programmes ORINFOR B.P. 83 Kigali
54. NKULIKIYUMUKIZA Phocas	Professeur au Groupe Scolaire de Save B.P. 97 Butare
55. NKUSI Laurent	Professeur à l'U.N.R. B.P. 44 Butare
56. NSENGIYUMVA Chem	Directeur des Programmes MINEPRISEC B.P. 622 Kigali
57. NTIBASHIRUMUJINYA Apoll.	Chef de Bureau Études et Programmes MINITRANSCO B.P. 720 Kigali
58. NTITENGUHA F. Xavier	Section de Kinyarwanda du B.P.E.S. B.P. 816 Kigali
59. NYAGATARE Toby	Projet B.G.M. B.P. 1263 Kigali
60. NYAMACUMU Athanase	Chef de la Section des Parcs Nationaux Sites et Monuments Touristiques - ORTPN B.P. 905 Kigali
61. NYEMAZI Primien	Ministère de l'Intérieur B.P. 446 Kigali
62. NYILIMANZI Thélesphore	Journaliste à l'ORINFOR B.P. 83 Kigali
63. NZINDUKIYIMANA Augustin	OCIR-Café B.P. 104 Kigali
64. RONDEAU Guy	Directeur du GIRSTERM Cité Universitaire Ste-Foy, Québec CANADA

Noms + Prénoms	Fonctions et adresse
65. RUBAYITA Oswald	Section Éducation Physique et Sports du BPEPERAI B.P. 608 Kigali
66. RUGIGANA Stanislas	Directeur du Service aux Étudiants U.N.R. - Ruhengeri B.P. 56 Butare
67. RWABUKWANDI Emmanuel	Professeur à l'IFAK B.P. 627 Kigali
68. RWAMAMARA Marc	Section de Kinyarwanda du B.P.E.S. B.P. 816 Kigali
69. SEBUDANGA Augustin	Chef de Bureau Droit d'Auteur au MINESUPRES B.P. Kigali
70. SEMANA Emmanuel	ONAPO B.P. 914 Kigali
71. SEROMBA Faustin	Caisse Sociale du Rwanda B.P. 250 Kigali
72. SIBOMANA Vincent	Chef de Section Mathématique du BPEPERAI B.P. 608 Kigali
73. TROG Herman	Directeur du B.P.E.S. B.P. 816 Kigali
74. TWILINGIYIMANA Chrisogone	Chercheur à l'I.N.R.S. B.P. 218 Butare
75. UZABAKILIHO Thaddée	Chef de Bureau Information Industrielle MINIMA B.P. 73 Kigali
76. MUKANKURANGA Thérèse	Section Audio-visuelle BPEPERAI B.P. 608 Kigali